

RAPPORTS DE GENRE ET QUESTIONS DE POPULATION

Sous la direction de Michel Bozon et Thérèse Locoh

**Rapport présenté à la Direction de la Population et des Migrations,
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité**

Paris, Juin 2 000

RAPPORTS DE GENRE ET QUESTIONS DE POPULATION

I. GENRE ET POPULATION, FRANCE 2 000

sous la direction de Michel Bozon

Nathalie Bajos	Catherine Blum
Cécile Brousse	Stéphanie Condon
Michelle Ferrand	Patrick Festy
Joëlle Gaymu	Catherine Génisson
Maryse Jaspard	Maryse Marpsat -
Margaret Maruani	Janine Mossuz-Lavau
Catherine Sermet	

II. GENRE, POPULATION ET DEVELOPPEMENT

LES PAYS DU SUD

Sous la direction de Thérèse Locoh

Agnès Adjamagbo	Armelle Andro
Philippe Antoine et Oumar Sow	Sophie Bessis
Brigitte Curmi	Annabel Desgrées du Loû
Jean-Luc Dubois	Arlette Gautier
Roberto Ham Chamde	Aka Kouame et Donatien Tameko
Marie-France Lange et Marc Pilon	Alain Lery
Marc-Antoine Pérouse de Montclos	Marie-Paule Thiriat
Patrick Thonneau	

Avant-propos

A l'occasion de la 33^{ème} Session de la Commission de la Population et du Développement des Nations Unies, qui s'est déroulée à New York du 27 au 30 mars 2000, et dont le thème spécial était " Population, genre et développement ", la Direction de la Population et des Migrations a souhaité que le rapport présenté par la France s'appuie sur des synthèses scientifiques, fondées sur deux ensembles de contributions, les unes consacrées à la situation de la France, et les autres aux questions de genre et de développement dans les pays du sud. La réalisation en a été confiée à Michel Bozon (pour la partie sur la France) et à Thérèse Locoïh (pour les pays du sud), co-responsables à l'Institut National d'Études Démographiques (INED) de l'unité de recherche " Démographie, genre et sociétés ". Le premier volume de cette publication comprend la synthèse de Michel Bozon et les contributions sur la France. Le second volume rassemble la synthèse de Thérèse Locoïh et les contributions sur les pays du sud.

I. GENRE ET POPULATION, FRANCE 2 000

sous la direction de Michel Bozon

Nathalie Bajos	Catherine Blum
Cécile Brousse	Stéphanie Condon
Michelle Ferrand	Patrick Festy
Joëlle Gaymu	Catherine Génisson
Maryse Jaspard	Maryse Marpsat -
Margaret Maruani	Janine Mossuz-Lavau
Catherine Sermet	

II. GENRE, POPULATION ET DEVELOPPEMENT

LES PAYS DU SUD

Sous la direction de Thérèse Locoh

Agnès Adjamagbo	Armelle Andro
Philippe Antoine et Oumar Sow	Sophie Bessis
Brigitte Curmi	Annabel Desgrées du Loû
Jean-Luc Dubois	Arlette Gautier
Roberto Ham Chande	Aka Kouame et Donatien Tameko
Marie-France Lange et Marc Pilon	Alain Lery
Marc-Antoine Pérouse de Montclos	Marie-Paule Thiriat
Patrick Thonneau	

TABLE DES MATIÈRES

II -Genre, population et développement dans les pays du Sud

GENRE, POPULATION ET DÉVELOPPEMENT DANS LES PAYS DU SUD, ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES - <i>Thérèse Locoh, INED</i>	1
RELATIONS DE GENRE ET ACCÈS DES FEMMES AUX MOYENS DE PRODUCTION - <i>Agnès Adjamagbo, IRD</i>	21
COMMENT LES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ PEUVENT-ELLES PRENDRE EN COMPTE LES INÉGALITÉS SEXUÉES ? - <i>Jean-Luc Dubois, IRD</i>	35
INÉGALITÉS ENTRE HOMMES ET FEMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL - <i>Aka Kouame et Donatien Tameko, IFORD</i>	53
LA PERSISTANCE DES INÉGALITÉS D'ACCÈS À L'INSTRUCTION - <i>Marie-France Lange et Marc Pilon, IRD</i>	69
LES PRATIQUES MATRIMONIALES, AU PRINCIPE DES SYSTÈMES DE GENRE - <i>Marie-Paule Thiriart, CEPED</i>	81
LA MAÎTRISE DE LA REPRODUCTION, UN ENJEU MAJEUR DES RAPPORTS DE GENRE - <i>Armelle Andro, INED</i>	95
LE SIDA, UN RÉVÉLATEUR DES DISPARITÉS DE GENRE : EN AFRIQUE LES FEMMES AFFRONTÉES À UNE MULTIPLICITÉ DE RISQUES.- <i>Annabel Desgrées du Loû ? IRD</i>	105
LES VIOLENCES CONTRE LES FEMMES- <i>Arlette Gautier, Université Paris X</i>	117
LES RAPPORTS DE GENRE AU FIL DES GÉNÉRATIONS, DANS LES PAYS À TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE RAPIDE - <i>Roberto Ham Chande, Colegio de la Frontera Norte</i>	129
RAPPORTS DE GENRE ET DYNAMIQUES MIGRATOIRES : LE CAS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST - <i>Philippe Antoine et Oumar Sow, IRD, Université Louis Pasteur</i>	143
DES FEMMES AU RISQUE DE LA GUERRE : UNE ÉTUDE DE CAS DE LA SOMALIE ET DU SOUDAN - <i>Marc-Antoine Pérouse de Montclos, IRD</i>	161
LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DE COOPÉRATION, LES FEMMES ET LE GENRE - <i>Sophie Bessis, Journaliste spécialisée</i>	177

ANNEXES

ANNEXE 1. LES POLITIQUES FRANÇAISES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE PROMOTION DE L'ÉGALITÉ HOMMES/FEMMES - <i>Brigitte Curmi, DGCID</i>	185
ANNEXE 2. LA MORBIDITÉ ET LA MORTALITÉ MATERNELLES, RÉVÉLATEURS DE LA NÉGLIGENCE PERSISTANTE À L'ENCONTRE DE LA SANTÉ DES FEMMES- <i>Patrick Thonneau, INSERM</i>.....	191
ANNEXE 3. GENRE ET STATISTIQUES- <i>Alain Lery, CEPED</i>	

GENRE, POPULATION ET DÉVELOPPEMENT

DANS LES PAYS DU SUD,

ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

Thérèse Locoh

INED

I. Genre, population et développement, quels sont les liens ?

Les trois "entrées" de la prochaine commission de la population sont emblématiques des actions du système des Nations unies, mais cela ne va pas sans ambiguïté. La notion de genre (*Gender*) est encore trop souvent confinée à l'idée de l'amélioration du statut des femmes. Le mot population, quand il est accolé à celui de développement, renvoie le plus souvent à la seule maîtrise de la fécondité. Quant au terme de "développement", sa signification est de plus en plus obérée par les avatars des efforts faits en son nom, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il n'ont pas tous conduit à un "développement" des sociétés unanimement considéré comme tel.

Les rapports de genre : des inégalités socialement construites

Le constat que, tant au Nord qu'au Sud, subsistent d'innombrables contradictions entre les grands principes d'égalité entre hommes et femmes, issus de la déclaration des droits de l'Homme et les pratiques économiques, sociales, politiques, a ouvert la voie à de nombreux travaux qui, tous, ont mis en évidence le caractère multiforme des rapports inégalitaires entre les sexes et les dysfonctionnements qu'ils opposent aux efforts du développement. Les inégalités entre hommes et femmes et les rapports qui en découlent sont socialement construits, prennent des formes spécifiques dans chaque société et doivent être analysés en tant que productions sociales et non pas comme des intangibles liés au destin biologique de chaque sexe. C'est ce que l'on désigne sous le terme maintenant largement admis en français de "rapports de genre".

Rendre les rapports de genre plus égalitaires, un impératif du développement

On ne peut, à l'évidence, favoriser les actions de développement sans remettre en cause les équilibres antérieurs entre hommes et femmes. L'approche de genre est un outil d'analyse de la planification du développement. Elle permet de repérer les disparités et les stéréotypes, d'identifier les inégalités entre les sexes et de chercher les causes et les facteurs qui les reproduisent ou les modifient. Elle contribue ainsi à comprendre mieux les obstacles que ces inégalités de statut introduisent dans les activités de développement. Le renforcement de la capacité des femmes à agir, à égalité de responsabilité avec les hommes et de façon autonome (*empowerment*), figure maintenant au fronton des déclarations des conférences internationales sur le développement. Cela suppose des actions concertées à tous les niveaux d'organisation des sociétés où s'élaborent les rapports de genre : a) niveau macro-social (lois, principes juridiques, politiques, idéaux religieux...), b) niveau meso-social (associations, groupes d'influence, syndicats, ONG...), c) niveau micro-social des relations familiales et interindividuelles. Ces actions ne peuvent être menées de façon uniforme dans tous les contextes sociaux. La connaissance spécifique des rapports de genre et des inégalités et dysfonctionnements qu'ils instituent ou favorisent dans chaque société est une étape indispensable afin d'identifier les mesures les plus adaptées à promouvoir l'idéal d'égalité et ainsi renforcer l'efficacité des initiatives pour le développement. À cette démarche, hommes et femmes ont tous à gagner.

Le contexte démographique, des évolutions rapides à anticiper

La revue de la situation démographique mondiale cinq ans après le Caire a bien mis en évidence la rapidité des changements dans certains pays du Sud et l'imminence de nouveaux changements dans les autres. Partout la mortalité a cédé du terrain grâce à des programmes d'intervention efficaces (programmes de vaccination, réhydratation orale, etc.). Les progrès réalisés dans le domaine de la santé ont permis des augmentations substantielles de l'espérance de vie. Mais l'épidémie du sida, là où elle est la plus dramatique, remet en cause les progrès chèrement acquis en matière de santé. Dans neuf pays les plus touchés d'Afrique les Nations unies estiment que l'espérance de vie pourrait régresser en 2025 à son niveau de 1950 !

La fécondité a baissé rapidement en Amérique latine, à l'exception de quelques pays, dans les pays de l'est asiatique et tout récemment au Maghreb. Elle a connu une baisse plus progressive en Asie du sud et commence depuis une dizaine d'années à se manifester dans certains pays d'Afrique subsaharienne. L'introduction de la contraception renouvelle la donne des rapports entre hommes et femmes dans l'espace de la reproduction.

À la période de croissance rapide des pays en développement au cours du demi-siècle qui s'achève va succéder une ère de bouleversement des structures par âge. Le vieillissement démographique qu'expérimentent depuis plus d'un siècle les pays riches du Nord est l'avenir prévisible à moyen terme des sociétés du Sud. Toutes ces évolutions sont en train de modifier les rapports entre les générations et entre les sexes. La survie d'un plus grand nombre d'enfants modifie le regard que les adultes portent sur leur descendance. Celle des personnes âgées impliquera la recherche de nouveaux équilibres sociaux et économiques entre les différents groupes d'âge. Les jeunes ont été plus scolarisés dans la dernière génération que jamais auparavant. Ils arrivent à l'âge adulte, surtout dans les pays du Sud dans un monde en pleine crise économique, peu propice à favoriser leurs initiatives alors qu'ils sont riches de potentialités d'innovation. Il y aura de nouveaux équilibres à

trouver entre jeunes et anciens, actifs et non actifs et des redéfinitions des rôles dans la production comme dans la reproduction, pour les hommes comme pour les femmes de chaque âge.

Les migrations internationales aussi bien que les migrations internes entre villes et campagnes se développent. Elles entraînent des redistributions de population, souvent dans des conditions très précaires et, dans les cas extrêmes des déplacements de population contraints (par les conflits, les catastrophes écologiques, les disettes...), elles sont évidemment très néfastes pour les individus et les familles. Ces mouvements bousculent la conception de la vie familiale et les arrangements domestiques antérieurs des sociétés à forte stabilité résidentielle.

Les tendances démographiques dans les pays en développement vont donc inévitablement modifier profondément les rapports de genre. L'enjeu est de taille. Saurons-nous profiter de cette période de mutations rapides pour avancer sur la voie de l'égalité entre les sexes, dans la complémentarité de leurs rôles familiaux, sociaux, économiques et de citoyens ? C'est un défi et une chance à ne pas manquer.

Approche de genre et questions de population, une synergie manifeste

L'interférence entre rapports de genre et questions démographiques est particulièrement manifeste. Elle doit être analysée comme un élément majeur de la réalisation de tout programme de population. Implicitement ou explicitement, ces programmes traduisent un état des systèmes de genre et induisent des changements, voire des bouleversements dans les rapports entre hommes et femmes, tant parmi les décideurs de projets que parmi les praticiens sur le terrain et, évidemment, parmi ceux à qui sont destinés les programmes et activités de population. Dans un contexte de transition démographique rapide, les équilibres anciens entre les sexes sont remis en cause, collectivement et individuellement. L'objectif d'égalité entre les sexes et celui d'une meilleure gestion de la dynamique démographique peuvent se renforcer l'un l'autre à condition d'identifier, pour chaque entité sociale les synergies à développer, compte-tenu de la spécificité de chaque société.

Les rapports proposés ici ont pour ambition, chacun dans leur domaine, de contribuer aux diagnostics nécessaires pour aller dans cette voie. La réunion de ces trois concepts, *genre, population et développement*, en un même thème, appelle non pas à les redéfinir et à les examiner successivement mais bien à les considérer comme un ensemble doté de fortes synergies. Tous les rapports qui font l'objet de la présente synthèse ont été rédigés dans cette optique, à savoir, mieux comprendre quelles interactions entre questions de population et rapports de genre peuvent contribuer à des changements favorables au développement.

Cette synthèse rappelle d'abord quels sont, dans les pays du sud, les constats des évolutions récentes en termes de dynamique démographique et de rapports de genre. De cet état des lieux nous tirerons des recommandations, abordant neuf domaines, dans le cadre des actions de la coopération internationale.

II. Progrès et résistances, état des lieux des rapports de genre

Des progrès juridiques certains vers l'égalité entre hommes et femmes, mais des pratiques encore éloignées des principes

Dans les sociétés riches du Nord les luttes des femmes ont, tout au long du 20^e siècle, alimenté la revendication d'égalité et si des progrès majeurs ont été acquis, l'objectif est encore loin d'être atteint (voir la synthèse de Michel Bozon pour la France). Dans la plupart des sociétés que nous appelons par facilité de langage "du Sud", l'emprise de l'idéologie patriarcale détermine l'ensemble des modes d'organisation familiale, économique, politique voire religieuse. Il est indéniable que les instances du système des Nations unies ont contribué activement, notamment depuis la conférence de Nairobi (1985), à mettre au premier plan dans les conférences successives l'objectif de l'élimination des discriminations à l'encontre des femmes dans tous les domaines de la vie civile, politique, économique. Les pays du Sud n'ont pas été à l'écart de ce mouvement et ont été partie prenante des différentes initiatives des Nations unies qui ont mis en avant l'idéal d'égalité entre les sexes. Globalement les progrès réalisés au cours des quatre dernières décennies ont été rapides, même s'il subsiste d'énormes disparités entre régions et sociétés.

C'est sur le plan juridique que les avancées ont été les plus importantes et si les résistances sont partout présentes, les mouvements de défense des droits des femmes se sont eux aussi considérablement renforcés. Les collaborations, notamment entre ONG issues des sociétés civiles du Nord et du Sud, sont devenues plus opérationnelles et le soutien aux revendications légitimes des femmes au Sud est devenu un enjeu majeur des ONG intervenant dans le développement. Ce qui était encore il y a 20 ans un sujet plus ou moins tabou dans de nombreux pays du Sud est maintenant ouvertement revendiqué. Depuis les conférences de la décennie 1990, on a vu une véritable explosion d'associations pour la défense des droits des femmes au Sud. L'arrivée des jeunes juristes formés après les indépendances y est pour beaucoup et la réussite des associations de juristes qui s'attachent à diffuser partout la connaissance et la pratique des lois de leur pays en est la traduction dans les faits. Dans plusieurs pays des lois importantes ont récemment été adoptées en matière matrimoniale ou d'interdiction de l'excision.

Mais ces progrès des lois et normes ne se font pas sans réticences. Aucune société, si elle prend au sérieux l'objectif d'égalité entre hommes et femmes, n'échappe à un profond changement de ses pratiques sociales, culturelles, économiques, remettant en question la traditionnelle domination masculine. Dans les conférences internationales, de nombreux États entendent faire prévaloir leurs spécificités culturelles. Par ailleurs, même là où les conventions internationales ont été ratifiées, il y a loin des principes à la pratique.

La vie politique en est l'expression flagrante. Partout dans le monde, à l'exception de quelques pays du nord de l'Europe, la représentation dans les instances démocratiques est très majoritairement masculine¹. Pour autant il leur reste un long chemin à faire dans les législations comme dans les pratiques. Les femmes sont parfois maintenues dans l'ignorance de leurs droits civiques ou sont persuadées que c'est aux hommes de leur famille qu'il revient de l'exercer. Des mouvements militants se constituent néanmoins dans presque tous les pays pour changer cet état de choses. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à revendiquer leurs droits. En dehors de la vie politique, *stricto sensu*, les femmes prennent de plus en plus part à des manifestations publiques, avec un remarquable courage, y compris dans les pays où elles ont peu d'accès à une expression libre.

L'égalité d'accès à l'éducation, des progrès trop lents.

L'égalité entre les sexes en matière d'éducation fait l'objet d'un large consensus politique mais sa réalisation se heurte à de multiples obstacles, d'ordre financier, mais aussi culturels et religieux. De nombreuses sociétés accordent moins d'importance à l'instruction des filles, voire dans les cas

¹ la France s'engage avec beaucoup de retard dans la voie de la parité. Les pays en développement sont quelquefois mieux lotis que notre pays.

extrêmes, leur imposent une réclusion (*pardah*) qui les coupe de toute vie à l'extérieur. Les rapports de genre sont ici au premier rang des explications des inégalités. La scolarisation des filles et l'alphabétisation des femmes dépend de la place qui leur est assignée dans chaque société.

Des progrès ont été accomplis mais l'objectif de la scolarisation pour tous en l'an 2 000 (déclaration de Jomtien, 1990) est encore plus éloigné pour les filles que pour les garçons. La sous-scolarisation des filles tend à se réduire mais à des rythmes différents selon les régions. Sur la période 1985-1995, c'est en Asie du Sud que les écarts entre garçons et filles sont les plus marqués (puis dans les États arabes) mais c'est en Afrique sub-saharienne que les niveaux de scolarisation sont les plus faibles (Lange et Pilon). La progression de la scolarisation primaire y a été faible ou nulle depuis une quinzaine d'années, en moyenne, pour les garçons comme pour les filles (voir tableau 1, Lange et Pilon).

En Amérique latine, les durées de scolarisation sont à peu près identiques pour les deux sexes (10,8 ans en moyenne) mais partout ailleurs dans le monde en développement les filles sont moins longtemps scolarisées que les garçons. En Afrique le temps moyen de scolarisation est de 5,5 ans pour les filles et 6,5 ans pour les garçons.

Ces inégalités perdurent parce que, tant au niveau collectif qu'individuel, on pense que scolariser un fils est plus important que scolariser une fille. Elles sont à la fois la conséquence et la cause de la persistance des rapports inégalitaires. Pourtant toutes les études et les observations montrent que l'instruction des filles est un déterminant majeur de la participation plus efficace des femmes à l'activité productive et de leur capacité à préserver la santé de leurs enfants.

Activités productives et accès aux ressources, un bastion des inégalités

Commençons par les progrès enregistrés. Le plus évident est la prise de conscience de l'importance de l'activité féminine dans toutes les économies des pays du Sud. Elle est moins occultée que par le passé car, en période d'ajustement structurel dans certains pays, de crise économique grave dans les autres, force est de constater que l'activité féminine n'est pas un revenu "d'appoint" mais un élément déterminant des ressources des ménages. On sait mieux maintenant qu'on leur doit 70 à 80 % de la production agricole dans les pays en développement. On sait aussi que les projets gérés par des femmes le sont mieux, avec des taux élevés de remboursement des emprunts, sans commune mesure avec ce que l'on observe quand on prête à des entrepreneurs masculins. Des réussites spectaculaires comme celle de la *Grameen Bank* au Bangladesh ont fait des émules et il y a maintenant sur tous les continents des expériences de micro-crédits à des groupes solidaires de femmes qui reproduisent l'expérience et dont la plupart obtiennent les mêmes succès.

La promotion de relations de genre plus égalitaires est un des chevaux de bataille de la Banque mondiale. Son slogan préféré au cours des dernières années est de recommander l'investissement vers les femmes comme l'investissement le plus rentable. La Banque en est si convaincue qu'elle investit non seulement dans les activités directement productives mais favorise maintenant l'investissement dans l'instruction et la formation des femmes, comme une politique efficace à long terme. Il est vrai que les femmes ont révélé, au cours des années noires de l'ajustement structurel qu'elles étaient des acteurs économiques d'un dynamisme insoupçonné et des agents majeurs de la lutte contre la pauvreté (contribution Sophie Bessis).

De nombreuses expériences montrent que lorsque les femmes ont la possibilité de participer aux décisions collectives, les inégalités de potentialités en termes d'éducation, d'accès aux ressources, puis d'emploi, tendent à se réduire (contribution de Jean-Luc Dubois). Les études sur les coopératives féminines, sur les entreprises dirigées par des femmes, dressent un tableau encourageant de leurs potentialités, mais à côté de ces exemples d'enchaînement vertueux, combien d'autres montrent les initiatives et le travail des femmes enchaînés dans les contraintes que leur imposent leur statut et leur rôle social dans des sociétés toujours dominées par une logique patriarcale. Tous les secteurs de la production sont concernés.

On pense d'abord aux activités agricoles, activité première de beaucoup de femmes des pays du Sud. Elles peuvent rarement y agir en toute autonomie. Presque toujours elles ne détiennent pas les moyens de production, n'ont qu'un droit d'usage sur la terre qu'elles cultivent et n'ont pas les moyens de pratiquer une agriculture performante (engrais, travail mécanisé). L'accès à la terre est souvent lié à leur statut familial et elles sont écartées de l'héritage des terres dans la plupart des sociétés (contribution Adjamagbo). Si elles se séparent de leur mari ou qu'il les renvoie, par exemple, elles devront chercher dans leur famille une autre parcelle à cultiver. Leur travail aux champs est très souvent destiné à l'alimentation familiale et ne leur donne pas de revenus monétaires. Dans certaines régions la commercialisation des produits est leur spécialité mais dans d'autres, notamment lorsqu'elles sont recluses, ce sont les hommes qui vendent leur production avec un risque fort qu'ils s'accaparent le revenu produit.

Nombreuses sont les femmes qui restent encore toute leur vie des "aides familiales" exécutant chez elles, en plus du travail domestique, des travaux d'artisanat non rémunéré (poteries, nattes, tapis...) dont les bénéfices ne leur reviendront pas.

Dans l'emploi salarié, on est loin de l'égalité d'accès, de salaires et de promotions. Ces inégalités persistent même dans les pays riches. On comprend aisément qu'on les trouve, plus accentuées encore, dans les pays du Sud. Hommes et femmes ne sont à égalité de traitement ni dans les recrutements, ni devant les risques de chômage. Un employeur est toujours plus réticent à employer une femme et plus prompt à la renvoyer (voir à ce sujet l'enquête citée par Aka Kouamé). À travail égal, les salaires restent très inégaux. Quant aux promotions et aux emplois qualifiés les femmes y sont très peu représentées. À quelque chose malheur est bon, dans certaines régions, en Afrique notamment, les femmes n'attendent pas grand-chose du secteur formel de l'emploi et déploient des initiatives remarquables dans le secteur non formel (commerce, petites entreprises) où elles acquièrent parfois des positions éminentes.

Dans l'ensemble, les inégalités d'instruction, les charges familiales des femmes, le faible partage du travail domestique sont autant de facteurs qui renforcent les inégalités d'opportunité offertes aux femmes dans l'emploi. C'est en raison de l'accumulation de ces inégalités, durables dans le temps, que la pauvreté peut faire son apparition. Elles engendrent des contraintes qui limitent les capacités individuelles des femmes, les rendent plus vulnérables aux chocs économiques extérieurs et les empêchent de lutter efficacement contre la pauvreté. Lorsqu'elles sont chefs de famille, situation de plus en plus fréquente, leur vulnérabilité est encore accrue (Contribution Jean-Luc Dubois).

Enfin, dans les économies rurales, les femmes, surchargées de travaux domestiques et aux champs, font appel à la main-d'œuvre de leurs enfants et particulièrement de leurs filles, perpétuant ainsi l'exploitation dont elles ont elles-mêmes été l'objet dans leur enfance.

L'accès équitable aux moyens d'être en bonne santé, un idéal toujours lointain

Là aussi des progrès ont été faits. L'augmentation de l'espérance de vie dans les pays en développement en est le témoignage et les femmes ont une durée de vie moyenne légèrement supérieure à celle des hommes. Les campagnes de vaccination ont fait nettement régresser la mortalité des enfants mais là encore certains sont plus favorisés que d'autres. Les enquêtes démographiques et de santé ont apporté la preuve de l'existence d'une "ceinture patriarcale", de l'Afrique du Nord à l'Asie du sud, où existe une forte préférence pour les garçons. Les statistiques montrent la persistance de surmortalités des petites filles dans plusieurs pays d'Asie du sud, du Proche et du Moyen Orient (Contribution d'Arlette Gautier). Dans certains pays où, à la lecture des moyennes nationales, la surmortalité féminine de l'enfance semble avoir disparu, elle est encore bien présente en milieu rural, notamment de 1 à 5 ans. Constat navrant, certaines sociétés (Asie du Sud et de l'Est) connaissent encore, bien qu'il soit évidemment officiellement réprouvé, l'infanticide féminin, en raison de la conjonction entre des programmes drastiques de planification familiale et la forte préférence pour les garçons. Des rapports de masculinité à la naissance aberrants (112 à 114 en Chine et en Inde) en donnent la preuve.

La santé dépend d'équipements médicaux mais aussi de facteurs indépendants des structures de santé, *stricto sensu*, et là les rapports de genre jouent un rôle déterminant. Citons la capacité des individus à accéder aux soins de santé et à une alimentation adéquate, et les risques liés aux modes de vie qui sont dictés par les rôles assignés à chacun. Les inégalités d'accès aux revenus entre hommes et femmes jouent un rôle important dans la quête de la santé. Les femmes ayant moins de revenus que les hommes sont plus souvent incapables de payer des médicaments et des soins si un mari, un père, un frère ne les y aide pas. Quant à leur alimentation, de très nombreuses études ont apporté la preuve de sous-alimentations et d'anémies plus fréquentes chez les femmes, notamment lorsqu'elles sont enceintes. De plus, au-delà de la capacité financière, les femmes sont parfois privées du pouvoir de décider elles-mêmes de recourir à des soins. C'est un mari ou un père qui détiennent ce pouvoir.

Enfin la répartition des tâches entre hommes et femmes expose à des risques spécifiques. En Afrique l'essentiel de la production agricole est portée à "dos de femme", de même que le bois de chauffage, ce qui entraîne une usure précoce de la colonne vertébrale. Les femmes gèrent l'essentiel des activités liées à l'eau (portage de l'eau, lessives, piquage dans les rizières, etc.). Elles sont de ce fait particulièrement exposées à certaines pathologies hydriques (paludisme, bilharziose, par exemple).

La santé de la reproduction, une conception renouvelée de la planification familiale

Le nouveau concept de "santé de la reproduction", introduit alors de la Conférence du Caire, est un progrès réel en ce qu'il met l'accent sur toutes les composantes de la santé reproductive et non plus essentiellement sur la contraception et la planification familiale. Il a aussi clairement souligné le droit des femmes à disposer de leur corps, de décider de leur procréation. Il a inclus l'épanouissement sexuel des partenaires comme un élément de la bonne santé. Cela implique des rapports plus harmonieux entre partenaires et moins empreints, comme c'est si souvent le cas, d'une idéologie de la domination masculine. La direction est tracée, reste à trouver les moyens de la suivre dans les faits.

Il faut reconnaître que ces déclarations adoptées au Caire ne sont pas encore mises en œuvre partout et que les pesanteurs dans les programmes de santé publique et des services sont encore difficiles à ébranler. Et le déni de ces principes est encore trop fréquent (stérilisations non voulues, sélections des fœtus féminins pour avortements sélectifs, contraceptions aux éventuels effets nocifs non expliqués aux clientes, etc.). Signalons aussi que dans certains milieux l'accès à la contraception

reste très limité et que, pour des raisons familiales et économiques, de plus en plus de femmes du tiers monde recourent à l'avortement le plus souvent clandestin, dans des conditions déplorables. À Abidjan, par exemple, c'est une femme sur deux qui dit avoir eu au moins une fois recours à l'avortement.

La prise en charge de l'accouchement, volet important de la nouvelle conception de la santé de la reproduction, est l'expression des inégalités persistantes à l'encontre des femmes car des mesures simples (proximité de centres à équipement minimal, dépistage des cas à risques en vue de leur transport dans des centres mieux équipés) suffiraient à diminuer fortement la mortalité et la morbidité maternelle. Outre les décès maternels (on les évalue à 600 000 par an et ils seraient en augmentation), le plus souvent évitables, des millions de femmes dans les pays en développement gardent des handicaps durables à la suite d'un accouchement mal conduit. Elles en souffrent dans leur vie sociale, émotionnelle et leurs activités productives. Les programmes de santé publique sont trop peu sensibles à ces problèmes (Contribution de Patrick Thonneau).

Quant aux dépistages des cancers génitaux, qui faisaient eux aussi partie de la conception renouvelée de la santé de la reproduction, force est de constater que dans les pays en développement les programmes sont erratiques ou inexistant, à quelques exceptions près.

Le sida, un révélateur de toutes les inégalités

D'après l'agence ONUSIDA et l'OMS, environ 15 millions de femmes dans le monde vivraient avec le VIH en 1999 dont 80 % vivent en Afrique. Dans ce continent l'épidémie touche plus les femmes que les hommes et de façon générale l'épidémie se répand plus vite chez les femmes. Plusieurs facteurs expliquent cette progression différentielle. Les uns sont d'ordre biologique, le VIH passant plus facilement de l'homme à la femme au cours des rapports sexuels. Mais ce sont surtout les facteurs sociaux et culturels qui expliquent cette différence. Les hommes ont le pouvoir de décision. Il est très difficile pour une femme d'exiger l'usage du préservatif, surtout dans les relations conjugales. Et dans les sociétés africaines où la valorisation de la fécondité reste très forte, cela est presque impossible (Contribution d'Annabel Desgrées du Loû).

Le sida est un révélateur de toutes les inégalités : entre hommes et femmes mais aussi entre riches et pauvres, entre pays bien dotés et ceux qui ne le sont pas. Dans les pays à forte tradition patriarcale les femmes n'ont qu'un très faible pouvoir de négociation dans leurs rapports sexuels et spécifiquement conjugaux. Si elles sont séropositives elles ne peuvent dans la plupart des cas accéder à des traitements adéquats et, qui plus est, elles sont victimes d'une forte stigmatisation. Si leur santé s'affaiblit elles auront du mal à assurer leurs activités productives qui sont souvent leur seul moyen de subsistance pour elles et leurs enfants, en raison de la séparation des revenus entre conjoints. Dans les sociétés fortement touchées par l'épidémie, celle-ci les atteint aussi si elles ne sont pas elles-mêmes contaminées. Car elles ont alors une forte probabilité de devoir s'occuper d'une personne malade, mari, père, ou autre parent.

Enfin, injustice radicale, les femmes séropositives des pays pauvres risquent de transmettre le virus à leurs enfants puisqu'elles n'ont aucun espoir d'accéder aux thérapies existantes et ce d'autant plus qu'elles n'ont pas d'autre moyen de les nourrir que de les allaiter, ce qui ajoute au risque de transmission. Alors que dans les pays développés ces risques ont pu être limités, ils restent omniprésents pour toutes les femmes qui vivent dans les zones où flambe l'épidémie.

Le sida est un drame pour tous ceux qui en sont atteints mais il est aussi une catastrophe collective qui doit amener à remettre en question les rapports socialement valorisés. Les rapports inégaux

entre hommes et femmes font à l'évidence partie des règles qui doivent être réexaminées pour tenter de diminuer les risques pour chacun et le risque collectif de diffusion de l'épidémie. Ce fléau doit être combattu par tous les moyens y compris en favorisant l'autonomie de décision de chacun face aux choix à faire pour minimiser les risques.

Couples, familles : les rapports de genre au quotidien

Les rapports de genre, institués au niveau collectif par les normes valorisées, les pratiques culturelles, les croyances religieuses, se "mettent en scène" au quotidien dans les familles (Contribution d'Armelle Andro). Et l'on sait que les familles, dans les pays du Sud, sont soumises à des changements rapides qui prennent parfois l'allure de véritables bouleversements. Un des plus évidents est la tendance au recul de l'âge au mariage des femmes qui leur permet d'aborder la vie conjugale et les responsabilités maternelles avec une plus grande maturité. Autre changement que l'on peut considérer comme favorable, la diminution des écarts d'âge au mariage entre les conjoints, qui pourrait éventuellement induire une plus grande proximité et un meilleur échange entre eux (voir contribution de Marie-Paule Thiriat).

D'autres changements qui infléchissent les rapports au sein des familles sont en cours. Donnons deux exemples ayant trait à la démographie : Passer en trente ans d'une descendance de 6-7 enfants à 2 enfants par femme n'est pas anodin. Voir augmenter sensiblement la survie des personnes âgées, prises encore en charge le plus souvent dans les familles modifie profondément les rapports entre générations. Mais les mutations sont aussi ailleurs. Les enfants vont plus souvent à l'école, les ressources viennent plus souvent d'emplois salariés, les médias diffusent, de façon très efficace (si l'on en croit les études sur l'effet des *telenovelas*, par exemple), des idéaux familiaux venus d'ailleurs. Les rôles sexués dans les familles en sont affectés, tant entre époux qu'entre parents et enfants, frères et sœurs, entre familles alliées, etc.

On ne peut pas s'en tenir à l'image figée de familles patriarcales vivant en autarcie. Elles bougent, mais non sans résistances et sans heurts. C'est justement dans les relations entre hommes et femmes que les mutations sont les plus "douloureuses". L'inégalité de statut selon le sexe est une sorte d'épine dorsale des sociétés patriarcales et si l'environnement juridique, économique et culturel est favorable à un changement, la vie privée peut, à bien des égards, constituer un refuge de ces valeurs anciennes. La polygamie en Afrique sub-saharienne, l'exigence de très fortes dots en Inde, la réclusion des femmes et jeunes filles, les mariages sous la contrainte, la répudiation expéditive des épouses, les violences dans les cérémonies de veuvage sont autant de pratiques dont on constate malheureusement la "bonne santé", dans les sociétés où elles font partie de l'héritage culturel, alors qu'elles sont en contradiction avec les idéaux de respect de la personne et d'égalité de tous. Les violences conjugales en sont le paroxysme. Dans 10 à 15 % des cas elles incluent le viol. Réprouvées "officiellement" dans les déclarations des États, elles font l'objet d'une coupable tolérance dans la vie sociale courante. Elles ont pour but d'obtenir la soumission de la femme et sa conformité à un certain rôle. Conditionnées par leur éducation un bon nombre d'hommes mais aussi de femmes les considèrent comme "légitimes" ! Ces violences peuvent aller jusqu'à la mort. On cite en particulier les meurtres de jeunes femmes pour insuffisance de dot en Inde (4 800 morts enregistrées par la police en 1990) mais aussi les crimes "d'honneur" en Égypte perpétrés par un parent sur des femmes de leur famille qui avaient été violées (Contribution d'Arlette Gautier).

Les migrations, une opportunité de changement ?

Les pays du Sud n'ont pas attendu la "globalisation" pour connaître d'intenses échanges de population. L'urbanisation est une expression de la croissance économique. Depuis les années 1960 les mouvements internes entre campagnes et villes se sont intensifiés, parfois comme un effet du développement, parfois comme un effet des crises économiques, écologiques voire des conflits. Les mouvements internationaux font aussi partie de la dynamique de ces pays, que ce soit vers des pays du Nord ou vers des pays voisins du Sud. En effet si on parle beaucoup des migrations du sud vers le nord, les migrants venant de pays en développement se dirigent essentiellement vers d'autres pays du Sud. Quant aux déplacements forcés ils se font également entre pays ou régions voisines, translatant les difficultés et la pauvreté à travers les frontières de pays également démunis.

On a une perception de la migration comme d'un mouvement d'hommes à la recherche de travail, parfois accompagnés d'une épouse dont la migration serait un sous-produit de celle de son mari. Cette vision est de plus en plus loin de la réalité. Dans les faits, les migrations féminines autonomes, à la recherche d'un emploi ou d'un marché pour écouler des produits, sont de plus en plus fréquentes. Les enquêtes sur les migrations, qui ont longtemps concerné uniquement les hommes, ont commencé à s'intéresser aussi aux réponses des femmes. Elles attestent d'une rapide "féminisation de la migration" (rapport de Philippe Antoine et Oumar Sow). On est passé de migrations liées au mariage (rejoindre le village de l'époux) à des migrations à longue distance (pour chercher du travail). Les femmes migrent plus à l'intérieur de leur pays qu'à l'extérieur mais elles contribuent désormais plus que les hommes à la croissance des villes.

Ces évolutions montrent que les femmes prennent de plus en plus des décisions autonomes. Leur migration peut être un premier pas vers l'indépendance et la réussite. Aller dans une ville donne accès à de nouvelles opportunités d'emploi, de formation, d'accès à des services collectifs. C'est le versant positif des migrations. On peut aussi les interpréter, versant négatif, comme la manifestation d'un accroissement des difficultés des femmes à survivre dans leur milieu habituel. Elles sont alors contraintes à aller chercher des moyens de survivre et de faire survivre leurs enfants, loin de chez elles, dans des conditions extrêmement précaires, qui peuvent nuire à leur santé et à l'équilibre de leur vie familiale. Les femmes sont souvent vulnérables à tous types d'exploitation parce qu'elles ont quitté leur milieu d'origine dans une situation déjà critique et ne peuvent plus recourir à leur entourage familial. Citons un exemple, celui des *Maquiladoras*, en Amérique centrale où les femmes sont souvent privées des droits les plus élémentaires, travaillent 12 à 15 heures par jour et subissent la violence physique et sexuelle de l'encadrement (contribution "Femmes et changement").

Les migrations des hommes, quant à elles, modifient aussi la situation des femmes qu'ils laissent derrière eux quand ils partent seuls. Selon les cas, elles se retrouveront plus indépendantes ou plus dépendantes de la famille de leur époux. Presque toujours, elles seront dans une situation plus défavorable, économiquement parlant, sauf si le mari émigré envoie des subsides à sa femme, ce qui peut alors rehausser statut de celle-ci et lui assurer des moyens de subsistance.

En tout état de cause les migrations, qu'elles soient féminines, masculines ou le fait d'un couple voire d'une famille entière, ont pour effet de transformer les rapports de genre. Collectivement il peut arriver qu'elles provoquent des déséquilibres des sexes (on parle de villes masculines ou féminines selon la sélection qu'opèrent les types d'emplois offerts), de campagnes désertées par les hommes. Plus simplement, dans les familles, il se produit des glissements d'autorité, des nouvelles répartitions de l'accès aux ressources, des remises en question des rôles traditionnels, ceux des

hommes comme ceux des femmes, au contact de sociétés différentes. Il est évident que la migration vers les villes augmente les chances de scolarisation des filles et, par la diversité des modèles de comportements qu'elles proposent, favorisent une remise en question de la validité des statuts sexués transmis par les sociétés rurales. Et ces transformations ne se limitent pas aux migrants eux-mêmes. Quand ceux-ci retournent dans leur milieu d'origine, ils contribuent à la diffusion de nouveaux modèles.

Il est un type de migrations dont les effets dévastateurs pour les femmes sont évidents, ce sont les migrations provoquées des situations de conflits (Contribution de Marc-Antoine Pérouse de Montclos). Il est évident que, dans les camps déplacés ou dans les zones de guerre, les femmes courent des risques particuliers pour leur santé et leur intégrité physique comme pour celle de leurs enfants. Mais contrairement à une idée reçue, il semble qu'elles n'y soient pas toujours plus nombreuses que les hommes et elles sont loin d'être passives dans ces situations. Les femmes sont aussi plus engagées dans l'organisation de ces camps que les hommes et y trouvent l'occasion de contribuer à la gestion d'une collectivité. Ces quelques aspects positifs ne doivent pas occulter l'essentiel, les conditions le plus souvent effroyables de survie dans ces situations, pour les hommes et pour les femmes.

III. Penser la coopération internationale dans la synergie entre rapports de genre, dynamique de population et promotion du développement.

Nous appuyant sur les contributions rédigées dans le cadre de ce rapport, et résumées ci-dessus, nous voudrions proposer un certain nombre d'actions prenant en compte les analyses sur l'interaction entre rapports de genre, dynamique de population et efforts de développement dans un double objectif d'efficacité et de promotion de l'égalité entre les sexes.

Promouvoir l'indispensable connaissance sur les rapports de genre

Dans le domaine encore neuf des interactions entre population, genre et développement, l'accroissement des connaissances est une étape préalable incontournable pour la conception d'actions efficaces. En effet sous peine d'être inefficaces, les actions pour réduire les inégalités ne peuvent s'appliquer indifféremment dans tous les milieux. Trop souvent on a vu que les actions en faveur des femmes (dans la ligne de l'intégration des femmes au développement) sont restées marginales et n'ont pas réduit les inégalités. Si on essaie seulement de pallier les effets d'une situation inégalitaire sans s'attaquer à ses causes il faudra renouveler sans fin les programmes. De nombreuses études l'ont montré, ce sont les équilibres dans les pouvoirs de décision, l'accès aux ressources qu'il faut changer. Pour cela, il faut identifier les mécanismes de l'inégalité tels qu'ils sont mis en œuvre dans chaque société, si l'on veut promouvoir plus d'égalité et plus de complémentarité entre les sexes. Les Nations unies ont déjà proposé certains indicateurs dans les rapports du PNUD (indicateur sexo-spécifique de développement et indicateur de participation des femmes). C'est un premier essai qui demande à être approfondi. Les services de la coopération française manifestent leur intérêt pour la formation en ce domaine puisqu'ils vont soutenir l'intégration des questions relatives au genre dans la formation des statisticiens d'Afrique francophone (à Abidjan), ainsi que des activités de recherche sur ces sujets.

Constatation de base, contrairement à ce qu'on pourrait croire il n'est pas toujours aisé de disposer de statistiques sexuées. Il faut remédier aux manques mais surtout réexaminer les catégories qui servent à la collecte statistique car elles ne sont pas toujours propres à traduire correctement les situations que l'on cherche à connaître. On cite toujours, à juste titre, l'exemple de l'activité économique (contribution d'Alain Lery). Les catégories traditionnelles d'activité traduisent très insuffisamment l'activité féminine, souvent multiforme. Les définitions de l'activité productive restent fortement liées à l'existence d'un revenu monétaire, alors que les femmes exercent souvent des activités, réellement productives, mais en dehors du circuit monétaire. Il faut soutenir les réflexions des économistes qui proposent de renouveler les critères de l'activité productive et de la création de richesses² (PNUD, 1995). Les catégories qui servent à définir les statuts dans le ménage et les liens de parenté sont souvent aussi très imparfaites et marquées par une androcentrique de la réalité.

Enfin, plus important encore, on a besoin d'indicateurs (qualitatifs mais aussi dans la mesure du possible, quantitatifs) pour identifier les rapports de genre tels qu'ils sont valorisés dans un groupe social. On pourrait alors évaluer les effets d'interaction entre un "système" de genre et des actions de développement : infrastructures, équipements collectifs, nouvelles activités productives, implantation d'ONG, etc. une telle évaluation des projets de développement serait nécessaire pour mieux définir les actions dans le cadre des programmes de développement et mesurer a posteriori leurs effets en termes de genre. Il y a là un vaste chantier de recherche et de formation.

Soutenir les avancées juridiques et aider à leur mise en pratique

Les principes d'égalité juridique des hommes et des femmes doivent être réaffirmés sans relâche car même si les progrès sont réels, ils peuvent être remis en cause, notamment dans certains pays qui ne les ont promus que du bout des lèvres. La vigilance s'impose et elle doit être exercée à la fois par les représentants des États, dans les instances internationales, et par les représentants des sociétés civiles, tant parlementaires que militants d'associations. Là encore, la formation est une priorité. La communauté internationale peut s'appuyer sur les initiatives de nombreuses ONG, notamment des associations de juristes qui ont vu le jour pour promouvoir le respect du Droit dans leurs pays respectifs et s'attachent à informer les femmes de leurs droits et à les faire respecter.

Les associations des droits de l'Homme doivent être encouragées et soutenues dans leur dénonciation de toutes les injustices, dont celles qui atteignent les femmes. La dénonciation des violences à l'encontre des femmes doit s'amplifier et devenir partie intégrante des actions en faveur des droits. Il faut qu'elles soient mises hors la loi dans tous les milieux, alors qu'elles sont encore, dans certains contextes, considérées comme faisant partie des prérogatives masculines ou à tout le moins relevant seulement de la vie privée des individus.

Il importe de prendre des dispositions législatives contre toute discrimination entre les sexes, mais plus encore de veiller à ce qu'elles soient appliquées. Ces dispositions doivent concerner aussi bien l'accès à la citoyenneté, les droits de vote et d'expression, que les mesures qui règlent la vie matrimoniale et familiale. Et en ce domaine les progrès à faire sont immenses.

Lutter contre les inégalités sexuées en matière d'instruction et de formation

Même des pays à faibles revenus ont réussi à investir dans l'éducation et à faire progresser le taux de scolarisation primaire et notamment celui des filles. Le poids d'une volonté politique clairement

² PNUD, 1995. – *Rapport mondial sur le développement humain*. – Paris, economica, 250 p.

affichée peut permettre de lever certains obstacles et inciter les parents à changer de comportements vis-à-vis des filles. Les leaders d'opinion ont un rôle important à jouer mais il ne suffit pas de discours mobilisateurs d'ordre général. Il faut des mesures budgétaires pour que tous les enfants aient, à proximité, une possibilité d'aller à l'école, sinon la tendance à "choisir" la scolarisation des garçons au détriment de celle des filles sera toujours présente. La distance de l'école est aussi un facteur décisif d'abandon de la scolarité pour les filles. Le soutien de programmes en ce sens dans le cadre de coopérations internationales doit être préconisé. C'est ce que fait actuellement la coopération française en association avec l'UNICEF dans un programme de sensibilisation à la scolarisation féminine en Afrique (Contribution de Brigitte Curmi). À l'évidence ce sont des actions fortement valorisées dans les pays du Nord où elles sont soutenues par les représentants de la société civile.

Il faut aussi que dans chaque pays, voire chaque région, soient définis des objectifs à atteindre, des acquisitions à privilégier, par les moyens pédagogiques les plus adaptés afin de rentabiliser au maximum les moyens financiers toujours insuffisants. Une attention particulière devrait être apportée à la promotion de l'égalité entre les sexes à travers la formation des maîtres et la conception des manuels scolaires. À l'école aussi se transmettent des messages sur les rôles masculins et féminins qui reflètent les inégalités valorisées dans la société.

Par ailleurs la scolarisation des filles ne dépend pas seulement de l'institution scolaire. Elle est aussi tributaire de l'attitude de la famille et du milieu social. Là où les filles sont écrasées par les tâches domestiques elles seront ou bien incapables de satisfaire les obligations de l'école ou bien retirées de l'école. C'est donc un changement de ce que l'on attend des filles comme des garçons qui est nécessaire.

L'accès des femmes à la formation doit aussi inclure des efforts renouvelés pour l'alphabétisation fonctionnelle des femmes qui n'ont pas eu accès à l'école. Enfin la recherche de rapports plus équilibrés entre hommes et femmes implique que de plus en plus de jeunes femmes aient accès à des formations de longue durée à égalité avec les jeunes hommes, dans tous les domaines, en particulier dans les disciplines scientifiques, et non pas seulement dans des secteurs réputés féminins.

Combattre les inégalités entre hommes et femmes dans la production et l'accès aux ressources

La pauvreté n'est pas l'apanage des femmes mais il est certain qu'elles accumulent les handicaps dans la course contre la pauvreté (faible instruction, santé menacée par l'accumulation des tâches, malnutrition fréquente et risques maternels, obstacles à leur promotion lorsqu'elles sont dans l'emploi formel...). En situation de crise elles sont donc plus vulnérables que les hommes, surtout si elles sont chefs de ménage.

Il faut combattre ces inégalités non seulement pour des motifs d'éthique mais pour des raisons d'efficacité. Pour cela il faut mieux identifier la création de richesses due aux femmes et non seulement pallier ces inégalités économiques mais aussi s'attaquer à l'enchaînement des inégalités dans le domaine de l'éthique, du politique et du culturel. C'est une démarche plus ambitieuse et plus difficile que la seule lutte contre l'inégalité économique. Si une telle démarche n'est pas adoptée, les mesures palliatives de lutte contre la pauvreté (subventions, aides diverses...) devront indéfiniment être reconduites et peuvent même, par un effet pervers, renforcer les inégalités envers les femmes.

Parmi les mesures indispensables pour favoriser l'efficacité de la production des femmes et leur autonomie il faut soutenir les mesures ci-dessous :

- Renforcer la formation professionnelle des femmes et la sensibilisation des organismes professionnels et syndicaux à l'importance de relations de genre égalitaires ;
- soutenir les organisations qui luttent pour l'égalité d'accès à des postes de responsabilité et la rémunération égale à qualification identique ;
- donner des moyens à celles qui aident les femmes à créer des entreprises ;
- permettre un accès égal aux investissements productifs et aux moyens de production au premier rang des quels il faut inscrire la terre et l'accès au crédit ;
- protéger les enfants et surtout les petites filles de l'exploitation au travail ;
- exiger que les femmes soient pleinement associées aux instances de décision, là où elles ont une activité productive (syndicats, coopératives, associations de producteurs, etc.) ;
- pousser à des politiques d'aménagement du territoire pour doter les zones rurales de services favorisant l'activité productive de proximité (organismes de crédit, formations en cours d'emploi, garderies d'enfants, écoles, adductions d'eau, etc.) ;
- veiller à l'égalité entre hommes et femmes dans les systèmes de retraite, là où ils existent (Contribution de Roberto Ham Chande).

La santé, aller au-delà de l'approche "mère - enfants".

Là où les femmes connaissent encore des risques élevés dans leur vie maternelle c'est en raison de la faible priorité accordée à la prévention de ces risques. Les agences internationales se doivent de soutenir les programmes de maternité sans risques et ils en font déjà une priorité. De même la dénonciation des mutilations génitales féminines doit être renforcée.

Par ailleurs l'approche en termes de genre amène à élargir les priorités qui ont été définies jusqu'alors. Il n'est pas question de remettre en cause la haute priorité accordée à la santé de la mère et de l'enfant mais de la réintégrer dans une conception plus globale des actions de santé. Les hommes sont peu ou pas concernés par les programmes "mères - enfants". De ce fait, alors qu'ils sont des acteurs à part entière de la santé familiale, ne serait-ce que parce qu'ils ont plus de possibilités financières que les femmes, ils sont mal informés et parfois peu enclins à faire des dépenses de santé nécessaires pour leur famille, voire dans certaines sociétés à laisser leurs épouses sortir pour se faire soigner. Dans certains pays ils ne sont concernés par les programmes de santé que dans le cadre des campagnes anti-sida. Mieux informés et mieux soignés, les hommes seraient plus attentifs à la santé de leurs proches et notamment des femmes et des petites filles.

L'accroissement de l'espérance de vie, qui est une marque des progrès réalisés, suppose de reconsidérer la prise en charge des personnes âgées. Leur nombre croissant rapidement, en raison de la baisse de la mortalité, elles doivent bénéficier des programmes spécifiques. À défaut, leur état de santé les rend dépendants de leurs proches, ce qui se traduit le plus souvent par un accroissement du travail des femmes, sur lesquelles repose l'essentiel de cette prise en charge des malades et dépendants âgés. De plus les femmes âgées ont souvent un rôle important dans la prise en charge des petits-enfants. Leurs connaissances en matière de santé et leur santé elle-même a donc des répercussions sur eux.

Donner une priorité absolue à la lutte contre le sida

L'épidémie de sida fait courir de tels risques et engendre de telles inégalités qu'il nous a paru nécessaire de le traiter à part de la santé. À l'occasion de la prochaine session de la commission de population des Nations unies, les représentants de la France pourraient émettre une recommandation explicite sur la priorité concrète à donner à la lutte contre le sida. Il faut évidemment dépasser les pétitions de principe et consacrer des moyens financiers qui ne peuvent qu'être considérables pour juguler l'épidémie, traiter les malades et accompagner les familles qui affrontent la maladie, tant sur le plan social qu'économique. Là encore il faut s'appuyer sur les associations et ONG qui font un travail énorme et connaissent le terrain.

Il est un aspect de la maladie qui concerne plus directement les femmes, c'est la transmission mère-enfant. Il est particulièrement injuste de constater que dans les pays riches, ce risque a pu être réduit assez considérablement, rendant possible la maternité pour des femmes séropositives, alors que dans les pays en développement où la maternité revêt une importance vitale pour les femmes (leur statut dépendant largement de leur fécondité) les risques de transmission n'ont pas été réduits, pourtant il existe maintenant des traitements relativement peu coûteux (régime court d'AZT en fin de grossesse, d'un coût de 50 FF environ) auxquels les femmes exposées devraient pouvoir accéder. Cette thérapie pose moins des problèmes de coût que des problèmes sociaux liés au dépistage. Les essais récents menés en Côte d'Ivoire montrent que les substituts au lait maternel pour le nourrisson auront au coût plus élevé que la thérapie à l'AZT pour les femmes en fin de grossesse. La France est

largement engagée dans la mise au point d'un protocole thérapeutique en ce domaine. Ce serait une première mesure pour diminuer le risque de transmission, les autres résidant dans l'accès à l'information sur la nature des risques et les moyens d'accroître leur pouvoir de négociation avec leurs partenaires.

Favoriser l'autonomie des personnes dans la vie conjugale et familiale

On est là au cœur de la mise en œuvre des inégalités entre hommes et femmes dans la pénombre de la sphère privée. Au-delà du rappel des grands principes des droits de l'Homme et de la mise en œuvre de processus démocratiques, les mesures à favoriser ne peuvent être générales. Il faut dans chaque contexte culturel identifier et favoriser les pratiques favorables à des rapports plus égalitaires. Il y a néanmoins des mesures qui peuvent être recommandées sous tous les cieux (même si elles sont loin de recueillir l'assentiment général) : citons notamment le recul de l'âge au mariage des jeunes filles, la réduction de l'écart d'âge entre conjoints, la libre disposition par chaque conjoint de revenus autonomes, la liberté de circulation sans autorisation des épouses, l'égalité face au divorce, la suppression des mesures vexatoires à l'encontre des veuves, l'accès égal des hommes et des femmes à l'héritage.

L'éducation des jeunes, garçons et filles, devrait s'attaquer aux stéréotypes sexistes et aux idéaux qui cautionnent les rapports de genre inégalitaires. Ce n'est pas seulement l'éducation à la vie sexuelle, telle qu'elle a été préconisée dans certains programmes d'éducation à la vie familiale par le FNUAP, mais plus largement une éducation à la vie de relation entre hommes et femmes, dans un couple mais aussi dans les fratries, dans les groupes de pairs, dans la vie publique. Cela n'ira pas sans des recherches sur les moyens de concevoir les instruments d'une telle formation et les lieux les plus propices (école, associations, émissions télévisuelles...) pour la dispenser.

Les très jeunes filles doivent faire l'objet d'une attention particulière quant aux risques d'exploitation domestique et sexuelle. Les violences à leur rencontre sont particulièrement fréquentes et tolérées dans certains pays. Il faut lutter contre ces pratiques par tous les moyens : lois, sensibilisation par les médias, dénonciation par les ONG, etc.

En matière de procréation, les principes de la conférence du Caire (1994) rappelés à Beijing (1995) doivent être réaffirmés : droit à la maîtrise de son corps et à une sexualité équilibrée pour les femmes comme pour les hommes ; accès autonome à la contraception, dans le respect des personnes et sans distinction d'état matrimonial. L'accès à la contraception est évidemment un élément déterminant de rapports plus équilibrés entre hommes et femmes, à condition qu'il soit possible dans de bonnes conditions. Cela veut dire que chacun doit pouvoir trouver des services de planification familiale de qualité sans y être contraint (par exemple comme en Chine), sans se voir imposer telle ou telle méthode (cela arrive dans certains centres de santé reproductive) ni être empêché de recourir à ces services par quelque autorité que ce soit (mari, autorité religieuse ou politique).

La qualité de l'accueil, l'écoute des clients, l'information et les conseils dispensés doivent être régulièrement évalués et si possible améliorés. Trop de femmes recourent à des méthodes peu fiables ou aux conseils de proches non formés parce qu'elles n'ont pas reçu l'attention nécessaire dans les structures de planification familiale. Les hommes eux aussi doivent être accueillis dans les centres de planification, mais comme individus et non pas comme maîtres des lieux, décidant à la place des épouses, ce qui arrive encore parfois. Une répartition équilibrée des postes de décision entre hommes et femmes dans ces structures est indispensable pour améliorer la qualité des services offerts.

Comme l'a rappelé la conférence du Caire, une attention particulière doit être accordée aux jeunes filles et jeunes femmes en début de vie sexuelle et féconde. Elles doivent avoir accès à la contraception même si, comme c'est le cas de plus en plus souvent, le mariage n'est pas le cadre de leurs premières expériences sexuelles.

Accompagner les migrations

les mouvements migratoires vont aller en s'amplifiant, concerneront des parcours de plus en plus longs et mettront en contact des populations issues de milieux culturels de plus en plus différents. Ils contribueront à la confrontation des modèles culturels, des normes de comportement. Ils seront un ressort essentiel de la dynamique démographique du 21^è siècle. Il importe donc de mieux connaître leurs effets sur les rapports de genre. Beaucoup seront au détriment des plus faibles les pauvres, les illettrés, les exclus... et probablement il y aura dans ces catégories beaucoup de femmes.

Il faut donc que les organismes internationaux veillent à accompagner les migrations, afin qu'elles n'enfoncent pas un peu plus des populations déjà en situation précaire, en mettant en place des structures d'accueil et d'insertion dans les lieux d'arrivée et des règlements qui empêchent l'exploitation sauvage des nouveaux arrivés par des entrepreneurs sans scrupule. Il faut aussi saisir les opportunités que constituent ces migrations de renforcer l'autonomie des migrants : mettre à leur disposition des moyens de formation professionnelle, d'apprentissage d'une langue de travail, etc. Enfin, dans le cas de migrations internationales, il faut imposer aux pays d'accueil une égalité de traitement des hommes et des femmes. Certains pays d'accueil interdisent par exemple aux femmes qui viennent au titre du regroupement familial de travailler pendant une durée assez longue. Ces dispositions doivent être combattues.

Développer les compétences en matière de rapports de genre dans les institutions de coopération

Les actions de la coopération internationale de la France

Les ONG qui ont participé à la préparation de ce rapport ont fait des suggestions à l'intention des institutions de coopération française que nous désirons refléter ici.

Elles demandent que l'aide publique au développement :

- veille à ce que la contrepartie des annulations de dette soit affectée en priorité à l'éducation et à la santé avec une "approche de genre"
- augmente le recours aux procédures multi-bilatérales
- s'appuie davantage sur les ONG locales qui connaissent mieux les vrais besoins de la population
- mette en place des évaluations systématiques lorsqu'une aide est accordée à des ONG et groupements de femmes.

Les unes et les autres souhaitent que la coopération de la France soit élargie à de nouveaux partenaires (ONG notamment) et s'appuient sur de meilleures connaissances des situations locales.

Ces demandes sont d'un grand intérêt. Elles supposent réunis des moyens indispensables dont la France est encore mal dotée. Tout d'abord, il faut généraliser la formation des personnels de la coopération dont la plupart n'ont qu'une attention condescendante à la problématique de genre. deuxièmement, les services centraux et décentralisés devraient disposer de personnels compétents pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer tous les projets de développement en prenant en compte l'approche de genre. Enfin se pose la question des moyens financiers. Ils devraient augmenter très sensiblement pour soutenir à un niveau convenable les initiatives locales qui auront été identifiées comme prometteuses pour favoriser l'égalité et une meilleure complémentarité entre hommes et femmes. On a trop souvent pratiqué, pour ce qui est des projets incluant la promotion des femmes, des financements à dose "homéopathique" sans efficacité durable.

Si le ministère des Affaires étrangères s'engage dans cette voie, nul doute que la crédibilité de son action s'en trouvera renforcée dans les instances internationales qui, pour la plupart, ont fait de l'égalité entre les sexes un objectif incontournable et de l'analyse des situations en termes de genre un instrument privilégié de la définition des politiques en faveur du développement.

Les organismes internationaux ont quant à eux un rôle essentiel à jouer à trois niveaux :

1. Rappeler les principes des droits de l'Homme et de l'égalité entre les sexes et inciter directement à leur mise en pratique dans tous les pays membres, sans se contenter de pétitions de principe.
2. Identifier les inégalités et diagnostiquer les moyens d'y remédier en exigeant que tous les projets de développement soient évalués quant à leurs effets sur les rapports de genre au niveau collectif et individuel. Cela suppose (a) la mise en place de mécanismes adaptés dans chaque contexte socio-culturel, (b) le soutien à la recherche scientifique, (c) la formation des personnels de la coopération internationale à l'approche de genre.
3. Imposer une réflexion sur les grands équilibres (ou déséquilibres) que va favoriser la globalisation et analyser les conséquences qu'elle entraînera sur les rapports entre groupes

sociaux,notamment les rapports entre les sexes, pour accompagner et renforcer ses effets bénéfiques d'une part, et contrôler, voire combattre ses effets pervers, d'autre part.



L'approche en termes de genre implique d'abandonner les actions catégorielles pour mettre en place des politiques tendant à modifier l'organisation de la vie en société et la division sexuelle des sphères publique, privée, économique et sociale. Autant il était possible d'obtenir un consensus de bon ton sur la nécessité de faire quelques actions en faveur des femmes, comme une catégorie "vulnérable", autant il est difficile de faire accepter à des États et des organismes de coopération internationale ce que l'on peut considérer comme un changement radical de société. C'est tout le mérite des instances des Nations unies d'avoir commencé à ouvrir ce débat. C'est le devoir des représentants des États et des sociétés civiles de l'approfondir et d'empêcher qu'il ne soit éludé par quelques bonnes paroles et actions sectorielles.

RELATIONS DE GENRE ET ACCÈS DES FEMMES AUX MOYENS DE PRODUCTION

Agnès Adjamagbo
IRD – Dakar

Introduction

L'amélioration du statut des femmes compte depuis longtemps parmi les principaux facteurs identifiés comme fondamentaux pour promouvoir un développement durable dans les pays les plus pauvres. Dans cette perspective, la Conférence internationale sur la population et le développement qui s'est tenue au Caire en septembre 1994 a retenu " l'habilitation des femmes et l'amélioration de leur condition sur les plans politique, social économique et sanitaire " comme un principe d'action de la plus haute importance (NATIONS UNIES, 1994). Cette amélioration passe notamment par une élévation de leur niveau d'instruction leur permettant d'accéder à un plus large éventail d'activités génératrices de revenus autres que les activités traditionnelles. Mais accroître la participation des femmes à l'économie ne suffit pas, encore faut-il leur garantir un accès aux centres de décision égal à celui des hommes et un statut économique comparable, les sortant des postes subalternes et mal (voire pas du tout) rémunérés (MASON, 1995 ; RYCKMANS, 1995). Autrement dit, le développement durable passe par une plus grande participation des femmes à la production, dans le cadre d'une répartition plus égalitaire du pouvoir et des responsabilités entre les sexes.

Les enjeux de tels principes résident dans la perspective d'un " *empowerment* " ³ des femmes qui leur permettrait de s'approprier des prérogatives dans le domaine de l'accès et du contrôle des ressources (BATLIWALA, 1994). Assurer la participation des femmes à tous les aspects de la production, de l'emploi et de la création de revenus représente un élément d'un vaste processus de renforcement des droits des femmes qui s'étend à différents domaines de la vie économique, familiale, sociale et politique : éducation, formation, emploi, propriété, liberté de mouvement et d'action politique, mariage, reproduction. Ceci implique concrètement que les femmes doivent pouvoir accéder au capital et au crédit, qu'elles aient un accès direct à leurs revenus financiers et qu'elles puissent contrôler ceux-ci, qu'elles aient la possibilité de sortir des sphères immédiates de la famille, enfin, qu'elles soient par la suite à même de transposer, au sein de la cellule familiale, l'autonomie acquise dans le travail (DIXON-MUELLER, 1998).

Le texte qui suit propose un bilan des questions relatives à l'accès des femmes aux ressources dans les zones rurales des pays en développement à travers la littérature disponible. Il ne s'agit pas de dresser un tableau exhaustif de la situation pour chacun des pays des régions du monde en développement mais plutôt de faire ressortir les points saillants sur le thème.

LES FEMMES DANS L'ÉCONOMIE DES LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT : QUELQUES CHIFFRES

³ Terme anglo-saxon désignant le renforcement du pouvoir des femmes.

L'activité des femmes est un domaine encore mal connu et souvent mal comptabilisé. Ceci est lié en grande partie au fait que les femmes sont fortement impliquées dans le secteur informel de l'économie où les activités sont difficiles à identifier et où le mode de rémunération n'est pas toujours assimilable à un salaire régulier, critère de base pour définir la notion d'emploi. L'activité des femmes en milieu rural est souvent sous-estimée. Une grande partie de leur travail consiste à assurer les tâches ménagères, considérées comme non productives. Elles produisent également les cultures vivrières et marchandes dont une proportion importante pour le compte de leur mari. Bien que les statistiques s'améliorent progressivement, le problème de " l'invisibilité " du travail des femmes (Oppong, 1995) et, par conséquent de sa sous-estimation, n'est toujours pas résolu.

La qualité des statistiques disponibles varie d'un pays à l'autre ; ce qui complique les comparaisons internationales. Les Enquêtes démographiques et de santé (EDS), réalisées en Afrique, en Asie, en Amérique Latine et dans les Caraïbes, à partir d'un questionnaire standard permettent ce genre d'exercice. Ainsi, pour un ensemble de 25 pays, les questionnaires ont abordé le travail féminin à travers une même définition, qui se veut large, de façon à englober tous les types d'activités : informel, non informel, exercé à la maison ou à l'extérieur, rémunéré en nature ou en argent ou encore, pas rémunéré du tout. Les questionnaires EDS étant destinés à des femmes d'âge fécond, il est regrettable que l'activité n'ait été saisie que pour des femmes âgées de 15 à 49 ans. En effet, dans bien des régions, les femmes travaillent au-delà des deux bornes de cette limite d'âges. Ceci n'enlève cependant pas l'intérêt des données qui permettent de comparer la situation de l'activité des femmes dans plusieurs pays en développement. Le tableau 1 présente une partie de ces résultats.

Tableau 1 - Proportions de femmes âgées de 15 à 49 ans impliquées dans une activité dans plusieurs pays en développement ; proportions de femmes actives en zone rurale et proportions de femmes ne percevant aucune rémunération en milieu rural. Enquêtes démographiques et de santé, 1990-1994

	Pourcentages de femmes en activité	Pourcentages de femmes actives en milieu rural	Pourcentages de femmes travaillant sans rémunération en milieu rural
Afrique Sub-Saharienne			
Burkina Faso	59	81,3	16,5
Cameroun	57	68,5	30,4
Ghana	75	66,4	21,5
Kenya	49	80,1	21,0
Madagascar	77	83,2	12,1
Malawi	26	Nd	Nd
Namibie	33	44,7	25,8
Niger	43	83,2	14,4
Nigeria	61	74,7	24,5
Ruanda	93	95,4	38,5
Sénégal	45	60,6	9,5
Zambie	49	50,5	17,9
Afrique du Nord			
Égypte	22	55,3	45,8
Maroc	23	47,7	55,0
Asie			
Bangladesh	16	87,1	9,0
Indonésie	44	74,6	Nd
Pakistan	17	76,3	30,1
Philippines	42	39,0	16,6
Amérique Latine / Caraïbes			
Bolivie	58	43,7	26,3
Brésil	47	32,3	3,9
Colombie	39	17,8	3,2
République Dominicaine	41	23,0	8,9
Paraguay	41	33,1	12,5
Pérou	52	24,7	15,0

Source : (Kishor et Neitzel, 1996) - Nd : non disponible

C'est en Afrique sub-saharienne que les femmes travaillent le plus. Dans la plupart des pays, à l'exception de la Namibie, du Niger et du Malawi, plus de la moitié des femmes âgées de 15 à 49 ans exerce une activité. Les taux atteignent 75 % au Ghana et à Madagascar, 93 % au Ruanda. La situation est fort différente dans la partie nord du continent africain. En Égypte et au Maroc, 20 % seulement des femmes âgées de 15 à 49 ans travaillent. En Asie, les proportions ne dépassent pas 45 %. Elles sont relativement faibles au Bangladesh et au Pakistan (respectivement 16 et 17 %). L'Amérique Latine et les Caraïbes occupent une situation un peu intermédiaire puisque les taux se situent autour de 40 % (en Colombie, République Dominicaine et au Paraguay) et n'atteignent guère plus de 60 % (58 % en Bolivie, 52 % au Pérou).

Le secteur agricole, lieu de prédilection de l'activité féminine

En Afrique sub-saharienne, la grande majorité des femmes qui exercent une activité vivent en milieu rural. Les taux les plus bas sont ceux observés en Namibie et en Zambie (respectivement 44,7 % et 50,5 %). Partout ailleurs, les proportions dépassent les deux tiers et atteignent même plus de 80 % au Burkina Faso, au Cameroun, à Madagascar et au Niger (95 % au Rwanda). La part des travailleuses rurales dans la population active féminine est également forte en Asie : en Indonésie et au Pakistan, plus des trois quarts des femmes qui résident en milieu rural exercent une activité, davantage encore au Bangladesh (87 %). Les Philippines font exception avec seulement 39 %. En Afrique du Nord, la

forte implication des femmes dans la production en zone rurale se confirme pour l'Égypte (55,3 %) mais pas au Maroc (48 %). À l'exception de la Bolivie, la plupart des pays d'Amérique Latine et des Caraïbes se détachent nettement de l'ensemble des pays en développement avec une part relativement plus importante de femmes citadines dans la population active féminine.

L'absence de rémunération est un phénomène relativement répandu en zone rurale. Au Cameroun, en Namibie, au Nigeria, au Rwanda, au Pakistan et en Bolivie, plus du quart des femmes travaillent sans rémunération. Les proportions les plus importantes s'observent en Afrique du Nord (45,8 % en Égypte ; 55 % au Maroc). En Amérique Latine et dans les Caraïbes, la part des travailleuses non rémunérées est sensiblement plus faible qu'ailleurs (moins de 4 % au Brésil et en Colombie ; moins de 10 % en République Dominicaine).

La place et le statut des femmes dans le travail sont en partie liés à leur niveau d'instruction. Les pays en développement se caractérisent par la faiblesse du niveau de scolarisation des femmes. Les situations sont très variables d'un pays à l'autre. Au Kenya et en Namibie, en République Dominicaine et au Paraguay, plus de 65 % des femmes ont effectué au moins quatre années d'étude (tableau 2). Dans les autres pays, les taux varient entre 30 % et 60 %. Au Burkina Faso, au Niger, au Sénégal, au Maroc et au Pakistan la proportion de femmes ayant été scolarisées au moins 4 ans est particulièrement faible (inférieure à 10 %). Seuls les Philippines se distinguent avec 90 % de femmes ayant fait 4 années d'étude au moins.

Tableau 2 - Proportions de femmes âgées de 15 à 49 ans, résidant en zone rurale qui ont reçu au moins quatre années d'éducation. Enquêtes démographiques et de santé, 1990-1994

Afrique Sub-Saharienne	
Burkina Faso	5.9
Cameroun	40.7
Ghana	46.7
Kenya	72.2
Madagascar	40.3
Malawi	Nd
Namibie	65.8
Niger	3.8
Nigeria	29.2
Ruanda	42.7
Sénégal	6.8
Zambie	56.4
Afrique du Nord	
Egypte ¹	24.3
Maroc	9.3
Asie	
Bangladesh ¹	26.7
Indonésie	59.2
Pakistan ¹	8.4
Philippines	90.2
Amérique Latine / Caraïbes	
Bolivie	47.5
Brésil	37.3
Colombie	56.3
République	64.4
Dominicaine	
Paraguay	72.1
Pérou	57.2
<i>Source : (Kishor et Neitzel, 1996)</i>	
Nd : non disponible – (1) sur l'ensemble des femmes ayant déjà été en union uniquement	

Changement socio-économique et relations de genre en milieu rural

Les pays en développement ont traversé au cours de la seconde moitié du siècle bon nombre d'événements économiques, écologiques et politiques qui ont profondément affecté leur organisation sociale. En milieu rural, les changements les plus probants sont ceux qui ont accompagné le passage de l'économie de subsistance à une économie axée principalement sur la production des cultures marchandes. En Afrique sub-saharienne, cette transition a consacré l'émergence du groupe domestique, restreint à la famille nucléaire, comme unité autonome de production. On retrouve un phénomène similaire dans certaines régions d'Amérique Latine, comme au Pérou en particulier. Dans ce pays en effet, les processus de privatisation des terres destinées aux cultures marchandes incitent les familles restreintes à exercer un contrôle étroit sur les ressources (BEY *et al.*, 1997). Les techniques agraires étant souvent peu perfectionnées, l'extension rapide des cultures marchandes a créé un important besoin de main-d'œuvre. Les exploitants agricoles ont comblé ce besoin en partie grâce aux travailleurs salariés, mais aussi grâce à la force de travail familiale composée, entre autres, de leur femme et de leurs enfants.

Si les époux travaillent ensemble à la bonne marche de l'exploitation, la gestion et la commercialisation des cultures marchandes se sont toujours imposées comme activités exclusivement masculines. Les bénéfices parfois substantiels réalisés au moment de la vente de la production sont versés aux hommes qui sont les seuls à franchir le seuil des coopératives. Le mari, propriétaire et gérant de son exploitation, utilise son épouse comme main-d'œuvre (ASSIE-LUMUMBA, 1998). Celle-ci reçoit en contrepartie après la vente une part de la récolte ou une somme d'argent.

Le plus souvent, les revenus ainsi acquis sont entièrement réinjectés dans les dépenses du ménage. Généralement, la transformation et la commercialisation du vivrier ne génèrent guère qu'un petit apport en numéraire qui sert à compléter la somme donnée par le mari pour les dépenses courantes (ADJAMAGBO 1999). Ce surplus de gain n'en demeure pas moins le seul moyen dont disposent les femmes pour prendre part aux dépenses du ménage et pour acquérir une certaine autonomie financière. Dans certaines sociétés, les bénéficiaires sont investis dans l'achat de petit bétail qui peut ensuite être revendu lorsque la femme doit faire face à des dépenses imprévues ou subvenir aux besoins de ses enfants (LERICOLLAIS, 1999).

MARIS ET FEMMES AGRICULTEURS : À TRAVAIL CONJOINT, POUVOIR PARTAGÉ ?

L'économie marchande a réduit la division sexuelle du travail en rapprochant les époux dans le processus de production autour de l'exploitation commune des terres⁴. Elle n'a pour autant pas permis d'établir un plus grand partage du pouvoir et des responsabilités entre les conjoints. Dans bon nombre de pays en développement, la généralisation des cultures d'exportation a d'abord conduit à un accroissement de la charge de travail des femmes. En effet, elles continuent de s'occuper de la production de nourriture et des tâches ménagères, fonctions qui leur sont traditionnellement dévolues, tout en secondant leur mari dans les travaux d'entretien et de récolte des cultures de rente.

Le développement économique, associé à une amélioration des conditions de vie des populations, n'a pas joué de façon équitable pour les hommes et les femmes. En Afrique sub-saharienne, notamment, l'expansion des cultures de rente a favorisé une émancipation économique et sociale des jeunes hommes en leur permettant de gérer individuellement des terres autrefois contrôlées par les aînés du lignage. Pour les femmes en revanche, leur participation à l'économie s'est certes accrue mais sans que leur soit attribué un plus grand contrôle des facteurs de production.

Accès à la terre et à la main d'œuvre : des pratiques peu avantageuses pour les femmes

L'accès au domaine foncier et la capacité à capter de la main-d'œuvre constituent deux conditions essentielles à la réussite économique en milieu rural. Dans la plupart des sociétés agraires, la transmission des terres et le contrôle de la main-d'œuvre sont régis dans le cadre du système patriarcal qui confère tous les pouvoirs aux hommes⁵. Dans les sociétés patrilineaires, les conjoints s'installent dans le village du père de l'époux après le mariage. Au sein de la communauté dans laquelle elle vit et travaille, la femme est considérée comme une étrangère de passage, amenée à rejoindre son groupe d'origine à la mort de son mari. Les terres qu'elle cultive appartiennent à son mari ou à sa belle-famille qui lui concèdent un droit d'usage. Son statut lui confère peu de droits dans son village d'alliance où elle reste très en marge des prises de décision communautaires, en particulier dans le domaine de la gestion du foncier.

Même là où le droit moderne tente de lutter contre les discriminations, les pratiques s'inspirent dans une large mesure des principes coutumiers qui confèrent aux hommes le droit de posséder la terre et n'accordent aux femmes que son usufruit. En outre, la faiblesse du niveau d'instruction des femmes, par rapport aux hommes, leur ferme l'accès aux lieux de délibération des conflits fonciers, lorsque ceux-ci sont traités dans les instances administratives légales. Absentes des lieux de prises de décisions, elles peuvent difficilement défendre leurs intérêts.

Le droit islamique qui prévaut dans de nombreux pays d'Afrique et d'Asie s'oppose également à l'ouverture de droits fonciers aux femmes. L'impossibilité pour elles d'accéder aux terres cultivables autrement que par le biais de leur mari les rend particulièrement vulnérables. Cette dépendance devient criante lorsque le mari vient à décéder. La recrudescence des décès d'hommes d'âge productif liée à la diffusion du virus du sida soulève la difficile question de l'héritage des droits fonciers lorsque les femmes se retrouvent seules responsables de la survie du ménage (Dozon et Guillaume, 1994).

⁴ En économie d'autosubsistance, les activités productives sont exercées de façon collective par les habitants d'un même village ou d'une communauté. L'organisation des tâches est profondément marquée par une séparation des sexes. Globalement, les hommes s'occupent des activités de chasse et des gros travaux champêtres, comme le débroussaillage, alors que les femmes prennent en charge la production agricole destinée à l'autoconsommation et les tâches domestiques.

⁵ Dans les sociétés matrilineaires, de certaines régions d'Afrique ou d'Asie du sud, les femmes parviennent néanmoins à accéder de plus larges prérogatives.

Au même titre que la terre, l'accès à la force de travail est restreint pour les femmes. Leur progéniture constitue, à ce titre, une ressource essentielle. Outre la valorisation sociale de la fécondité, le fait pour une femme d'avoir des enfants comprend des avantages incontestables en termes de main-d'œuvre capable de prendre en charge une partie du lourd fardeau des tâches domestiques et champêtres. La valeur productive de l'enfant pour les femmes perdure d'autant que la mécanisation des techniques agraires, là où elle a lieu, relève exclusivement de la compétence des hommes. Cet aspect souligne le lien essentiel qui s'exerce entre la fonction de production et de reproduction des femmes dans les pays en développement.

L'effet des crises économiques et politiques

Les situations de crise que traversent les sociétés agricoles des pays en développement ont des effets contradictoires sur les rapports sociaux entre hommes et femmes. La dégradation des opportunités de vente des cultures, la saturation foncière et le morcellement des exploitations, par exemple, contribuent à exacerber les inégalités entre hommes et femmes. Dans certaines régions d'Afrique sub-saharienne, lorsque la terre se fait rare, les dispositions prises tournent toujours à l'avantage des hommes (LEONARD, 1997 ; NASINIGIYU, 1998). Dans d'autres cas au contraire, lorsque le système de production est ébranlé, les femmes parviennent à mettre en œuvre de brillantes initiatives. Telles ces agricultrices ivoiriennes ou togolaises qui pour relayer leurs maris, dont les revenus tirés des cultures d'exportation se sont effondrés, développent un système vivrier marchand performant (CHALEARD, 1994). Mais ces cas de figure sont rendus possibles grâce à des circonstances favorables : proximité d'un marché urbain, réseau routier correct. Dans les zones plus enclavées, le décollage économique des femmes au-delà de la fonction de nourricière est très incertain.

Les migrations masculines vers les villes sont également un facteur important à prendre en compte dans l'aménagement des rapports homme-femme en milieu rural. Dans diverses régions d'Afrique, d'Amérique Latine ou d'Asie, la part des femmes dans les activités agricoles s'est accrue sous l'effet des migrations des hommes vers les villes qui ont pris de l'essor au cours des dernières décennies. Les motivations à l'origine des migrations masculines sont diverses : pression démographique, saturation foncière, baisse des rendements, spoliation des paysans, attirance vers les emplois urbains du secteur tertiaire. Ces facteurs qui varient selon les régions et les périodes ont des effets variables sur la condition des femmes restées dans les campagnes et qui doivent subvenir aux besoins du ménage.

Là encore, la capacité des femmes à relayer le mari absent dépend des opportunités qui leur sont laissées de pouvoir bénéficier d'un droit de procuration dans l'exercice du contrôle et de la gestion des facteurs de production, ce qui est loin d'être réalisable partout. Lorsque les femmes restées seules au village ne peuvent prétendre, ni aux prêts, ni au crédit, ni faire partie des coopératives (prestations souvent soumises à la détention d'un titre foncier ou à l'autorisation préalable du mari), il leur est difficile de maintenir la productivité et il leur faut souvent se tourner vers d'autres activités rémunératrices (NASIMIYU, 1997).

Dans certaines régions d'Amérique Latine, les femmes se sont mobilisées au côté des hommes dans des mouvements de lutte contre la répression des régimes politiques terroristes. Ces mouvements mixtes ont débouché sur des réformes agraires dans lesquelles des dispositions ont eu des retombées positives sur les femmes eu égard à leur position dans l'organisation des tâches productives (TIANO, 1997). L'aménagement des infrastructures villageoises ont notamment contribué à la réduction des contraintes matérielles du travail domestique (HONIG, 1998). La dureté des régimes politiques sud-américains a par ailleurs incité à la montée de mouvements féministes puissants qui ont permis des avancées importantes dans le domaine de la défense des droits des femmes. Ces mouvements sont à l'origine des progrès sensibles réalisés dans l'instruction des femmes au cours des dernières décennies.

Quelques rares pays ont mené des politiques fortes de promotion du statut de la femme prévoyant d'encourager leur plus grande participation aux activités économiques. Au Vietnam par exemple, le régime socialiste dans les années 1970 entreprend une campagne d'intégration des femmes aux activités traditionnellement réservées aux hommes. Cette politique fait grimper en flèche les taux d'activité féminine (BELANGER, 1997). Dans ce pays, les pertes humaines engendrées par la guerre ont par ailleurs rendu crucial l'appel aux femmes pour faire face aux besoins de main d'œuvre. Mais lorsque par la suite l'économie chancelle, elles seront les premières exclues des emplois du secteur formel (GAUTIER ET PILON, 1997).

Discussion

Garantir aux femmes un accès à l'emploi et aux structures de la production qui ait un effet bénéfique sur leur statut, est le fruit d'un long processus qui est loin d'être abouti partout. Les femmes jouent un rôle essentiel dans l'économie des pays en développement, notamment dans les zones agricoles. Ce rôle n'est cependant pas toujours reconnu et constitue pas de fait le signe d'une certaine émancipation. Trop souvent encore, le monde agricole est perçu comme un monde d'agriculteurs de sexe masculin ; les femmes formant une catégorie secondaire. Cette tendance ressort avec acuité dans

les politiques et programmes de développement agricole. En effet, là où des mesures concrètes sont mises en œuvre pour améliorer les conditions de production agricole, elles ne concernent souvent que les hommes. Dans certains pays d'Amérique Latine et d'Asie, les efforts d'introduction des techniques agraires mécanisées ont même introduit une nouvelle forme de ségrégation des sexes en excluant totalement les femmes (SAYED ET TZANNATOS, 1997).

Il est difficile de généraliser à l'échelle intercontinentale ; néanmoins les mêmes problèmes reviennent dans la littérature avec une régularité frappante. Dans bien des cas en effet, les femmes qui travaillent sont, comparativement aux hommes, nettement désavantagées. Tout d'abord, elles sont plus largement employées dans le secteur informel, elles travaillent plus fréquemment que les hommes pour le compte de quelqu'un. Leur mobilité étant souvent limitée, le cadre familial représente un cadre de travail privilégié et elles ne peuvent pas toujours contrôler les revenus tirés de leur activité. Même si derrière ce profil général, se masquent des disparités régionales qui reflètent des singularités historiques, sociales et culturelles, l'un des constats récurrents est que la participation des femmes au travail est conditionnée par l'idéologie patriarcale et les pratiques culturelles qui lui sont associées dont la prégnance tend à s'affirmer avec le développement de l'économie de marché.

Différents facteurs institutionnels et culturels expliquent les différences entre les pays et les continents. En Afrique subsaharienne, la tendance à la faible cohésion maritale qui se manifeste à travers certaines formes d'unions polygames ou encore l'instabilité matrimoniale, comme au Ghana notamment, constituent des facteurs explicatifs de la forte implication des femmes dans la production. Dans beaucoup de pays de cette région du monde, il existe en effet une forte séparation des rôles masculins et féminins dans la prise en charge des dépenses (santé, éducation, nourriture, aide à la famille d'origine) entre les conjoints (MAKINWA-ADEBUSOYE, 1997).

La relative faiblesse de l'implication des femmes dans la production ou en Asie (tout particulièrement au Bangladesh et au Pakistan) reflète la prédominance de l'Islam, reconnue comme religion d'état, qui consacre la subordination des femmes aux hommes au sein de la structure patriarcale. Les hommes exercent ainsi un contrôle exclusif sur les terres et le capital. Par ailleurs dans ces deux pays, les femmes sont exclues du marché du travail par des mesures discriminatoires particulièrement sévères parmi lesquelles figure la réclusion (MATHEMA, 1998).

Dans pratiquement tous les pays en développement, le secteur agricole est indéniablement celui où les femmes sont le plus impliquées. De nombreuses études sur les formes d'organisation des tâches productives en milieu agricole insistent sur le rôle des femmes en particulier. Toutes s'accordent sur le fait que ce sont elles qui, en plus des tâches domestiques, assurent l'essentiel de la production des produits vivriers autoconsommés, tout en s'impliquant de manière significative dans les différentes étapes de la production des cultures marchandes aux côtés des hommes.

De façon générale, le fait que les femmes travaillent plus en milieu rural qu'en milieu urbain est fortement lié à leur rôle traditionnel de productrices de nourriture. Cette fonction les soumet depuis toujours à de fortes contraintes en termes de temps de travail et de pénibilité des tâches effectuées. En outre, leur faible niveau d'instruction limite leurs chances d'insertion dans les emplois du secteur moderne de l'économie urbaine et les maintient dans les activités agricoles. En Amérique Latine et dans les Caraïbes, où le niveau d'éducation des femmes a progressé dans bien des pays au cours des dernières décades, les femmes sont davantage impliquées dans les emplois du secteur non agricole (industrie, services). Elles restent néanmoins confinées dans les postes subalternes et relativement mal rémunérés comparées à leurs collègues de sexe masculin (SAYED ET TZANNOS, 1998).

Les crises économiques, écologiques, politiques qu'ont traversé les sociétés rurales des pays en développement sont autant de facteurs qui modifient les relations de genre. Les effets sont cependant variables. Tantôt, elles exacerbent les inégalités, tantôt elles offrent aux femmes des opportunités d'accéder aux ressources et de s'imposer sur la scène de la production à un niveau comparable à celui des hommes. Mais les dispositions foncières légales, coutumières ou inspirées du droit moderne, sont encore largement défavorables aux femmes et constituent de sérieux obstacles. En cas de décès du mari ou de sa migration le relais des pouvoirs n'est pas toujours assuré.

Sur l'ensemble des pays en développement, l'Afrique est le continent où les inégalités sont les plus criantes. C'est aussi sur ce continent que les interventions de l'État sont les plus discrètes dans le domaine de l'amélioration de la place des femmes dans la société. Ailleurs, des mesures ont été prises pour changer l'ordre des choses ; gagnées au prix de luttes acharnées en Amérique latine où devenues incontournables face au déficit masculin engendré par les guerres et les conflits en Asie. Partout néanmoins, des progrès restent à faire. Que retenir alors sur la question dans une perspective d'action ? Au terme de cette revue, un certain nombre de recommandations peuvent être émises.

Renforcer l'éducation et la formation des femmes

Élever le niveau d'instruction des femmes est un aspect que l'on ne soulignera jamais assez. Il convient notamment de lutter contre les discriminations entre filles et garçons dans l'accès à la scolarisation.

La plupart des femmes rurales sont agricultrices et effectuent en marge des travaux champêtres une activité artisanale. Les programmes destinés à introduire des nouvelles techniques agraires dans le but d'augmenter la productivité du travail devraient par conséquent concerner les femmes autant que les hommes. Il importe également de leur donner accès à des formations capables de renforcer leurs compétences dans le domaine de leur activité secondaire et de les rendre ainsi plus performantes.

Veiller à mettre en place des mesures législatives et à leur prise en compte effective

Dans les pays en développement, les lacunes de l'appareil législatif en matière d'accès des femmes aux ressources font l'unanimité. Si la situation est particulièrement défavorable aux femmes dans les pays où l'Islam prédomine,

l'assujettissement des femmes au système patriarcal est présent partout. Là où des dispositions légales sont prises pour garantir un plus grand rééquilibrage des rôles et des statuts respectifs des hommes et des femmes, les pratiques discriminantes persistent et les recours sont très faibles. Il importe non seulement de prendre des dispositions pour balayer les discriminations, mais aussi de veiller à ce qu'elles soient bien appliquées. Ces dispositions doivent concerner l'accès à l'emploi et l'amélioration du statut dans l'activité. Elles devraient concerner également le statut dans le mariage afin de permettre aux femmes de connaître au sein même de leur foyer des conditions aptes à en faire des personnes responsables et autonomes.

Améliorer les équipements en milieu rural

Les structures sociales, au même titre que les structures économiques doivent être conçues dans le sens d'une amélioration des conditions de vie des populations. En milieu rural tout particulièrement, les lourdes charges de travail des femmes peuvent être allégées par le développement d'équipements de base (création de bornes d'approvisionnement en eau, développement des transports, aide à la mécanisation de tâches de transformation du vivrier). Il importe également de mettre en place des structures sociales de prise en charge de certains risques liés au décès du mari à l'incapacité de travailler.

Améliorer la santé et la santé reproductive des femmes

Les politiques de santé reproductive sont cruciales pour le statut des femmes, celles-ci doivent être conçues en tenant compte des modes d'organisation de la production. Dans trop de pays encore, les femmes n'ont pas d'autres ressources que leurs enfants pour accéder aux facteurs de production ou pour s'assurer un soutien dans la vieillesse. Or les grossesses nombreuses affectent leur santé et celles de leurs enfants. Si l'amélioration des conditions de production en milieu agricole modifie la nécessité économique d'une descendance nombreuse, il importe de donner aux femmes les moyens de changer leurs comportements de fécondité. Il convient pour cela d'être à même de leur offrir des services de planification familiale qui correspondent à leur besoin et que leur accès soit libre, c'est-à-dire non soumis à l'autorisation du mari.

Valoriser la recherche pour une meilleure connaissance des situations

Le travail des femmes dans les sociétés en développement est un vaste domaine d'étude qui mérite un intérêt particulier eu égard aux nombreux liens qu'il entretient avec des facteurs démographiques notamment. L'accent devrait être mis dans un premier temps sur l'amélioration des méthodes de collecte qui permettent une appréhension plus complète des activités dans le secteur informel notamment. Les approches biographiques offrent un grand intérêt car elles saisissent les dynamiques économiques des individus (enchaînement, ruptures d'activité) sur tout leur cycle de vie. Les études sur les modes d'organisation sociale et économique de la production devraient être encouragées. Elles constituent, en effet un lieu privilégié d'observation de l'évolution des relations hommes-femmes au sein d'une société. Un effort doit être fait dans la construction d'indicateurs de discrimination. Il importe enfin d'harmoniser les méthodes de collecte tout en tenant compte des réalités locales afin de faciliter les comparaisons internationales.

RÉFÉRENCES

- ADJAMAGBO (A), 1999. - Crise en économie de plantation ivoirienne et transformation des rapports sociaux - le dilemme féminin à Sassandra (Côte-d'Ivoire), Paris, CEPED, *Les dossiers du CEPED*, 51, 35 p.
- ASSIE-LUMUMBA, (N.), 1998, Women in West Africa. In *Women in the Third World : an encyclopedia of contemporary issues*, STROMQUIST (N. P.) (ed), New York, Garland Publishing, Garland Reference Library of Social Science Vol. 760 : 533-542.
- BATLIWALA, (S.), 1994, 'The meaning of Women empowerment : New concepts from Action' in Sen, GERMAIN, (G.), and CHEN, (A.) (eds.) *Populations Policies Reconsidered, Health, Empowerment, and Rights*, Harvard Center for Population and Development Studies, International Women's Health Coalition, Harvard University Press, Boston, pp. 127-138.
- BEY (M.), GASTELLU (J.M.) et MESCLIER (E.), 1997. Au Pérou, la famille peut-elle remplacer l'État ? In "Familles du Sud", GAUTIER (A.) et PILON (M.), (éds.) *Autrepart*, Cahiers des Sciences Humaines, Nouvelle série n°2, Orstom-éditions de l'aube : 5-14.
- CHALEARD (J.-L.), 1994. - L'essor du vivrier marchand : un contre-modèle aux marges du modèle ivoirien, Communication présentée au Colloque International sur *Crise, ajustements et recompositions en Côte d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle*, Abidjan, GIDIS-CI, ORSTOM 28 novembre-02 décembre 1994, 11 p.
- DIXON-MUELLER, (R.) 1998 *Female Empowerment and Demographic Processes : Moving Beyond Cairo, Policy and Research papers*, IUSSP, Liège, 26p.
- DOZON (J.P.) & GUILLAUME (A.), 1994 Contextes, conséquences socio-économiques et coûts du Sida in Vallin (J.) (ed.) *Populations africaines et Sida*, La Découverte/CEPED, Recherches, Paris, : 179-223.
- GAUTIER (A.) et PILON (M.), 1997. Introduction, In *Familles du Sud*, GAUTIER (A.) et PILON (M.), (éds.) *Autrepart*, Cahiers des Sciences Humaines, Nouvelle série n°2, Orstom-éditions de l'aube : 5-14.
- HONIG (B.), 1998, Women in the informal sector of the economy, In *Women in the Third World : an encyclopedia of contemporary issues*, STROMQUIST (N. P.) (ed), New York, Garland Publishing, Garland Reference Library of Social Science Vol. 760 : 283-290.
- KISHOR (S.) and NEITZEL (K.), 1996, *The Status of Women : Indicators for Twenty-five Countries*. Macro International Inc. Caverton, Maryland USA, *Demographic and Health Survey, Comparative Studies n°21* : 113 p.
- LEONARD (É.), 1997.- La reproduction de la société agraire dans la région de Sassandra : intensification ou décapitalisation, in : Guillaume Agnès, Ibo Jonas et Koffi N'guessan (eds.), *Croissance démographique, développement agricole et environnement à Sassandra (Sud-Ouest de la Côte-d'Ivoire)*, Paris, ORSTOM, INSEA, GIDIS-CI, pp. 137-160.
- LERICOLLAIS (A.) (ed), 1999, *Paysans sereer, dynamiques agraires et mobilités au Sénégal*, coll A Travers Champs, IRD, Paris, 668p.
- MAKINWA-ADEBUSOYE, (P. K.), (1997) *The African family in rural and agricultural activities*, In *Family, Population and development in Africa*, ADEPODJU (A.) (ed.) Zed Books Ltd, London, New Jersey : 97-108.
- MASON OPPENHEIM KAREN, 1995 *Gender and demographic change : what do we know ?* – Liège, IUSSP. – 32 p..
- MATHEMA (M.), 1998, Women in South Asia: Pakistan, Bangladesh, and Nepal. In *Women in the Third World : an encyclopedia of contemporary issues*. STROMQUIST (N. P.), New York, Garland Publishing, Garland Reference Library of Social Science Vol. 760 : 583-592.

- NASIMIYU (R.), (1997) " Changing Women's rights over Poverty In Western Kenya ". In *African Families and the Crisis of Social Change*. WEISNER (T. S.), BRADLEY (C.), and KILBRIDE (P. L.) (eds.). Bergin and Garvey, Westport, Connecticut, London :283-298.
- NATIONS UNIES, 1994, *Programme d'action de la Conférence Internationale sur la population et le développement*, Le Caire, 5-13 septembre 1994, 138 p.
- OPPONG (C.), 1995. – Some roles of women : what do we know ? Conceptual and methodological issues, in : MAKINWA P. AND JENSEN A-M (eds), *Women's position and demographic change in sub-saharan Africa* , LIEGE, IUSSP : 363-388.
- PRUGL (E.), 1998, Women and home work. In *Women in the Third World : an encyclopedia of contemporary issues*. STROMQUIST (N. P.) (ed.), New York, Garland Publishing, Garland Reference Library of Social Science Vol. 760 : 324-331.
- QUESNEL (A.) et VIMARD (P.), 1988. – *Dynamique de population en économie de plantation : le plateau de Dayes au sud-ouest du Togo*, Paris, ORSTOM, Collection Etudes et Thèses, 460 p.
- RANDRAIMAMONJY (M.), (1999), La situation des femmes en milieu rural, un frein à l'amélioration de la production. In *genre population et développement en Afrique de l'Ouest*, LOCOH (T.) et KOFFI (N.) (eds). ENSEA, FNUAP, Abidjan : 119-126.
- RISS (M-D.), *Femmes africaines en milieu rural africain*. Les Sénégalaises du Sine Saloum. Éditions l'Harmattan, 218 p.
- RYCKMANS, 1995. – "L'impact des projets de développement sur les rôles de production et de reproduction des femmes africaines", *Recherches féministes*, Volume 8, n°1, p. 51-72.
- SAYED (H.) and TZANNATOS (Z.), 1998, Sex segregation in the labor force. In *Women in the Third World : an encyclopedia of contemporary issues*. STROMQUIST (N. P.) (ed), New York, Garland Publishing, Garland Reference Library of Social Science Vol. 760 : 302-313.
- TIANO (S.), 1995, "The role of women". In *Understanding contemporary Latin America*, HILLMAN (R. S.) (ed.), Boulder, Colorado, Lynne Rienner Publishers: 237-269.
- WHYTE (A. W.), (1997) The Social and Cultural Contexts of Food Production in Uganda and Kenya. In *African Families and the Crisis of Social Change*. WEISNER (T.S.), BRADLEY (C.), and KILBRIDE (P. L.) (eds.). Bergin and Garvey, Westport, Connecticut, London :125-134.

COMMENT LES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE PEUVENT-ELLES PRENDRE EN COMPTE LES INEGALITES SEXUEES ?

Jean-Luc Dubois

IRD- Université de Versailles/ Saint Quentin en Yvelines⁶

On compte actuellement presque 3 milliards de femmes pour une population mondiale estimée à environ 6 milliards d'habitants. Elles représentent quelque chose près la moitié de l'humanité. Si les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les pays développés, elles le sont moins dans les pays en développement. Or dans ces derniers, elles ont, en général, et malgré des situations extrêmement diverses, un statut inférieur à celui des hommes, même si on assiste, de plus en plus, comme dans les pays développés d'ailleurs, à une érosion lente mais cependant réelle des inégalités entre le statut des hommes et celui des femmes (Ephesia, 1995).

Cette situation d'inégalité a longtemps trouvé sa justification dans les différences physiques, biologiques ou psychologiques des femmes et dans le fait que leurs rôles d'épouse et de mère étaient indispensables à la reproduction des sociétés. Étant alors confinées en priorité aux tâches domestiques, il ne leur restait que peu de temps pour les affaires publiques. Elles ont donc acquis un rôle de second rang dans ce domaine, ce qui a longtemps permis de justifier tout refus du droit de vote. De cette situation, ont résulté toutes sortes d'inégalités : de la faible participation aux décisions politiques, à un accès plus difficile au monde du travail ou à des rémunérations équivalentes et même, dans les cas les plus extrêmes, la probabilité de vivre moins ou moins bien (Véron 1997).

Pourtant cette situation a amené, dès le 18^{ème} siècle en Europe, des revendications d'égalité de droits comme le montre la "déclaration des droits de la femme et de la citoyenne" d'Olympe de Gouges. Plus tard, au 19^{ème} siècle, l'accent a été mis sur l'éducation puis, au 20^{ème} siècle, sur l'obtention du droit de vote. Toutes ces revendications d'égalité juridique et sociale d'abord, d'équité économique ensuite, ont connu leur apogée au cours des années 1970 (Perrot et Duby, 1993). Dans l'ensemble, ces revendications ont permis d'améliorer la situation des femmes, particulièrement dans les pays développés, mais la généralisation de tels acquis à l'ensemble du monde demeure encore difficile car elle se trouve confrontée à de deux dynamiques essentielles. D'une part, les particularités des traditions font que les mêmes problèmes ne peuvent pas être abordés de la même manière dans chaque pays, une analyse spécifique devant être entreprise à chaque fois. D'autre part, les femmes ont leur propre vision de leurs aspirations et de la façon de résoudre les problèmes (Pease 1999). C'est donc à elles de définir les modalités des changements qu'il conviendrait de mettre en œuvre.

La reconnaissance d'une spécificité propre aux femmes, dans leur manière d'être et d'innover, devrait faciliter l'émergence de modèles de référence, dont on ne connaît souvent pas les caractéristiques a priori, mais qui leur permettraient de mener une vie plus épanouie. Notons, toutefois, l'importance du changement d'époque. Autrefois, toute affirmation d'une différence dans l'être féminin aurait eu pour effet de renforcer l'opinion selon laquelle la femme doit, de façon naturelle, être maintenue dans un statut inférieur. De nos jours, la même affirmation, à savoir la reconnaissance de sa différence, conduit à faire en sorte que les femmes soient mieux à même de réaliser la plénitude de leurs potentialités (Locoh et al., 1996).

Toute démarche novatrice devra donc chercher non seulement à intégrer les aspirations universelles des femmes à l'égalité, mais aussi leurs différences d'approche dans la façon de résoudre les problèmes actuels ; avec

⁶ IRD/C3ED/UVSQ : Institut de Recherche pour le Développement, Centre d'Économie et d'Éthique pour l'Environnement et le Développement, Université de Versailles St. Quentin en Yvelines

INSTITUT NATIONAL D'ETUDES DEMOGRAPHIQUES

ETABLISSEMENT PUBLIC SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE • 133, BOULEVARD DAVOUT 75980 PARIS CEDEX 20 FRANCE
TEL. 33 (1) 56 06 20 00 • FAX 33 (1) 56 06 21 99

toujours pour finalité de viser à leur épanouissement personnel et à ce que la complémentarité de leur approche bénéficie à tous les éléments du corps social : familles, individus ou groupes sociaux.

Il n'en demeure pas moins que, dans le contexte actuel, nombre d'inégalités héritées du passé demeurent dans les rapports de genre et freinent une telle évolution. Elles maintiennent les femmes dans un statut inférieur, à des degrés divers selon les sociétés, empêchant la réalisation de leurs objectifs et, ce faisant, les rendant plus vulnérables à la pauvreté.

Pour mieux comprendre et expliquer la situation actuelle, nous examinerons, en premier lieu, les différentes inégalités auxquelles les femmes font face dans leurs relations de genre. Ensuite, nous étudierons comment ces inégalités, qu'on appelle généralement sexuées, car dues au seul fait d'être femme, sont à l'origine de nombre de situations de pauvreté. Enfin, nous verrons dans quelle mesure les politiques visant à réduire la pauvreté pourraient prendre en compte, au moment de leur conception, la nécessaire lutte contre les inégalités sexuées.

De quelles inégalités parle-t-on ?

Une première distinction doit être faite entre, d'une part, les inégalités dites sexuées, car se basant sur les différences entre la situation des hommes et celle des femmes dans un domaine donné et, d'autre part, les inégalités entre catégories de femmes qui résultent du fait que les femmes ne constituent pas un groupe homogène.

Seules les inégalités sexuées feront l'objet de cette analyse. En effet, on peut considérer que les inégalités entre catégories de femmes sont assimilables aux inégalités qui parcourent toutes les composantes du corps social et peuvent, en conséquence, être traitées de la même manière. N'oublions pas, cependant, que ces dernières contribuent à aggraver les inégalités sexuées. Ainsi, par exemple l'inégalité de scolarisation à l'encontre des filles sera plus affirmée dans les familles les plus pauvres. Il en est de même pour le différentiel de salaire qui s'aggrave dans les entreprises de moindre importance, particulièrement quand il n'y a pas de femmes aux postes de direction.

Les formes d'inégalités

En se référant aux habituelles dimensions du développement humain, on peut considérer plusieurs formes d'inégalités. Elles correspondent à autant de domaines d'analyse du développement (PNUD 1997). Ainsi, on distingue les inégalités économiques des inégalités sociales et culturelles, les inégalités de pouvoir ou politiques, et il nous faut même parler d'inégalités d'éthique. Une telle classification tient compte des différentes dimensions de la pauvreté et permet d'établir un lien avec les inégalités correspondantes afin de voir dans quelle mesure des politiques de lutte contre la pauvreté peuvent aussi maîtriser, sinon combattre, les inégalités.

On reconnaît qu'il y a traditionnellement trois formes d'inégalités économiques : l'inégalité monétaire, de conditions de vie et de potentialités. L'inégalité monétaire traduit les différences entre ménages, individus et groupes sociaux, en termes de revenu ou de consommation. Elle est mesurée par des indicateurs comme le coefficient de Gini, l'indicateur du Theil, la log-variance, etc.. L'inégalité des conditions de vie renvoie aux différences dans les possibilités d'accéder aux services collectifs et de satisfaire des besoins considérés comme essentiels (alimentation, logement, santé, éducation, etc.). L'inégalité de potentialités traduit, quant à elle, la différence dans les moyens disponibles : les équipements et les infrastructures, les actifs financiers, l'état sanitaire et le niveau d'éducation (repris sous le terme de capital humain), la disponibilité en temps ("capital-temps"), l'adhésion à des réseaux sociaux (capital social), etc..

Alors que les deux premières formes d'inégalités retracent la disparité dans l'accessibilité aux biens et aux services, en termes de niveau de vie et de conditions de vie, la troisième concerne les types de capitaux issus de l'accumulation et traduit donc une inégalité des chances. En effet, elle exprime une différence dans les acquis originels et le fait que les individus n'héritent pas des mêmes probabilités au départ pour réaliser leurs capacités et talents propres, une situation qui peut, à terme, entraîner une inégalité dans les résultats. On considère, par définition, que l'égalité des chances est réalisée si l'avenir d'un individu ne dépend plus de son capital économique, culturel ou social, mais de ses seuls talents. Notons, de plus, l'importance d'une forme de capital particulier : le "capital-temps" qui est à l'origine d'inégalités dans les relations de genre. En effet, il existe non seulement des rythmes chronobiologiques naturels différents pour les femmes et pour les hommes, mais ceux-ci se doublent d'allocations différentes de temps entre tâches domestiques et activités productives. Toutes les études statistiques confirment la grande difficulté que rencontrent les femmes pour allouer de manière optimale, au cours de leur cycle de vie, les périodes consacrées aux activités domestiques, sociales, productives et de réalisation de soi (Locoh 1995).

On entend souvent parler "d'inégalités criantes", en associant à ces inégalités des formes de pauvreté particulières. Certes, ceci présente l'avantage d'insister sur certains phénomènes inégalitaires qui sont devenus insupportables, à un moment donné, dans une société particulière. Mais cela introduit aussi une dimension normative qui détourne l'attention d'autres inégalités plus diffuses et plus profondes, d'ordre structurel, qui sont pourtant à l'origine des inégalités jugées comme criantes.

En effet, l'observation met en valeur une série d'inégalités, qui ne sont pas proprement économiques mais qui sont tout aussi importantes car elles ont un fort effet sur ces dernières. Elles concernent les dimensions sociales et culturelles (comme par exemple toute forme d'exclusion sociale), les aspects de politique (notamment les inégalités de pouvoir) et d'éthique (particulièrement dans les rapports à la violence) qui font partie intégrante du phénomène inégalitaire.

Les situations d'inégalités étudiées

En s'appuyant sur ces quelques définitions, que peut-on dire de la situation actuelle des femmes dans les pays en développement ? Premièrement, on remarque la présence d'inégalités sexuées dans toutes les dimensions du développement. Des inégalités qui diffèrent fortement d'un pays à l'autre si bien qu'il est impossible d'affirmer qu'il existe une corrélation entre une forme d'inégalité et un type de société donné. Cependant, ces inégalités ont pour effet de maintenir les femmes dans un statut inférieur à celui des hommes et, par là même, d'être considérées comme des êtres inférieurs.

Ainsi, quand on considère, en premier lieu, les "inégalités monétaires", on remarque, par exemple, que les familles monoparentales, dont le chef de famille est une femme, sont plus fréquemment pauvres. Cela résulte, certes, de l'absence d'un deuxième actif susceptible d'apporter un revenu supplémentaire, mais aussi du fait que les femmes ont de plus grandes difficultés à trouver un emploi. De plus, elles sont souvent moins payées que les hommes pour un même travail (en relation avec la probabilité d'être enceinte), et sont cantonnées à certaines activités. Ainsi, en milieu rural, elles s'occupent des cultures vivrières moins rémunératrices que les cultures d'exportation mais qui assurent la sécurité alimentaire pour le ménage et les enfants. En milieu urbain, elles constituent ces "travailleuses de l'ombre" omniprésentes dans certains des secteurs dits informels (restauration, commerce) où les rémunérations sont inégales et fluctuantes (Charmes 1999). Cela ne veut pas dire qu'il faut considérer, pour autant, la spécialisation dans certains secteurs comme un handicap et une source d'inégalité car certains d'entre eux s'avèrent fort rémunérateurs, comme certains secteurs commerciaux par exemple (c'est le cas des "Mama-Benz" au Bénin) et répondent mieux à certaines aspirations féminines.

Les "inégalités dans les conditions de vie" (ou conditions d'existence) retracent l'inégalité d'accès aux biens et services qui permettent de satisfaire des besoins dont certains sont essentiels (alimentation, santé, éducation). Comme il s'agit de besoins qui concernent autant les femmes que leurs enfants, leur satisfaction joue un rôle important dans la transmission intergénérationnelle. L'accès à l'instruction a toujours été, pour cette raison, l'une des revendications historiques des femmes. Or, dans ce domaine, malgré de notables succès concernant l'alphabétisation des adultes et la scolarisation des filles, un fort différentiel demeure dans nombre de pays. Un différentiel qui s'accroît dans l'enseignement secondaire ou supérieur, et dans l'enseignement technique. Pour la santé, particulièrement la mortalité, certaines situations sont spécifiques aux femmes, comme la mortalité maternelle due à l'accouchement. Il n'empêche que l'on constate une mortalité différentielle selon l'âge et, notamment, une surmortalité des petites filles dans certains pays comme l'Inde où manqueraient 4 % des filles, la Chine et la Corée où ce déficit serait de 7 % (Banque mondiale 2000).

Enfin, les "inégalités dans les potentialités" que l'on regroupe aussi sous le concept plus large "d'inégalités des chances" sont les plus affirmées, mais pas forcément les plus visibles. Elles concernent la possession d'un capital physique à travers l'accès à la terre avec, notamment le problème de l'héritage qui peut être fort inégal pour les femmes, la possession d'un capital financier à travers un accès plus difficile au crédit et le problème de la dot. Les inégalités en capital humain s'appuient sur des disparités de niveaux d'instruction et de nombre d'années d'étude. Quant à l'espérance de vie, même si elle est généralement un peu plus élevée pour les femmes, elle reste obérée dans les pays les moins développés par les risques liés à la négligence des problèmes de santé liés à l'accouchement. Concernant le capital social, on remarque que les femmes ont souvent un accès plus difficile à l'information et une reconnaissance moindre pour leurs innovations. Enfin, pour ce qui est de la gestion du "capital-temps", les contraintes de disponibilité des femmes soulèvent le problème de l'allocation du temps entre différentes tâches et, corrélativement, celui de la participation des hommes aux tâches domestiques.

En ce qui concerne les inégalités non-économiques, il n'est pas toujours facile d'opérer une distinction entre "inégalités sociales" et "inégalités culturelles" car toutes deux traduisent des formes d'exclusion. La préférence pour l'enfant de sexe masculin se situe dans ce cadre. Elle peut s'appuyer sur des justifications religieuses (le culte des ancêtres en Chine revient au garçon) ou des considérations économiques (la dot des filles coûte cher en Inde). Il en est de même de toutes les asymétries du mariage (âge au mariage, choix des époux, déséquilibre entre les âges, déséquilibre dans les droits et les devoirs des époux, répudiation et divorce, deuil, etc.) et de l'interdiction de certaines activités (activité non reconnues, refus de mobilité, etc.).

Les "inégalités politiques" concernent les inégalités de pouvoir ou, plus simplement, la possibilité de prendre des décisions de manière autonome et de participer aux prises de décision collective. Elles s'appuient sur l'application d'un certain nombre de droits politiques et sociaux (droit de vote, droit d'association, droit d'éligibilité, etc.) qui permettent l'accession à des postes de responsabilité. L'obtention du droit de vote, symbole de la lutte contre l'inégalité politique, n'a été acquis que peu à peu : en 1893 pour les néo-zélandaises, avant 1919 pour les scandinaves, les allemandes, les polonaises et les russes, au début des années 20 pour les anglaises et les américaines. Ceylan l'accorde en 1931, le Brésil en 1934, les Philippines en 1937, la France en 1945, l'Inde en 1950, le Canada en 1960, la Suisse en 1971, l'Irak en 1980 (Véron 1997). Ce droit vient juste d'être refusé par le parlement du Koweït.

Enfin, lorsqu'on parle "d'inégalités d'éthique", on considère le fait que certaines normes morales ne s'appliquent pas de manière identique aux femmes et aux hommes. Cela est vrai tant pour la violence domestique (coups, viol, inceste, adultère) que pour la violence sociale (guerre, prostitution, traite, mutilation, suicide). Quant à l'analyse de l'influence des religions sur ces normes, il est difficile d'énoncer une conclusion d'ordre général car l'Histoire montre que, selon les époques et selon les pays, elles ont tantôt veillé à promouvoir le statut de la femme, tantôt à en freiner toute évolution.

L'articulation des inégalités

C'est à travers l'articulation des différentes formes d'inégalités sexuées que se manifeste la complexité du phénomène inégalitaire. En effet, on remarque un enchaînement, on pourrait même dire un emboîtement, entre les différentes formes d'inégalité, les unes entraînant les autres. Ainsi, par exemple, une inégalité d'éthique (d'origine religieuse notamment) se traduira par une inégalité politique (donc de pouvoir) ou une inégalité sociale (de préférence sociale), qui engendrera à son tour une inégalité de potentialité (à travers l'héritage par exemple) laquelle contribuera à la situation d'inégalité monétaire observée (se traduisant par revenu inférieur ou même par l'impossibilité d'obtenir un revenu).

De la présence de tels enchaînements, on peut déduire deux conséquences. Premièrement, le fait de combattre une forme déterminée d'inégalité peut, certes, la faire disparaître mais aussi, et par là même, en engendrer une nouvelle, moins criante ou plus ténue, mais bien présente. Deuxièmement, si on veut réellement réduire l'ensemble des inégalités, il faut alors remonter aux inégalités sources. Or ces dernières prennent leurs origines dans les traditions d'éthique et de pouvoir qui sont, en général, considérées comme essentielles au devenir de la société et donc pas facilement modifiables.

On peut illustrer le premier point par quelques exemples. Le fait d'instaurer une scolarisation primaire obligatoire permet de supprimer l'exclusion sociale dont souffrent certaines catégories de filles et donc de réduire l'inégalité sociale correspondante. Toutes les inégalités n'en sont pas pour autant supprimées. Il peut s'y substituer des inégalités de conditions de vie si les filles sont mises dans des établissements de moindre qualité, ou des inégalités de potentialités lorsque les matières enseignées ne sont pas les mêmes ou que le nombre d'années d'étude reste inférieur (Mali : ODHD 1999). De la même manière, les inégalités que l'on tente de gommer dans le cadre de l'enseignement primaire se trouvent reportées sur les enseignements secondaire ou supérieur - dont il faut néanmoins noter qu'ils sont moins liés à la pauvreté. Dans le même ordre d'idée, l'allongement actuel de l'espérance de vie, et le différentiel favorable aux femmes qu'il implique, peut entraîner pour celles-ci une solitude aux âges les plus avancés : à l'inégalité originelle en capital humain risque de se substituer une forme nouvelle de l'exclusion sociale.

Un autre exemple concerne l'accès au marché du travail et la possibilité de se procurer un revenu. Même dans les situations où elles arrivent à se constituer des actifs, notamment du capital humain à travers l'éducation et la santé, les femmes ont plus de mal à trouver un emploi correspondant à leurs qualifications. On considère, en général, qu'elle n'apportent qu'un revenu secondaire dans le ménage. De plus, la qualité potentielle de leur travail est systématiquement sous-évaluée par référence à leurs obligations familiales et domestiques. Elles sont donc trop souvent cantonnées dans certains secteurs particuliers, souvent moins prestigieux et moins rémunérés, ou impliquant une relative dépendance. Elles sont aussi plus fréquemment facilement licenciées que les hommes. On retrouve, là encore, la présence d'une inégalité culturelle, ou sociale, qui annihile les effets de la réduction de l'inégalité de potentialités et qui peut accroître les inégalités monétaires et de conditions de vie.

Pourtant lorsque les femmes ont la possibilité de participer aux décisions collectives, les inégalités de potentialités en termes d'instruction, d'accès aux ressources, puis d'emploi, tendent à se réduire. C'est à dire, plus généralement, que les inégalités de pouvoir, dans les sociétés fortement marquées par la tradition, sont bien à l'origine de la plupart des autres formes d'inégalités. Le problème est que les femmes y sont toujours perçues comme seulement responsables des tâches domestiques et de reproduction, et ont, en conséquence, plus difficilement accès aux autres catégories de décisions. Ainsi les décisions relatives à l'accumulation ou à la répartition des actifs leur échappent souvent : l'accès à la terre et aux ressources naturelles, l'accès aux modes de financement et de crédit, la constitution d'un capital humain, l'allocation du temps entre activités, etc.. Ceci a pour effet de limiter d'autant leur accès aux opportunités d'emploi ou d'activités génératrices de revenu.

Ces exemples montrent que les femmes font face à un enchaînement d'inégalités sexuées de toutes sortes, fortement imbriquées entre elles. Si l'on veut combattre les inégalités, il faut alors décortiquer la logique de ces enchaînements qui structurent le statut d'infériorité des femmes. Or cette logique peut fortement varier d'une société à l'autre, il est donc indispensable d'analyser de manière approfondie de la situation propre à chaque pays. En effet, des spécificités particulières, liées à des pratiques fortement enracinées, peuvent très bien faire apparaître autant de contre-exemples pour l'une ou l'autre des formes d'inégalités étudiées. Ainsi, on remarque qu'aux Comores, pays musulman, c'est à la femme que revient la maison lors de son mariage et, en cas de divorce (ou de répudiation), c'est le mari qui se doit quitter le domicile conjugal en lui laissant la maison. Dans ce cas, l'inégalité ne s'opère pas au détriment de la femme : au contraire, elle lui confère une assurance face au risque d'une baisse du revenu.

Nous venons ainsi d'examiner la première partie du cadre analytique qui précise les différentes formes d'inégalités sexuées et qui montre la logique de leur articulation. Il nous faut maintenant voir par quel mécanisme cet enchaînement des inégalités contribue à instaurer des situations de pauvreté plus fréquentes pour les femmes.

Comment les inégalités induisent-elles de la pauvreté ?

Les inégalités sexuées contribuent à l'émergence des formes équivalentes de la pauvreté. En effet, c'est à travers la présence de situations inégalitaires à l'origine, et qui se maintiennent dans le temps, que la pauvreté peut faire son apparition. Les inégalités sexuées engendrent des contraintes qui limitent la capacité individuelle des femmes à tout mettre en œuvre pour éviter la pauvreté. C'est la logique de ces mécanismes qui, liés aux inégalités sexuées, favorisent l'entrée et le maintien dans la pauvreté qu'il nous faut maintenant analyser. Mais cela demande, en premier lieu, d'examiner les différentes formes que peut prendre la pauvreté.

Les différentes dimensions de la pauvreté

La pauvreté est généralement considérée comme un phénomène comportant plusieurs dimensions (Banque mondiale 2000). La dimension économique est la plus fréquemment prise en compte. Comme pour les inégalités, elle recouvre les trois formes : elle peut être essentiellement monétaire ou traduite par des conditions de vie précaires ou des potentialités réduites.

La "pauvreté monétaire", dite aussi "de revenu", résulte d'une insuffisance de ressources engendrant une faible consommation. Elle traduit donc un certain niveau de vie. Sa mesure se réfère soit au revenu, soit à la consommation, plus stable que le revenu. On compare cette mesure à un seuil de pauvreté, au-dessous duquel on est considéré comme pauvre. Un seuil dont la détermination fait appel à des méthodologies relativement complexes : panier minimal de biens indispensables à la survie, valorisation de ce panier aux prix du marché, utilisation d'indices de prix par régions pour raisonner en parité de pouvoir d'achat et d'échelles d'équivalence adulte pour comparer des ménages de structures différentes. C'est à partir de la détermination de ce seuil que l'on comptabilise le nombre des pauvres (Banque mondiale, 1990).

La "pauvreté des conditions de vie" ou "pauvreté d'existence" se manifeste par l'impossibilité de satisfaire aux besoins essentiels. Il s'agit d'une pauvreté qui traduit une situation de manque dans les domaines relatifs à l'alimentation (déséquilibre nutritionnel), à la santé (non accès aux soins primaires), à l'éducation (non-scolarisation), au logement, etc. On peut donc dire qu'il s'agit d'une vision plus qualitative de la pauvreté mesurée par une panoplie d'indicateurs qui évaluent soit l'accès aux biens et services correspondants (par exemple, taux de consultation médicale, ou taux de scolarisation), soit le résultat de cet accès (taux de malnutrition, taux de mortalité infantile, etc.).

La "pauvreté de potentialités" traduit le fait que l'on n'a pu disposer des moyens dont la mobilisation aurait permis de se soustraire à la pauvreté, de vivre correctement et de mettre en valeur ses propres capacités. Elle retrace l'absence de capital de différentes formes : capital physique (terres, équipements) ou financier (actifs financiers, crédits), mais aussi capital humain (niveau d'instruction et de santé facilitant l'accès à un emploi ou une activité) et capital social (état des relations sociales permettant l'accès à un revenu).

La pauvreté se manifeste donc de plusieurs manières : tantôt par une insuffisance de ressources, tantôt par un manque dans la satisfaction de certains besoins essentiels, tantôt par une incapacité à réaliser son propre potentiel (Aho, Larivière et Martin, 1998). Or ces différentes dimensions se complètent et peuvent s'enchaîner dans le temps, comme le montre l'exemple du ménage qui se voit obligé de retirer ses enfants de l'école en raison de la baisse de son revenu. La pauvreté monétaire résultant de cette baisse de revenu entraîne la non-scolarisation des enfants et donc une pauvreté de conditions de vie. De plus, l'arrêt dans l'accumulation du capital éducatif entraîne, pour ces enfants, une pauvreté de potentialités se manifestera à terme et conduira, à travers un cycle intergénérationnel, à une aggravation de la pauvreté monétaire. Le fait de ne pas disposer d'un capital humain adéquat leur rendra l'accès plus difficile au marché du travail, formel comme informel, et donc à l'obtention d'un revenu permanent.

On retrouve dans cette logique une expression du cercle vicieux de la pauvreté. Un cercle vicieux auquel les femmes sont doublement confrontées puisqu'elles se heurtent à la difficulté de constituer leur propre capital humain, mais doivent, de plus, de par les rôles qui leur sont assignés en matière de reproduction, de santé de production alimentaire, etc. gérer le capital humain du ménage.

Parallèlement à ces trois formes économiques de la pauvreté, d'autres dimensions, non-économiques, sont aussi quotidiennement vécues par les femmes. Elles s'intègrent dans le concept plus général de pauvreté humaine (PNUD 1997). Il s'agit des dimensions sociales de la pauvreté (comme, par exemple, la solitude ou l'exclusion résultant du relâchement des liens sociaux), des dimensions culturelles (reconnaissance insuffisante d'une identité ou de modes d'expression propres), mais aussi des dimensions politiques (absence de pouvoir de décision ou de participation aux décisions) et même éthiques (situation de violence et refus de certaines valeurs de partage ou de dialogue). Toutes ces dimensions retracent, à travers les formes de pauvreté correspondantes, des situations auxquelles les femmes peuvent être régulièrement confrontées.

Le lien entre les inégalités sexuées et la pauvreté

Quels sont les processus par lesquels les inégalités sexuées favorisent l'apparition de ces différentes dimensions de la pauvreté ? En fait, les inégalités sexuées engendrent un certain nombre d'interdictions qui ont pour effet de rendre les femmes plus vulnérables aux chocs extérieurs en bridant leurs capacités d'initiative. Ces interdictions édictent tout ce que les femmes n'ont pas le droit de faire, en fonction non pas de leurs aspirations, mais de la tradition et même parfois de la législation ou des normes informelles reconnues par la société. Elles donnent naissance à autant de contraintes qui les empêchent de saisir les opportunités qui leur auraient permis de sortir de la précarité ou de l'atténuer.

Ainsi, d'un côté, elles sont plus exposées au risque de tomber dans la pauvreté monétaire puisque leurs revenus sont, en général, plus fluctuants et souvent plus faibles et qu'elles sont les premières licenciées en cas de difficulté économique. De l'autre, une fois dans la pauvreté, il leur est plus difficile de s'en sortir en raison d'un niveau de scolarisation moindre et du peu de moyens dont elles disposent (ce qu'exprime la pauvreté de potentialités), mais aussi de leur moindre disponibilité due aux responsabilités familiales prioritaires qui leur sont assignées (contraintes sur le "capital-temps"). Tout ceci augmente le risque pour les femmes de tomber dans la trappe de la pauvreté.

On ne peut, cependant, comprendre et approfondir ce mécanisme sans repérer quelles formes prend la pauvreté et sans examiner le lien avec les formes d'inégalité correspondantes. Il est probable, en effet, que la combinaison entre les différentes formes de pauvreté change d'une société à l'autre et que, de plus, elle se modifie dans le temps avec le

développement et l'introduction de la modernité dans les comportements. Les femmes comme nous l'avons déjà rappelé ont une espérance de vie supérieure à celle des hommes mais cela n'empêche pas que dans certains pays soient observées des inégalités scandaleuses de survie des petites filles qui traduisent une forte préférence pour les garçons. Donner un cadre analytique au lien entre inégalités et pauvreté est donc une tâche complexe. Les données statistiques permettent, néanmoins, deux constatations sur la base de ces définitions de la pauvreté : d'une part, quelque soit la dimension considérée, les femmes souffrent plus fréquemment de la pauvreté que les hommes et, d'autre part, certaines formes de pauvreté atteignent plus facilement des catégories de femmes spécifiques, induisant par là même une distribution inégalitaire au sein de l'ensemble des femmes.

Les situations de pauvreté

Il n'existe pas de données qui permettraient de déterminer, de manière représentative au niveau mondial, l'incidence de la pauvreté féminine, pour toutes les dimensions considérées. On peut, cependant, à partir des statistiques nationales disponibles émettre quelques conclusions dignes d'intérêt.

Tout d'abord, en ce qui concerne la pauvreté monétaire, on remarque que les femmes sont, en proportion, plus nombreuses parmi les pauvres. Cela vient de leur difficulté à se procurer un emploi et du revenu moindre qui lui est associé (OIT 1995). Une situation que l'on retrouve avec les autres formes de pauvreté même si des améliorations incontestables ont eu lieu au cours des dernières années concernant, d'une part, les conditions de vie (aspects nutritionnel et de santé notamment) et les potentialités (efforts sur le capital humain et diffusion du micro-crédit) et, d'autre part, les droits politiques et sociaux. En ce sens, les grandes conférences internationales, de Vienne sur les droits de l'homme, du Caire sur la population, de Copenhague sur le développement social et surtout de Pékin, ont largement fait progresser la réflexion concernant l'émergence possible d'un statut et d'un modèle de vie plus adaptés aux aspirations des femmes.

Ensuite, comme nous l'avons vu, les femmes sont plus sujettes au risque de tomber dans la pauvreté et de s'y maintenir. Cette vulnérabilité résulte de la combinaison de deux phénomènes : les responsabilités familiales, qui limitent leur disponibilité et leur mobilité, et les obstacles engendrés par les inégalités sexuées. En ce sens, le fait que la proportion de familles monoparentales s'accroisse, particulièrement en milieu urbain, contribue à aggraver cette vulnérabilité. Car, si dans la famille traditionnelle, les inégalités sexuées peuvent être compensées par la présence d'un mari ou d'un frère, dans la famille monoparentale, la femme en devenant chef de ménage est souvent confrontée seule à ces mêmes inégalités.

Enfin, le maintien des femmes en situation de pauvreté accroît le risque d'une transmission entre générations, car il réduit l'efficacité de leur rôle de mère capable d'aider les enfants à constituer un capital humain par l'éducation. Là encore, l'accroissement des familles monoparentales, qui résulte souvent de migrations pour échapper à la pauvreté, exprime une dimension de pauvreté sociale nouvelle, qui accroît le risque d'amorcer un cycle de pauvreté chronique. Pour combattre ces formes de pauvreté, on peut faire appel à l'ensemble des stratégies de lutte contre la pauvreté qui sont couramment mises en œuvre dans le cadre des programmes de développement. La difficulté vient, cependant, du fait que toutes ces formes de pauvreté sont le produit de situations d'inégalités dans lesquelles certaines catégories de femmes sont enfermées. Il en résulte que si l'on veut réduire de façon radicale la pauvreté sur le long terme c'est à ces inégalités qu'il faut en priorité s'attaquer. C'est à dire qu'il faut, en permanence, tenir compte du lien entre les différentes dimensions de la pauvreté et les dimensions correspondantes de l'inégalité.

En conclusion, toute politique de lutte contre la pauvreté, sur le long terme, devra s'attaquer aux inégalités sexuées, en considérant la logique d'enchaînement qui les caractérise et qui confère à la femme son statut d'infériorité. Les mesures et instruments de politique mis en place devront alors, par principe d'efficacité, s'intégrer dans le cadre de référence analytique qui relie formes d'inégalités sexuées et formes de pauvreté.

Quelles politiques de lutte contre la pauvreté ?

Les analyses précédentes nous permettent de déduire deux objectifs principaux pour les politiques de lutte contre la pauvreté : d'une part, desserrer les contraintes, notamment sociales et politiques qui, sur fondement éthique, empêchent les femmes de donner toutes leurs possibilités et, d'autre part, encourager l'initiative et l'innovation féminine en renforçant leurs potentialités et en leur assurant des conditions et un niveau de vie décent.

Ceci demande, en priorité, de combattre les formes d'inégalités qui confèrent aux femmes un statut d'infériorité. En s'appuyant sur une analyse de l'enchaînement des inégalités et sur les liens entre inégalités et pauvreté, on peut préconiser les mesures de politique adéquates. Des mesures qui seront d'autant plus efficaces qu'elles remonteront aux inégalités-source : celles relatives aux dimensions d'éthique et de politique qui influencent les autres ; ensuite viendront les dimensions culturelles et sociales, puis les dimensions économiques au sein desquelles les plus importantes sont celles relatives aux chances (ou aux potentialités).

Malheureusement, s'attaquer aux dimensions éthiques et politiques de l'inégalité, afin de lutter contre les formes de pauvreté correspondantes, est bien plus difficile que de s'attaquer aux inégalités économiques, notamment monétaire ou de conditions de vie. En effet, on touche, dans ce cas, aux fondements essentiels (et existentiels) d'une société. Pourtant, ce n'est que de cette manière que l'on parviendra, à travers l'emboîtement des inégalités à corriger le statut inférieur des

femmes et que l'on pourra desserrer les interdictions qui les mènent à la pauvreté et qui les empêchent d'en sortir. C'est pourquoi nous aborderons, en premier lieu, les dimensions non directement économiques de la pauvreté.

Lutter contre les dimensions de la pauvreté non directement économiques

Parmi les dimensions de la pauvreté non-économiques, on trouve, au premier niveau, celle concernant l'éthique. Lutter contre les inégalités d'éthique implique un profond changement dans les mentalités. Il s'agit, en fait, de renouveler l'image de la femme au sein de la société en faisant qu'elle soit reconnue pour ses aspirations, ses valeurs, et sa capacité à être, elle-même et dans ses relations à autrui. Or ceci demande, la plupart du temps, de créer un environnement très différent et, dans ce contexte, l'information mais aussi l'éducation cognitive jouent un rôle essentiel. C'est dans un tel cadre que s'inscrivent les mesures de lutte contre toute manifestation de violence, domestique ou extérieure, plus ou moins explicite.

Au deuxième niveau, se situe la réalisation d'une égalité de droits. Elle concerne la pauvreté dans sa dimension politique. Il s'agit alors de lutter contre les inégalités de pouvoir sur la base du principe : "dorénavant égaux mais néanmoins différents". Les mesures correspondantes ont alors trait à la participation politique à travers le vote, la représentation dans le monde politique, les responsabilités diverses, etc.. Une politique d'encouragement à la présence des femmes peut ainsi être élaborée au moyen d'incitations diverses : instauration de quotas ou de règles de parité, recherche de compatibilité entre les responsabilités sociales et les obligations domestiques, etc.. Au niveau de l'Etat, cela pourra se traduire par des règles juridiques, mais aux niveaux intermédiaires de la société civile, ce seront les associations de femmes qui faciliteront l'accès à l'information et le renforcement de la capacité d'expression.

Au troisième niveau se situent les inégalités culturelles et sociales. Elles concernent toutes les formes d'exclusion qui se réfèrent au seul fait d'être femme et qui refusent de reconnaître aux femmes une identité propre, notamment dans leur manière de résoudre les problèmes de la vie courante. On peut regrouper, dans ce cadre, les préférences sexuelles qui ont pour effet de priver de vie certaines catégories de filles ainsi que l'asymétrie, de fait ou légale, des droits et obligations dans le mariage. On peut aussi y ajouter la hiérarchie, souvent imposée, entre activités domestiques et activités productives ; de même, que tout ce qui concerne l'exclusion des catégories les plus vulnérables comme les migrantes, les étrangères, les personnes âgées, les personnes seules, etc. Les mesures de politique correspondantes veilleront alors à combattre toutes ces formes d'exclusion, soit par l'instauration d'une égalité de droits, soit en tentant de changer la vision des choses par information, soit en intervenant de façon ciblée auprès de certaines catégories de femmes.

Notons, cependant, qu'il est souvent difficile d'évaluer les coûts et les bénéfices de telles mesures car elles peuvent aussi produire à court terme des effets pervers, et donc des externalités négatives, en heurtant les traditions et références éthiques, ou politiques, des sociétés concernées.

Lutter contre la pauvreté économique

Lutter contre la pauvreté économique est en général plus simple à partir du moment où l'on s'appuie sur les trois formes classiques de potentialités, de conditions de vie et d'aspect monétaire du niveau de vie.

Le fait de s'attaquer à la pauvreté des potentialités contribue, par répercussion, à améliorer les conditions de vie et le niveau de vie, aussi préférera-t-on mettre l'accent, en premier lieu, sur l'accroissement des potentialités féminines. En ce sens, l'accroissement de toute forme de capital est fondamental : le capital physique en facilitant l'accès à la terre et aux infrastructures et équipements ; le capital financier par l'octroi de crédit (par exemple, le micro-crédit solidaire) et la constitution d'une épargne (cas des tontines) ; le capital humain (par l'accès à la santé et l'éducation, tout en assurant la sécurité alimentaire) ; enfin, le capital social (par l'information, le rattachement à des réseaux, l'amélioration des relations verticales, etc.).

C'est à travers ce type d'actions qui combat la pauvreté de potentialités, source de l'inégalité des chances, que l'on peut lutter le mieux contre les risques de pauvreté à long terme. En effet, les autres formes de pauvreté, de conditions de vie ou monétaire, qui s'en déduisent en recueilleront les bénéficiaires.

Cela n'empêche pas de chercher, à court terme, à améliorer les conditions de vie, en facilitant l'accès à une alimentation équilibrée, à la santé et à l'éducation, à l'habitat, aux transports, etc., ceci afin d'accélérer l'accumulation du capital humain et sa transmission aux enfants. Parallèlement, il faut veiller au maintien du niveau de vie et donc permettre des revenus réguliers, soit par l'accès à un emploi soit par la fourniture des moyens pour créer sa propre activité rémunératrice (capital financier ou matériels, formation, gain de temps, etc.). Face aux situations d'extrême pauvreté, c'est encore la mise en place de filets de sécurité, comme les travaux à haute intensité de main d'œuvre, la distribution de vivres et les aides financières, qui répondront le mieux aux besoins (Llarivière et Martin, 1999).

Nous avons donc proposé dans les pages précédentes un cadre de référence analytique permettant de relier les mesures de politique aux différentes dimensions de la pauvreté et aux formes d'inégalités sexuées correspondantes. Ce cadre montre comment prendre en compte les inégalités sexuées lors de la conception des politiques de lutte contre la pauvreté. Il demeure néanmoins difficile, en raison de la complexité du problème, de spécifier de manière précise les mesures pertinentes face à toute forme de pauvreté ou d'inégalité sexuée. Cependant, afin de donner une vision d'ensemble à la démarche qui a été exposée, nous avons tenté de regrouper en un unique tableau l'ensemble des propositions qui ont été formulées.

Tableau : Liens entre les mesures des politiques de lutte contre la pauvreté et les inégalités sexuées

Dimensions et formes de la pauvreté	Mesures politiques	Dimensions et formes d'inégalités sexuées
<i>Pauvreté économique</i>	<i>Lutte contre la pauvreté économique</i>	<i>Inégalités économiques</i>
Monétaire	Filets de sécurité, Fourniture d'emploi, Création de micro-entreprises.	Risque de licenciement, Probabilité de chômage, Différentiel de salaires.
Conditions de vie	Accès à l'eau, à la santé et à l'éducation, Sécurité alimentaire, Habitat et transport.	Mortalité infantile. Déséquilibre nutritionnel. Espérance de vie. Scolarisation différentielle. Alphabétisation.
Potentialités	Réforme agraire, infrastructure. Micro-crédit, caisses d'épargne, tontines, etc. Scolarisation, formation. Suivi sanitaire. Information, appartenance à des réseaux, liens verticaux	Accès au capital physique. Accès au capital financier. Formation de capital humain. Renforcement du capital social.
<i>Autres dimensions de la pauvreté</i>	<i>Lutte contre les différentes formes de pauvreté</i>	<i>Autres dimensions de l'inégalité</i>
Pauvreté sociale (Exclusion sociale)	Intégration sociale Information sur la parité. Lutte contre l'exclusion des groupes marginaux. Aides aux associations. Lutte contre les mesures discriminatoires.	Inégalités sociales Préférence sexuelle. Marginalisation des migrantes, des étrangères, des veuves et handicapées. Solitude. Hiérarchie des types d'activité.
Pauvreté culturelle	Identités culturelles Législation sur le mariage. Information. Encourager le changement des habitudes traditionnelles.	Inégalités culturelles Asymétrie des droits et obligations du mariage. Approche spécifique des femmes.
Pauvreté politique	Participation politique Démocratisation. Quotas et règles de parité. Participation aux décisions. Responsabilisation.	Inégalités de pouvoir Inégalités de droits : de vote, de liberté d'association, etc. Représentation. Prise de décisions.
Pauvreté d'éthique	Valeurs d'éthique Examen des valeurs religieuses et de leurs conséquences Législation sur la violence	Inégalités d'éthique Valeurs masculines dominantes Préférence masculine Violence domestique et externe

Ce cadre de référence pour des interventions de lutte contre la pauvreté ne doit, cependant, pas faire oublier deux phénomènes importants. Premièrement, que le fait de supprimer certaines formes d'inégalités, reconnues et donc combattues comme telles, peut avoir pour conséquence de faire émerger d'autres formes d'inégalités plus subtiles. Deuxièmement, que la vulnérabilité est essentielle analyser le lien entre pauvreté et inégalités. Dans tous les cas, des indicateurs et des mesures spécifiques doivent être envisagés. Leur recherche ne fait pas partie de notre propos actuel mais commencent à être abordé par les institutions de développement (Banque mondiale 2000).

Plus généralement, il convient de remarquer qu'un gros effort reste à faire dans le domaine de la mesure statistique de la pauvreté et des inégalités sexuées si l'on veut obtenir une vue générale et comparée du statut des femmes dans le monde, afin de mettre en valeur ce qui peut être considéré comme spécificité féminine et d'évaluer correctement la contribution des femmes. Les Nations Unies ont certes proposé quelques indicateurs synthétiques comme l'indicateur sexo-spécifique du développement humain (ISDH) ou l'indicateur de participation des femmes (IPF) (PNUD 1995 et 1997), mais c'est surtout sur la production d'informations désagrégées sur les différentes dimensions de la situation des femmes qu'il faudra faire porter la collecte d'information à venir.

Conclusion

Les efforts menés au cours des dernières décennies pour lutter contre la pauvreté ont apportés de nettes améliorations dans bien des domaines qui ont un lien avec les différentes formes de pauvreté. Et les femmes ont été parmi les premières à bénéficier de ces améliorations. La mortalité maternelle et la mortalité infantile ont fortement baissé, la sécurité alimentaire est mieux assurée, l'alphabétisation et la scolarisation primaire se sont fortement améliorées. La participation des femmes au monde du travail, dans la vie politique s'est accrue, notamment à travers l'amélioration du processus de démocratisation et l'élaboration des cadres juridiques correspondants.

Il n'en demeure pas moins que si nous prenons comme cadre de référence analytique celui du développement durable avec ses dimensions économique, sociale, culturelle, politique et d'éthique, on remarque que les femmes sont encore les premières touchées par les formes correspondantes de pauvreté en raison de leur statut, en général, inférieur à celui des hommes. Or cette inégalité de statut est le résultat direct d'un enchaînement d'inégalités sexuées de différentes formes. Des inégalités sexuées qui ont pour effet de rendre les femmes plus vulnérables en cas de difficultés, économiques notamment mais pas uniquement, et qui les empêchent d'utiliser leurs capacités à éviter de tomber dans la pauvreté ou à s'en sortir.

Il en résulte que si l'on veut combattre, de façon efficace, les différentes formes de pauvreté féminines, il faut tenir compte de la présence des formes correspondantes d'inégalités sexuées et de l'articulation qui existe entre elles. De plus, il faut savoir que s'il est possible de compenser rapidement certaines formes d'inégalités économiques à travers des interventions appropriées, d'autres inégalités surgiront qui engendreront de nouvelles formes de pauvreté. A moins de s'attaquer à la logique même de l'enchaînement des inégalités, ce qui demande de remonter aux inégalités-source et donc d'intervenir dans les domaines de l'éthique, du politique et du culturel.

En fait, la route semble encore longue pour qu'au niveau de l'humanité les inégalités sexuées soient repérées, puis combattues, dans leur totalité, afin d'éviter que des catégories de femmes soient maintenues dans la pauvreté et qu'elles transmettent, par effet intergénérationnel, cette pauvreté sur le long terme. Plus généralement, on doit reconnaître que si dans un petit nombre de pays "commence à apparaître une nouvelle ère qui reconnaît la légitimité du modèle égalitaire entre les sexes, il reste encore beaucoup à faire pour que cette légitimité, ou une légitimité équivalente, puisse être étendue à l'humanité toute entière" (Montreynaud 1999).

Les expériences passées montrent, cependant, que c'est à partir des femmes elles-mêmes que peut surgir le changement : tant qu'elles s'y opposent au nom de la tradition, ou même de la légalité, aucune réforme n'est possible ; dès qu'elles se mobilisent pour le changement, souvent de manière pacifique, les réformes suivent relativement vite. Cela concerne tout autant l'enchaînement des inégalités sexuées et leur lien avec les différentes formes de pauvreté. Toute rupture dans la transmission du statut d'infériorité qui en résulte mobiliserait les capacités innovatrices des femmes et ferait surgir, à travers leur vision de solidarité et de bien-être collectif, des énergies de croissance nouvelles dont on a bien besoin pour réduire la pauvreté au niveau mondial.

Références

- AHO G., LARIVIERE S. et MARTIN F., 1998, *Manuel d'analyse de la pauvreté. Applications au Bénin*, PNUD, Université nationale du Bénin, Université Laval, Québec, 370 p.
- BANQUE MONDIALE, 2000, *Attacking Poverty : World Development Report 2000*, Washington, mimeo, 287 p.
- BANQUE MONDIALE, 1990, *La Pauvreté*, Rapport sur le développement dans le monde, Washington, 287 p.
- CHARMES J., 1999, "Informal Sector, Poverty and Gender : A Review of Empirical Evidence", Background Paper for the World Development Report 2001, World Bank, mimeo 40 p.
- EPHESIA, 1995, *La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, La Découverte, Paris, 740 p.
- LARIVIERE S. et MARTIN F. (eds.), 1999, *Approches économiques de lutte contre la pauvreté*. – Université Laval, CECI, TecSult, Québec, p.
- LOCOH Th, LABOURIE-RACAPE A., TICHIT C., 1996, *Genre et Développement : des pistes à suivre*, Documents et manuels du CEPED N°5, 154 p.
- LOCOH Th., 1995, *Familles africaines, population et qualité de la vie*, Dossiers du CEPED N°31, Paris, 48 p.

- MONTREYNAUD F., 1999, *Le vingtième siècle des femmes*, préface d'Elisabeth Badinter, Nathan, Paris, 832 p.
- OIT [Organisation Internationale du Travail], 1995, *Gender, Poverty and Employment : Turning Capabilities into Entitlements*, Genève, 70 p.
- ODHD [Observatoire du développement humain durable], 1999, *Croissance, Équité et pauvreté*, Rapport national sur le développement humain durable, PNUD et Banque mondiale, Bamako, 108 p.
- PEASE A. et B., 1999, *Pourquoi les hommes n'écourent jamais rien et les femmes ne savent pas lire les cartes routières*, Editions Générales First, Paris, 427 p.
- PERROT M. et DUBY G. (dir), 1993, *Femmes et histoire*, Paris, Plon, 197 p.
- PNUD [Programme des Nations-Unies pour le Développement], 1997, *Rapport mondial sur le développement humain 1997 : le développement humain au service de l'éradication de la pauvreté*, Economica, Paris, 268 p.
- PNUD [Programme des Nations Unies pour le Développement], 1995, *Egalité sociologique entre les sexes et développement humain : Rapport mondial sur le développement humain 1995*, Economica, Paris, 250 p.
- VERON J., 1997, *Le monde des femmes : inégalités des sexes, inégalités des sociétés*, Le Seuil, Paris, 210 p.

InEgalitEs entre hommes et femmes

sur le marchE du travail

Aka Kouamé
et
Donatien Tameko
IFORD

Introduction

À partir des différences biologiques entre les sexes, des inégalités énormes entre les hommes et les femmes ont été construites au cours de l'histoire, dans les différentes sociétés du monde. Des rapports inégalitaires ont été ainsi progressivement mis en place pour assujettir les femmes dans différents contextes sociaux et culturels. L'histoire des femmes peut donc être analysée comme un cas particulier de l'histoire générale des formes de domination (Bourdieu, 1990). À l'origine de cette domination se trouve la division sexuelle du travail, légitimée par la naturalisation des différences et des rapports entre les sexes.

Ayant pris conscience du caractère inacceptable de ces inégalités, la communauté internationale a entrepris depuis un quart de siècle d'en venir à bout. Les conférences du Caire en 1994 et de Beijing en 1995 sont parmi les moments forts de ce mouvement pour la recherche de l'égalité des droits et des opportunités pour les femmes (Locoh et Tichit, 1996 ; Hamza, 1997). Parmi les stratégies suggérées à cette fin, on note la nécessité du renforcement du pouvoir et des capacités (empowerment) des femmes. Différentes actions ont été envisagées dans divers domaines. L'accès à l'autonomie financière des femmes figure au rang de celles-là. Ce moyen exige à son tour d'accéder à une source de revenu. De manière générale, l'accès à l'emploi est un des moyens par lesquels tout individu peut prétendre à sa part de la richesse nationale. Or dans ce domaine comme dans d'autres, les femmes sont très désavantagées. En effet, le marché du travail est un des lieux où les inégalités hommes/femmes sont les plus manifestes. La réduction de ces inégalités pourrait donc être une des voies du renforcement des capacités et du pouvoir des femmes. Pour cela, il importe d'avoir une bonne idée des diverses formes d'inégalités sur le marché du travail et les facteurs qui les sous-tendent. De nombreux travaux ont été réalisés sur ce sujet dans différentes régions du monde. Les inégalités entre hommes et femmes sur le marché du travail s'expriment généralement en termes d'accès et de participation, d'occupation et de rémunération. L'objet de cette étude est d'en présenter succinctement les résultats empiriques, en comparant la situation de l'Afrique à celle des autres régions.

1. Les inégalités entre hommes et femmes dans l'accès au marché du travail

Dans la plupart des pays, les statistiques officielles révèlent que les femmes accèdent moins au marché du travail que les hommes. Cela se mesure généralement par les taux de participation à l'activité économique plus faibles chez les femmes (voir tableau 1 en annexe). Ces chiffres ont alimenté plusieurs débats tant au niveau de leur validité que des facteurs pouvant les justifier. Dans le premier cas, beaucoup d'auteurs pensent que ces chiffres sur la plus faible participation des femmes à l'activité économique ne reflètent pas la réalité si l'on se réfère à leurs rôles dans la société (Oppong, 1991). Ils indiquent plutôt une sous-estimation de l'activité économique féminine (Anker, 1986 et 1998), faite à dessein pour dévaluer la contribution productive des femmes dans la même mesure que celle de leurs activités domestiques. La définition restrictive du concept d'activité productive, qui exclut différentes formes de la contribution des femmes à la reproduction sociale et les méthodes développées pour la saisir participent de cette idéologie. Des améliorations successives de la définition du concept d'activité économique (Faraal, 1973 ; Wernecke et Broadfield, 1980) n'ont, jusqu'à très récemment, pas encore permis de rendre compte de toute la part prise par les femmes dans le processus de reproduction sociale. Nombre d'activités des femmes, aussi bien dans la sphère domestique que dans la sphère productive sont encore condamnées à l'invisibilité (Locoh, 1996). Cette situation a maintes fois été dénoncée non seulement par les auteurs féministes, mais aussi par des analystes du

marché du travail. Différentes réflexions ont donc été menées - ou sont encore en cours - pour une meilleure visibilité de l'activité féminine (Charmes, 1996 ; Anker, 1998 ; Dixon-Mueller et Anker, 1988 ; Oppong et Abu, 1987, Anker et Hein, 1986). Il reste à espérer que l'application des outils méthodologiques ainsi développés offre la possibilité de corriger ces déficiences statistiques. En attendant, d'autres réflexions ont cherché à comprendre autrement la plus faible participation des femmes à l'activité économique.

Une première explication renvoie à la division sexuelle du travail qui réserve de manière quasi-exclusive aux femmes les activités liées à la reproduction. L'organisation sociale de la production au sein du ménage - marquée par "l'idéologie du genre" - fait reposer l'essentiel des travaux domestiques sur les femmes et les jeunes filles. Quelques travaux réalisés dans certains pays du Sud en font la preuve. C'est le cas de l'étude Kamuzora (1984 cité par Marcoux, 1994 : 54) réalisée en Tanzanie. L'auteur a, en effet, observé que 70 % des heures consacrées aux activités domestiques sont effectuées par les femmes et les filles. Le partage inégal des tâches domestiques est universel. Selon Cain (1977), au Bangladesh les femmes âgées de 22 à 59 ans consacraient 7,5 heures aux travaux ménagers tandis que les hommes du même âge n'y consacraient que 1,1 heure par jour. En Côte d'Ivoire, Koné (1984) a observé qu'en zone rurale, les hommes et les femmes de 15 à 59 ans consacraient respectivement 15,3 % et 53,4 % de leur temps total de travail aux travaux ménagers. Cette inégale répartition est généralement attribuée à l'idéologie du genre, mais d'autres facteurs ont été aussi identifiés (Sanchez, 1993 ; Presser, 1993 ; Kamo Y, 1988). Certains travaux récents basés sur la méthode de comparaison internationale (Sanchez⁷, 1993) montrent que la participation des hommes aux tâches domestiques ne dépend pas du niveau de développement de manière significative. Elle ne dépend pas non plus du niveau des ressources du mari. D'autres variables comme la différence de niveau d'instruction entre époux, le statut professionnel, l'égalité entre les époux dans la prise de décision en matière de reproduction semblent favoriser une plus grande participation des hommes aux travaux ménagers. Dans le cas spécifique des États Unis, Presser (1993) estime que les changements dans la participation des hommes aux travaux domestiques doivent être davantage recherchés dans le "temps disponible" des deux époux, les ressources du ménage et la parité plutôt que dans l'idéologie du genre. L'auteur fait probablement référence à la période récente qui a connu des avancées en matière d'égalité entre les sexes, suite au mouvement féministe aux États-Unis. Il n'est pas du tout certain qu'une telle conclusion s'applique aux pays du tiers monde où l'inégale répartition des travaux domestiques constitue un obstacle à la réalisation de l'égalité entre les sexes. Aussi, un partage équitable des tâches domestiques devient-il un enjeu essentiel dans la stratégie de la promotion de la femme (FNUAP, 1999), et un facteur majeur de l'amélioration de la "qualité du mariage" (Gager et Sanchez, 1997 ; Booth et Edwards, 1992).

Le fait que les femmes assument seules les tâches domestiques les rend moins disponibles à participer aux activités productives, notamment dans le secteur monétarisé. Cette situation a été interprétée en invoquant soit le conflit des rôles, soit la faible aspiration de certaines catégories de femmes à prendre part aux activités du marché. Le conflit entre les rôles productifs et reproductifs amènent souvent des femmes à opérer un choix, au moins pendant l'étape de leur cycle de vie correspondant à la procréation. La plus faible participation des femmes à l'activité économique est attribuée au fait que beaucoup parmi elles choisissent d'abord de jouer leurs rôles de mères et d'épouses, sacrifiant ainsi leur vie professionnelle, qu'elles auront d'ailleurs du mal à retrouver, parce que les années de travail perdues les rendent moins compétitives que les autres femmes et les hommes. Ces femmes auront tendance à avoir une fécondité élevée, au contraire de celles ayant préféré consacrer plus de temps à leur vie professionnelle.

L'approche par l'aspiration des femmes distingue, quant à elle, deux catégories de femmes : modernes et traditionnelles. Les premières privilégient leur vie professionnelle au contraire des secondes qui privilégient les rôles de mères et d'épouses. Les conséquences pour l'activité et la fécondité étant les mêmes que dans l'interprétation précédente. Cette deuxième façon de percevoir le problème de la participation à l'activité des femmes tend à culpabiliser ces dernières comme si elles avaient réellement le choix. La confrontation à la réalité des faits lui accorde très peu de crédit. En effet, partout où c'est possible, comme c'est le cas dans les secteurs agricole et informel, les femmes mènent simultanément les deux types d'activités. C'est d'ailleurs là une des raisons de la sous-estimation de l'activité féminine, parce que dans ces conditions les enquêteurs préfèrent saisir les tâches ménagères des femmes. Les secteurs agricole et informel étant ceux qui absorbent l'essentiel de la main-d'œuvre dans les pays africains, compte tenu du faible niveau de développement industriel, on comprend que l'Afrique soit une région à plus faible taux d'activité féminine d'après les statistiques, ce qui est en contradiction flagrante avec toutes les observations.

Une autre explication de la sous-représentation des femmes sur le marché du travail et qui est liée à la précédente, est la discrimination à l'embauche qu'elles subissent de la part des employeurs. Cette explication semble faire l'unanimité dans la plupart des études conduites en Afrique, notamment dans le secteur de l'emploi moderne (Peil, 1981 ; Di Domenico, 1983 ; Date-Bah, 1986 ; Glick et Sahn, 1997 ; Kouamé, 1999). Ces études révèlent, par exemple qu'en Afrique de l'Ouest, les employeurs sont très peu enclins à recruter des femmes ; et ce même lorsqu'elles ont le même profil que les hommes (Glick et Sahn, 1997). Cette discrimination à l'encontre des femmes tient, en partie, au rationnement de l'emploi moderne qui pousse les employeurs à utiliser des critères subjectifs lors des recrutements. Ces critères permettraient de distinguer les groupes sociaux ayant soi-disant tendance au retard, à l'absentéisme, à la paresse, etc.) qui réduisent la productivité. Le sexe et le statut matrimonial figurent au nombre de ces critères ; d'autres étant la race, le statut migratoire, l'origine ethnique, selon les cas. Les employeurs sont peu portés à recruter une femme mariée car le mariage d'une femme est considéré comme un facteur d'absentéisme élevé et d'instabilité, en raison de la compétition entre leurs rôles productif et reproductif ; compétition accentuée par la fécondité élevée dans certaines régions. Pour les hommes, par contre, le mariage est considéré comme un facteur de stabilité (Gannicott, 1986). Dans une étude menée au Nigeria et au Ghana, Anker et Hein (1985) ont

⁷ Cet auteur compare la situation des États unis à celle de quelques pays du Sud dont la Corée du Sud, les Philippines, le Taiwan et le Soudan.

noté l'appréhension des employeurs quant aux coûts liés à l'absentéisme et à la faible productivité des femmes durant la grossesse d'une part et aux congés de maternité d'autre part. Bien évidemment, ils rationalisent leurs pratiques par des raisons plus objectives comme la nature des tâches, les différences de niveau de qualification et d'expérience, etc. (Anker et Hein, 1986).

D'autres études faites sur les inégalités entre hommes et femmes dans l'accès à l'emploi soulignent les effets des facteurs culturels et économiques en plus de ceux mentionnés ci-dessus. En effet, certains systèmes culturels définissent quels sont les travaux "socialement" acceptables pour les femmes ; de ce fait, il se développe des stéréotypes qui excluent ou tout au moins limitent l'accès des femmes à certains types d'emplois avec pour conséquence un affaiblissement des taux de participation des femmes à l'activité économique. En Papouasie Nouvelle Guinée, Fahey (1996) observe que l'accès à l'emploi dépend largement du système des normes de référence qui prône la division sexuelle du travail. Dans certains pays musulmans, Anker (1998 : 29) signale l'existence du "purdah" qui interdit effectivement l'interaction publique entre hommes et femmes. Cette pratique sociale a pour effet d'encourager l'existence des domaines publics séparés. La conséquence immédiate est l'existence et la perpétuation des inégalités d'accès aux différents segments du marché du travail.

Au Pakistan, Desai et Sathar (1995) soulignent le rôle du patriarcat dans la division sexuelle du travail et la manière dont hommes et femmes prennent conscience de leur "classe sociale" (pour ne pas dire leur classe sexuelle) et se positionnent par rapport aux opportunités économiques. Ainsi, l'accès aux opportunités d'emplois est subordonné à l'assentiment des hommes et limité par un marché du travail discriminant sur la base du sexe. En définitive, ces quelques références montrent clairement que "l'idéologie du genre"⁸ (Moghadam, 1995) est l'une des causes majeures des désavantages qui existent à l'encontre des femmes et dont l'accès inégal au marché du travail n'est qu'une forme.

Les inégalités d'accès au marché du travail selon le sexe ont parfois été le résultat des transformations économiques survenues dans différents pays en développement. De l'avis de nombreux auteurs (Palmer, 1991 ; Benería et Feldman, 1992 ; Moghadam, 1995 ; Locoh, 1996 ; Floro et Schaefer, 1998), la crise économique des années 80 et les programmes d'ajustement structurel qui en ont résulté semblent avoir provoqué des distorsions sur le marché du travail qui ont par ailleurs accentué les inégalités entre hommes et femmes. En effet, selon le Rapport mondial sur le développement humain *"il est peu vraisemblable que le libre jeu des processus économiques et politiques entraîne l'égalité des chances pour les femmes, les pauvres, les obscurs et les sans grade"* (PNUD, 1995).

Dans l'ensemble, à travers le processus de libéralisation de l'économie, ces programmes visent généralement la restauration de la vérité des prix sur les différents marchés dont celui des facteurs de production (y compris le travail). Dès lors, la suppression des rigidités sur le marché du travail notamment des législations censées protéger les femmes devient un objectif majeur des réformes économiques. Ces mesures renforcent les inégalités entre hommes et femmes à la fois dans l'accès de ces dernières au marché du travail et leur sortie. Plus que par des facteurs relatifs au conflit des rôles, la sortie des femmes du marché du travail est due aux licenciements engendrés par les politiques de réduction des effectifs des administrations publiques et para-publiques. Ils affectent en priorité les femmes confinées dans des tâches subalternes en raison de leur faible qualification révélatrice d'une discrimination antérieure à l'étape de la scolarisation. Dans une étude conduite en Égypte, Moghadam (1995) montre que la faible syndicalisation des femmes et l'absence de groupes de pression efficaces les rend davantage vulnérables aux forces du marché que prône l'ajustement structurel. Les dispositions légales favorables aux femmes sur le marché du travail en Égypte, par exemple, restent de ce fait largement inappliquées.

En Zambie et aux Philippines, Floro et Schaefer (1998) montrent que les réformes agricoles ont abouti sur l'introduction d'un salariat majoritairement féminin dans les activités agricoles dans les deux pays. En milieu urbain philippin, un grand nombre d'emplois féminins ont été créés dans des industries orientées vers l'exportation. Mais malgré ces signes positifs, le processus d'ajustement n'a pas modifié significativement les inégalités entre hommes et femmes dont la participation à l'activité économique demeure faible.

Sans être exhaustives, les études mentionnées ci-dessus illustrent bien les inégalités d'accès au marché du travail entre hommes et femmes dans les pays du Sud. Dans l'ensemble, les statistiques de l'emploi montrent une faible participation des femmes à l'activité économique. Cette situation est d'abord l'expression d'une sous-estimation de l'activité féminine. Par ailleurs, les conclusions des études mentionnées ci-dessus montrent que les conflits des rôles, la faible aspiration professionnelle des femmes, l'attitude de leur conjoint et de leur famille, le faible niveau d'instruction, les pratiques discriminatoires dans l'embauche et la promotion, les pratiques et normes sociales, les transformations économiques sont à l'origine des inégalités entre hommes et femmes en matière d'accès au marché du travail. Ces facteurs ne limitent pas seulement l'accès des femmes au marché du travail, ils provoquent aussi d'autres formes d'inégalités sur le marché du travail, notamment en ce qui concerne la nature des postes occupés et la rémunération du travail, ce que nous allons examiner maintenant.

2. Inégalités professionnelles entre hommes et femmes

Si certaines femmes n'accèdent pas au marché du travail parce que les employeurs n'en veulent pas, celles qui le font ne sont pas nécessairement en meilleure posture. Elles y subissent d'autres formes de discrimination dont celle relative à la nature des postes qu'elles occupent. De manière générale, les femmes ont une position défavorable par rapport aux hommes. En effet, des études faites dans différentes régions du tiers monde montrent qu'il existe un biais masculin sur le marché du travail, qu'il s'agisse de statut d'occupation, de secteur d'activité ou de profession. Nous avons vu ci-

⁸ L'auteur définit l'idéologie du genre comme la perception des rôles masculins et féminins

dessus que les femmes ont un accès limité aux emplois du secteur moderne. Pour se procurer des revenus, elles n'ont souvent pas d'autre choix que de se diriger vers le secteur informel aux conditions moins intéressantes, en créant leurs propres emplois. Dans l'accès aux emplois informels ou indépendants, les femmes ne sont pas aussi défavorisées que dans le secteur moderne mais leur faible capacité à "accumuler" tant en capital humain que monétaire les cantonne le plus souvent à des activités de simple survie, sans perspective réelle d'expansion. En Inde, Kandker (1992) a observé une plus grande concentration des femmes dans le secteur informel peu rémunérateur, tandis que les hommes étaient majoritairement employés dans les secteurs plus valorisés. Des résultats similaires ont bien été enregistrés par Glick et Sahn (1997) en Guinée. Dans les deux cas, le faible niveau d'instruction des femmes justifiait leur sur-représentation dans le secteur informel. Mais, dans le cas de la Guinée, en contrôlant l'effet de l'instruction, les auteurs ont identifié un biais de genre qui limitait l'accès des femmes aux secteurs monétarisés du marché du travail et perpétuait ainsi la ségrégation professionnelle.

La concentration des femmes dans le secteur informel n'implique pas qu'il n'y ait pas de différence de structure d'occupation avec les hommes. La structure d'occupation peut varier selon le sexe dans la plupart des pays. Ces différences reflètent aussi une discrimination envers les femmes, mais cette fois en dehors du marché du travail. Elles pourraient, en effet, être dues à l'accès limité des femmes au crédit et à la formation (Glick et Sahn, 1997 ; Kouamé, 1999)

Dans le secteur moderne, les employeurs sont non seulement très peu portés à recruter des femmes, mais lorsqu'il le font, c'est surtout pour des emplois typiquement féminins aux bas salaires et aux perspectives de carrière limitées. Dans une étude réalisée dans les industries brésiliennes Humphrey (1987) souligne l'existence de la ségrégation professionnelle qui conduit à confiner les femmes dans des emplois non qualifiés, temporaires, épuisants et à tâches répétitives. Au contraire, les hommes ont plus de chances des emplois valorisants qui leur procurent en retour un plus grand statut socio-économique. Cette ségrégation professionnelle est perpétuée par les préjugés favorables aux hommes. Dans une étude en Inde, Papola (1986) conclut aussi que les femmes sont dans une position défavorable sur le marché du travail, position qu'elle attribue à des facteurs sociaux et économiques fortement enracinés dans les mœurs et qui restreignent la demande et l'offre de travail des femmes. Des travaux récents en Afrique sub-saharienne (Shapiro et Tambashe, 1994 ; Kouamé, 1999) confirment que les femmes sont le plus souvent contraintes à accepter des emplois précaires, peu rémunérateurs et offrant peu de perspectives de carrière. L'explication retenue est généralement celle de la dotation différentielle en capital humain (instruction, formation et expérience). Toutefois, il convient de noter qu'une bonne dotation en capital humain ne suffit pas forcément à réduire les inégalités. En effet, Scott (1986) montre dans une étude antérieure que si l'éducation formelle et la formation professionnelle reflètent les stéréotypes de genre dont l'effet sera plutôt de diriger les femmes vers des emplois "féminins"⁹ et donc, sans conséquence majeure sur la structure sexuée de l'emploi et la réduction des inégalités entre hommes et femmes dans la nature des emplois occupés.

Dans une étude globale portant sur la ségrégation professionnelle dans le monde, Anker (1998), considérant six grands groupes de profession (professions techniques et qualifiées, fonction de direction, employés de bureau, de vente, de service et employés dans la production), montre que la ségrégation professionnelle est prononcée dans des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Les professions majoritairement occupées par les femmes dans les pays du Sud comme dans ceux du Nord sont la plupart du temps celles pour lesquelles il existe des stéréotypes qui en font des professions "féminines".

On note, par ailleurs, une forte discrimination sexuée dans les fonctions de prestige. En effet, les femmes sont très peu présentes dans les fonctions d'encadrement et dans les professions techniques. Une étude récente du PNUD (1996 : 178-179) révèle que, dans les pays du Sud, la part des femmes dans ces catégories d'emploi sont respectivement de 10 % et 36 %. Dans les fonctions gouvernementales (ministres, secrétaires d'État et assimilés), on a moins de 10 % de femmes¹⁰ tandis que les femmes parlementaires représentent environ 11 %. Et dans ce dernier cas, il n'est pas sûr que les chiffres soient meilleurs dans les pays du Nord.

Toutefois, depuis quelques années, on observe de nets progrès dans la mesure de la participation des femmes à l'activité économique (Charmes, 1996). Ces progrès se font concomitamment avec une plus grande affirmation des femmes qui veulent rendre leurs activités plus visibles. Ces deux situations ont favorisé la pénétration des femmes dans des segments du marché du travail jusque là réservés aux hommes. Du coup, il en a résulté un recul¹¹ de la ségrégation professionnelle dans nombre de pays en développement à l'exception des pays arabes du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (Anker, 1998 : 412).

Les inégalités professionnelles entre hommes et femmes demeurent une réalité dans nombre de pays du Sud comme du Nord. Elles sont la conséquence à la fois d'une discrimination antérieure liée à la plus faible dotation des femmes en capital humain (scolarisation) et aux stéréotypes et pratiques discriminatoires à l'encontre des femmes dans le secteur moderne du marché du travail.

⁹ En effet, selon l'auteur *"Evidence suggests that both formal and vocational training are heavily influenced by gender roles. This directs women to and equips them for "female" jobs"*.

¹⁰ Les statistiques mentionnées sont contenues dans le Rapport mondial sur le développement humain 1996 ; l'année de référence est 1990.

¹¹ Ce recul a été également renforcé par l'entrée respective des hommes et des femmes dans des segments "réservés"

3. Inégalités hommes/femmes en matière de rémunération

La discrimination que les femmes subissent sur le marché du travail ne se limite pas uniquement à leur accès limité et leur position défavorable par rapport à celle des hommes. Même lorsqu'elles occupent les mêmes postes avec les mêmes profils que les hommes, il arrive qu'elles subissent l'inégalité salariale. Toutes les formes d'inégalités sont inacceptables, mais celle-là relève d'une injustice sociale totalement insupportable.

De nombreuses études consacrées au statut de la femme ont souligné l'importance de son autonomie économique (Véron, 1997). En effet, l'accès aux opportunités économiques permet aux femmes de renégocier leur pouvoir à l'intérieur des ménages et des familles, et de le traduire dans leur comportement procréateur et les relations sociales (Safa, 1986 ; Kabeer, 1997). Les inégalités de rémunération entre hommes et femmes constituent un obstacle à leur autonomie. Ainsi, dans sa plate-forme d'action, la conférence de Beijing (1995) recommande "*la garantie des droits des femmes à une rémunération égale à celle des hommes pour un travail de valeur égale*" (paragraphe 165). Cette recommandation fait suite à la reconnaissance des écarts dans la rémunération des hommes et des femmes accomplissant le même travail d'une part, et d'autre part, du souci du respect du principe n° 100 de l'OIT : à *travail égal, salaire égal*.

Les écarts de rémunération entre hommes et femmes existent presque toujours. Malgré leur singularité, les études de cas donnent une assez bonne image des discriminations dans la rémunération des hommes et des femmes. L'examen de quelques cas permet d'illustrer la diversité des situations et les tendances récentes.

En Afrique, les résultats des travaux divergent sur cette question. Certaines études comme celles de Milne et Neitzert (1994) au Kenya et de Glick et Sahn (1997) en Guinée, ont révélé l'existence d'inégalités entre hommes et femmes, aussi bien dans le secteur de l'emploi salarié que dans celui de l'emploi indépendant. Armitage et Sabot (1991) ont trouvé en Tanzanie que de telles inégalités n'existent que dans le secteur public. Glewwe (1990), par contre, n'a observé aucune discrimination de revenu contre les femmes au Ghana, au contraire elles semblent mieux rémunérées que les hommes dans le secteur public. Ailleurs dans le tiers monde, l'étude de Humphrey (1987) sur les industries brésiliennes conclut à l'existence d'inégalités de rémunération entre hommes et femmes.

Dans l'appréciation des inégalités de rémunération entre hommes et femmes, de nombreux problèmes méthodologiques peuvent survenir, rendant ainsi la comparaison difficile. La plupart des études mentionnées ci-haut (Humphrey, 1987 ; Khandker, 1992 ; Glick et Sahn, 1997) analysent les inégalités à partir de la comparaison des salaires ou des revenus moyens des hommes et des femmes dans des professions ou segments distincts. Cette perspective peut conduire à des résultats erronés dans plusieurs cas : *i*) proportion inégale des hommes et des femmes dans les segments ou professions différemment rétribués ; *ii*) mélange des travailleurs n'occupant pas les mêmes emplois, n'ayant pas le même capital professionnel ni la même productivité (Robinson, 1998). Une façon de contourner cette difficulté est de recourir aux professions délimitées et de définir une mesure pertinente des rémunérations masculines et féminines¹². En appliquant cette dernière perspective, Robinson (1998) conclut que, dans certains pays, les femmes sont presque toujours moins bien rémunérées que les hommes, quelle que soit la profession. Tel est le cas de pays en développement comme Chypre, le Ghana et le Nigeria. La dispersion des rémunérations apparaît très grande au Nigeria. Il observe aussi qu'en Amérique latine, les rémunérations féminines sont très basses.

Bien qu'il soit assez difficile d'attribuer toute différence observée à l'effet de la discrimination dont sont victimes les femmes sur le marché du travail (Véron, 1997 ; Anker, 1998 ; Robinson, 1998), il importe d'examiner précisément les facteurs susceptibles de déterminer une différence de rémunération. L'explication des inégalités de rémunération entre hommes et femmes repose en grande partie sur les mêmes théories que celles relatives à la ségrégation professionnelle. Gunderson (1994) distingue cinq sources de différenciation : *i*) la différence de capital humain (éducation, qualification, expérience) ; *ii*) différence due à la segmentation du marché du travail ; *iii*) différence due à la féminisation des professions ; *iv*) différence due à l'emploi désiré ; *v*) différence due aux emplois disponibles. Selon cet auteur, la ségrégation professionnelle sur la base du sexe joue un rôle important dans la détermination des trois dernières sources. Dans une étude consacrée aux rémunérations comparées des hommes et des femmes, Robinson (1998) souligne, pour sa part, le rôle du système de rémunération, les transformations structurelles de l'économie, le mode de mesure des rémunérations, la représentation des femmes et des hommes dans différentes professions. Les facteurs mentionnés ci-dessus sont susceptibles de générer des différences de rémunération. Leur grande variété pose de nombreux problèmes méthodologiques dont la mesure des rémunérations, l'évaluation des différences et leurs déterminants.

Humphrey (1987) explique les inégalités de rémunération entre hommes et femmes dans les industries du Brésil par plusieurs facteurs dont la ségrégation professionnelle. D'autres études mettent l'accent sur le rôle de la structure des emplois. En considérant l'hétérogénéité du marché du travail (secteurs public, privé et informel), différents auteurs montrent que les différences de rémunération sont dues à l'appartenance sectorielle des individus (Khandker, 1992 ; Glick et Sahn, 1997 ; Kouamé et al. ; 1999) ; ainsi, la faiblesse des revenus des femmes est expliquée par leur

¹² Dans son étude, Robinson (1998) retient deux grands groupes de secteurs (le secteur médical et le secteur de la fonction publique, banques et assurances) et définit trois modes de mesure des rémunérations des hommes et des femmes (barèmes de rémunération, taux moyens de salaire, gains moyens).

concentration dans le secteur informel. Toutefois, les résultats varient d'un pays à l'autre. En Guinée, les revenus des hommes sont supérieurs à ceux des femmes dans les secteurs informel et public. La supériorité des revenus des hommes dans le secteur informel serait due à une discrimination à l'encontre des femmes dans l'accès aux ressources (crédit) et à l'apprentissage. Dans les secteurs monétarisés, le contrôle de l'effet de l'instruction laisse apparaître un biais de genre qui se manifeste dans la structure des emplois occupés par des hommes et des femmes (Glick et Sahn, 1997). En résumé, ces études montrent que la segmentation du marché du travail fait apparaître des inégalités de rémunération du travail qui peuvent être expliquées par la différence de dotation en capital humain et la ségrégation professionnelle. Cette ségrégation professionnelle peut traduire des pratiques discriminatoires (modes de recrutement sexistes, stéréotypes et préjugés défavorables aux femmes...) fondées sur ce que Bourdieu (1990) appelle "la domination masculine", et qui empêche l'accès des femmes dans certains segments ou professions bien rémunérés.

Si certaines femmes sont moins bien rémunérées que les hommes, que dire de toutes les autres qui travaillent dans les fermes et entreprises familiales sans rémunération ? On les appelle communément aides familiales. Ces femmes sont généralement très dépendantes de leurs conjoints, et ultérieurement de leurs enfants. Elles se retrouvent généralement dans des ménages pauvres, avec des conjoints aux revenus précaires. Dans ces situations, les ménages multiplient les sources de revenu pour assurer leur survie (Schoemaker, 1987).

Une de ces sources de revenu est le travail des enfants. la mobilisation de la main - d'œuvre enfantine permet à un certain nombre de ménages de faire face à la précarité et d'accroître substantiellement les ressources de subsistance des parents (UNICEF, 1997 : 28). Les enfants travaillent soit comme aide familial, soit en dehors du ménage pour des revenus d'appoint. Dans certains cas, le travail des enfants résulte des inégalités entre hommes et femmes dans l'accomplissement des travaux domestiques ou d'accès aux ressources. En effet, le fait que l'essentiel des travaux domestiques soit dévolu aux femmes les conduit le plus souvent à transférer vers les plus jeunes un certain nombre de leurs tâches (Marcoux, 1994). Par ailleurs, ce phénomène est lui-même caractérisé par les relations de genre. En effet, même dans cette situation inacceptable du travail des enfants, des inégalités apparaissent entre garçons et filles. Par exemple, dans l'accomplissement des tâches domestiques¹³, on note une très forte implication de la jeune fille tandis que dans les activités commerciales, on note des proportions presque semblables de garçons et de filles (Kamuzora, 1984 ; Marcoux, 1994). La tradition renforce parfois ces inégalités entre garçons et filles et encourage le travail précoce des filles dans certaines activités économiques. Une étude menée dans l'État du Tamil Nadu en Inde par l'UNICEF montre que la pratique de la dot dans cet État conduit un grand nombre de jeunes filles de familles pauvres à travailler à plein temps dans les industries allumettières de Sivakassi contrairement aux garçons qui ne travaillent qu'à temps partiel et ont ainsi une possibilité de poursuivre leur scolarité (anonyme, Economist, 1994).

Les données sur l'âge d'accès au travail varie selon les différents pays, et de plus, pour un même pays la distinction entre travaux légers et travaux dangereux conduit à la fixation d'un âge minimum variable d'admission à l'emploi (UNICEF, 1997 : 26). Ainsi, cet âge est de 12 ans en Égypte quel que soit l'emploi. Au Pérou, il est de 14 ans dans l'agriculture, 15 ans dans l'industrie, 16 ans dans la pêche hauturière et 18 ans pour le travail dans les ports et dans la marine.

Manifestement, il ne ressort d'aucune législation des dispositions qui distingueraient l'âge d'admission à l'emploi selon le sexe. Toutefois, on peut présumer qu'en raison de la faible scolarisation des filles (due entre autres à l'existence des pratiques discriminatoires), celles-ci entrent plus précocement dans certains secteurs du marché du travail.

Le travail des enfants est un phénomène mondial, mais dans les pays en développement, il prend des formes plus nocives. En effet, pour beaucoup de ces enfants, ces activités sont à très gros risque pour leur santé, qu'il s'agisse d'activités agricoles, manufacturières, domestiques, de la rue, ou d'activités illégales. Ainsi au Sri-lanka, Goonatilake et Goonesekere, (1988) ont constaté que les enfants travaillant dans les milieux agricoles vivent dans des conditions d'habitat déplorables et ne sont pas bien nourris. Les conditions de travail sur lieux mêmes de l'activité sont tout aussi déplorables. Dans l'industrie ils sont exposés à un environnement souvent très pollué ; dans l'agriculture, ils sont particulièrement exposés aux maladies tropicales comme la bilharziose, le ver de Guinée, etc. Dans les milieux de la pêche, des enfants sont réquisitionnés pour travailler dans des conditions d'esclaves (Goonesekere, 1993). Le travail des enfants prend parfois la forme d'un trafic vers les pays aux énormes besoins de main-d'œuvre. Ce trafic est particulièrement pratiqué avec les jeunes dans le domaine de la prostitution.

Le caractère indésirable du travail (voire de l'exploitation) des enfants a amené la communauté internationale à prendre des actions pour l'enrayer (Fyfe, 1993). Compte tenu du rôle important de la femme dans l'encadrement des enfants, la lutte contre les inégalités entre hommes et femmes sur le marché du travail, en accroissant l'autonomie des femmes, pourrait aussi contribuer à réduire le fléau du travail des enfants.

Conclusion

Malgré des progrès réalisés dans différents pays, dans les domaines de l'éducation et de l'emploi des femmes, les inégalités hommes/femmes sur le marché du travail persistent. Elles inégalités traduisent une discrimination à l'encontre des femmes, qui reproduit et renforce leur position subordonnée dans la société. Cette discrimination prend différentes formes toutes aussi injustes les unes que les autres : dans l'accès au marché, les postes occupés et les rémunérations. Toutes choses égales par ailleurs, ces inégalités à l'encontre des femmes sont toujours manifestes, des processus de discrimination sont bien toujours à l'œuvre. Les inégalités hommes/femmes dans l'emploi sont non seulement injustes,

¹³ L'UNICEF (1997 : 34) considère l'activité domestique comme une des formes du travail des enfants

mais représentent également une perte de potentiel de développement, si l'on tient compte des nombreux rôles des femmes dans la société et de leur poids démographique. L'élimination de ces inégalités est un objectif à atteindre en soi pour corriger cette injustice, mais elle peut aussi avoir des effets indirects sur l'amélioration des conditions des enfants et des familles, ainsi que sur le développement en général.

Références

- ANKER R. et HEIN C. (Eds), 1986, *Sex inequalities in The Third World*, London, Macmillan Press.
- ANKER R., 1994, "Measuring Women's Participation in the African Labour Force" in A. Adepoju and C. Opong (eds), *Gender, Work & Population in Sub-Saharan Africa*, Geneva/London/Portsmouth NH, ILO, pp. 64-75.
- ANKER R., 1998, *Gender and Jobs. Sex Segregation of Occupations in The World*, Geneva, ILO, 444 p.
- ARMITAGE, J. et SABOT, 1991. "Discrimination in East African's Urban Labor Market", in N. Birdsall and Sabot (eds), *Unfair advantage : Labor Market Discrimination in Developing Countries*, Washington D.C. , World Bank.
- ANONYMOUS, 1994, "The Little Match Girls", *Economist*, 1994 Jan 15-21; p.38
- BENERIA L., FELDMAN(Eds), 1992, *Unequal Burden : Economic Crisis, Persistent Poverty, and Women's Work*, Boulder/San Francisco/Oxford, Westview Press, 278 p.
- BOOTH A. et EDWARDS J.N., 1992, "Starting Over. Why Remariages are unstable", in *Journal of Family Issues*, June, 13 (2) : 179-194.
- BOURDIEU P., 1990, "La domination masculine", *Actes de la recherche en sciences sociales*, 84, (septembre), p. 2-31.
- CAIN, M. T., 1977. "The Economic activities of Children in a Village in Bangladesh", *Population and Development Review*, vol.11, n°1, pp. 29-53.
- CHARMES J., 1996, "la mesure de l'activité économique des femmes", in Locoh T., Labourie-racapé A. et Tichit C. (éds.), *Genre et Développement : des pistes à suivre*, Paris, CEPED, p. 1-8.
- COLLIER P., EDWARDS A.C., ROBERTS J. et BARDHAN K., 1994, "Gender Aspects of Labor allocation during Structural Adjustment" in Horton S., Kanbur R. et Mazundar D. (eds), *Laor Markets in an Era of Adjustment : Issues Papers, 1*, Washington D.C, EDI Development Studies, World Bank, pp. 277-345
- DATE-BAH E., 1986, "Sex Segregation and Discrimination in Accra-Tema : Causes and Consequences, in Anker R. et Hein C. (Eds), *Sex inequalities in The Third World*, London, Macmillan Press
- DI DOMINICO C., 1983, "Male and Female Factory Worker in Ibadan", in Opong C. (ed), *Female and Male in West Africa*, London, George Allen & Unwin.
- DIXON-MUELLER, R. and ANKER, R., 1988. *Assessing Women's Contributions to Development, Population, Human Resources and Development Training Paper N° 6*. Geneva, ILO
- FAHEY S., 1996, "development, Labour Relations and Gender in Papua New Guinea", *Human Organization*, 1996 , Fall, 55 (3) : 279-288.
- FARAAL K., 1973, "Théories, concepts et mesures. Relation entre les théories économiques et les concepts de l'enquête sur la population active", in *Canada Etudes des statistiques du travail*, Statistiques Canada, pp.21-30.
- FLORO M., SHAEFER K., 1998, "Restructuring of Labour Markets in The Philippines and Zambia", *Journal of developing Areas*, 1998 Fall, 33(1) : 73-98.
- FNUAP, 1999, *Un nouveau rôle pour les hommes : concourir à la promotion des femmes*, New York, 16 p.
- FYFE A., 1993. *Child labor : a Guide to Project Design*, Geneva, ILO 99 p.

- GAGER C.T.; SANCHEZ L., 1997, "Two as One ? Couple's Perceptions of Time Spent Together, Marital Quality, and Risk of Divorce", Washington D.C, [Unpublished] Presented at the Annual Meeting of the Population Association of America, March 27-29 1997 [2], 40 p.
- GANNICOTT K., 1986, "Women, Wages and Discriminations : Some Evidence from Taïwan", *Economic Development and Cultural Change*, 39(4) : 721-730
- GLEWWE P., 1990, "Schooling, Skills and the return to Education : an Econometric Exploration Using Data from Ghana", *Living Standards Measurement Working paper N°76*, World Bank, Washington D.C.
- GLICK P. et SAHN D.E., 1997, "Gender and Education Impacts on Employment and Earnings in West Africa : Evidence from Guinea", *Economic Development and Cultural Change*, 45, (4), July 1997, p. 793-823.
- GOLDSHMIDT-CLERMONT L., 1994, "Assessing Women's Economic Contributions in Domestic & Gender Related Activities", in A. Adepoju and C. Opong (eds), *Gender, Work & Population in Sub-Saharan Africa*, Geneva/London/Portsmouth NH, ILO, pp.76-87.
- GUNDERSON M., 1994, *Comparable Worth and Gender Discrimination : An International Perspective*, Geneva, ILO.
- HAMZA N., 1997, *L'approche Genre et Développement*, document du module 1 de La Formation Internationale en "Genre, Population et Développement", CREDIF/FNUAP, Tunis, session du 12 au 31 Mai 1997, 38 p.
- HUMPHREY J., 1987, *Gender and The Work in The Third World. Sexual Divisions in Brazilian Industry*, London, Tavistock Publications, 229 p.
- KABEER N., 1997, "Women, Wages and Intra-household Power Relations in Urban Bangladesh", *Development and Change*, 28 (2) : 261-302.
- KAMUZORA C.L., 1984, "High Fertility and the Demand of Labor in Peasant Economies : The Case of Bukoba District, Tanzania", *Development and Change*, vol 15, p. 105-124.
- KAMO Y., 1988, "Determination of Household Division of Labor : Power, and Ideology", *Journal of Family Issues*, 1988 june; 9(2) : 177-200.
- KEMPENEERS M., 1992, *Le travail au féminin : analyse démographique de la discontinuité professionnelle au Canada*, Les Presses de l'Université de Montréal, 216 p.
- KHANDKER S.R., 1992, *Earnings, Occupational Choice, and Mobility in Segmented Labor Markets of India*, Washington D.C, World Bank, Discussion papers No. 154, 45 p.
- KONE M., 1984, *Etude des activités des personnes en milieu rural et urbain (Côte d'Ivoire)*, Rapport de Stage, Abidjan, ENSEA, 108 p.
- KOUAME A. (dir.), 1999, *Education et emploi des femmes à Abidjan*, Paris, L'Harmattan (collection sociétés africaines & diaspora), 288 p.
- LOCOH T., 1996, "Changements des rôles masculins et féminins dans la crise : la révolution silencieuse", in COUSSY J. et VALLIN J. (éds.) - *Crises et population en Afrique*, pp.445-469, Paris, CEPED (Les études du CEPED n° 13).
- LOCOH T. et TICHIT C., 1996, "Introduction", in Locoh T., Labourie-racapé A. et Tichit C. (éds.), *Genre et Développement : des pistes à suivre*, Paris, CEPED, p. 1-8.
- MARCOUX R., 1994, *Le travail ou l'école : l'activité des enfants et les caractéristiques des ménages en milieu urbain au Mali*, Bamako, Etudes et travaux du CERPOD n°12, janvier 1994, 200 p.

- MILNE W. et NEITZERT M., 1994, "Kenya" *in* Horton S., Kanbur R. et Mazundar D. (eds), *Laor Markets in an Era of Adjustment : Issues Papers, 1*, Washington D.C, EDI Development Studies, World Bank, pp. 405-457.
- MOGHADAM V.M. (Ed), 1995, *Economic Reforms, women's Employment, and Social Policies : Case studies of China, Viet Nam, Egypt, and Cuba*, Helsinki, United Nations Univesity, World Institute for Development Economics Research.
- OPPONG C. et ABU K., 1987, *Seven Roles of Women : Impact of Education Migration and Employment on Ghanaian Mothers*, Geneva, ILO, 127 p.
- OPPONG C., 1991, *travail et population en Afrique subsaharienne*, Genève, BIT, Document de travail, 39 p.
- PALMER I., 1991, *Gender and Population in The adjustment of African Economies : Planning for Change*, Geneva, ILO, 187 p.
- PAPOLA T.S., 1986, "Women Workers in The Formal Sector of Lucknow, India", *in* Anker R. et Hein (Eds), *Sex inequalities in The Third World*, London, Macmillan Press.
- PEIL M., 1981, *Cities and Suburbs : Urban life in West Africa*, New York, African Publishing Co.
- PNUD, 1995, *Rapport mondial sur le développement humain*, Paris, Economica.
- PNUD, 1996, *Rapport mondial sur le développement humain*, Paris, Economica.
- PRESSER H.B., 1993, "Work Shedules and the Gender Division of Household Labor,[Unpublished]. Revised Version of paper presented at the Annual Meeting of Population Association of America, Cincinnati, Ohio, April 1-3, 1993, 40, [6] p.
- ROBINSON D., 1998, "Les rémunérations comparées des hommes et des femmes au niveau des professions", *Revue Internationale du Travail*, 137 (1) : 3-36.
- SAFA H., 1986, "Economic Restructuring and Gender Subordination", *Mankin*, 1986 August, 16 (2) : 118-131.
- SANCHEZ L., 1993, "Women Power and the Gendered Division of Domestic Labor in the Third World, *Gender and Society*, 1993 sept ; 7(3) : 434-459.
- SATHAR Z., DESAI S., 1996, *Work Patterns in Rural Pakistan : Intersections Between Gender, Family and Class*, New York, Population Council, Research Division working Papers No. 90, 53 p.
- SCOTT A.M., 1986, "Economic Development and Urban women's Work : The Case Study of Lima", *in* Anker R. et Hein C. (Eds), *Sex inequalities in The Third World*, London, Macmillan Press, p. 313-369.
- SHAPIRO D., TAMBASHE B.O., 1994, *Poverty, Women's Schooling, Economic Activity in Kinshasa*, Technical Report.
- SHOEMAKER, J.F., 1987. *Stratégies de survie et procréation : une étude des bidonvilles d'Asuncion (Paraguay)*, Thèse de Ph. D. en démographie, Université de Montréal, 328 p.
- UNICEF, 1997, *La situation des enfants dans le monde : le travail des enfants*, 116 p.
- VERON J., 1997, *Le monde des femmes : inégalité des sexes, inégalité des sociétés*, Paris, Édition du Seuil (Coll. L'épreuve des faits), 206 p.
- WERNECKE D. et BROADFIELD R., 1980, "Une politique de main-d'œuvre orientée vers la satisfaction des besoins", *in* Freedman D., *Emploi, faits et réflexions*, Genève, BIT, pp. 153-165.

Tableau annexe

Quelques indicateurs sur la situation des femmes dans les pays du sud

	Groupe de pays					
	PMA	Afrique S-Sahara	Total PVD	Pays développés	Monde	
Population active féminine (% de la population active de 15 ans et plus)(1990)	43	42	39	44	40	
Encadrement supérieur et direction	femmes/.total (%)	9	10	10	27	14
	Femmes/hommes (%)	..	12	12	44	18
Fonctions techniques	femmes/.total (%)	24	28	36	48	39
	Femmes/hommes (%)	..	42	65	95	71
Fonctions politiques (1995)	Femmes ministres/total (%)	8,6	7,9	7,7	12,6	9,1
	femmes parlementaires/total (%)	7,7	9,9	10,8	14,5	12,2
Scolarisation nette (1992) : Femmes/hommes (%)	primaire (%)	50	54	84	97	87
	secondaire (%)	33	18	33	87	52
Femmes dans le Supérieur pour 100 habitants (%)	0,7	2,36	3,6	35,1	11,4	

Source : PNUD (1996)

La persistance des inEgalitEs d'accEs

A l'instruction

Marie-France LANGE

IRD, Bondy

et

Marc PILON

IRD, Ouagadougou.

L'évolution des inégalités de scolarisation selon le sexe

La tendance globale d'une scolarisation croissante pour l'ensemble des pays en développement au cours des dernières décennies cache toujours des disparités régionales importantes. A la veille du bilan de "l'Éducation pour tous en l'an 2 000", suite à la déclaration de Jomtien en 1990, force est de constater qu'en dépit des progrès notoires qui ont été réalisés, l'objectif visé n'est pas atteint, particulièrement en Afrique, où nombre de pays ont encore un taux de scolarisation inférieur à 50 % (et dans une moindre mesure dans les États arabes et d'Asie du Sud).

La sous scolarisation des filles, très variable entre les différentes régions, tend partout à se réduire, mais à des degrés divers (tableau 1 et figure 1). Au milieu des années 1990, trois groupes de régions peuvent être distingués :

- les pays où les écarts entre sexes sont les plus faibles : d'abord en Amérique latine/Caraïbes (cela depuis très longtemps), puis en Asie de l'Est/Océanie où l'amélioration a été la plus forte au cours des dernières décennies (une diminution de l'écart de plus des trois quarts) ; les rapports de parité y sont proches de 1 (0,98 et 0,97) ;
- les pays de situation intermédiaire : ceux d'Afrique sub-saharienne et des États arabes (avec des rapports de parité de 0,83 et 0,82) ; pour les seconds, si la sous scolarisation des filles apparaît un peu plus importante, sa diminution y a été plus accentuée, dans un contexte de scolarisation globale plus élevée qu'en Afrique ;
- les pays d'Asie du Sud, où bien que les taux de scolarisation soient globalement plus élevés que dans les pays du groupe précédent, la différence de scolarisation entre garçons et filles est la plus grande, le rapport de parité le plus faible (0,78).

D'une manière générale, comme le note le *Rapport sur l'éducation 1995* de l'UNESCO, d'une part " la disparité entre filles et garçons tend à diminuer lorsque la scolarisation des filles augmente ", d'autre part " il n'y a pas de rapport très marqué entre cette disparité et le niveau général de développement (PNB par habitant) des pays considérés ".

**Tableau 1. Évolution des taux bruts de scolarisation (enseignement primaire), selon le sexe et selon les régions, 1985-1995 ;
différence de pourcentages entre les sexes (M-F), rapport de parité (F/M)
et pourcentage de variation des écarts entre sexes**

	1985				1995				% (a)
	<i>Garçons</i>	Filles	M-F	F/M	M	F	M-F	F/M	
Afrique subsaharienne	84,0	68,2	15,8	0,81	80,7	67,1	13,6	0,83	14
États arabes	90,9	69,5	21,4	0,76	91,7	75,6	16,1	0,82	25
Amérique latine/Caraïbes	107,2	103	4,2	0,96	112	108,8	3,2	0,97	24
Asie de l'Est/Océanie	124,3	111	13,3	0,89	115,8	113,0	2,8	0,98	79
Asie du Sud	98,2	70,8	27,4	0,72	105,5	82,1	23,4	0,78	15

Source : UNESCO, 1998

M-F : écart absolu entre garçons et filles des taux de scolarisation ; F/M : rapport de parité des taux de scolarisation ;

(a) pourcentage de variation des écarts entre sexes entre 1985 et 1995 : $[(M-F_{95})-(M-F_{85})]/(M-F_{85})$

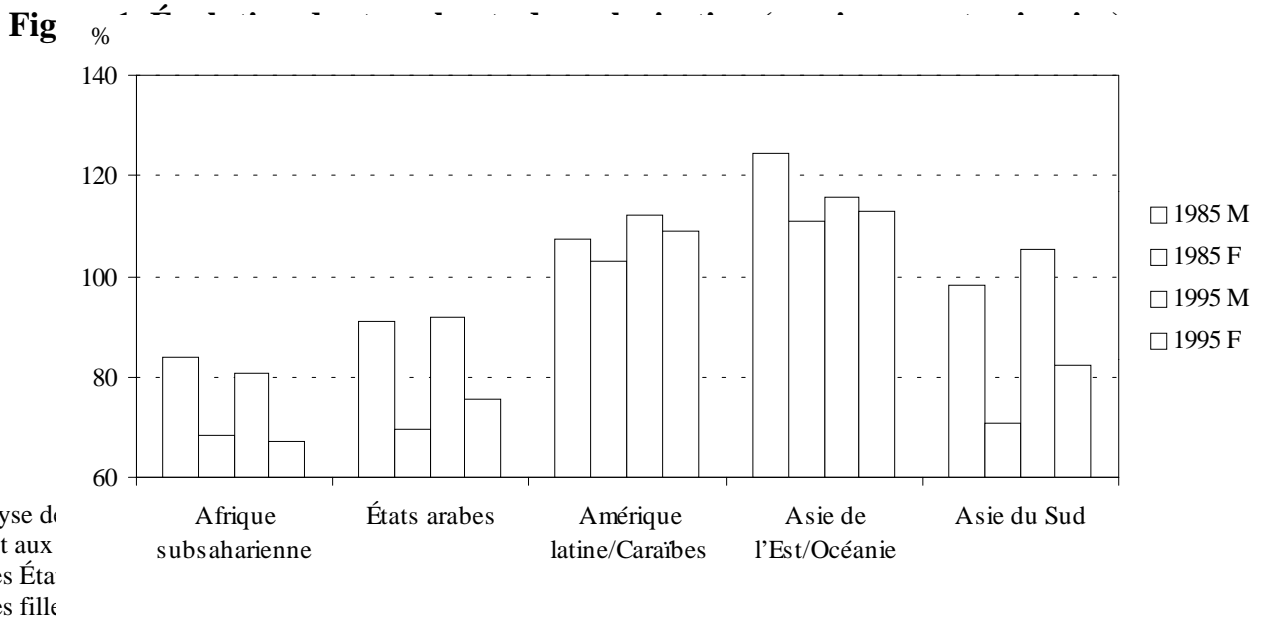
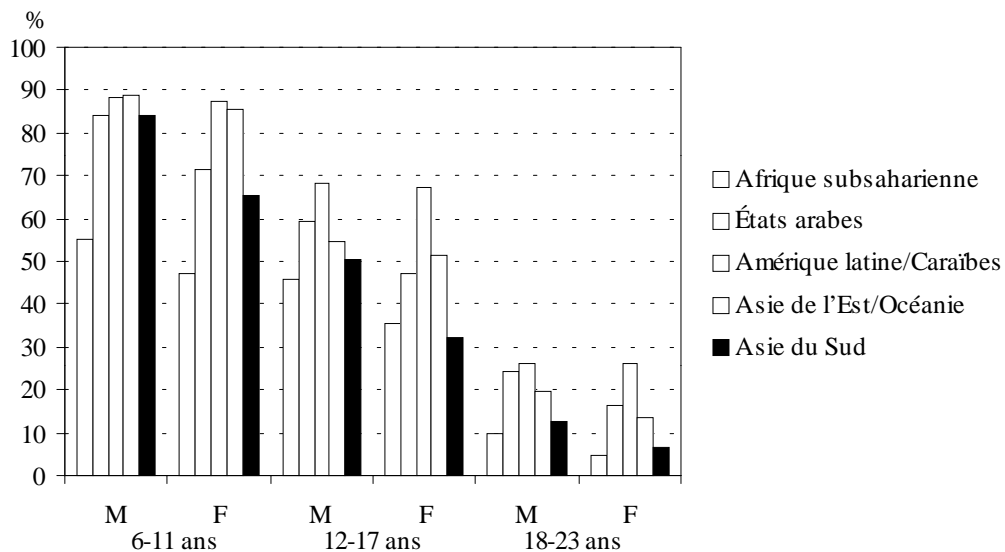


Figure 2. Estimation des taux nets de scolarisation,



L'Afrique subsaharienne a le plus faible taux de scolarisation nette. De très faibles écarts de scolarisation entre sexes sont observés dans les États arabes (le Niger, le Maroc) et dans l'Amérique latine/Caraïbes.

à l'échelle mondiale, les filles ont des taux nets de scolarisation plus élevés que les garçons, surtout dans les pays à forte croissance démographique.

En Afrique subsaharienne, les taux nets de scolarisation sont faibles, compris entre 20 % et 55 % pour les filles, et à l'opposé, presque tous les pays d'Afrique australe et la plupart des pays du Maghreb (sauf le Maroc) ont des taux bruts supérieurs à 100 %, tant pour les garçons que les filles, et donc des rapports de parité entre sexes très élevés (s'ajoute à ce groupe l'exception du Cap-Vert). Globalement, les pays anglophones scolarisent davantage, et notamment les filles, que les francophones.

Un autre indicateur — l'espérance de vie scolaire — permet de mesurer la durée moyenne de la scolarité selon le sexe. Le temps passé à l'école conditionne l'accès aux différents niveaux d'instruction, aux possibilités de certification et détermine l'ampleur des effets sur l'évolution des comportements économiques, démographiques, culturels, etc. Les abandons scolaires au cours du premier degré constituent un problème persistant, là encore particulièrement pour les filles et en Afrique sub-saharienne (tableau 2).

Ce bilan statistique, qui reste dépendant à la fois de la disponibilité et de la fiabilité des données, montre la diversité des situations et des évolutions. L'analyse, l'interprétation des différences, entre régions, pays et surtout entre les sexes rendent nécessaire leur contextualisation, sur les plans macro et micro d'une part et sur les plans économique, culturel, religieux, démographique, d'autre part.

Tableau 2. Espérance de vie scolaire selon le sexe et selon les régions du monde et quelques pays, en 1992

	Féminin	Masculin
<i>Afrique su-baharienne *</i>	5,5	6,5
Mali	1,2	2,3
Niger	1,4	2,8
Guinée	1,6	3,8
Burkina Faso	2,1	3,4
Mozambique	2,9	4,0
Lesotho	9,5	7,8
Botswana	10,9	10,4
Afrique du Sud	12,2	11,7
Namibie	13,0	12,0
<i>États arabes *</i>	9,4	10,2
Maroc	5,7	8,0
Oman	7,4	8,4
Algérie	9,2	11,0
Bahreïn	13,2	12,5
<i>Amérique latine/Caraïbes *</i>	10,8	10,7
Paraguay	8,6	8,3
Nicaragua	8,4	8,7
Bahamas	12,2	13,1
Argentine	13,0	13,5
<i>Asie/Océanie *</i>	8,5	9,7
Bangladesh	4,4	5,9
Indonésie	9,1	10,1
Corée	13,0	14,3
Moyenne pays en développement	8,5	9,1
Moyenne pays en développement	14,0	13,8

* Moyenne (à partir des pays pour lesquels existent des données pertinentes)

Source : UNESCO, 1995

Les relations entre offre et demande en éducation dans les pays du Sud

Les relations entre offre et demande en éducation renvoient de fait aux rapports État/sociétés. Globalement, deux théories s'opposent sur le rôle respectif de l'État et des populations dans l'évolution des systèmes scolaires. Selon la première, la demande détermine l'évolution des systèmes scolaires, tandis que la seconde montre que si la demande joue un rôle important dans l'évolution de la scolarisation des groupes favorisés, l'offre est parfois déterminante dans le processus de scolarisation et le développement scolaire des groupes défavorisés. Dans le cas français, Antoine Prost émet l'hypothèse " que les politiques " volontaristes ", celles qui entreprennent de contrarier l'évolution sociale dans sa dynamique autonome, aboutissent à l'échec.... ", mais que la volonté politique doit s'appuyer sur une dynamique sociale pour s'imposer (Prost, 1992). Ce sont bien les dynamiques sociales à l'œuvre que révèle l'étude des stratégies d'éducation, et c'est pourquoi la demande apparaît comme *évolutive* en permanence, tandis qu'à l'opposé l'offre scolaire étatique semble souvent *rigide*. De cette dialectique naissent parfois le refus de l'école, parfois des stratégies originales, comme une demande sociale en quelque sorte *ajustée* ou parfois aussi *sélective* et *restrictive*. Engendrées par la complexité des rapports État/sociétés, les demandes d'éducation trouvent rarement écho auprès des pouvoirs publics ; parfois, cependant, un bref dialogue s'instaure lors des débats nationaux sur l'éducation.

Les transformations socio-économiques et politiques, ce que l'on pourrait dénommer l'effet social global, ont aussi des incidences sur le développement de la scolarisation ou l'évolution des politiques éducatives. La crise de l'emploi et les problèmes posés par l'insertion des jeunes font ainsi évoluer l'offre et la demande éducatives. En milieu urbain, où l'accroissement démographique est rapide, l'offre semble *courir* désespérément après une demande de plus en plus forte et exigeante et s'en trouve ainsi transformée, alors que dans certains milieux ruraux l'offre est volontiers *coercitive*. En fait, l'offre et la demande d'éducation interagissent, de façon quantitative et qualitative. C'est là que réside toute la

difficulté des politiques d'éducation : quand la demande est forte, si l'offre suit, les inégalités scolaires s'accroissent, mais si elle ne suit pas, les familles tentent de prendre le contrôle de l'offre, qui peut ainsi en partie échapper aux États. Quand, au contraire, un refus de l'école se manifeste, les mesures coercitives resurgissent et engendrent des stratégies familiales d'évitement ou de détournement de l'institution scolaire. Face à des demandes populaires très diversifiées, l'offre étatique, qui se veut générale et indifférenciée, a beaucoup de mal à assurer le contrôle réel du développement de la scolarisation, et c'est bien cette rencontre entre l'offre et la demande qui détermine le taux de scolarisation d'une population donnée (Lange et Martin (eds.), 1995).

Un intérêt tardif pour l'étude de la demande d'éducation

De même que construire des dispensaires n'a pas suffi à amener tous les gens à aller s'y faire soigner, construire des écoles n'a pas suffi à scolariser tous les enfants. Certes, en nombre d'endroits l'offre demeure largement insuffisante, mais il existe aussi des écoles en manque d'élèves... Ce qui se passe au niveau des familles, en termes de contraintes, de logiques ou de stratégies apparaît largement ignoré. Or, "la question de la demande aurait mérité d'être mentionnée pendant la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, mais les principales préoccupations des participants étaient alors l'offre (accès et équité) et la réussite de l'apprentissage. La Déclaration et le cadre d'action de Jomtien partent de l'hypothèse que si l'offre est satisfaisante (sur les plans de la quantité, de la localisation et de la qualité), enfants et adultes iront à l'école et l'objectif de l'éducation pour tous sera atteint" (Hallak, 1994 : 14).

Les enjeux de la scolarisation se révèlent assurément multiples et complexes : "les enjeux au fondement de pratiques scolaires ne seraient pas simplement éducatifs mais aussi démographiques, sociaux, politiques, symboliques... et liés tout autant au travail qu'à l'éducation" (Gérard, 1999 : 7).

La mise à l'école, mais aussi la poursuite de la scolarité, résultent d'une manière générale d'un ensemble complexe de facteurs, au niveaux politique et institutionnel, économique (à travers le marché du travail), scolaire (degré d'institutionnalisation de l'école, fonctionnement du système scolaire...), familial (besoin en main-d'œuvre enfantine, ressources financières et mode de gestion, taille et structure démographique des ménages, comportements matrimoniaux et de fécondité, état de santé des enfants, statut et rôle des individus, représentation et attente vis à l'école, rapport au savoir), et sociétal (systèmes culturels et religieux). Les "obstacles" à la scolarisation des filles sont multiples et varient selon les contextes. Au niveau familial, la mise au travail (à des fins domestiques, productives et/ou commerciales), les grossesses et un premier mariage précoces constituent des facteurs importants qui freinent la mise à l'école des filles et leur maintien dans le système scolaire. Mais ces facteurs, comme la plupart de ceux liés au système scolaire, renvoient fondamentalement à la question de la perception du rôle et du statut de la femme (en tant que jeune fille, épouse, mère, etc.) au sein des sociétés ; à ce titre, la problématique du genre est centrale. Il convient aussi de souligner l'ambivalence des comportements des femmes à propos de la scolarisation des filles ; des études sur l'Afrique ont ainsi montré que si les femmes chefs de ménage scolarisent en général davantage les filles que ne le font les hommes, ce sont les ménages urbains dirigés par une femme qui accueillent le plus de filles "confiées" mais, plus pour les aider que pour les scolariser (Pilon, 1995). D'où l'importance de mieux comprendre les contraintes et logiques à l'œuvre.

Le schéma ci-dessous (proposé par l'UNESCO) synthétise les différents facteurs qui déterminent les disparités entre les sexes. Leur hiérarchisation est globalement impossible, elle ne peut se faire que dans le cadre de contextes précis. Ce point est important pour la définition et la mise en place de politiques visant à accroître la scolarisation féminine, afin d'éviter des actions en porte à faux avec la réalité.

Tableau 3. Les facteurs qui déterminent les disparités entre les sexes en matière d'éducation

DEMANDE	<i>OFFRE</i>
<p><i>Facteurs socio-économiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pauvreté • Coûts directs (droits, uniformes, transports etc.) • Coûts d'opportunité éducation des filles • Besoin en filles pour tâches agricoles /ménagères • Résidence en zones défavorisées • Chômage des diplômés • Travail féminin moins rétribué <p><i>Facteurs socioculturels</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible importance accordée à l'éducation des filles • Attitude ambivalente des familles • Rôle filles/femmes mères/épouses • Fausse interprétation principes religieux • Grossesses/mariages précoces • Bas niveau d'éducation des parents • Modèle transmis par les parents • Perception de conflit entre l'éducation et les valeurs traditionnelles 	<p><i>Facteurs institutionnels et politiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Budget public insuffisant pour secteurs sociaux • Dépenses publiques inadéquates pour certaines couches sociales • Instabilité politique, tensions sociales • Manque d'une stratégie claire sur l'éducation des filles et des femmes • Bas statut de la femme en général • Perspectives d'emploi limitées • Orientation des filles vers les disciplines non scientifiques ou techniques • Capacité insuffisante de collecte/analyse de données pour recherche et utilisation politique • Inadaptation de l'école aux valeurs traditionnelles • Complexité des démarches administratives. <p><i>Facteurs liés à l'école</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Places à l'école • Distance des écoles et des lycées • Faible proportion d'enseignantes • Coûts d'inscription trop élevés • Stéréotypes à l'école (Manuels scolaires) • Enseignant(e)s non sensibilisé(e)s aux problèmes de genre. • Programmes non adaptés à la culture traditionnelle • Orientation des filles vers les disciplines non scientifiques ou techniques • Exclusion filles enceintes • Harcèlement sexuel • Manque de cantines scolaires (particulièrement pour nomades et dans zones rurales) • Services hygiéniques manquants ou non adaptés • Mauvaise qualité de l'enseignement • Écoles réservées aux garçons • Calendrier scolaire inadapté au calendrier travaux agricoles <p align="center"><i>Résultats</i></p> <p align="center"><i>Fort pourcentage de femmes analphabètes</i></p> <p align="center"><i>Accès à l'école moins important</i></p> <p align="center"><i>Femmes moins scolarisées</i></p> <p align="center"><i>Orientation vers domaines moins pointus</i></p> <p align="center"><i>Abandon scolaire</i></p> <p align="center"><i>Possibilités d'emploi réduites</i></p> <p align="center"><i>Capacités intervention sociopolitique réduites</i></p> <p align="center"><i>CAPACITES DE NEGOCIATION REDUITES</i></p>

Source : UNESCO, 1997 : 7

L'intérêt récent pour une meilleure compréhension des facteurs de la demande d'éducation provient essentiellement du souci, tout à fait légitime, de lever les obstacles à la scolarisation des filles. Cependant, il faut souligner que "les soubassements de cet intérêt soudain pour la scolarisation des filles varient selon les institutions, mais reposent le plus souvent sur des implicites qui lient dans un schéma simpliste, de cause à effet, le processus de formation des femmes à celui du développement économique. En effet, persuadés que certaines entraves au développement de l'Afrique résident dans une croissance démographique trop rapide due à une fécondité des femmes qui s'expliquerait par leur faible niveau

d'éducation scolaire, certains décideurs posent comme préalable au développement un niveau minimum d'instruction féminine, par ailleurs jamais très clairement défini ” (Lange, 1998 : 10). Ainsi, pour nombre d'acteurs internationaux, l'augmentation de la scolarisation des filles procède davantage d'une vision utilitariste, sachant que les filles d'aujourd'hui seront les femmes, les mères de demain, que d'une question éthique posée en terme de droit fondamental à l'éducation, qui implique de réduire les inégalités.

Comment combattre les inégalités entre garçons et filles ?

Les différentes politiques en cours dans les pays du tiers monde peuvent être classées en deux grands groupes. Dans le premier, les pays optent pour une politique scolaire où l'État, tout en intervenant dans la définition des grands objectifs, laisse une importante liberté d'action et de décisions aux collectivités territoriales (voir la nouvelle loi d'éducation au Brésil) ou aux ONG (Bangladesh, et récemment Mali...). On observe alors une très grande implication financière et humaine des ONG. Dans le second groupe, la politique scolaire se définit plutôt par une intervention étatique plus forte, mais qui se veut innovatrice et déterminante, comme la mise en place d'une politique de ségrégation positive en faveur des filles (gratuité de l'enseignement primaire pour les filles, bourses féminines, imposition de quotas) (Lange, 1996). Les actions tentent, le plus souvent, d'agir simultanément sur l'offre et sur la demande en éducation. Ces actions sur l'offre et sur la demande relèvent de deux types d'interventions : le premier peut être défini comme *général* (c'est-à-dire qu'il vise à développer la scolarisation sans distinction de sexe, présupposant que les filles bénéficieront des effets escomptés), le second s'affirme comme *spécifique*, c'est-à-dire qu'il ne vise que l'amélioration de la scolarisation féminine. Dans le second cas, il s'agit non seulement d'accroître la scolarisation des filles, mais aussi de réduire les inégalités scolaires existant entre les filles et les garçons, voire de tendre vers une équité. En fait, seul le second type d'interventions permet d'enregistrer des progrès rapides au plan de la réduction des inégalités.

Même des pays à faibles revenus ont réussi à investir dans l'éducation et à faire progresser de façon continue le taux de scolarisation primaire, et tout particulièrement celui des filles (Lange, 1996). Ces exemples indiquent que, si les contraintes économiques et financières liées au développement de la scolarisation ne peuvent être niées, le poids d'une volonté politique clairement définie et appliquée peut permettre d'améliorer le niveau de formation de la population féminine. À partir d'objectifs que l'on peut qualifier de *généraux*, ces pays ont opté pour des *stratégies ciblées*, par exemple, en identifiant des zones géographiques prioritaires dans lesquelles il est possible de mettre en place une politique générale et de veiller à sa stricte application. D'autres pays ont dirigé certaines de leurs actions exclusivement en direction des filles. Dans les deux cas, l'identification de *cibles* clairement définies a permis de dépasser le niveau du discours et de la bonne intention et de passer à la mise en application. En effet, les mesures axées sur l'offre semblent être déterminantes sur le taux d'inscription dans l'enseignement primaire et avoir une forte influence sur les taux de scolarisation. Cependant, l'évaluation qualitative semble pour l'instant faire souvent défaut, et l'on aimerait connaître tant l'évolution des positions des familles (comment ont-elles intégré l'école ?) que l'évolution des performances des élèves (car l'offre scolaire est souvent de qualité inégale).

Sur le plan de l'offre, une répartition plus égalitaire des infrastructures, des personnels et une meilleure gestion du système scolaire peuvent constituer les bases d'une politique visant à réduire les disparités scolaires. Ce sont en effet souvent dans les régions les plus défavorisées du point de vue scolaire où l'on observe les plus grandes inégalités (régions rurales isolées ou zones périphériques des grandes villes) et où les rapports de parité sont les plus faibles. Le fonctionnement "normal" des écoles doit aussi être considéré comme une priorité. À ce titre, les systèmes scolaires africains apparaissent comme particulièrement défavorisés. Avec la succession des crises politiques ou scolaires (*années blanches*, années tronquées), voire parfois aussi des conflits armés, qui viennent s'ajouter aux absences du corps enseignant et aux défaillances structurelles de l'administration scolaire, le temps qu'un élève africain a réellement passé à l'école est souvent très réduit, tout particulièrement dans les écoles publiques. La généralisation de la *double vacation* (ou double flux) dans les écoles urbaines diminue également le temps passé à l'école publique, et en milieu rural africain, comme dans certaines régions d'Amérique latine ou d'Asie, les *écoles fantômes* sont légion.

Définir des objectifs ciblés définis dans le temps et dans l'espace devrait constituer un préalable à toute politique. Si les discours mobilisateurs du style "scolarisation universelle" ou "scolarisation des filles" ne sont pas complètement inutiles, il faut aussi identifier des mesures ciblées et spécifiques. Il faut pouvoir répondre à des questions simples : qui (où, quand et comment) est visé par le programme mis en place ? On rappellera ici que plus un objectif est ambitieux et non défini dans l'espace et dans le temps, moins il y a de chance que des mesures qui tendent à sa mise en pratique soient ébauchées. L'offre scolaire doit être plus évolutive et différenciée en tenant compte du fait que le groupe "filles" n'est pas homogène : il faut prendre en considération les caractéristiques scolaires liées au lieu de résidence (rural/urbain), aux origines socioprofessionnelles des parents des élèves. Au niveau de l'offre, il faudrait donc tendre vers une offre plus différenciée et plus évolutive en fonction des caractéristiques des populations concernées.

Le développement de l'offre scolaire demeure indispensable au plan des infrastructures, du mobilier et du matériel pédagogique, du personnel enseignant, car, faute de places disponibles dans les écoles, ce sont souvent les filles qui sont "sacrifiées" au profit des garçons. Mais les actions au niveau de la demande sont également nécessaires. Des études sur l'évolution de la demande et des relations qui s'établissent entre l'offre et la demande en éducation sont indispensables pour comprendre sous quelles influences s'opère la mise à l'école des enfants et particulièrement des petites filles. Si l'on admet que les politiques autoritaires n'ont pas toujours fait preuve de leur efficacité et que les pays en voie de démocratisation ne peuvent plus guère y recourir, une forte sensibilisation et implication de tous les acteurs sociaux du

système scolaire devient indispensable. La reconnaissance et l'attribution de réels pouvoirs aux associations de parents d'élèves (APE) permettent souvent de créer une dynamique sociale qui force les pouvoirs publics à intervenir de façon plus efficace. Pour favoriser le maintien des filles à l'école, il convient donc d'agir non seulement sur la demande par des campagnes de sensibilisation destinées aux parents, mais aussi par des actions qui incitent les parents à ne plus considérer les dépenses scolaires destinées aux filles comme des "dépenses perdues". C'est ici qu'il apparaît indispensable de vérifier la concordance des efforts fournis respectivement au plan de l'offre et de la demande en éducation : certains pays se lancent ainsi dans des campagnes incitant les parents à mettre leurs enfants à l'école sans s'être auparavant assurés que les structures d'accueil seront suffisantes, si la campagne de sensibilisation était couronnée de succès.

Cependant, il faut également prendre conscience des limites des politiques en faveur de la scolarisation des filles. En effet, les freins à la scolarisation des filles peuvent être d'origines interne ou externe au système scolaire. Intervenir sur le seul secteur scolaire ne permettra pas de franchir les différents obstacles qui s'opposent à la scolarisation et à l'instruction des filles. L'intervention en faveur de la scolarisation des filles doit donc nécessairement comporter des actions situées en dehors du système scolaire, car si les filles sont victimes de discriminations au sein de l'école, elles le sont aussi à l'extérieur de l'école. Si, par exemple, il est difficile de remettre en cause rapidement la répartition inégalitaire des tâches réalisées dans la sphère domestique, il paraît plus aisé d'assurer ou d'améliorer les services de distribution, comme la distribution de l'eau, qui affectent en premier lieu les femmes et les fillettes. De même, la création de structures d'accueil des enfants d'âge préscolaire permet de libérer un grand nombre de fillettes volontiers astreintes à la garde des jeunes enfants. De telles interventions peuvent s'avérer avoir plus d'impact sur les taux de scolarisation féminins que les coûteuses campagnes de sensibilisation en faveur de la scolarisation des filles.

Enfin, quelles sont les incidences de la progression des taux de scolarisation féminine sur les rapports de genre ? On note en effet, que parallèlement à cette progression du niveau de scolarisation des filles, le statut des femmes a peu changé dans nombre de pays et les avancées au plan de l'idéologie sont sans cesse remises en cause. Dans de nombreux pays, les femmes ne disposent pas encore de statut personnel et ne sont pas considérées comme des individus, mais, en quelque sorte, comme des biens pouvant s'échanger, s'acheter, s'hériter... qui appartiennent à des hommes selon des règles définies. En ce sens, la promulgation et l'application de quelques lois anti-sexistes destinées à imposer le respect et la protection des fillettes et des jeunes filles, ainsi que la promulgation d'un code juridique individuel en faveur des femmes apparaissent indispensables. Mais les lois auront peu d'effets, si l'idéologie dominante se maintient. Cette période de transition génère un profond malaise principalement chez les jeunes hommes, car elle affecte les processus identitaires liés au sexe. L'avenir est incertain et les possibilités de fuite vers le refuge que peuvent constituer les intégrismes religieux, qui, comme les politiques xénophobes, offrent la possibilité simpliste de fixer et de légitimer de façon autoritaire des hiérarchies discriminantes, ne sont pas à négliger.

Conclusion : les questions majeures

Le problème de l'accès à l'instruction, qui se pose d'abord et pour encore un grand nombre de pays en terme d'accès à l'école, nécessite de considérer d'emblée la relation entre école et travail des enfants, qui dans nombre de pays, en Afrique notamment, induit une circulation des enfants, le phénomène des enfants confiés. Cette relation est complexe, mais centrale : si les enfants travaillent, ce n'est pas nécessairement parce qu'ils n'ont pas accès à l'école, si les enfants sont scolarisés, ce n'est pas pour autant qu'ils sont protégés de l'exploitation au travail. Le travail peut être choisi contre l'école, comme stratégie plus rentable pour préparer l'avenir, ou imposé par des conditions économiques que la présence de l'école ne pallie pas. Par ailleurs, l'école peut impliquer des frais que seule la mise au travail permet d'assurer et le travail domestique peut être une charge incompatible avec le travail scolaire. Sur fond de crise économique, le confiage d'enfants, surtout en direction des villes, apparaît souvent plus proche du transfert de main-d'œuvre (allant parfois jusqu'à l'exploitation) que d'une pratique de socialisation et/ou de scolarisation.

Avant toute considération économique ou démographique, accroître la scolarisation des filles en vue de supprimer les inégalités liées au sexe constitue un impératif d'ordre moral et éthique. Si des actions spécifiques sont nécessaires, parfois en terme de "discrimination positive", leur élaboration doit se référer à une approche globale, systémique, de la demande d'éducation. Filles et garçons ne constituent pas face à l'école des populations indépendantes. Pour des pays en développement fortement touchés par la crise économique, confrontés à un monde en pleine mutation, soumis au phénomène de la globalisation, où les enjeux de l'éducation et du savoir s'avèrent particulièrement complexes et évolutifs, il est essentiel de mieux comprendre les contraintes, logiques et mécanismes des pratiques familiales en matière de scolarisation.

La communauté internationale s'implique de plus en plus dans le domaine éducatif au sein des pays en développement, elle influe de plus en plus sur l'élaboration des politiques éducatives et le fonctionnement des systèmes scolaires. Mais, par delà la dimension universaliste et humaniste de la Déclaration de Jomtien sur " l'Éducation pour tous ", les objectifs réels, pas toujours explicites, de la scolarisation traduisent souvent une vision économiciste et utilitariste de l'éducation, et cela dans un contexte de désengagement croissant des États. Quoi que l'on fasse, l'éducation constitue en elle-même un facteur de changement des comportements (démographiques, sociaux, économiques, culturels, politiques), voire de rupture (par rapport au milieu d'origine, aux "traditions", etc.). Mais attribuer une finalité, économique ou démographique, à l'éducation signifie l'idée d'une instrumentalisation du savoir, implique l'imposition d'un type de savoir sur les autres. Du fait de la spécificité des différents acteurs de la communauté internationale et des évolutions en cours, les questions relatives à la relation entre enjeux et types d'éducation, de savoir sont plus que jamais d'actualité : Quelle éducation, quelle école pour quoi faire ? pour quelles finalités ? et définies par qui ? Quel équilibre entre connaissance fondamentale et générale d'une part, savoir pratique et technique d'autre part ? Si ces interrogations ne sont pas propres aux pays du Sud, elles y prennent cependant une dimension particulière.

Références bibliographiques

- GERARD Étienne, 1999. “ Présentation ”, in Étienne Gérard (éd.), *Les enjeux de l'éducation et des savoirs au Sud*, Les Cahiers ARES, n°1, mai 1999, Paris, 179p., pp. 5-17.
- HALLAK Jacques, 1994. *Au delà de Jomtien... L'éducation pour tous : grandes espérances ou faux espoirs ?*, Contribution de l'IIEP, n°3, Institut international de planification de l'éducation (IIEP)/UNESCO, Paris, 32 p.
- LANGE Marie-France, 1996. “ Interventions porteuses à travers le monde pour la promotion de l'éducation des filles. (Exemples en Asie et en Afrique anglophone) ”, Séminaire sur l'éducation des filles en Afrique francophone, Banque mondiale, Abidjan, 23 au 28 juin, 14 p.
- LANGE Marie-France et MARTIN Jean-Yves (éditeurs scientifiques), 1995. “ Les stratégies éducatives en Afrique sub-saharienne ”, *Cahiers des sciences humaines*, vol. 31, n° 3, pp. 563-737.
- LANGE Marie-France (sous la direction de), 1998. *L'école et les filles en Afrique. Scolarisation sous conditions*, Paris, Karthala, 254 p.
- PILON Marc, 1996. “ Genre et scolarisation des enfants en Afrique ”, in *Genre et développement : des pistes à suivre*, LOCOH T., LABOURIE-RACAPE A, TICHIT C (eds.), Documents et Manuels du CEPED n°5, CEPED, Paris, pp. 25-34.
- PROST Antoine, 1992. *L'enseignement s'est-il démocratisé ? Les élèves des lycées et collèges de l'agglomération d'Orléans de 1945 à 1990*, Paris, PUF (1^{ère} édition : 1986), 227 p.
- UNITED NATIONS, 1998. *World Population Prospects. The 1996 Revision*, New York, UNITED NATIONS, 839 p.
- UNESCO, 1995. *Rapport mondial sur l'éducation 1995*, Paris, UNESCO, 173 p.
- UNESCO, 1998. *Rapport mondial sur l'éducation 1998*, Paris, UNESCO, 174 p.
- UNESCO-FEA/FAWE, 1997. *Les mesures des disparités entre les sexes en matière d'éducation dans certains pays d'Afrique*, Paris, 53 p.

Les pratiques matrimoniales, au principe des systèmes de genre

Marie-Paule Thiriat
CEPED¹⁴

Dans les pays en développement, les rapports entre hommes et femmes restent très imprégnés d'un caractère patriarcal instituant la domination masculine à tous les niveaux de l'organisation sociale. En organisant le contrôle social de la fécondité des femmes, les règles d'alliance sont, avec les règles de filiation, à la base des systèmes de genre. Les pratiques matrimoniales traduisent donc un état des relations hommes-femmes qui sont privilégiées ou réprouvées dans chaque société. Ces relations de pouvoir entre conjoints ont un effet décisif sur la vie quotidienne des femmes, leur accès aux ressources et leur pouvoir de décision, notamment en matière de fécondité.

Considérés sur le plan des libertés et des contraintes affectant les femmes en relation avec leur partenaires masculins, certains choix de société apparaissent plutôt favorables ou plutôt défavorables à la moitié féminine du groupe. Il y a des dominations plus douces et des dominations plus fortes. Séparations et remariages font partie des stratégies qui redessinent les relations de pouvoir entre hommes et femmes et peuvent conduire à plus d'autonomie féminine. Les contraintes et les avantages tantôt spécifiques à un sexe, tantôt partagés par les deux, varient dans le temps, selon les régions, les familles, le cycle de vie des hommes et des femmes. Il est donc impossible de faire une revue exhaustive des liens entre les pratiques matrimoniales et les systèmes de genre dans les pays en développement. Nous nous attacherons à expliciter certaines des interrelations les plus manifestes en privilégiant l'observation des sociétés africaines.

¹⁴ Centre français sur la population et le développement

L'écart d'âge au mariage : un double statut d'infériorité pour les jeunes femmes.

Partout dans le monde les femmes se marient en moyenne plus jeunes que les hommes, c'est en Afrique sub-saharienne que les calendriers d'entrée en union des hommes et des femmes sont traditionnellement les plus éloignés. À la fin des années quatre-vingt, l'écart entre les âges moyens au premier mariage des hommes et des femmes était supérieur à 6 ans dans la moitié des pays africains et inférieur à 4 ans dans la moitié des pays d'Asie et d'Amérique Latine (Nations unies, 1990). Bien que cet écart tende à se réduire dans de nombreux pays, les différences entre continents persistent : dans les années quatre-vingt dix, cet indicateur était de l'ordre de 2 à 3 ans en Amérique latine, 3 à 5 ans en Asie et 4 à 7 ans en Afrique, selon une étude conduite sur 27 pays (Hertrich et Locoh, 1999). Au niveau régional, les écarts d'âge importants sont de règle en Afrique occidentale (10 ans au Mali et au Sénégal), ils sont plus exceptionnels en Afrique centrale, orientale et australe.

L'écart d'âge au premier mariage entre les conjoints installe dès le début de l'union une situation inégalitaire au sein des couples. Il renforce la subordination de la femme face à un époux qui cumule la supériorité due à l'âge à celle du statut masculin et maintient ainsi vivaces les structures patriarcales. C'est parfois dans toute une gestuelle des rapports quotidiens entre conjoints (ne pas regarder son mari dans les yeux, lui parler à la troisième personne, se tenir éloignée à certaines périodes...) que l'épouse doit marquer son respect et sa parfaite obéissance, résultat d'une socialisation à la soumission qui commence dès l'enfance.

Sur le plan institutionnel, l'écart d'âges entre sexes est lié à d'autres pratiques défavorables à la femme, en particulier le mariage précoce des filles et la polygamie.

En Asie comme en Afrique, les pays où les femmes se marient jeunes sont aussi ceux où les différences entre sexes sont les plus marquées (Hertrich et Locoh, 1999). La précocité du mariage des filles est souvent associée à forte implication des familles dans le processus de mariage et à une restriction de la liberté de choix du conjoint. L'union est une affaire collective, décidée en fonction de stratégies familiales d'alliance et de réciprocité ou selon des règles d'apparement entre les conjoints qui laissent peu de place aux préférences personnelles et où l'idée de bonheur personnel n'a guère de consistance. L'âge tardif de l'homme au premier mariage est indissociable de la coutume de la compensation matrimoniale, prix du mariage pour l'homme. Le coût du mariage, en prévenant une union trop précoce apparaît comme un puissant mécanisme régulateur de l'écart d'âge, donc de la domination masculine. Il renforce le pouvoir de l'âge par le pouvoir du créancier. Détenteurs des moyens matériels et symboliques qui autorisent l'accès aux femmes, sources de richesses par leur travail et leurs enfants, les responsables familiaux disposent du moyen de maintenir les jeunes hommes dans leur dépendance. Dans cette perspective désormais classique de la relation aîné/cadet, la femme apparaît donc comme l'instrument d'une autre domination : celle des aînés sur les cadets (Meillassoux, 1982). Les prestations fournies garantissent les droits exclusifs du mari sur la sexualité de son épouse, le droit de paternité sur toute la progéniture de cette dernière ainsi que l'appropriation de la main-d'œuvre de son épouse et de leurs enfants.

Destinées à compenser la perte subie par la famille qui donne une de ses filles, les prestations matrimoniales données à la famille de la femme peuvent aussi devenir un élément de dépendance de l'épouse lorsque celle-ci a été acquise à grands frais : si elle veut rompre l'union, sa famille, ou parfois le nouveau mari, pourront se voir contraints à rembourser cette prestation. Dans un système différent, celui de la dot versée par la famille de l'épouse à celle du mari, comme en Inde par exemple, l'importance économique prise par cette dot est à l'origine de situations plus difficiles encore, quelquefois dramatiques. L'impossibilité financière des parents de la jeune mariée à faire face aux exigences de la belle-famille, est à l'origine de violences conjugales, mais aussi de morts "accidentelles" ou criminelles. Dans certains milieux défavorisés du sud-est asiatique, cette lourdeur de la dot qu'il faudra constituer pour marier une fille entretient une forte préférence pour les garçons et peut conduire jusqu'à l'infanticide féminin.

L'écart d'âge entre conjoints est l'élément clef du fonctionnement de la polygamie dans une population où tous les individus se marient. Dans une situation démographique non perturbée, où, à âge égal, les deux sexes sont approximativement à égalité numérique, la différence d'âge au premier mariage induit, dans la population de célibataires, un effectif de femmes mariables supérieur à celui des hommes mariables, excédent d'autant plus important que la croissance démographique est rapide. Le célibat définitif et même tardif étant inconcevable, il faut, pour résorber cet excédent de jeunes filles, qu'une partie d'entre elles épousent en première noce des hommes non célibataires, soit veufs ou divorcés, soit déjà mariés, s'engageant de ce fait dans une union polygame. Nous y reviendrons.

D'autres éléments coexistant souvent avec la pratique d'un écart d'âge élevé entre conjoints jouent un rôle important dans les stratégies familiales de contrôle du couple : l'insertion dans la famille étendue, la présence de co-épouses, la longue période d'abstinence post-partum découragent les dialogues entre époux, l'établissement d'une intimité conjugale et entretiennent une certaine "dilution" du mariage et de la vie familiale (Erny, 1987). La vie commune se réduit le plus souvent à la nuit passée ensemble. La division sexuelle du travail est la règle. Dans une structure élargie, le couple n'est pas l'unité de décision, les choses importantes se disent et se règlent entre personnes du même groupe familial, l'épouse n'est pas consultée sur les décisions qui engagent la famille. Étrangère dans la maison de son mari, elle ne se fait accepter qu'avec les années et à mesure qu'elle met des enfants au monde. Mais tant que cohabitent dans la famille élargie, belle-mère et bru, celle-ci est reléguée au bas de l'échelle des pouvoirs. Aucune véritable position d'autorité ne lui sera accessible dans son lignage d'alliance ; elle conserve souvent une position plus forte dans son milieu familial d'origine.

Les autres facteurs de l'écart d'âge au mariage tiennent aux représentations sociales qui amènent à considérer toute jeune fille ayant atteint la puberté comme une éventuelle épouse, légitimement fécondable, représentations qui s'inscrivent dans un ensemble de procédures destinées à contrôler la sexualité des femmes et les assigner à la reproduction. Les symboliques de l'excision s'inscrivent dans cette " destination " de la vie sexuelle à l'enfantement ; le mariage précoce des filles et généralisé pour les deux sexes, le remariage systématique des divorcées et des veuves d'âge fécond que favorise la polygamie s'inscrivent dans la recherche d'une gestion optimale du temps de fertilité des femmes. La stérilité est stigmatisée. Ce contrôle sur le corps des femmes s'atténue ou disparaît à la ménopause : elles ne sont alors plus aptes à la reproduction. Les événements marquants de la socialisation des filles reposent sur la mise en scène de données biologiques : puberté, virginité puis accouchement ; l'identité masculine est construite à travers la mise en oeuvre de rituels sociaux. Pour les jeunes gens, des périodes d'initiation étaient et sont encore prévues qui leur confèrent l'état d'adulte et ouvrent, plus tardivement, l'accès au mariage.

En Afrique comme en Asie, un recul de l'âge d'entrée en union des femmes s'affirme progressivement. Ce retard a été particulièrement net au Maghreb, notamment en Tunisie où l'âge moyen au premier mariage est passé de 19,6 ans en 1966 à 26 ans en 1994. En Amérique latine, où il était déjà élevé, l'âge au premier mariage des femmes est resté relativement stable. Dans le même temps, l'écart d'âge au mariage tend à se réduire. En effet, l'âge au mariage des hommes s'est abaissé dans certains pays, notamment en Amérique Latine. Il a augmenté dans certains pays d'Asie et d'Afrique mais de manière moins prononcée que celui des femmes. Dans les années 1990, les écarts d'âges moyens sont de l'ordre de 2 ou 3 ans en Amérique Latine, 3 à 5 ans en Asie et 4 à 6 ans en Afrique (Hertrich et Locoh, 1999). Cette évolution favorable à une situation plus égalitaire entre les sexes est le reflet de transformations culturelles et sociales. En Afrique sub-saharienne, c'est en milieu urbain et dans les milieux scolarisés que ce recul de l'âge au mariage est le plus sensible. La ville rassemble de nombreux facteurs favorables à une certaine émancipation féminine, agissant dans le sens d'un retard au mariage : scolarisation moins inégalitaire et plus longue, accès plus facile à des activités non agricoles générant des revenus personnels, brassage des idées, des valeurs et des populations, réduction de la taille des familles sont autant de facteurs qui ouvrent des perspectives d'autonomie économique et sociale vis-à-vis du groupe familial élargi.

Parmi ces facteurs, la scolarisation a indéniablement favorisé un recul de l'entrée en union des femmes. L'âge au mariage s'élève avec le niveau d'instruction, toutefois, la relation n'est parfois apparente qu'à partir du niveau d'instruction secondaire. Partout, que l'entrée en union soit précoce comme l'Inde ou plutôt tardive comme le Brésil, l'écart est important entre les femmes non scolarisées et celles qui ont atteint un niveau d'instruction élevé : il est de l'ordre de 4 ans au Brésil et de 6 ans en Inde, entre les âges médians.

Fréquenter l'école retarde le mariage des filles. A cet effet direct, s'ajoute un effet indirect, plus profond : l'école est un espace de socialisation où se transmettent des valeurs, telles que l'autonomie personnelle, différentes de celles que véhicule le système familial traditionnel. Elle contribue à affaiblir l'autorité des aînés et permet une contestation plus ferme du mariage arrangé, d'une union avec un mari polygame et une plus grande liberté dans le choix du partenaire. L'élévation de leur niveau d'instruction modifie les attentes conjugales des femmes, crée de nouvelles aspirations vers un couple plus égalitaire. Elle ouvre la voie à des groupes sociaux où le poids des traditions s'est affaibli. Autre alternative au mariage précoce, l'accès à une activité économique hors de la sphère familiale et à des revenus personnels vont de pair avec l'acquisition d'une certaine autonomie des jeunes femmes célibataires et un mariage plus tardif (Nations unies, 1990).

Enfin, d'autres éléments tels que le développement des mouvements migratoires mais aussi l'aggravation des conditions économiques et les problèmes d'emploi, de logement, de constitution des prestations de mariage (*bridewealth*) conduisent à un allongement de la période de célibat des hommes et des femmes, comme l'ont mis en évidence Antoine et al. (1995a) à Dakar.

Lorsqu'il n'est pas subi, le retard de l'entrée en union est révélateur d'un nouvel ordre de priorité pour les jeunes femmes, d'un changement de comportement à l'égard des valeurs familiales et du rôle de la femme dans la société et dans la famille. Cependant, lorsque le mariage tarde, les pressions sociales se font plus fortes. En Afrique de l'Ouest, passé un certain âge, des femmes instruites se voient plus souvent contraintes d'accepter une union polygame et de conforter, malgré elles cette institution, faute de trouver un partenaire célibataire ayant des qualifications au moins comparables aux leurs (Antoine et Nanitelamio, 1995b). En Afrique du Nord, en Asie de l'Est et du Sud-Est, semble s'instaurer un niveau non négligeable de célibat définitif.

Sexualité et transformation des procédures d'entrée en union

Avec le recul de l'âge à la première union et l'affaiblissement du contrôle social sur les jeunes, la question de la sexualité et de la fécondité préconjugales prennent une importance accrue. Le contrôle s'exerçant sur la vie sexuelle des jeunes filles varie selon les sociétés allant d'une stricte interdiction à la valorisation. De manière générale, l'attitude est bien plus tolérante, sinon laxiste, à l'égard de la sexualité masculine.

En Asie et dans les pays arabes, la sexualité préconjugale féminine reste clairement réprimée. En raison de l'importance sociale que revêt leur virginité, les jeunes filles sont étroitement surveillées dans leurs déplacements, assignées à un espace dans lequel elles peuvent circuler, soustraites au regard des autres. La menace de rétorsion qui plane sur les rapports préconjugaux exerce une forte dissuasion. Dans le monde arabe, le crime d'honneur, par lequel un père ou un

frère tue sa fille ou sa soeur convaincue d'avoir perdue sa virginité avant le mariage, reste quasiment impuni (Fargues, 1986). Les populations du Sud-Est asiatique manifestent davantage de tolérance en cas de sexualité ou de grossesses pré-nuptiales.

La réprobation des relations sexuelles préconjugales n'est pas la norme la plus générale dans les sociétés africaines et bon nombre de celles qui traditionnellement désapprouvaient ou condamnaient les relations sexuelles pré-nuptiales semblent s'en être accommodées avec beaucoup de réalisme. Dans de nombreuses sociétés, la période située autour de la puberté des filles est dédiée à une sexualité plus ou moins "libre" : les filles et les garçons sont engagés dans des relations amoureuses souvent multiples, avec des partenaires de leur choix, mais dont la procréation est en général prohibée. Les grossesses peuvent donner lieu à un avortement, un mariage rapide voire l'infanticide être imposés aux filles enceintes. Dans d'autres sociétés, la grossesse pré-nuptiale est valorisée comme gage de la fécondité de la jeune femme. L'enfant appartiendra à l'époux, qu'il en soit ou non le géniteur.

Cette période de relative liberté amoureuse prend fin, de manière définitive, lorsque la jeune fille se marie.

L'acquiescement des différentes prestations de mariage confère au mari des droits exclusifs sur la sexualité, le travail et la capacité reproductive de la femme qu'il épouse. La sexualité féminine individuelle est alors niée car elle est considérée comme un devoir rendu à l'époux et par extension à la belle-famille, sa finalité principale est déterminée par l'exigence sociale de la reproduction biologique. La sexualité féminine conjugale est à but reproductif. La fidélité sexuelle envers le mari est une obligation. La réciproque n'est pas vraie pour les hommes.

La banalisation de la sexualité et de la fécondité préconjugales touche aujourd'hui une grande partie des femmes d'Afrique sub-saharienne et d'Amérique Latine. Les études statistiques récentes ont confirmé l'importance et la croissance de l'activité sexuelle des jeunes avant le mariage, alors que l'âge au mariage reste encore relativement bas dans de nombreux pays africains. Elles témoignent également d'une grande diversité de situations d'un pays à l'autre. Selon les résultats des Enquêtes démographiques et de santé, au Botswana, 66 % des jeunes femmes âgées de 15-19 ans ont eu des rapports sexuels, mais 6 % seulement sont mariées ; elles sont respectivement 82 % et 36 % au Ghana, 62 % et 41 % en Ouganda. Au Mali et au Burundi, où les interdits sociaux et religieux restent puissants, 1 % à 2 % seulement des femmes déclarent avoir eu des relations sexuelles avant le mariage. Dans les pays de la Corne de l'Afrique, la pratique de l'infibulation garantit l'obligation de virginité.

Le processus de changement social lié à la " modernisation " apparaît comme le facteur essentiel d'une évolution des normes et de l'adoption de nouveaux comportements sexuels. En effet, la fréquence accrue de l'initiation sexuelle pré-nuptiale est davantage liée au recul de l'âge au mariage et aux facteurs qui lui sont associés - urbanisation, allongement de la scolarisation, apprentissage d'un métier, acquisition d'un revenu personnel qu'à une précocité accrue de l'âge à la première expérience sexuelle (Delaunay, 1994). Cette évolution se trouve confortée par la crise économique qui retarde le mariage. Par ailleurs, les facteurs de report de l'âge au mariage semblent également permettre certes aux femmes de contourner plus aisément les interdits mais aussi d'influer sur l'ordre des priorités et d'opérer une plus grande sélectivité dans le choix de leurs partenaires les conduisant à différer le premier rapport. L'âge à l'initiation sexuelle s'avère ainsi d'autant plus élevé que la scolarisation de la femme a été importante. Le passage s'est opéré d'une " sexualité socialisée, contrôlée par le groupe, à une sexualité individualisée " (Nanitelamio, 1990).

Avec l'accroissement des difficultés économiques, il est probable qu'un nombre croissant de jeunes filles commencent précocement à avoir des relations sexuelles pour des raisons financières. Le phénomène des " suggar daddies " (parallèlement à celui des " suggar mommies ") où les relations sexuelles s'échangent contre des cadeaux ou un soutien financier permettent de poursuivre des études, semble prendre de l'ampleur en milieu urbain (Baker et Rich, 1992). Ces amours monnayés peuvent s'inscrire dans un réseau de partenaires illustré par le slogan de " Chic, chèque, choc " usité à Kinshasa. Les jeunes femmes entretiennent concurremment des relations matérielles (le chèque), des relations amoureuses (le choc) et d'autres, socialement plus gratifiantes (le chic).

Pour que le relâchement du contrôle sur la sexualité juvénile féminine puisse réellement se traduire par un gain d'autonomie, il faut que les jeunes femmes aient les moyens de l'assumer. Or la faible pratique contraceptive, l'accroissement des grossesses non désirées et vraisemblablement des avortements, souvent clandestins, témoignent de l'absence d'information et d'éducation sexuelle des jeunes, de leurs difficultés d'accès aux services de planification familiale. À Abidjan, parmi les jeunes femmes âgées de 15-24 ans, enquêtées lors d'une consultation prénatale, 37 % reconnaissent avoir eu recours à un avortement au moins (Desgrees du Loû *et al.*, 1998).

Les coûts et conséquences de la sexualité et de la fécondité préconjugales pèsent lourdement sur les jeunes femmes. C'est parmi les mères trop jeunes que les décès sont les plus nombreux et c'est chez leurs enfants que la mortalité infantile est la plus élevée. Les adolescentes sont surreprésentées dans les statistiques de mortalité et de morbidités dues à des avortements clandestins. Etre mère précocement peut compromettre l'accès à la vie adulte et l'amélioration du statut : dans bien des pays un "double standard" de moralité sexuelle contraint encore les adolescentes enceintes à "choisir" entre l'abandon des études et l'avortement. Lorsque les liens avec la famille traditionnelle s'affaiblissent, ces mères célibataires faiblement scolarisées, sans formation professionnelle, devront plus souvent qu'auparavant subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. La liberté sexuelle des jeunes hommes, plus fréquemment considérée comme un droit, n'implique ni responsabilités ni sanctions en cas de grossesse. Avec la menace que fait peser le sida, la question du pouvoir dans le domaine sexuel, du contrôle des femmes sur leur propre corps devient littéralement une question de vie ou de mort. La transmission du sida qui concerne plus également les deux partenaires pourrait favoriser une certaine forme de communication entre eux et contribuer à un meilleur partage des risques et des coûts associés à la sexualité. Lorsque la vie sexuelle s'exerce avec plus d'autonomie, les formes institutionnelles d'union se trouvent affaiblies. Les jeunes jouent un rôle de plus en plus actif dans le choix de leur conjoint ; la ville est le lieu où ce processus d'individualisation est le plus marqué. Plus libres dans le choix de leur conjoint, les générations récentes s'accroissent

moins des unions préférentielles valorisées par la tradition. L'approbation parentale semble cependant majoritairement sollicitée ; elle est une garantie de sécurité plus souhaitable encore en période de crise. La proportion d'unions consensuelles s'accroît au détriment des unions coutumières. En milieu urbain togolais, elle représente plus d'un tiers (36 %) des unions conclues en 1985-1988 contre un quart en 1980-84 (Thiriat, 1998). Dans 44 % des cas, les partenaires ne partagent pas le même logement. Cette situation fait penser qu'il y aurait une période d'entrée progressive en union susceptible de varier selon les moyens financiers des époux et de leur famille, la cohabitation n'intervenant qu'après un certain temps, voire une naissance ou deux... à moins qu'il ne faille y voir un comportement nouveau des générations récentes ayant de nouvelles attentes en matière de vie conjugale. À Brazzaville, dans un milieu devenu très permissif, le parcours menant au mariage s'est considérablement allongé, maternité et mariage sont fortement dissociés. À Abidjan, les jeunes déscolarisés ne se marient pas, ont des enfants et chacun reste chez ses parents. Ces changements pourraient également renvoyer à une précarisation de la vie sociale qui conduirait à faire des choix de courte durée.

La polygamie : entre tradition et modernité

Le terme "polygamie" fait référence à un système inégalitaire par lequel un individu peut licitement disposer de la présence de plusieurs conjoints de l'autre sexe à son foyer. Il n'existe quasiment que sous la forme de polygynie, situation d'un homme ayant simultanément plusieurs épouses, et est un des traits majeurs du modèle traditionnel de nuptialité en Afrique sub-saharienne.

En Afrique, le droit coutumier consacre la polygamie¹⁵ de l'homme. L'Islam, on le sait, autorise l'homme à avoir quatre épouses légitimes à condition qu'il respecte la prescription coranique d'une équité parfaite envers ses différentes épouses. Contrairement à une idée largement répandue, cette pratique est plus rare, dans les pays maghrébins et arabes où elle ne concerne généralement que moins de 5 % des individus alors qu'en Afrique sub-saharienne, plus d'un homme sur cinq et une femme sur trois sont concernés, avec toutefois d'importantes variations selon les régions ou les sociétés. Dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest où elle est davantage représentée, un quart, voire un tiers des hommes mariés sont polygames. L'intensité du phénomène mesurée par le nombre moyen d'épouses par homme polygame varie généralement entre 2 et 2,5. La forme la plus courante est la bigamie, elle concerne plus de 80 % des polygames. La proportion de femmes vivant en union polygame, nécessairement plus élevée que celles des hommes, dépasse généralement 40 %. Au Burkina Faso, où la pratique polygamique est importante, dès 25 ans plus de la moitié des femmes sont épouses de polygames alors que 10 % seulement des hommes mariés de moins de 30 ans sont concernés. Ce n'est qu'après 50 ans qu'ils sont majoritairement polygames (Konate *et al.*, 1994). Dans leur analyse comparative des pratiques matrimoniales, Ron Lesthaeghe *et al.* (1989) ont établi une corrélation positive entre la fréquence de la polygamie et le rôle économique et la valeur que la société reconnaît au travail des femmes.

Cette résistance de l'institution polygamique va à rebours des analyses prospectives réalisées durant les années 1960 annonçant sa disparition prochaine. Si l'urbanisation et l'éducation apparaissent effectivement comme les principaux facteurs de changements, l'évolution reste encore très lente. La polygamie semble bien résister aux pressions de la modernisation. Elle reste intense à Dakar, elle augmente en milieu urbain congolais malgré l'aggravation de la situation en matière d'emploi et de logement et un contexte juridique, culturel et religieux peu favorable à la polygamie. S'adaptant au changement social et aux difficultés économiques croissantes, elle prend des formes nouvelles en jouant sur la résidence, les co-épouses vivant dans des logements ou des localités différentes ou des formes plus déguisées sous l'appellation de "outside wives" ou "deuxième bureau".

Dans les années suivant les Indépendances, les Etats africains ont adopté de nouvelles législations codifiant l'organisation familiale. Certains Etats, comme la Guinée en 1962 et la Côte d'Ivoire en 1964, ont interdit la polygamie. D'autres ont adopté un compromis entre législation occidentale et traditions africaines. Ainsi, le code malien admet jusqu'à quatre épouses mais encourage l'option monogamique. Au Togo, le code de la famille, adopté plus tardivement (1980), autorise le choix, par contrat de mariage, entre une union monogame ou polygame. En l'absence d'une mention expresse, le régime applicable est celui de la monogamie. Si les législations sont donc assez différentes d'un pays à l'autre; elles ont toutes pour point commun d'être peu appliquées, les mariages enregistrés à l'état civil étant peu nombreux et les recours juridiques des femmes très difficiles. En Côte-d'Ivoire, l'abolition de la polygamie n'en a pas empêché la pratique : selon l'Enquête démographique et de santé (1996), 34 % des femmes de 20 à 24 ans vivaient en ménage polygame. Dans tous les cas, seuls les hommes ont accès à cette pratique et en outre, leurs épouses ne sont pas consultées avant la conclusion d'une nouvelle union. De toutes façons, avertie ou non, une femme n'a aucun droit à s'opposer à l'arrivée d'une co-épouse. Toute revendication féminine à l'exclusivité maritale est socialement irrecevable.

Si l'on en juge par les intentions qu'affichent les hommes, quel que soit leur niveau d'instruction, sur leurs choix matrimoniaux dans les enquêtes réalisées à Cotonou (Donadje, 1992) et Dakar (Antoine et Nanitelamio, 1995b), la polygamie a encore de beaux jours devant elles, d'autant plus que la société et la religion islamique les y encouragent. Le mariage polygame reste valorisé dans les perceptions collectives, il apparaît comme un régime "normal" contrairement à la monogamie. Avoir plusieurs femmes, une nombreuse descendance reste dans l'ensemble, une forme de réalisation sociale, une ambition à satisfaire dès que l'on en a les moyens, une source de prestige social, signe de réussite personnelle au sein de la communauté.

¹⁵ Selon l'usage, en raison de l'extension de la polygynie au regard de la polyandrie, nous assimilerons polygamie et polygynie.

Posé comme le modèle idéal de l'accomplissement de la virilité, le mariage polygamique serait un exutoire nécessaire aux besoins sexuels de l'homme quand grossesse et allaitement contraignent à la continence avec une épouse, besoins dont il n'est pas envisagé qu'il s'abstienne alors que la femme ne saurait en avoir ou du moins les afficher.

L'épanouissement de la sexualité masculine requerrait aussi naturellement une variété de partenaires, exigence à laquelle la polygamie vient fournir un cadre légitime. La femme, au contraire, doit fidélité à son époux. Par ailleurs, la conception stricte de la répartition des rôles masculins et féminins est telle que, en cas de maladie, d'absence de l'épouse, la seule solution envisagée est d'avoir plusieurs femmes.

Dans d'autres discours encore, la polygamie est considérée comme inéluctable voire nécessaire puisqu'il est couramment admis que les femmes sont plus nombreuses que les hommes et doivent donc se résigner à la polygamie. L'écart d'âge, élément-clé du fonctionnement de la polygamie, dont l'évidence est parfaitement intériorisée, permet d'entretenir cette illusion du surplus de femmes. Dans ces conditions, la polygamie doit permettre à chacune, célibataire, divorcée ou veuve, de (re)trouver un époux.

Quant aux femmes, elles oscillent entre le rejet de la polygamie et la résignation. La pression est forte pour qu'elles acceptent le remariage de l'époux, l'autre solution étant la séparation qu'elles n'ont pas souvent les moyens d'assumer et qui, en régime patrilinéaire, peut les contraindre à se séparer de leurs enfants dès que ceux-ci sont autonomes.

Certes, les maris en union polygame sont, à tous les âges et dans presque tous les pays, minoritaires, mais l'option polygamique est toujours une perspective de la vie matrimoniale qui imprègne les relations entre époux. Dans les discours masculins, l'option en faveur de la monogamie n'est pas irrévocable, quelles que soient les législations en vigueur : si la situation économique change, si l'épouse se montre "capricieuse", désobéissante ou peu "respectueuse" envers le mari ou les parents de celui-ci, si l'homme sent son autorité menacée... Le chantage à la polygamie est envisagé par les hommes comme un moyen de contrôle sur les femmes, l'indiscipline étant conçue comme inhérente à la nature même de la femme. Toujours très présente dans les relations entre époux, cette menace crée un climat de défiance entre époux qui entrave le développement d'une solidarité conjugale. Elle entretient ainsi l'opposition farouche des femmes à l'établissement d'un budget commun dont le mari définirait l'usage et qui signifierait pour elles une dépossession car, lors d'entretiens à Abidjan, *"elles le disent sans ambages : elles travailleraient pour permettre l'entretien d'une maîtresse, ou alors le mari voudrait plusieurs épouses, ou encore, une fois usées au travail, elles seraient abandonnées, chassées avec leurs enfants."* (Vidal, 1991). Il faut donc préparer l'avenir, ne pas se trouver démunie, acquérir une qualification, un capital financier et social qui permette d'être un peu mieux assurée. La polygamie, réelle et potentielle, est un puissant moyen d'individualisation des stratégies.

Par la complexité des relations qu'elle génère entre les conjoints et entre les co-épouses, la polygamie entretient la domination masculine au quotidien. Les hommes jouent sur la menace, l'usage du secret et l'entretien des conditions de la compétition entre les co-épouses. Elle est un des lieux privilégiés de socialisation de la sexualité féminine où se fondent les rapports sociaux entre les sexes et les mécanismes de leur reproduction (Clignet, 1970). La hiérarchie qui s'installe entre les femmes engagées dans cette forme d'union est un moyen pour le mari d'entretenir la concurrence entre elles, d'obtenir la satisfaction de ses exigences et de maintenir son propre pouvoir. Les quelques prérogatives concédées à certaines femmes ont surtout pour effet de les associer à l'aménagement de leur propre subordination. La rivalité entre co-épouses s'exerce à travers les tentatives de séduction (bonne cuisine, usage d'aphrodisiaques, parfums, prévenance...) et la compétition dans la reproduction biologique, dans l'espoir d'un supplément d'estime de la part du mari et d'autorité sur les co-épouses, la position sociale qu'elles occupent dans le ménage étant, traditionnellement, en relation directe avec le nombre de leurs maternités. Ces attitudes confortent la construction sociale de la féminité comme objet sexuel et comme instrument de procréation (Fainzang *et al.*, 1991). Certaines pratiques, telles les cérémonies de baptême ou de présentation de l'enfant fonctionnent efficacement comme garantes de l'intériorisation par les femmes de la primauté de leur rôle reproducteur. Pour bien des femmes, c'est toujours une forte fécondité qui est encore le plus sûr moyen d'atteindre, non pas l'égalité, mais au moins un statut doté de prestige.

Dans cette situation très inégalitaire, il y a place pour des stratégies individuelles. Bien que la présence de co-épouses, génératrice de tensions, soit le plus souvent mal vécue, elle permet le partage des tâches domestiques, elle est la condition pratique pour s'absenter et retourner dans son lignage, d'accorder davantage de temps à ses propres activités. Si la polygamie perdure, elle subit, en milieu urbain, des transformations dans la conclusion de l'union et son exercice. En ville, la résidence commune des épouses est rendue difficile par les conditions de logement, elle est aussi moins appréciée dans certains groupes sociaux. La non cohabitation est un mode de vie plus fréquent parmi les jeunes femmes ayant un statut professionnel et social élevé et parmi elles des femmes instruites ayant tardé à se marier. Celles-ci y voient un compromis entre leur aspiration à l'autonomie et leur aspiration au mariage, et plus encore à la procréation. Le contrôle familial, mais aussi celui de l'époux sur ces cellules matricentriques est moins étroit et, en cas de mésentente, les séparations sont plus faciles. Quant à l'homme, l'éloignement des épouses dans la ville lui donne plus de liberté. Emma Agounke (1995) note l'émergence d'un "nouveau vécu du mariage dans les villes" qui conduit notamment à la valorisation du statut de maîtresse, statut naguère jugé dégradant et véritable défi aux règles de séniorité et de parenté. Au Nigeria, en Ouganda, les jeunes femmes éduquées revendiquent la liberté de devenir l'"épouse du dehors", face au sort peu enviable de l'"épouse du dedans" qui a cru à l'union monogame (Wa Karanja, 1994). La maîtresse d'un homme nanti jouira souvent d'une indépendance financière et d'une autonomie inconnue des autres femmes. La situation n'est pas vécue comme aliénante, elle donne les moyens matériels de s'affirmer dans la société urbaine. Choies en dehors du cercle familial et ethnique de l'homme, les maîtresses sont aussi plus élégantes et plus cultivées que les épouses et ne sont pas astreintes comme elles à une tenue modeste et réservée. Pour les hommes, le "deuxième bureau" serait un espace de relations privilégié plus axé sur un échange affectif des partenaires. Ce choix d'une union non formalisée donne à la femme plus d'indépendance, à l'égard du mari et des familles que dans le cadre d'une union légale ou coutumière. Elle préserve mieux ses droits sur les enfants si elle n'est pas mariée. Les séparations sont plus faciles.

Indépendamment de la forme monogame ou polygame de l'union, la résidence séparée des conjoints, quelle soit choisie ou imposée à l'épouse (par la migration du mari) peut être un facteur d'autonomie féminine mais aussi de précarisation économique, ou les deux à la fois. En ville, dans les milieux salariés, il devient plus difficile d'entretenir un "deuxième bureau" lorsque les revenus baissent. Les femmes peuvent alors cesser de considérer comme époux un homme insolvable. Inversement, certains hommes confrontés à des situations économiques difficiles en viendraient à négliger leurs obligations à l'égard de leurs unions les moins valorisantes contribuant ainsi à une marginalisation économique et sociale de ces ménages matricentriques (Brandon *et al.*, 1991).

La mobilité des femmes, une voie vers l'autonomie ?

La faible fréquence des femmes "hors union" à un moment donné ne signifie pas nécessairement que les ruptures d'union sont rares mais montrent bien que le statut quasi-obligatoire des femmes est d'être en union. Dans la plupart des pays d'Amérique Latine et d'Afrique, une femme sur cinq au moins, ne vit plus dans sa première union parmi les enquêtées non célibataires âgées de 15-49 ans (DHS). L'intensité des ruptures est plus faible en Asie et dans les pays arabes.

Le veuvage

Le statut de veuve n'a rien d'enviable dans nombre de sociétés. Les cérémonies de veuvage sont, en Afrique, l'occasion de brimades, parfois de violences physiques à l'encontre de la (ou des) veuve(s), soupçonnée(s) d'être, d'une façon ou d'une autre, "responsable(s)" du décès du mari.. Le lévirat, ou remariage prescrit avec un apparenté du défunt, marque la dépendance radicale de la femme dans son lignage d'alliance. Il a pour fonction d'éviter qu'une femme, pour laquelle une compensation matrimoniale a été versée, ne soit perdue pour son groupe familial d'alliance. Il a également une fonction de "protection" de la veuve en la plaçant sous la responsabilité d'un nouveau mari. Si les obligations de remariage tendent à s'assouplir, cela n'est pas toujours au bénéfice de la femme. En Afrique, la veuve perd généralement l'accès aux biens dont disposait son époux. En vertu des règles de patrilinearité et patrilocalité, elle devra laisser ses enfants au lignage de leur père si elle part se remarier dans une autre famille. Dans le veuvage sont réactivés les aspects les plus défavorables des statuts féminins.

Le divorce

La répudiation de la femme est une institution traditionnelle du monde musulman. L'arbitraire de la procédure, généralement expéditive, est, avec la polygamie, une des institutions dans lesquelles apparaît le plus clairement l'inégalité fondamentale entre hommes et femmes. L'avis ou l'intérêt de celles-ci n'interviennent pas. Le statut des divorcées varie fortement dans le monde musulman. En Asie du Sud-Est (Bangladesh, Inde, Pakistan), il stigmatise la femme du point de vue social et la confronte souvent à des difficultés matérielles importantes.

En Afrique sub-saharienne, la séparation semble survenir la plupart du temps à l'initiative de la femme, plus rarement à celle du mari parce que la présence d'une épouse n'empêche pas d'en prendre une autre et parce qu'il s'est acquitté d'une compensation matrimoniale. Si elle tend à s'accroître, notamment en milieu urbain, cette fragilité des unions ne semble pas traduire un phénomène nouveau. Elle apparaît souvent comme un élément constitutif des systèmes matrimoniaux africains qui renvoie à l'évolution du statut féminin au cours du cycle de vie. Après avoir respecté les engagements pris par sa famille, la femme acquiert, par le mariage, une certaine autonomie dont elle pourra user, si elle le désire, pour se libérer d'une union imposée ou qui se révèle inféconde, choisir un mari qui a plus de moyens pour entretenir sa famille, etc. Le premier mariage d'une femme apparaît comme une sorte de rite de passage et la séparation comme une étape possible vers une certaine émancipation à l'égard de la rigidité des normes traditionnelles d'union et de dépendance à l'égard des hommes, pères, frères ou maris. Même s'il n'y est pas fait recours, le divorce est, comme la polygamie des hommes, une perspective très présente dans les relations entre époux.

Dans la mesure où leur accès aux ressources est plus limité que celui des hommes, la sécurité financière de la plupart des femmes passe par un remariage rapide. Au Togo, ces unions de second rang après un divorce présentent cependant des spécificités en relation avec l'autonomie féminine : moins souvent formalisées, moins souvent soumises aux décisions de la famille pour le choix du conjoint, entraînant un peu moins souvent la cohabitation des époux, tous éléments qui supposent une plus grande marge de décision de la femme (Locoh et Thariat, 1995). Il ne s'agit là que d'une première ébauche de réponse à la question de la plurinuptialité comme voie pour l'autonomie des femmes.



En Afrique, l'évolution des comportements face à la nuptialité est caractéristique d'un souci d'indépendance plus marquée, d'une autonomie grandissante des trajectoires féminines vis-à-vis des enjeux de couple, voire de famille, signe d'une profonde remise en cause des rapports de genre.

Si, pour la plupart, les femmes ne contestent pas ouvertement les hiérarchies, y compris leur dépendance à l'égard de leur mari, même absent, du moins l'autonomie accrue qu'engendrent pour nombre d'entre elles les nouvelles logiques matrimoniales (unions sans résidence commune, non coutumières, séparations...) est-elle une possibilité offerte à un plus grand pouvoir de décision. Cependant cette autonomie n'a des aspects largement positifs, en terme de condition de la femme, que pour celles qui sont en position, par leur formation, leur milieu social, leur entree économique de la négociation au mieux. Pour d'autres femmes, désarmées par l'acuité des problèmes de subsistance auxquels elles ont à faire face, ces nouvelles logiques se traduisent par une plus grande insécurité et une dépendance plus forte à l'égard de qui pourra les aider à élever leurs enfants.

Dans ce contexte, l'autonomie économique des femmes mériterait d'être mieux appréhendée car elle joue un rôle important dans les prises de décision concernant la fécondité. Il importe également que les politiques sociales et sanitaires s'appuient sur une connaissance de la société "réelle", en prenant en considération non seulement les épouses mais aussi leurs conjoints, les autres adultes ou les adolescents susceptibles d'être concernés et prêtent une attention plus grande à la nature des relations entre hommes et femmes, tels que la société continue à les déterminer sans beaucoup se préoccuper des grands principes d'égalité auxquels ils souscrivent, souvent du bout des lèvres, dans les conférences internationales.

Références

- AGOUNKE Akoua, 1991, Les nouvelles formes d'union en Afrique de l'Ouest : aspirations et ruptures", in *Conférence "Femmes, famille et population"*, Ouagadougou, Burkina Faso, 24-29 avril 1991, Dakar, UEPA, n°1, pp.96-108.
- ANTOINE Philippe, Mamadou DJIRE et Benoît LAPLANTE, 1995a, "Les déterminants socio-économiques de la sortie du célibat à Dakar", *Population*, n°1, pp.95-118.
- ANTOINE Philippe et NANITELAMIO Jeanne, 1995b, *Peut-on échapper à la polygamie à Dakar ?* Les Dossiers du CEPED, n°32, 34 p.
- BAKER G.K. et RICH S., 1992, "Influences on Adolescent Sexuality in Nigeria and Kenya : Findings from Recent Focus-Group Discussions", *Studies in Family Planning*, vol. 23, n°3, pp.199-210.
- BRANDON Anastasia et LLOYD Cynthia, 1991, "Women's role in the maintenance households : Poverty and gender inequality in Ghana", in *Conférence " Femmes, famille et population "*, Ouagadougou, Burkina Faso, 24-29 avril 1991. Dakar, UEPA, vol.1, pp 109-143
- CLIGNET R., 1970, *Many wives, many powers. Authority and power in polygynous families*. Evanston, Northwestern University Press.
- DELAUNAY Valérie, 1994, *L'entrée en vie féconde, expression démographique des mutations socio-économiques d'un milieu rural sénégalais*, Paris, Les .Etudes du CEPED, n°7, 326 p.
- DESGREES DU LOU Annabel, MSELLATI Philippe, VIHO Ida, WELFFENS-EKKA Christiane, 1998, *Le recours croissant à l'avortement provoqué à Abidjan depuis 10 ans*, Paris, ORSTOM, 21 p. (Equipe de recherche transition de la fécondité et santé de la reproduction, Document de recherche n°5).
- DONADJE Florentin, 1992, *Nuptialité et fécondité des hommes au sud-Bénin. Pour une approche des stratégies de reproduction au Bénin*, Louvain La Neuve, Institut de Démographie, Université Catholique de Louvain, Academia, 222 p.
- ERNY Pierre, 1987, *L'enfant et son milieu en Afrique noire*, Paris, l'Harmattan, 301 p.
- FAINZANG Sylvie et JOURNET Odile, 1991, "L'institution polygamique comme lieu de construction sociale de la féminité", in Marie-Claude HURTIG *et al.*, *Sexe et genre : de la hiérarchie entre les sexes*, Paris, .Editions du CNRS, pp. 217-225.
- FARGUES Philippe, 1986, "Le monde arabe : la citadelle domestique", in André BURGUIERE *et al.* (sous la direction de), *Histoire de la famille, tome 3 : Le choc des modernités*, pp.443-484, Paris, Armand Colin, Le Livre de Poche, 736p.

- HERTRICH Véronique et LOCOH Thérèse, 1999, *Rapports de genre, formation et dissolution de la famille dans les pays en développement*, Liège, UIESP, 46 p..
- KONATE Désiré, SINARE Tinga, SEROUSSI Michka, 1994, *Enquête Démographique et de Santé. Burkina Faso 1993*, Ouagadougou/Calverton, INSD/Macro International, 296 p.
- LESTHAEGHE Ron, KAUFMANN Georgia et MEEKERS Dominique, 1989, "The nuptiality regimes in Sub-Saharan Africa", in Ron LESTHAEGHE (éds), *Reproduction and Social Organization in Sub-Saharan Africa*, pp. 238-337, Berkeley/Los Angeles, University of California Press, 556 p.
- LOCOH Thérèse et THIRIAT Marie-Paule, 1995, "Divorces et remariages des femmes en Afrique de l'Ouest. Le cas du Togo", *Population*, vol.50, n°1, pp.61-94.
- MEILLASSOUX Claude, 1982, *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, François Maspero, 254 p.
- NANITELAMIO Jeanne, 1990, "Fécondité des adolescentes : point de vue psychosociologique. Le cas du Sénégal", Lomé, Nations unies, Division de la Promotion de la femme, 14 p. Communication au *Séminaire sur les interactions entre la condition de la femme et les phénomènes démographiques en Afrique francophone au sud du Sahara*, 28-31 mai 1990
- NATIONS UNIES, 1990, *Patterns of first marriage : timing and prevalence*, New York, Department of International Economic and Social Affairs, 117p.
- THIRIAT Marie-Paule, 1998, *Faire et défaire les liens du mariage, Evolution des pratiques matrimoniales au Togo*, Les Etudes du CEPED, n°16, 288 p.
- VIDAL Claudine, 1991, "Guerre des sexes à Abidjan", in Claudine VIDAL, *Sociologie des passions*, Paris, Karthala, pp. 133-160.
- WA KARANJA Wambui, 1994, "The phenomenon of "outside wives": Some reflections on its possible influence on fertility", in Caroline BLEDSOE et PISON Gilles, éd., *Nuptiality in Sub-Saharan Africa. Contemporary Anthropological and Demographic Perspectives*, Oxford, Clarendon Press, pp. 194-214.

La maîtrise de la reproduction, un enjeu majeur des rapports de genre

Armelle Andro
INED

Depuis la conférence internationale sur la population et le développement du Caire, la communauté internationale a élargi sa définition de la santé reproductive. Cette notion, qui au départ ne concernait que la santé de la mère et de l'enfant, est devenue très englobante, se définissant dans le programme d'action de la conférence du Caire comme un état de bien-être général au cours de tout le processus reproductif pour tous les individus, y compris les hommes. Il s'agissait alors d'un changement de perspective important que la conférence de Pékin sur l'amélioration du statut des femmes (1995) est venue renforcer : La santé reproductive est un droit qui *"repose sur la reconnaissance du droit fondamental de tout couple et tout individu de décider librement et en toute responsabilité du nombre de ses enfants et de l'espacement de leurs naissances, et de disposer de l'information, de l'éducation et des moyens voulus en la matière"*. En règle générale, mais dans les pays en développement en particulier, les problèmes de santé liés à la reproduction touchent considérablement plus les femmes que les hommes (585 000 femmes en meurent des suites d'un accouchement chaque année, voir en annexe la note de Patrick Thonneau). Ces écarts entre les sexes sont dus en partie de facteurs biologiques, liés à la grossesse, à l'accouchement et à la plus grande vulnérabilité des femmes aux maladies sexuellement transmissibles. Mais ils découlent aussi très largement des facteurs sociaux, économiques et culturels qui confèrent une forte prééminence aux hommes dans toutes les sphères de la société, entraînant d'importantes discriminations à l'encontre des femmes (FNUAP, 1997). La structure des rapports de pouvoir entre hommes et femmes a des effets directs et à tous les niveaux sur la gestion sociale de la reproduction et donc sur la santé reproductive. Le système des relations de genre agit en effet aussi bien au niveau de chaque individu, dans ses stratégies reproductives, qu'au niveau de la société en général dans les modèles reproductifs qu'elle valorise. Autrement dit, les rapports sociaux de sexe définissent, d'une part les modalités de la prise de décision en matière de fécondité entre un homme et une femme, d'autre part les conditions sociales des processus qui entourent la procréation (grossesse, accouchement, prise en charge des enfants).

En tenant compte des rapports de genre qui s'imposent tout au long de la vie des individus, on a une perception plus complexe et moins mécaniste des questions de santé reproductive, qui prend en considération le contexte dans lequel ces individus constituent leur descendance. À travers cette grille d'analyse on peut mieux comprendre les mécanismes qui permettent ou qui empêchent le recours aux services de planification familiale. On peut alors, dans la logique de la promotion de la sexualité sans risque et de la maternité sans risque, envisager l'élaboration de structures de santé reproductive plus efficaces qui tiendraient mieux compte de la diversité et de la complexité des attentes en matière de santé de la reproduction.

De plus, l'expérience des pays développés et de certains pays en développement montre aussi qu'en améliorant le contexte de la reproduction, on peut favoriser l'émergence de nouveaux systèmes de relations entre les sexes, moins discriminants vis à vis des femmes. Autrement dit, si les rapports de genre tels qu'ils existent dans tel ou tel pays ont une influence sur l'efficacité des services qui assurent la santé de la reproduction, inversement, la mise en place de tels programmes rend possible une meilleure gestion de la fécondité par les individus et cela modifie la structure des rapports de genre, donc le fonctionnement de la société. De ce point de vue, la nécessité de considérer la santé reproductive comme un élément à part entière des politiques de développement économique et social fait maintenant l'objet d'un large consensus.

La promotion de l'égalité entre les sexes et la maîtrise de la fécondité sont donc imbriquées même si les interactions qu'elles entretiennent sont très variables selon les sociétés, la reproduction étant un phénomène social complexe, inséré dans de multiples rapports de pouvoir. Dans l'optique du renforcement de la capacité des femmes à agir à égalité de responsabilité avec les hommes, dans la recherche des moyens de transformer les rapports entre les sexes en luttant contre les inégalités, le développement des outils et des conditions sociales permettant à chaque individu de décider de sa vie sexuelle et de sa fécondité est une étape essentielle.

Les décisions de fécondité à l'aune des rapports de genre.

Des logiques individuelles différentes pour les deux sexes.

La fécondité et la reproduction sont traditionnellement étudiées du point de vue des femmes. Les raisons en sont nombreuses : elles sont méthodologiques (la maternité est plus facilement repérable que la paternité, moins révoquant; les femmes sont plus faciles à interroger car elles sont souvent à la maison alors que les hommes travaillent à l'extérieur) mais aussi théoriques (ce sont les femmes qui donnent naissance aux enfants, qui en assument bien souvent la charge) et normatives ("la reproduction est l'affaire des femmes" dit-on souvent). Or cette approche individuelle et féminine occulte la dimension de l'interrelation entre les conjoints qui conduit à la constitution de la famille. Pourtant, la prise en compte des hommes dans l'analyse des questions de reproduction se justifie de façon universelle et élémentaire par le fait qu'une conception implique deux partenaires, l'un et l'autre étant susceptible de peser sur le choix reproductif, qu'il s'agisse de décider d'une conception, de l'éviter ou de la reporter (Greene, Biddlecom, 1997).

La reproduction est en effet généralement issue d'un processus de négociation implicite ou explicite entre époux. Dans la plupart des pays en développement, cette situation de négociation s'inscrit dans des systèmes de genre fortement inégalitaires dans lesquels les hommes sont en position de pouvoir et les femmes dans un rapport de subordination.

L'existence entre conjoints, d'un écart d'âge, d'un différentiel d'instruction, d'une différence de revenu généralement favorables aux hommes, limitent le pouvoir de négociation des femmes dans l'espace familial en particulier en matière de fécondité. Si les femmes n'ont pas leur mot à dire et ne disposent pas d'autorité en matière de gestion de leur fécondité, les actions consistant simplement à mettre à leur disposition des méthodes contraceptives ne suffisent pas à améliorer les conditions de la santé de la reproduction. Les objections et les attitudes généralement négatives des hommes à l'égard de la planification familiale peuvent empêcher leurs épouses d'agir, même si ces dernières aspirent à modifier leurs comportements.

Plus les enjeux associés à la naissance des enfants sont différents pour les deux sexes, plus les aspirations des hommes et des femmes ont de chances d'être dissemblables et leurs attentes divergentes. La participation inégale des pères et des mères à la charge d'élevage et d'éducation de leurs enfants conduit à des différences dans la prise de conscience des coûts de l'enfant et dans les arbitrages éventuels sur les choix de fécondité. En Afrique Sub-saharienne par exemple, le régime de forte fécondité coïncide souvent avec une implication plus importante des femmes dans la prise en charge des enfants alors que les hommes eux, en retirent les bénéfices. Les écarts sur le nombre d'enfants désirés traduisent pour une part ces différences de perception : ainsi au Niger, les maris souhaitent en moyenne avoir 13 enfants alors que leurs épouses en veulent 9; et respectivement 11 et 7 au Cameroun, 10 et 6 au Sénégal. Or ce sont eux qui détiennent le pouvoir décisionnel en matière de fécondité : Une étude menée au Nigeria récemment montre que 88% des hommes et 78% des femmes estiment que l'avis des hommes pèse d'avantage que celui des femmes sur ces questions de fécondité (Ezeh, Seroussi, Ragers, 1996; Ezeh, Mboup, 1997).

Dans les pays en développement où la fécondité a déjà baissé, comme c'est le cas en Asie et en Amérique Latine, la généralisation du contrôle de la fécondité s'est faite dans des contextes de développement économique et social entraînant de profondes mutations des structures familiales et donc des relations entre les sexes. C'est pour une part la diffusion de modèles de fécondité identiques pour les hommes et les femmes, conjugué à l'existence de programmes de planification familiale qui ont rendu ces changements possibles (Bongaarts, Cotts Watkins, 1996).

L'implication des hommes dans tous les domaines de la vie familiale, notamment le développement de la parenté responsable par leur participation à l'éducation des enfants et sur le plan de la maîtrise de la fécondité est l'un des éléments mis en avant par le plan d'action de la conférence du Caire (Chapitre IV) mais les progrès sur ces questions sont très lents. En effet, pour qu'au sein des couples, les conditions d'une négociation égalitaire sur les questions de reproduction voient le jour, il faut non seulement avoir la possibilité matérielle de recourir à la structure de santé reproductive, mais aussi et surtout que cette dernière soit socialement possible et acceptable pour les deux sexes.

Les effets de l'organisation sociale sur la reproduction : le poids des représentations.

Les recherches les plus récentes montrent que la perception de la reproduction a changé dans les pays en développement étudiés, aussi bien chez les femmes que chez les hommes. En majorité, ces changements de perception se sont traduits par l'adoption de nouveaux comportements reproductifs. La fécondité tend à moyen terme vers le niveau de remplacement des générations en Afrique du Nord, en Amérique Latine et en Asie, régions dans lesquelles des politiques démographiques ont été mises en place depuis une trentaine d'années pour certains pays.

Mais il y a encore des cas, principalement en Afrique Sub-saharienne, où les changements dans les attentes ne se sont pas encore traduits dans les pratiques, principalement à cause du coût social que représente le recours à la contraception (Locoh, Makdessi, 1996). En effet, une part importante des 150 millions de femmes qui dans le monde ont une demande insatisfaite de planification familiale¹⁶, sont aussi des femmes qui déclarent ne pas recourir à la contraception à cause de l'opposition, réelle ou supposée de leur environnement social, qu'il soit familial ou institutionnel. Dans cet environnement, les hommes occupent une place prépondérante : ils cumulent en effet les rôles de pères, de maris, de membres de la famille mais aussi de dirigeants de la communauté, de relais de l'information (Bongaarts, 1997; Nations Unies, 1999a).

Le système des rapports de genre intervient alors ici à un niveau plus global de la société : au delà des relations interindividuelles entre un homme et une femme, il élabore les représentations sociales des rôles masculins et féminins.

¹⁶ Il s'agit de la proportion de femmes qui souhaitent éviter ou retarder une nouvelle grossesse et qui n'utilisent pas de méthode de contraception.

Il définit plus ou moins précisément les comportements possibles, acceptables dans le cadre de la procréation pour les deux sexes et véhicule donc stéréotypes, normes et valeurs sur ces questions. Ces représentations constituent un carcan et un outil de légitimation de la domination des femmes mais elles impliquent aussi des situations de subordination pour les hommes, notamment les jeunes hommes qui ne disposent pas de pouvoir économique. Prendre en compte ces éléments est essentiel à la compréhension des mécanismes de résistance au changement et de pression sociale qui s'exercent sur les modalités de la reproduction.

L'obligation de se conformer aux codes en vigueur concernant les rapports sociaux de sexes est d'autant plus forte que le contrôle social est important. En l'absence de politique de population coercitive, c'est dans les contextes où le contrôle social traditionnel est battu en brèche par d'autres logiques que les innovations en matière de comportement reproductif ont pu d'abord s'imposer. Ainsi, les nouvelles normes de procréation et la contraception se sont tout d'abord répandues en milieu urbain, dans les catégories sociales privilégiées qui se sont affranchies des contraintes économiques et familiales traditionnelles. Actuellement, la crise économique qui frappe les populations défavorisées dans les pays du Sud agit elle aussi dans le sens d'un dérèglement des mécanismes traditionnels de contrôle social et là aussi on observe des transformations dans les comportements de fécondité.

Cependant, dans certaines catégories de population et dans certains pays, la diffusion de nouvelles pratiques en matière de santé de la reproduction se heurte à des résistances sociales et psychologiques très importantes. Elles agissent à des niveaux différents selon le sexe et l'âge et la grille d'analyse des rapports sociaux de sexes permet d'en percevoir les fondements.

Tout d'abord, l'apparition des nouvelles méthodes de contraception change l'équilibre des forces car les femmes sont maintenant en mesure de maîtriser leur fécondité indépendamment et secrètement, du moins en théorie. En effet, pendant des siècles, les hommes ont eu un rôle dans la régulation de la fécondité car ils étaient impliqués dans la pratique des méthodes traditionnelles d'espacement des naissances, tel que le retrait ou l'abstinence. Les nouvelles méthodes de contraception constituent donc pour les hommes une perte potentielle ou effective de contrôle, d'abord sur le choix du moment de la procréation que la femme peut maîtriser mais, plus problématiquement, la possibilité d'éviter une grossesse apparaît, dans de nombreuses enquêtes menées auprès des hommes, comme un facteur de relâchement des mœurs et de licence sexuelle. Dans le cadre du mariage, les maris utilisent alors souvent le pouvoir réel ou symbolique qu'ils détiennent pour empêcher leurs épouses de recourir aux services de santé reproductive. La réprobation des relations sexuelles hors du cadre du mariage rend par ailleurs l'accès à ces services très difficile pour les femmes qui ne sont pas en union légitime, notamment les plus jeunes (FNUAP, 1996).

À ce coût social s'ajoute un coût psychologique. En effet, le manque de connaissances sur les mécanismes biologiques de la reproduction favorise le développement de préjugés et de rumeurs sur les effets des nouvelles méthodes de contraception. La crainte d'effets secondaires (qui sont d'ailleurs réels dans une certaine mesure), de la stérilité définitive et les échecs liés à une mauvaise utilisation conduisent un certain nombre de femmes à se méfier de ces nouvelles techniques perçues comme néfastes. Ces réticences, conjuguées à l'attitude hostile des hommes les détournent alors des structures de santé reproductive (Beaulieu, Héritier, Leridon, 1999).

Ces représentations négatives se répercutent alors sur la législation, sur le fonctionnement des infrastructures de planification familiale et plus largement sur la place accordée à la santé reproductive et aux efforts qui lui sont consacrés : le cadre institutionnel, politique et religieux est largement défini par les prérogatives masculines, les femmes étant souvent maintenues hors des circuits du pouvoir de la décision politique et de la diffusion de l'information. Dans tous les pays en développement, les hommes ont de meilleures connaissances des méthodes de contraception que les femmes mais par contre ils sont, plus souvent qu'elles, réfractaires à leur utilisation.

Mais au delà du processus de décision entourant la procréation, les rapports de genre interviennent aussi sur l'avenir d'une grossesse. En effet, la discrimination sexuelle induit une préférence assez répandue pour les naissances masculines. La valeur différentielle des garçons et des filles dans de nombreuses sociétés favorise le développement de multiples pratiques qui vont des négligences en matière de santé et de nutrition jusqu'à l'avortement sélectif des fœtus féminins et l'infanticide des petites filles. On observe effectivement dans certains pays une surmortalité infantile féminine : c'est le cas en Inde, en Chine, au Pakistan par exemple. Le symptôme le plus évident de cette préférence est l'existence de grands déséquilibres dans la pyramide des âges selon le sexe dans certains pays; ainsi en Inde, il manque 23 millions de femmes (c'est l'écart entre le nombre de femmes dans la population et celui attendu s'il n'y avait pas de discriminations). Il existe de plus une forme plus subtile de préférence pour les fils : les parents veulent avoir au moins un fils et les pratiques de limitation des naissances sont alors très variables selon le sexe des enfants déjà nés. La diminution de la taille des familles accentue encore la préférence accordée aux fils (Nations Unies, 1998b).

Les programmes d'amélioration de la santé reproductive devraient donc prendre en compte la structure des rapports entre les sexes pour être efficaces et intégrer l'amélioration des relations entre les sexes dans ces objectifs. Le rôle de l'éducation est évidemment primordial dans ce contexte : éducation des filles et des femmes afin de leur permettre de s'approprier le contrôle de la fécondité, mais aussi éducation des garçons et des hommes sur les questions et problèmes afférents à la santé de la reproduction et à la contraception, afin de modifier les modalités des rapports de genre dans la reproduction.

Tenir compte des rapports de genre dans les programmes de santé reproductive.

Pour aller au delà des déclarations d'intention du programme d'action du Caire, les programmes d'amélioration de la santé reproductive doivent donc intégrer la diversité des situations et donc des attentes des individus en tenant compte des spécificités culturelles, familiales, sociales et biologiques. Le chemin parcouru est très variable selon les pays bien qu'il existe dans tous les cas des "besoins insatisfaits de planification familiale", et même si les services sont disponibles.

Une pluralité de situations vis à vis de la santé reproductive.

Les structures de planification familiale doivent permettre aux hommes et aux femmes mariés d'accéder à des méthodes appropriées de régulation de leur fécondité. Elles doivent d'une part soutenir les couples ayant une démarche commune en permettant aux hommes de s'impliquer dans la pratique contraceptive en valorisant leur rôle de partenaire. Mais elles doivent, dans le même temps, soutenir les femmes qui se heurtent à l'opposition de leur conjoint en leur donnant les moyens d'accéder néanmoins à des méthodes, sans l'accord du mari. Il faut alors créer les conditions pour que les deux logiques puissent s'exprimer dans le recours à la contraception.

L'accès à la contraception doit aussi être possible pour les personnes sexuellement actives mais qui ne sont pas en union. Cette dimension pose problème dans de nombreux pays, pour les femmes mais aussi pour les hommes qui ne rencontrent pas de structures appropriées, tant pour obtenir une information que pour accéder à des méthodes. La promotion de la sexualité sans risque et les actions de lutte contre les MST et le sida ont néanmoins permis des avancées dans ce domaine. La promotion d'approches adaptées pour les deux sexes autrement dit le développement de l'accès à des méthodes spécifiques dans des structures différentes est essentiel.

Il est ainsi important de développer en direction des hommes des lieux d'information, d'éducation, de distribution de méthodes qui leur soient adaptées, par exemple sur les lieux de travail ou de sociabilité masculine. Il faut intervenir auprès des hommes en tant que partenaires sexuels, en tant que pères de famille et en tant que dirigeants de la communauté. C'est en mettant l'accent sur l'information et la communication que l'on peut faire évoluer les mentalités, changer la perception de leur rôle dans la famille (Population Reports, 1998).

Dans les pays en développement, c'est tout particulièrement au niveau des jeunes que les problèmes d'inadéquation entre les attentes des individus et les structures pouvant y répondre sont prégnants. Chaque année, plus de 15 millions de jeunes femmes de 15 à 19 ans donnent naissance à des enfants. La santé reproductive des adolescents est un enjeu primordial à différents niveaux : il s'agit d'une part de les accompagner dans leur entrée dans la vie sexuelle et dans la vie féconde en leur apportant les connaissances et les outils nécessaires, d'autre part, de les responsabiliser en tant que futurs parents, notamment, futurs pères et maris. Le problème de l'accès à des services adaptés est à ce niveau essentiel. Si les attitudes et connaissances vis à vis de la santé de la reproduction sont fortement liés à l'instruction, et donc à l'accès à la scolarisation, l'inexistence de services de planification familiale accueillant les adolescents demeure un problème qui provoque des situations de détresse pour de très nombreuses jeunes filles. L'importance des grossesses précoces chez les jeunes filles scolarisées en est l'expression.

Intégrer les questions de genre à la définition de la qualité des services.

Plusieurs éléments interviennent dans la définition de la qualité des services de santé reproductive :

- Au niveau de l'offre de services, il faut qu'ils disposent d'un choix des méthodes répondant à tous les besoins spécifiques, que les informations fournies soient adaptées aux consultants, que ces derniers soient suivis. Les services doivent être intégrés dans le système de santé global et présents dans les lieux susceptibles d'être fréquentés par les consultants potentiels. Enfin, il est essentiel de soutenir la volonté politique d'améliorer le cadre de la santé reproductive, en s'appuyant aussi sur les initiatives non institutionnelles. Les programmes doivent s'inscrire dans une logique participative, basée sur l'adhésion des communautés.
- Au niveau de l'accès aux services, il s'agit de rendre possible le recours à la santé reproductive, en tenant compte des multiples facteurs mis en évidence précédemment. Cette accessibilité se décline surtout en termes géographiques (les lieux doivent permettre à chaque catégorie de population visée de venir facilement consulter sans crainte du regard des aînés, des hommes, des femmes, etc.) et financiers (les coûts doivent tenir compte des possibilités financières qui peuvent être réduites, notamment pour les femmes et les adolescents). Au début des années 1990, le coût de la "provision d'un an"¹⁷ de

¹⁷ La provision d'un an correspond à 100 préservatifs par adulte.

préservatifs pour un adulte correspondait à 15 % du PNB par habitant en Guinée et au Laos (30 % en Éthiopie et au Togo) contre moins de 1 % en France et au États Unis.

- La formation des personnels est primordiale : dans de nombreux cas, se pose le problème du manque de compétences. Les prestataires de services manquent de formation et d'information sur les méthodes. Mais surtout, ils véhiculent eux aussi des préjugés sur la planification familiale et sont donc amenés à mettre en place des restrictions à l'accès aux méthodes qui ne sont pas justifiées. La dimension des relations interpersonnelles introduisant des rapports de pouvoir (problèmes d'écart d'âge et de différence de sexe entre les prestataires et les clients) doit aussi être prise en compte.

Faire avancer les droits reproductifs pour lutter contre les discriminations.

La mise en place de législations autour des droits reproductifs est une étape importante car elle induit la possibilité du changement dans les pratiques, même si les effets sont rarement immédiats. À ce niveau, le rôle des organisations internationales et des actions de politique de développement bilatérale est essentiel (Nations Unies, 1998a). Les pouvoirs publics, notamment les gouvernements et les parlements, essentiellement masculins, doivent être sensibilisés et impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre de lois sur le droit à la santé reproductive. L'initiative de l'Association des Parlementaires Africains et Arabes de formuler une loi-type sur la santé de la reproduction en est un exemple.

La question de l'avortement

Les pays en développement ayant légalisé l'avortement sont encore très peu nombreux : 174 millions de femmes vivent dans des pays où il est illégal. Lors de la conférence du Caire (1994), l'avortement a fait l'objet de débats houleux et il n'est "en aucun cas considéré comme une méthode de contraception". Les législations l'interdisant ou rendant les conditions de sa pratique très restrictives sont encore la norme. Quinze pays l'interdisent totalement, 52 ne l'autorisent que si la vie de la mère est en danger. C'est en Amérique Latine que les législations sont les plus restrictives (à l'exception de Cuba).

Dans les pays où l'interruption volontaire de grossesse est illégale, on ne dispose que de très peu d'information sur le sujet. Néanmoins, les études récentes qui se développent sur ce sujet montrent que c'est une pratique très répandue, utilisée comme une méthode de régulation de la fécondité par les populations qui n'ont pas accès à d'autres méthodes de contraception, particulièrement par les jeunes. On estime à 20 millions le nombre d'avortements à risque pratiqués chaque année dans les régions où l'accès est limité (Nations Unies, 1999b).

Pratiqué illégalement dans de mauvaises conditions, l'avortement est une cause de mortalité maternelle importante, notamment chez les jeunes filles. Au moins 200 000 femmes meurent chaque année des suites d'un avortement réalisé dans des conditions désastreuses (dont 33 % en Afrique et 57 % en Asie). C'est aussi une cause importante de handicap gynécologique. Au Kenya, par exemple, une enquête réalisée en milieu hospitalier a montré que 60 % des admissions en gynécologie étaient directement liées à des complications des suites d'un avortement. Sur cette question, le rôle des hommes doit aussi être pris en compte. Ils interviennent dans le processus qui conduit à la décision d'avorter et dans le type d'avortement réalisé. L'avortement médicalisé, du fait de son caractère onéreux, fait souvent intervenir le conjoint, le partenaire. Dans certains cas, notamment au Moyen Orient, le consentement du mari est obligatoire.

C'est un phénomène qui est encore largement minimisé ou même dénié par les pouvoirs publics de nombreux pays. La légalisation reste encore un objectif très lointain dans de nombreux cas, même si les travaux menés actuellement sur ce thème sont favorables à l'évolution de la situation.

Conclusion

L'amélioration de la santé reproductive implique que tous les individus aient accès à une sexualité sans risque, que les femmes aient accès à une maternité sans risque, dans le respect des choix de chacun. Ces objectifs mettent en jeu la structure des relations entre les sexes en modifiant les processus reproductifs. Une nouvelle répartition des statuts et des rôles de chaque sexe doit être renégociée. Il est donc primordial de prendre en compte, dans l'élaboration des actions et à toutes les étapes des programmes, les modalités de ces relations entre hommes et femmes. Des efforts sont à faire pour changer les attitudes masculines et promouvoir la participation des hommes à la gestion de la fécondité et à la vie de la famille.

Références

- BEAULIEU Etienne-Emile, HERITIER Françoise et LERIDON Henri (eds), 1999. - *Contraception : contrainte ou liberté ?*, Paris, Éditions Odile Jacob, 305 p.
- BONGAARTS John, 1997. – "Trends in unwanted childbearing in the developing world", *Studies in Family Planning*, 28(4), p 267-277.
- BONGAARTS John et COTTS WATKINS Susan, 1996. - "Social Interactions and Contemporary Fertility Transitions.", *Population and Development Review*, 22(4), p 639-682.
- EZEH Alex Chika, MBOUP Gora, 1997. - "Estimates and explanations of gender differentials in contraceptive prevalence rates", *Studies in family planning*, 24 (3), p 163-174.
- EZEH Alex Chika, SEROUSSI Michka and RAGGERS Hendrik, 1996. - *Men's fertility, contraceptive use, and reproductive preferences*, DHS Comparative studies n°18. - Calverton, Maryland, Macro International Inc., 45 p.
- FNUAP, 1996. - *le rôle des hommes dans le domaine de la santé en matière de reproduction, y compris la planification familiale et la santé en matière de sexualité*, Rapport technique n°28 - New York, 110 p.
- FNUAP, 1997. - *Etat de la population mondiale, 1997. Le droit de choisir : droits et santé en matière de reproduction*, - New York, FNUAP, 110 p.
- GREENE Margaret E et BIDDLECOM Ann E, 1997. - *Absent and Problematic Men : Demographic Accounts of Male Reproductive Roles*. Policy research division working papers n°103 - New York, Population Council, 64 p.
- LOCOH Thérèse et MAKDESSI Yara, 1996. - "Politique de population et baisse de la fécondité en Afrique Sub-saharienne", *Les dossiers du CEPED*, n°44, 47 p.
- NATIONS UNIES, DIVISION DE LA POPULATION, 1998a. - *National Population Policies*, Department of Economic and social affairs - New York, UN, 444 p.
- NATIONS UNIES, DIVISION DE LA POPULATION, 1998b. - *Too Young to Die : Genes or Gender ?*, Department of Economic and social affairs - New York, UN, 260 p.
- NATIONS UNIES, DIVISION DE LA POPULATION, 1999a. - *World contraceptive use 1999*, Department of Economic and social affairs - New York, UN, 4 p.
- NATIONS UNIES, DIVISION DE LA POPULATION, 1999b. - *World abortion policies 1999*, Department of Economic and social affairs - New York, UN, 4 p.
- POPULATION REPORTS, 1998, "Reproductive Health : New perspective on men's participation", 26(2), 35 p.

LE SIDA, UN RÉVÉLATEUR DES DISPARITÉS DE GENRE : EN AFRIQUE, LES FEMMES AFFRONTÉES À UNE MULTIPLICITÉ DE RISQUES.

Annabel Desgrées du Loû
IRD; Abidjan

Introduction : les femmes et l'épidémie de sida

D'après les estimations du Programme commun des nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et de l'OMS, 32,4 millions d'adultes vivaient avec le VIH en 1999, dont 14,8 millions de femmes, soit un peu moins de la moitié (ONUSIDA, 1999). En Afrique, en 1999, les femmes sont plus touchées par l'épidémie que les hommes : on estime à 12,2 millions le nombre de femmes infectées en Afrique, contre 10,1 millions d'hommes. Le rapport entre le nombre de femmes infectées et le nombre d'hommes infectés n'est pas le même partout et, au sein d'une même population, il évolue dans le temps. Ainsi les études actuelles suggèrent qu'au début d'une épidémie hétérosexuelle, les hommes sont davantage infectés que les femmes (un nombre restreint de prostituées infectées rapidement transmettent le virus à un large nombre d'hommes), mais que, avec le temps, le rapport s'inverse. C'est ainsi qu'aujourd'hui, en Afrique, l'épidémie touche plus les femmes que les hommes alors qu'il y a quelques années c'était le contraire. Dans une première partie nous proposons d'examiner quels mécanismes expliquent cette propagation de l'épidémie plus rapide chez les femmes que chez les hommes en Afrique et dans quelle mesure les femmes sont particulièrement vulnérables à l'infection par le VIH. Dans une deuxième partie nous décrivons les différentes situations de risque auxquelles est confrontée une femme séropositive, dans les pays en développement. Dans une troisième partie nous ferons le bilan des avancées récentes dans le domaine de la prévention de la transmission mère-enfant du VIH, et de leurs conséquences pour les femmes. Les chiffres cités ci dessus montrent que, parmi les femmes infectées par le VIH, plus de 80 % vivent en Afrique. Cette note portera donc avant tout sur les disparités de genre dans l'épidémie de sida en Afrique, d'autant que la grande majorité des travaux effectués dans ce domaine concernent ce continent.

La VulnErabilitE des femmes face A l'EpidEmie de sida

Vulnérabilité biologique, vulnérabilité sociale

Plusieurs facteurs expliquent la progression plus rapide de l'épidémie chez les femmes que chez les hommes (nous ne considérons ici que le cas des épidémies hétérosexuelles puisque dans les pays du sud (au moins en Afrique) la majeure partie de la transmission du VIH se fait par voie hétérosexuelle).

D'une part des facteurs biologiques : le virus VIH passe plus facilement de l'homme à la femme que de la femme à l'homme au cours des rapports sexuels.

Des facteurs sociaux et culturels d'autre part : dans des sociétés où l'homme reste le chef au sein du couple et où la femme a peu de pouvoir de décision, il est extrêmement difficile à une femme d'exiger le port du préservatif au sein des

relations sexuelles, même si elle a des doutes sur la vie sexuelle de son conjoint et son exposition au VIH. Cela est particulièrement vrai dans le cas d'un couple marital, au sein duquel, dans des sociétés où la fécondité est extrêmement valorisée, la femme a un "devoir de procréation" qui n'est que difficilement compatible avec l'utilisation d'un préservatif. On arrive ainsi à une situation où ce sont les prostituées, de part la nature clairement commerciale de la relation sexuelle qu'elles proposent, qui ont le pouvoir de négociation le plus important et qui peuvent le plus facilement, ou plutôt le moins difficilement, exiger des relations sexuelles protégées.

Ce faible pouvoir de négociation dans la relation sexuelle soumet effectivement les femmes, quelle que soit leur condition matrimoniale, au risque d'être infectée par leur partenaire habituel, car, sans tomber dans des clichés simplistes, le multipartenariat sexuel est fréquent en Afrique, à tout âge, et généralement socialement accepté, soit sous forme de polygamie, soit sous forme de relations extra conjugales. C'est ainsi qu'on estime que 60 à 80 % des femmes africaines en union qui deviennent séropositives ont eu un seul partenaire sexuel, et ont donc été infectées dans le cadre des relations sexuelles avec le partenaire habituel (Cohen et Reid, 1999).

Enfin des facteurs économiques interviennent : dans des pays lourdement frappés par la crise économique, les relations sexuelles de type "transactionnel" ou commercial sont plus fréquentes : sans être considérées et sans se considérer elles mêmes comme des prostituées, de nombreuses femmes ont des relations sexuelles avec un homme en échange d'un soutien financier ou matériel. Dans ce type d'échange, la femme a peu de pouvoir pour exiger une relation protégée. Ces relations sont en particulier fréquentes parmi les adolescentes, qui y recourent pour payer leurs études ou par absence de soutien familial. Des études récentes dans des pays africains ont ainsi montré que la probabilité que les filles de 15 à 19 ans soient séropositives était de cinq à six fois plus grande que chez les garçons du même âge. Les hommes infectés le sont plus tardivement, vers la trentaine. Ainsi il apparaît que les jeunes filles adolescentes sont majoritairement infectées au cours de rapports avec des hommes plus âgés. Ce type de rapports entre adolescentes et hommes plus âgés est en effet particulièrement à risque d'infection par le VIH pour la jeune fille : la plupart du temps ces rapports sont contraints physiquement et financièrement, donc il est difficile pour la jeune fille d'exiger le préservatif dans un tel cadre, alors même que ces hommes, plus âgés qu'elles, ont un risque non négligeable d'avoir eu plusieurs partenaires et d'être infectés par le VIH.

On observe donc que les relations sexuelles, en Afrique, sont fréquemment le lieu de prises de risque très inégales entre hommes et femmes : d'un côté les hommes sont relativement libres de leurs relations sexuelles et prennent des risques en terme d'infection par le VIH, mais peuvent adopter le préservatif s'ils le désirent ; d'un autre côté les femmes ont peu ou pas de moyens de se protéger d'une éventuelle infection, même si elles sont conscientes du risque d'infection par le VIH, que ce soit au sein du couple marié, ou elles peuvent difficilement exiger le préservatif car sexualité et procréation y sont étroitement liées, ou que ce soit dans des relations extra conjugales, où l'homme est le payeur donc bien souvent le décideur.

Nous ne mentionnons dans cette partie que la situation en Afrique car, si la vulnérabilité particulière des femmes au VIH a été largement commentée pour ce continent, il n'en est pas de même pour les autres continents où on connaît très peu les différences de diffusion de l'épidémie chez les hommes et chez les femmes.

La vulnérabilité des femmes : un problème de couple avant tout

Nous devons cependant rappeler avant d'aller plus loin que même si ces faits sont indéniables : manque de pouvoir de décision des femmes africaines dans la sphère conjugale, manque de ressources financières, il faut se garder de toute généralité ou stéréotype sur la vulnérabilité des femmes africaines. "Les femmes ne sont pas, par essence, vulnérables" (ONUSIDA, 1999) mais elles sont placées dans des contextes qui les rendent vulnérables. C'est ainsi que, dans le domaine de la sexualité et du couple, plusieurs études ont montré que les femmes africaines, dans certains contextes, refusent de se plier à la seule volonté de l'homme, font leurs propres choix et développent les stratégies nécessaires pour y parvenir.

Mais là encore une vision simpliste des actions à entreprendre doit être évitée. Il a été montré que l'amélioration des conditions sociales et économiques des femmes (qui passe en particulier par l'instruction et l'éducation des jeunes filles), si elle est indispensable à l'acquisition d'une certaine autonomie et au renforcement de leur pouvoir (notion *d'empowerment* en anglais), ne suffira pas à changer les comportements au sein du couple et peut au contraire conduire à des conflits hommes-femmes qui placeront les femmes dans des situations encore plus difficiles (divorces, rejet de la famille, pertes des enfants...). En effet, pour que les femmes puissent effectivement faire entendre leur voix au sein du couple en matière de relations sexuelles, de protection par rapport au VIH, il faut que l'homme soit prêt à accepter un tel dialogue, à accepter que la femme puisse émettre des avis et prendre des décisions en matière de sexualité et procréation, et c'est ce point qui est fréquemment pierre d'achoppement actuellement dans les sociétés africaines, indépendamment de l'autonomie intellectuelle et financière de la femme. Des chercheurs ont ainsi mis en garde contre des programmes qui ne prendraient en compte que la vulnérabilité des femmes et ne viseraient que l'augmentation de l'autonomie féminine (Cohen et Reid, 1999). C'est la modification des comportements au sein du couple qu'il faut viser, de façon à ce que les hommes soient plus prêts à écouter leurs compagnes, à prendre en compte les craintes qu'elles expriment en matière d'infection par le VIH, et à réfléchir en tant que couple aux moyens de protéger le couple et la famille contre cette infection.

Un discours abusif : le sida présenté comme une “ maladie des femmes ”

Dans le domaine des erreurs à éviter, notons une dérive qui a été observée dans certains pays africains : le développement rapide de l'épidémie chez les femmes, et leur vulnérabilité face à cette épidémie, couplé au fait que bien souvent les prostituées sont désignées comme le point de départ de l'épidémie, ont contribué à développer une image de l'épidémie qui dont les femmes seraient la source et le vecteur : ainsi au Mali on a parlé un moment de “ maladie des femmes ” pour désigner le sida (Le Palec, 1999). Cette approche réductrice de l'épidémie est dangereuse car, à mettre en avant ainsi les femmes, on risque de les désigner non seulement comme victimes mais aussi comme coupables de cette épidémie, et les programmes de prévention risquent d'être ciblés uniquement sur les femmes, en oubliant complètement que cette épidémie met avant tout en jeu des relations de couple, et concerne les hommes tout autant que les femmes.

Les différents types de risque auxquels est confrontée une femme séropositive pour le VIH

Partager l'information avec le conjoint ou se taire ?

Une des premières questions qui se pose aux femmes, lorsqu'elles apprennent leur séropositivité, est le partage de cette annonce avec le conjoint ou le partenaire. Bien souvent, dans le contexte africain, les femmes apprennent leur séropositivité au cours de la grossesse, car le dépistage du VIH est peu répandu et c'est dans les services de consultation prénatale que la proposition du test est le plus développée, en partie grâce aux programmes de réduction de la transmission mère-enfant du VIH. Le choix qui est fait, de partager ou de ne pas partager cette information, a des répercussions importantes sur les choix ultérieurs, concernant la vie sexuelle du couple, les choix de procréation, ou les choix concernant l'enfant à venir si la femme est enceinte. En choisissant d'annoncer sa séropositivité à son partenaire, la femme prend le risque d'une réaction négative du partenaire, qui peut la placer dans des situations difficiles aussi bien affectivement que financièrement : cela peut aller d'un rejet physique et affectif (reproches, arrêt des rapports sexuels, refus de tout contact physique, refus de partager la même nourriture...) à un rejet total (divorce, abandon financier, retrait des enfants). On a vu effectivement des cas où les femmes séropositives étaient abandonnées par leur mari ; cependant cette situation n'est pas la plus fréquente : il semble que, dans la majorité des cas, lorsqu'ils sont informés, la réaction des conjoints est positive, ou neutre (Desgrées du Loû, à paraître). Certains soutiennent leurs femmes, psychologiquement et financièrement, d'autres réagissent par le déni et ne prennent pas en compte cette information. Il semble que peu de conjoints réagissent en se faisant dépister à leur tour, mais les données à ce sujet sont encore rares. Bien que les cas de rejet de la part du mari semblent relativement peu fréquents la crainte de ce rejet social et affectif reste forte chez les femmes, ainsi que la crainte que le mari ne divulgue à d'autres cette information, et de nombreuses femmes choisissent de se taire, faisant ainsi le choix de porter toutes seules le poids de cette information, et de se retrouver seules face aux décisions qu'il faudra prendre en matière de sexualité, de grossesses ultérieures, d'alimentation de l'enfant à venir si elles sont enceintes (allaitement maternel ou non, *cf supra*), etc. Ainsi parmi les femmes qui n'ont pas informé leur mari, il semble que de nombreuses femmes désireraient le faire mais ne savent pas comment trouver l'occasion.

Protéger ses relations sexuelles ?

Parmi les conseils donnés à une femme qui vient d'apprendre qu'elle est séropositive, un des premiers est de protéger ses rapports sexuels (voire de s'abstenir de rapports sexuels), pour éviter de transmettre l'infection d'une part, mais aussi pour éviter des ré-infections si le partenaire est lui-même infecté. Dans les faits, un tel conseil s'avère extrêmement difficile à suivre : dans le cas où la femme a choisi de ne pas dire à son partenaire qu'elle était séropositive, il est quasiment impossible de légitimer auprès du partenaire l'utilisation de préservatifs, tout au moins sur

le long terme. Certaines femmes, dépistées pendant leur grossesse, s'abstiennent de relations sexuelles le plus longtemps possible après cette grossesse ou demandent à utiliser le préservatif pendant quelques mois sous le prétexte d'éviter une nouvelle grossesse trop rapprochée. Mais, hors de ce cas, le refus de relations sexuelles non protégées place la femme dans une situation de conflit avec pour conséquences des violences conjugales, des séparations, divorces... Lorsque la femme a choisi de se confier à son partenaire, le choix d'avoir des relations sexuelles protégées semble rare : il est fréquent de voir des conjoints nier le fait que leur femme soit infectée par le VIH, ou encore estimer que puisqu'ils n'ont pas été infectés jusque là, c'est qu'ils ne sont pas vulnérables à la maladie. Notons que peu d'études existent sur la gestion de la sexualité dans les couples atteints par l'infection VIH dans les pays en développement. Mais les quelques études disponibles semblent montrer qu'il existe encore très peu de dialogue autour de l'utilisation du préservatif au sein de ces couples, même lorsque les deux partenaires sont informés du risque de transmission du VIH et de leur statut.

Quels choix de procréation ?

Un autre type de conseil donné aux femmes séropositives pour le VIH, dans les pays en développement, est de ne plus avoir d'enfants, tout d'abord pour éviter les rapports non protégés, mais aussi pour éviter le risque d'avoir un enfant infecté, ou un enfant qui sera un jour orphelin. Les programmes menés en Afrique, au sein duquel des femmes sont suivies pendant plusieurs années, montrent que ces messages de prévention sont peu suivis car, s'ils ont pour objectif de réduire les risques de transmission de l'infection à VIH, ils exposent la femme à une série d'autres risques liés à l'absence de procréation : le risque, fréquemment formulé par les femmes, d'être rejetée par le partenaire qui désire, lui, avoir des enfants. En effet, lorsque la femme n'annonce pas sa séropositivité, il lui est extrêmement difficile d'expliquer, au mari comme à la belle famille, le refus d'une nouvelle grossesse, à moins que le couple n'ait déjà un nombre estimé suffisant d'enfants. Même lorsque le mari est au courant du statut sérologique de sa femme, il peut exister une pression de la part de la belle-mère pour faire un autre enfant, belle-mère dont ces femmes craignent qu'elles " n'influencent " leur mari et les poussent à divorcer ou à prendre une seconde femme. Toujours dans le cas (le plus fréquent) où les femmes cachent leur statut sérologique, ne plus être enceinte comporte aussi le risque d'être étiquetée comme " malade " puisque non fertile. Au contraire, une nouvelle grossesse rassure l'entourage, mais aussi la femme elle-même, sur sa santé et sa fécondité. Enfin, il semble que pour les femme séropositives, en tous cas pour celles qui n'ont pas encore atteint un nombre d'enfants qui leur paraît suffisant, décider de ne plus jamais avoir d'enfants constitue une négation de l'avenir, qui s'ajoute à l'angoisse de mort consécutive à la connaissance de leur infection à VIH, et qui semble insurmontable. L'enfant à venir est ainsi à la fois gage de solidité pour le couple et gage de survie pour l'individu " dans sa descendance " (Aka Dago,1999).

Cependant il faut souligner que, parallèlement à ce désir d'enfant et même lorsqu'elles font le choix de s'engager dans une nouvelle grossesse, les femmes séropositives restent tout à fait conscientes du risque d'avoir un enfant infecté, d'une part, et angoissées par le devenir de leurs enfants si elles meurent, d'autant que bien souvent elles ne connaissent pas le statut sérologique de leur conjoint et craignent son décès.

Les risques économiques

Un autre type de difficultés, et non des moindres, auxquelles sont exposées les femmes confrontées au sida sont les difficultés d'ordre économiques : les femmes dont les maris sont malades du sida, qu'elles soient infectées elles même ou non, doivent faire face à des situations économiques extrêmement difficiles, lorsque le conjoint ne travaille plus mais qu'il faut le soigner et payer ses traitements, puis plus encore lorsqu'il décède et laisse la femme seule soutien de famille et parfois même privée de l'héritage, qui revient dans certaines ethnies à la belle famille (Delcroix et Guillaume, 1997). Lorsque la femme est elle même infectée, même si sa santé est altérée elle se retrouve dans l'obligation de travailler pour subvenir aux besoins de la famille et payer ses médicaments. A long terme, ces femmes ne peuvent en effet pas compter sur l'aide financière des autres membres de la famille (grands parents, frères et sœurs) car ces aides, même si elles existent parfois (principe de la solidarité familiale africaine), ne suffisent pas à couvrir les besoins de la famille, et surtout sont aléatoires.

Les progrès récents dans la diminution de la transmission mère-enfant du VIH : conséquences pour les femmes séropositives

Si jusqu'à une époque récente, le seul moyen de prévention de la transmission de l'infection VIH de la mère à l'enfant était d'éviter les grossesses chez les femmes séropositives, conseil qui comme on vient de le voir était peu suivi et difficile à suivre, aujourd'hui d'autres voies s'ouvrent pour les femmes séropositives qui souhaitent avoir un enfant. En effet, au cours des deux dernières années, des progrès importants ont été faits dans la recherche sur la diminution de la transmission mère-enfant du VIH. Le virus peut être transmis de la mère à l'enfant pendant la grossesse (l'essentiel de la transmission se fait en fin de grossesse), au cours de l'accouchement, et après la naissance par le lait maternel (ce dernier mode de transmission est responsable d'environ un tiers des infections). La prévention de la transmission du virus de la mère à l'enfant passe donc par le développement de traitements qui permettent de limiter l'infection de l'enfant au cours de la grossesse et de l'accouchement, et par la suppression de l'allaitement maternel.

Les régimes médicamenteux

En 1994, a été mis au point en Europe et aux États Unis un traitement par l'AZT pendant la grossesse et six semaines après la naissance de l'enfant, qui réduit de 66 % le risque de transmission mère-enfant du VIH chez des femmes non allaitantes. Ce traitement étant inapplicable financièrement et pratiquement dans les pays en développement, des régimes simplifiés ont été étudiés. Des essais cliniques menés en Thaïlande et en Afrique ont montré en 1998 et 1999 que de tels régimes simplifiés d'antirétroviraux administrés aux femmes enceintes réduisent de façon significative la transmission du VIH au cours de la grossesse et de l'accouchement¹⁸ : l'administration d'AZT par voie orale (600mg/jour) pendant quatre semaines à la fin de la grossesse et pendant l'accouchement réduit la transmission de la mère à l'enfant de 50% chez des femmes non allaitantes. Cependant dans la majorité des pays en développement, l'allaitement maternel est le principal mode d'alimentation des nouveaux nés. Le même régime (dit régime court d'AZT) chez des femmes allaitantes a conduit à une réduction du risque d'infection de 38% chez des enfants de 6 mois (programme ANRS 049) : ce régime reste donc efficace mais dans une moindre mesure à cause de la transmission par le lait maternel. Les résultats préliminaires d'un essai récent mené en Ouganda ont montré une efficacité à 6 semaines de 50% avec un régime encore plus simple et beaucoup moins coûteux : un comprimé de névirapine à la mère en début de travail et une dose de névirapine à l'enfant à 72 heures de vie. Mais ces résultats restent encore à confirmer. Ainsi, même si la recherche continue pour obtenir des régimes toujours plus courts et plus efficaces, on dispose donc aujourd'hui, depuis 1999, de régimes médicamenteux peu coûteux, applicables à partir du dernier mois de la grossesse, et qu'il est envisageable d'intégrer dans les services de santé de la mère et de l'enfant dans les pays en développement. Notons cependant que ces différents régimes médicamenteux ont pour objectif la réduction de la transmission du virus à l'enfant mais en aucun cas le traitement de la femme elle-même. Actuellement la mise sous traitement des femmes séropositives pour préserver leur propre santé n'existe qu'à l'état embryonnaire, dans le cadre de l'Initiative ONUSIDA d'accès aux traitements du VIH/sida, qui a débuté dans quatre pays (la Côte d'Ivoire, l'Ouganda, le Vietnam et le Chili), et dans quelques autres pays dans le cadre d'initiatives propres au pays (ex : Sénégal).

¹⁸ Deux articles de synthèse sur ces traitements : Dabis et al., in press ; De Cock et al., 2 000.

Les nouvelles directives en matière d'alimentation du nourrisson né de mère séropositive

Étant donné le risque de transmission du virus par le lait maternel, trouver des alternatives à l'allaitement maternel lorsque la mère est infectée sans pour autant augmenter le risque de malnutrition et d'infections chez l'enfant est actuellement une des priorités de la recherche. Depuis fin 1998, l'OMS et l'UNICEF ont revu leurs recommandations en matière d'allaitement, préconisant la recherche de solutions adaptées dans le cas des mères infectées par le VIH (Dabis et Msellati, 1998). La principale directive de ces organisations, à ce sujet, est que les femmes séropositives doivent avoir une information complète sur les risques de transmission mère-enfant, en particulier la transmission par le lait (ce dont elles étaient peu informées jusque là) et doivent pouvoir choisir en conséquence le mode d'alimentation de leur enfant. Cela implique qu'elles aient accès à moindre coût à l'allaitement artificiel lorsqu'elles sont séropositives, mais aussi que ce choix soit soutenu par un suivi nutritionnel étroit de l'enfant et des conseils adaptés. Une étude observationnelle récente semblerait d'autre part indiquer que les modalités d'allaitement (exclusif ou mixte) entraîneraient des différences de transmission importantes (Newell, *The Lancet*, 354). Il ne faudra pas perdre de vue dans les programmes concernés que les femmes séropositives à qui on propose des alternatives à l'allaitement maternel devront aussi recevoir un conseil et un soutien approprié en matière de contraception, pour éviter que la suppression de l'allaitement, qui induit une diminution de la période d'aménorrhée post partum, ne conduise à une nouvelle grossesse trop précoce.

Le développement du soutien psychosocial

Une des conclusions qui ressort des programmes pilotes de réduction de la transmission mère enfant est l'importance du soutien psychosocial pour les femmes séropositives. Celles-ci, comme on l'a dit précédemment, apprennent bien souvent leur séropositivité à l'occasion d'une grossesse, et doivent faire face à la fois à l'angoisse de leur devenir à elle, à l'angoisse du devenir de l'enfant qu'elles portent, au difficile choix de partager ou ne pas partager cette information avec le conjoint, aux répercussions qu'ont cette infection et son annonce sur leur vie de couple, sur leur sexualité, sur leurs choix de procréation ultérieurs. Dans une telle situation, porteuse d'angoisses et d'incertitudes sur les comportements à adopter, les choix à faire, le conseil des professionnels de santé (sages femmes, infirmiers, médecins, psychologues) et des assistantes sociales est important. Un autre élément tout aussi important est le conseil des "paires" : l'expérience a montré que les groupes de femmes séropositives constituent un lieu de soutien primordial. Dans ces groupes, les femmes peuvent confier leurs angoisses et leurs problèmes à d'autres femmes qui vivent la même situation, comparer leurs expériences, échanger des solutions, en particulier sur les comportements à avoir avec le conjoint : faut-il l'informer de sa séropositivité, si oui comment, comment gérer les situations de crise qui peuvent en résulter, comment gérer les relations sexuelles dans le couple, etc. (Aka Dago *et al. Submitted*).

Accessibilité de ces nouveaux programmes

Aujourd'hui, de telles intégrations de la prévention de la transmission mère-enfant dans les structures de santé maternelle et infantile n'existent dans les pays en développement qu'à très petite échelle, dans le cadre d'essais thérapeutiques ou de programmes pilotes, hormis en Thaïlande, où le programme de réduction de la transmission mère-enfant du VIH est déjà développé à large échelle dans le nord du pays. Sous l'égide de l'ONUSIDA et de l'UNICEF, une douzaine de programmes pilotes de prévention de la transmission mère enfant basés sur les nouveaux régimes courts d'antirétroviraux pendant la grossesse sont prévus ou en cours de démarrage, dans plusieurs pays d'Afrique et au Honduras. La France est engagée dans un projet de même nature en Côte d'Ivoire, depuis l'année 1999, et ce dans le cadre de la mise en place du Fonds de Solidarité thérapeutique international (FSTI), créé à l'initiative de la France après la X^e Cisma de décembre 1997 à Abidjan. Le FSTI envisage la prévention de la transmission mère-enfant comme un objectif en soi mais aussi comme une porte d'entrée à une prise en charge plus globale des adultes (femmes notamment) et des enfants.

Conclusion : Les femmes face au sida : faire le choix du moindre risque

Dans les pays en développement, la femme qui se découvre séropositive pour le VIH, souvent au cours d'une grossesse va être conduite à faire toute une série de choix par la suite. Des choix à propos de l'enfant qu'elle porte : vaut-il mieux allaiter cet enfant au risque de lui transmettre le virus du sida, ou ne pas l'allaiter mais alors prendre le risque d'une part de déclencher la suspicion de l'entourage, à commencer par le conjoint, et d'autre part de lui donner une alimentation plus coûteuse et peut-être moins adaptée à ses besoins ? Des choix à propos du conjoint : faut-il l'informer de sa séropositivité à elle et risquer d'être rejetée, ou ne pas l'informer, assumer toute seule l'angoisse de cette nouvelle, pour elle et pour l'enfant, et continuer les rapports sexuels sans protection malgré le risque de transmettre le virus à ce conjoint ? Enfin des choix pour une fécondité future : peut-on continuer à désirer d'autres enfants, tout en sachant qu'ils ont un risque d'être infectés, ou faut-il décider d'arrêter toute procréation, au risque d'être rejetée par le conjoint qui lui désire d'autres enfants, de voir celui-ci prendre une autre femme, d'être mise au ban de la famille, d'être étiquetée comme malade et non fertile, et, indépendamment des contraintes sociales liées à la maternité, de se retrouver frustrée dans son propre désir d'enfant ?

On le voit, quelle que soit la voie choisie, elle comporte une part de risque. La femme va donc devoir à chaque étape faire le choix du " moindre risque ", et les choix individuels qu'on observe ne vont pas toujours dans le sens de ceux préconisés par les programmes de santé. En particulier, dans les choix effectués par rapport à l'annonce de l'infection par le VIH au partenaire et à la protection des rapports sexuels, on observe peu d'adhésion aux conseils reçus. C'est ainsi que la femme qui se sait séropositive le cache fréquemment à son partenaire, par crainte d'être rejetée : le risque de transmission de l'infection au partenaire peut être considéré comme moins grave que le risque d'éclatement du couple et de la famille ou que le risque d'abandon pour les femmes dépendantes économiquement.

On retrouve ainsi, avec des aspects plus spécifiques aux femmes, la même problématique que celle développée à propos du décalage entre la connaissance du risque de l'infection par le VIH et l'adaptation des comportements sexuels : il a été largement montré qu'il ne suffisait pas qu'un individu connaisse le risque de l'infection par le sida pour qu'il adopte des comportements de prévention. Cela parce que l'activité sexuelle se situe dans un environnement affectif, et que les comportements sexuels adoptés dépendent de facteurs affectifs et relationnels, souvent prédominants sur la logique sanitaire. En d'autres termes, le postulat selon lequel " le comportement de préservation de la santé est naturel et premier " s'avère généralement faux dans le domaine des comportements sexuels. De même, pour une femme africaine, les impératifs familiaux, sociaux et affectifs paraissent fréquemment plus importants que la préservation de la santé d'un des membres du couple, voire même que le risque de donner naissance à un enfant infecté. Dans la hiérarchie des risques, le risque sanitaire (contracter l'infection par le VIH ou la transmettre au partenaire) est moins important que les risques sociaux, familiaux et affectifs liés à l'arrêt de la procréation, d'où des choix individuels qui vont souvent à l'encontre des choix préconisés par les programmes de lutte contre le sida.

On peut d'ailleurs à ce propos remettre en cause la démarche qui persuade les femmes, dès lors qu'elles sont séropositives, de ne plus avoir d'enfants. En effet, les femmes séropositives mais au stade asymptomatique de la maladie (qui constituent la très grande majorité des femmes enceintes séropositives) ont 70 à 80 % de chances, à chaque grossesse, de donner naissance à un enfant parfaitement sain, non infecté par le VIH, et ces chances peuvent aujourd'hui être augmentées par des traitements par antirétroviraux au cours de la grossesse et de l'accouchement, faciles à mettre en œuvre dans les pays en développement et relativement peu coûteux. Dans une société où la fécondité est fortement valorisée et où les femmes qui n'ont pas d'enfants sont facilement marginalisées, cela peut justifier le risque à prendre. Et ce, d'autant plus que, vu les solidarités familiales qui existent encore (même si elles évoluent) dans les sociétés africaines, certaines femmes savent qu'elles auront la possibilité de confier leur enfant à une ou un parent pour le faire élever, et que cet enfant ne se retrouvera donc pas seul si elles décèdent. Reste posé le problème du risque de transmission au partenaire, et les moyens de le minimiser.

Une réflexion sur cette gestion des différents risques mérite d'être poursuivie et prise en compte dans les programmes de lutte contre le sida et de planning familial car les messages de prévention doivent tenir compte de ces facteurs " non sanitaires " pour les femmes séropositives et leur couple, et en particulier de l'importance du désir d'enfant. Cette réflexion a jusqu'ici peu été menée, bien qu'elle soit particulièrement importante en Afrique où la procréation est au cœur des préoccupations sociales, familiales et individuelles.

Références

Aka Dago et al. Submitted

Aka Dago H. *et al.*, 1999, " Issues surrounding reproductive choice for women living with

HIV in Abidjan, Côte d'Ivoire". *Reproductive Health Matters*, 7, 13, pp.20-29.

Cohen D. et E. Reid, 1999, "The vulnerability of women : is this a useful construct for policy and programming ?" In Becker *et al.*, eds, *Vivre et penser le sida en Afrique*, Codesria-Karthala-Ird, pp 377-388.

Dabis F., Leroy V., Castetbon K., Spira R., Newell ML., Salamon R., 2 000, Preventing mother-to-child transmission of HIV-1 in *Africa in the year 2000*. *AIDS* 2000; in press

Dabis F. et Msellati P., 1998, " Transmission mère-enfant dans les pays en développement. " *Genève. Numéro Spécial ANRS-Le Journal du Sida-Transcriptase*, Automne 1998, pp. 57-58.

De Cock K, Fowler M, Mercie E, de Vincenzi I, Saba J, Hoff E, *et al.*, 2 000, Prevention of Mother-to-Child HIV Transmission in Resource-Poor Countries Translating Research Into Policy and Practice. *JAMA* 2000;283:1175-82.

Delcroix S. et Guillaume A., 1997, " Le devenir des familles affectées par le sida : une étude de cas en Côte d'Ivoire ". In Pilon M. *et al.*, *Ménages et familles en Afrique. Approches des dynamiques contemporaines*. Etudes du Ceped, pp.345-370

Desgrées du Loû A. à paraître, " Procréation, fécondité et allaitement : quels choix pour une femme séropositive ? Le cas d'Abidjan. " in A.Desclaux. *L'allaitement dans le contexte du VIH en Afrique : de l'anthropologie à la santé publique*, ouvrage ANRS à paraître.

Le Palec A., 1999, "Le sida, une maladie des femmes". In Becker *et al.*, eds, *Vivre et penser le sida en Afrique*, Codesria-Karthala-Ird, p 343-362.

Newell ML. " Infant feeding and HIV-1 transmission. "(letter) *The Lancet*, 354, pp.442-443.

ONUSIDA, 1999, *Le point sur l'épidémie de sida*, décembre.

Les violences contre les femmes

Arlette Gautier

Université Paris X-Nanterre

Les violences contre les femmes, qui déchirent bien des vies, ont été longtemps absentes tant du débat public que des sciences sociales. Elles ont été dénoncées par la seconde vague du mouvement féministe dans les années 1970 comme liées, non à la méchanceté de quelques hommes, mais au statut subordonné des femmes. Dans les années 1990, le nombre croissant des chercheuses comme le *lobbying* et les réseaux féministes ont permis la prise en compte des violences faites aux femmes aussi bien au niveau national qu'international. Des lois ont donc été adoptées contre certaines formes de violence, des résolutions internationales ont été ratifiées par les gouvernements. Ainsi, les conventions issues des conférences sur les droits humains à Vienne en 1993, sur la population et le développement au Caire en 1994 et sur les femmes à Pékin en 1995 ont réaffirmé leur détermination à “ prévenir et éliminer toutes les formes de violence contre les femmes et les filles ” (article 29), définies ainsi par les articles 113 à 115 :

“ La violence physique, sexuelle et psychologique :

- dans le cadre de la famille : les coups, l'abus sexuel des filles, la violence liée à la dot, le viol marital, les mutilations génitales féminines et les autres pratiques traditionnelles néfastes pour les femmes,
- à l'intérieur de la communauté : le viol, l'abus sexuel, le harcèlement sexuel et l'intimidation au travail et dans les institutions éducatives et ailleurs ; le trafic des femmes et des filles et la prostitution forcée,
- perpétrée ou acceptée par l'État,
- la violation des droits humains des femmes dans les situations de conflit armé, en particulier le meurtre, le viol systématique, l'esclavage sexuel et la grossesse forcée,
- la stérilisation forcée et l'avortement forcé, l'utilisation forcée de la contraception, l'infanticide féminin et la sélection prénatale du sexe ”.

Cette violence est “ fondée sur le genre ” parce qu'elle provient en partie du statut subordonné des femmes dans la société. Beaucoup de cultures ont des systèmes de valeurs et des institutions qui légitiment et donc perpétuent la violence contre les femmes. Des actes qui seraient condamnés s'ils étaient commis envers un voisin ou une connaissance sont admis quand ils sont dirigés contre une femme, notamment dans la famille (Riley, 1997).

La plate-forme de Pékin prévoit de collecter des données sur le sujet et de développer des recherches sur la nature, les causes et les conséquences des violences faites aux femmes. Les premières données provenaient en effet des statistiques policières et judiciaires, ce qui sous-estimaient gravement le phénomène car un nombre très important de ces faits ne sont jamais révélés, parce que les femmes naviguent entre la honte, le dégoût de soi, la crainte (trop réelle dans certains contextes) d'être ostracisées et exclues de leur milieu. Des enquêtes ont été menées, qui ont permis de mieux saisir l'ampleur du phénomène : un tiers des femmes auraient été battues ou violées ou abusées à un moment quelconque de

leur vie, le plus souvent par un membre de la famille¹⁹. Le fait que cette violence varie néanmoins fortement et que certaines petites sociétés soient exemptes de toute violence domestique (Sanday, 1981) rappelle néanmoins qu'elle n'a rien d'inéluctable et qu'elle peut donc être contrecarrée par de nouveaux arrangements entre les sexes.

La brève présentation des recherches en cours sur les violences contre les femmes et les filles à l'intérieur de la famille et en dehors de la famille : dans la communauté, dans les situations de conflits et par les programmes de planification familiale permettra de montrer l'inégal avancement des travaux.

les violences dans la famille

Contrairement au mythe de l'agresseur inconnu tapi au fond d'une ruelle obscure, la majorité des violences subies par les individus de sexe féminin le sont au sein de la famille, pourtant présentée comme un refuge et un havre de paix. On peut différencier ces violences selon qu'elles sont exercées sur les filles ou sur les épouses.

Les violences contre les filles

Certaines violences sont bien documentées, même si c'est depuis peu, parce qu'elles conduisent à la mort ou parce qu'elles sont très localisées géographiquement, comme l'excision, d'autres, comme les mariages arrangés, ont été peu étudiées comme telles.

Mauvais traitements et déficit en filles

AMYARTA SEN (1991), PRIX NOBEL D'ECONOMIE, A MIS EN EVIDENCE UN DEFICIT DE PLUS DE CENT MILLIONS DE FEMMES DANS LE MONDE, LIE A DES RAPPORTS DE MASCULINITE A LA NAISSANCE ABERRANTS, NOTAMMENT EN CHINE ET EN INDE, AINSI QU'A LA SURMORTALITE DES FILLES DE MOINS DE CINQ ANS DANS CERTAINS PAYS ASIATIQUES FORTEMENT PEUPLES. 57 ENQUETES DEMOGRAPHIQUES ET DE SANTE PORTANT SUR 44 PAYS DE 1986 A 1995 ONT CONFIRME CETTE ANALYSE EN METTANT EN EVIDENCE L'EXISTENCE D'UNE " CEINTURE PATRIARCALE ", DE L'AFRIQUE DU NORD A L'ASIE DU SUD, OU EXISTE UNE FORTE PREFERENCE POUR LES GARÇONS. EN CHINE ET EN INDE AINSI QU'AU SRI LANKA LES RAPPORTS DE MASCULINITE LA NAISSANCE SONT AINSI DE L'ORDRE DE 112-114, ALORS QU'ILS SONT NORMALEMENT DE 105. EN CHINE, LE RAPPORT DE MASCULINITE AUGMENTE FORTEMENT AVEC LE RANG DE NAISSANCE, PASSANT A 129 POUR LE QUATRIEME ENFANT. CES TAUX S'EXPLIQUENT PAR DES AVORTEMENTS SELECTIFS SELON LE SEXE, DES INFANTICIDES ET, POUR LA MOITIE DES FILLES MANQUANTES, PAR DES MISES EN ADOPTION (JOHANSSON ET NYGREN , 1991).

¹⁹ " Ending violence against women " *Population Reports* série L, 27(4), déc. 1999.

AU BANGLADESH, EN INDE, AU PAKISTAN ET EN EGYPTTE, CETTE PREFERENCE POUR LES GARÇONS EST LIEE A UNE FORTE SURMORTALITE DES PETITES FILLES, LIEE AU FAIT QUE LES GARÇONS SONT PLUS SOUVENT VACCINES ET PLUS LONGTEMPS ALLAITES AU SEIN, DANS UN CONTEXTE OU L'ALLAITEMENT ARTIFICIEL EST PEU SUR. DE PLUS, EN INDE LES FILLES SONT SYSTEMATIQUEMENT DISCRIMINEES POUR LE TRAITEMENT DES MALADIES ET ELLES REÇOIVENT, DE MEME QU'AU BANGLADESH, MOINS SOUVENT DES SELS DE REHYDRATATION ORALE. UN TRAITEMENT DEFAVORABLE AUX PETITES FILLES COMMENCE A APPARAÎTRE EN AFRIQUE, NOTAMMENT DANS CERTAINS MILIEUX URBAINS ET INSTRUMENTS (GBENYON ET LOCOH, 1989 ; BIAYE, 1994).

Les mutilations génitales féminines

On appelle ainsi toute intervention comportant l'excision partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme, qui a été pratiquée sur plus de 100 millions de femmes dans le monde. Deux millions de nouvelles interventions sont pratiquées chaque année, parfois sur des bébés mais le plus souvent sur des fillettes de 4 à 10 ans. Ces pratiques sont encore répandues dans 28 pays africains, dans certains pays de la péninsule arabe et dans quelques ethnies minoritaires en Asie (Locoh, 1999). La prévalence varie beaucoup d'un pays à l'autre : ainsi, parmi les femmes de 15 à 49 ans, 90 % des Maliennes, Égyptiennes et Erythréennes sont excisées pour 43 % des Centrafricaines et Ivoiriennes. Il n'y a pas de lien systématique entre présence de l'Islam et pratique de l'excision, dont l'existence est d'ailleurs antérieure à cette religion. Environ 80 % des femmes mutilées ont subi l'excision du clitoris et des petites lèvres. L'infibulation (excision du clitoris et des lèvres et incision des grandes lèvres qui sont scellées de manière à recouvrir l'urètre et la majeure partie de l'ouverture vaginale) est très répandue en Somalie et à Djibouti, où elle représente de 80 à 90 % des mutilations, alors qu'elle en représente 34 % en Somalie. Au Nord Soudan, où 90 % des femmes sont excisées, 75 % le sont par infibulation (FNUAP, 1997).

Ces pratiques ont été condamnées par de nombreux médecins du fait des complications qui s'ensuivent, notamment lorsqu'elles sont réalisées sans antiseptique avec des instruments de fortune. Toutefois, même pratiquées de façon moderne, les excisions peuvent avoir des conséquences néfastes sur la santé psychique et mentale, tant à court qu'à long terme (notamment au moment des relations sexuelles et de l'accouchement). Elles sont définies comme des mutilations, tant par l'OMS que par la déclaration du Caire (1994), et jugées contraires aux droits fondamentaux de la personne, notamment le droit de bénéficier de la meilleure santé physique et mentale et à l'intégrité de la personne. Des associations luttant contre ces pratiques existent dans 23 pays africains et de nombreux pays ont pris des législations interdisant ces pratiques (Nigeria, Ghana, Guinée, Égypte, Burkina-Faso, Togo). Des actions diverses ont été menées pour changer les mentalités. Diverses enquêtes DHS ont montré des taux d'adhésion très variables par les femmes elles-mêmes (de 82 % en Égypte à 30 % en République Centrafricaine). Partout, les femmes qui disent approuver la pratique sont en proportion inférieure à celle des femmes excisées.

Les mariages forcés

“ Dans un large éventail de sociétés en Asie, en Amérique latine et en Afrique, les mariages sont arrangés par les parents au cours de l'enfance ou de la prime adolescence. Dans certaines sociétés, les intéressés ont la possibilité d'accepter ou de refuser l'arrangement une fois qu'ils se sont rencontrés; dans d'autres sociétés, les arrangements

familiaux sont définitifs ” (FNUAP, 1997). Ces mariages impliquent le viol légal et constituent une négation du droit à la propriété de son corps. Ils peuvent avoir des effets psychiques dévastateurs, pour les hommes comme pour les femmes. Certaines jeunes filles tuent leur mari ou se suicident, comme dans le beau film *Mossane* de la Sénégalaise Safi Faye, d’autres essaient de fuir ces mariages arrangés²⁰. La plupart acceptent leur sort car elles ont peu de recours, étant repoussées par leurs familles. Leur situation est alors différente selon qu’elles vivent dans des sociétés où le divorce, voire les relations extra-maritales, sont tolérés et où les femmes ont une certaine autonomie économique, ce qui leur permet de trouver un autre partenaire plus à leur goût (si elles ne finissent pas par s’habituer au conjoint qu’on leur a choisi), ou qu’elles doivent rester dans ce mariage jusqu’à la fin de leur vie.

Ces mariages arrangés touchent les deux sexes et sont également condamnables. Toutefois, ces mariages ont souvent lieu quand les filles sont très jeunes, avec des hommes d’un âge significativement plus élevés. Certes, l’âge au premier mariage tend à s’élever, il reste encore faible dans certains pays : ainsi au début des années 1990 la moitié des femmes de 15 à 19 ans sont déjà mariées au Bangladesh et au Népal, le tiers en Inde (Mason, 1995). Dans une enquête en Somalie, les femmes avaient été mariées en moyenne à 13 ans (Dagne, 1994). Bien que les maris ne soient pas supposés avoir des rapports avec leurs femmes impubères, cette règle n’est pas toujours respectée (Ouattara et al., 1998). La coutume peut donc légitimer des ce qui ressemble parfois à des viols d’enfants. Du fait de leur âge plus élevé les hommes ont une possibilité accrue de refuser le diktat parental. D’ailleurs, dans les changements en cours qui voient le mariage devenir plus volontaire, c’est plus souvent le cas pour l’homme (FNUAP, 1997).

Bien que tous les pays reconnaissent le principe de la liberté de mariage et aient augmenté l’âge légal au mariage, la loi ne met pas toujours les jeunes à l’abri d’un mariage forcé, d’autant que dans beaucoup de pays les systèmes légaux officiels cèdent le pas aux systèmes coutumiers pour les questions liées à la famille. Ainsi au Pakistan, après que des jeunes gens ayant fait des études supérieures et âgés de 25 ans se furent mariés contre la volonté de la famille de la femme, la police a arrêté le mari sous l’inculpation d’enlèvement à des fins immorales (FNUAP, 1997, p.40).

Partout dans le monde, les filles risquent de subir des abus sexuels par un parent²¹, mais aussi par des amis de la famille, des enseignants, etc. Les rares enquêtes qui ont abordé cette question ont trouvé une prévalence de 30 % à la Barbade, 26 % à au Nicaragua, 32 % parmi les étudiantes de Costa Rica²². 21 % des premiers rapports sexuels des Centrafricaines ont été forcés.²³ Il n’est pas précisé combien des agresseurs étaient des membres de la famille.

Les violences contre les compagnes²⁴

De grandes enquêtes quantitatives ont été menées entre 1982 et 1999 dans 39 pays (dont 29 en développement), notamment dans le cadre des enquêtes démographiques et de santé²⁵. Ces enquêtes montrent à la fois la forte prévalence de la violence physique par “ un partenaire intime ” et sa variabilité. Au cours de leur vie, ce sont de 10 à 17 % des femmes qui ont été battues dans 6 pays, 20 à 34 % dans 7 autres pays et de 47 à 68 % dans 4 autres pays. Dans leur relation actuelle, 20 % des Colombiennes, Thaïlandaises de Bangkok et Chiliennes ont été battues, un tiers des Bangladaises et femmes de l’Uttar Pradesh ainsi que 41 % des Ougandaises et des Kenyanes. Au cours de douze derniers mois, la prévalence varie de 6 % en Afrique du Sud autour de 15 % en Inde, Égypte, Bangladesh, Bolivie, Nicaragua à 31 % pour les habitantes de Lima. Les violences physiques sont souvent liées également à des abus psychologiques et elles s’accompagnent dans un quart à la moitié des cas de violences sexuelles.

Ces violences ont souvent pour but de punir la femme lorsqu’elle a répondu ou désobéi, lorsqu’elle est accusée d’avoir négligé sa maison ou ses enfants, lorsqu’elle a refusé d’avoir des rapports sexuels ou lorsqu’elle est suspectée d’adultère. Elles ont donc pour but d’obtenir la soumission de la femme et sa conformité à un certain rôle. Elles marquent l’appropriation du corps et du temps de la femme par son compagnon. Elles relèvent dans certains pays d’une norme sociale, ainsi en 1999 une majorité d’Égyptiennes, d’hommes palestiniens et de lycéennes de Papouasie-Nouvelle-Guinée jugent légitimes les coups donnés à une femme qui a répondu ou désobéi. La suspicion d’adultère est un motif légitime de violence²⁶ pour moins de 13 % de Latino-Américains urbains²⁷, femmes et hommes interrogés, un tiers des Nicaraguayennes et des hommes de Singapour, pour 71 % des Palestiniennes vivant en Israël. Les différences entre femmes urbaines et rurales sont aussi importantes qu’entre hommes et femmes, ce qui semble montrer que le modèle rural était plus répressif que le modèle urbain contemporain.

²⁰ C’est un thème récurrent de la littérature africaine . Voir notamment le beau livre du Somalien Nurrudin FARAH – *Née de la côte d’Adam*. 1970, trad. Paris, Hatier/CEDA, 1987.

²¹ On sait qu’en France un quart des femmes violées l’ont été par un parent.

²² *Population reports* décembre 1999, tableau 6

²³ Ibidem, tableau 5.

²⁴ Sauf mention contraire, toutes les données de ce paragraphe proviennent du numéro spécial de *Population Reports* série L, N°11, déc. 1999.

²⁵ Avec l’inconvénient qu’elles portent sur des groupes d’âge variables : plus 15 ans, plus de 18 ans, 15-44 ans, 15-49 ans.

²⁶ Ibidem, à partir du tableau 3.

²⁷ Santiago de Chili, Cali en Colombie, Salvador de Bahia (Brésil) et San Salvador (Salvador).

On peut noter que 81 % des Égyptiennes rurales, 43 % des hommes Ghanéens et un tiers des Ghanéennes et des hommes palestiniens, moins de 5 % des hommes de Singapour et des Nicaraguayennes urbaines jugent légitime qu'un mari batte une femme qui se refuse. C'est dire que les notions de désir féminin et viol marital sont fort inégalement reconnues et que si pour beaucoup d'humains les relations sexuelles sont un enchantement, pour beaucoup d'autres, et particulièrement des femmes, c'est loin d'être le cas. D'après l'OMS, c'est de 10 à 15 % des femmes qui reconnaissent avoir été violées par un partenaire intime²⁸. Cette représentation de la femme comme propriété de l'homme est souvent présente dans les codes pénaux mêmes, qui n'admettent pas le viol marital. Elle l'est parfois d'une façon exacerbée. Ainsi au Paraguay ou en Haïti, le meurtre de la femme reste impuni si son adultère est prouvé et il représente une circonstance atténuante pour l'homme au Venezuela et pour les deux sexes au Mexique et au Nicaragua (Bollis, 1993). Les violences ne sont évoquées à personne par 68 % des Bangladaïses, la moitié des Égyptiennes, un tiers des Cambodgiennes, Chiliennes, Nicaraguayennes et Anglaises, alors qu'autour de 15 % seulement des Chiliennes et Nicaraguayennes, et même 1 % des Cambodgiennes contacteront la police²⁹. Elles ont pourtant un impact énorme sur la santé mentale et physique des femmes, à la fois à court et à long terme. À court terme, 40 % à 75 % des femmes battues seront blessés de ce fait à un moment ou l'autre. À long terme, les femmes qui ont souffert de violence à un moment quelconque de leur vie sont significativement en plus mauvaise santé que les autres, et souffrent notamment d'hypertension, de diabète, de maladies gastro-intestinales et d'asthme. Elles sont plus souvent anxieuses, dépressives et phobiques ; Elles se suicident plus souvent, que ce soit au Nicaragua ou au Pakistan. Les violences domestiques peuvent être calculées en termes de dépenses pour la sécurité sociale, en pertes de journées de travail, en temps perdu pour incapacités physiques ou dépressions. Enfin, la violence a un effet négatif sur la santé des enfants, qui ont un risque plus élevé de mortalité avant cinq ans que les autres enfants au Nicaragua et en Inde. De plus, un certain nombre des violences se termineront par la mort de la femme. De 40 % à 70 % des homicides de femmes sont commis par des partenaires intimes, alors que très peu d'hommes sont tués par une femme. En Inde, ce phénomène a pris une ampleur particulière avec les meurtres de jeunes femmes pour insuffisance de dot (parfois perpétrés par la belle-mère), souvent dans un premier temps maquillés en décès accidentels. Selon Heise (1993) : " en 1990 la police a enregistré 4 835 morts liées à la dot dans toute l'Inde, mais le groupe d'intervention féminin Ahmedabad estime que 1000 femmes peuvent être brûlées par an dans le seul État de Gujrat. Dans le Maharashtra urbain et le grand Bombay un décès sur 5 de femmes de 15-44 ans est lié à des brûlures accidentelles " (p. 79). Au Moyen Orient et en Asie du Sud, quelques centaines de meurtre " d'honneur " de la femme ou de la fille " indigne " auraient lieu chaque année³⁰. Une étude de l'homicide féminin à Alexandrie, Égypte, a montré que 47 % de toutes les femmes tuées l'avaient été par un parent après qu'elles eussent été violées et qu'elles aient donc perdu leur " honneur ". Dans ce cas, les violences dans et hors de la famille se répondent.

Les Violences en dehors de la famille

Violences au travail, en situation exceptionnelle ou par les programmes chargés du bien être des populations ont en commun d'être documentées de façon non systématique.

Les femmes risquent d'être touchées plus particulièrement par la violence sur le lieu de travail pour un double motif. D'une part, elles sont en général concentrées dans un petit nombre de postes à faible statut et ont peu de possibilités de négociation avec leurs employeurs car elles seraient facilement remplacées. Les employées de services (notamment de services aux particuliers, dans les bars ou travaillant à des horaires atypiques) sont parmi les catégories les plus à risques. D'autre part, le fait que les femmes soient considérées comme l'objet du désir de l'homme, souvent jugé irrésistible, dès qu'elles ne sont pas la propriété d'un autre homme, les met en situation de risque. Ce type de violence est encore mal connu. Les premiers résultats de l'enquête internationale de 1996 sur les crimes et les victimes³¹, menée dans 32 pays, sont assez surprenants car la France serait le pays le plus touché par la violence au travail et les incidents sexuels, plus que les autres pays occidentaux et beaucoup plus que les pays en développement, où la prévalence serait très faible, sauf en Afrique du sud et aux Philippines³². On peut donc craindre une sous-estimation, d'autant que

²⁸ 9 % des Colombiennes ont été violées par leur partenaire, DHS. *Colombia encuesta de prevalencia demografica y de salud* 1990 : 165.

²⁹ *Population Reports* déc. 1999, tableau 3.

³⁰ Depuis 1991 au Soudan les lois empêchent une femme de témoigner en justice pour un viol dont elle a été victime, à moins de présenter 4 musulmans hommes témoins de l'agression.

³¹ International crime (victim) survey 1996, cité par www.ilo.org/publi/english/bureau/inf/magazine/.

³² En Afrique du Sud, 3,2% des hommes et 4,3% des femmes ont été maltraités au travail et 7,2% des femmes ont subi des " incidents sexuels " (taux proches de ceux des Pays-Bas par exemple), et respectivement 3 %, 0,7 %, 2,6 % en Ouganda. L'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Costa-Rica, l'Indonésie ont des taux de mauvais traitements inférieurs à 1 % et d'au moins 1 % pour les incidents sexuels, sauf le Brésil où il est de 2,2 %.

l'enquête a été faite par téléphone, car la forte prévalence du travail informel est plutôt néfaste pour le respect des droits des travailleurs.

On sait que les femmes représentent 47 % des migrants de par le monde et que la migration reste un moyen privilégié pour nombre d'entre elles de gagner de l'argent et d'améliorer leur vie. Cependant des cas de meurtres, de tortures, des viols et de mauvais traitements divers ont été rapportés par la presse et les associations. Sur les 12 000 cas se rapportant à des Philippines, 109 relevaient de viols et 2 309 à des mauvais traitements verbaux et physiques, le reste étant souvent lié à des refus de paiement de gages. Les domestiques et les employées de bar (deux des occupations les plus fréquentes des migrantes, notamment en Asie³³) risquent particulièrement de subir de la violence, de même que les femmes qui émigrent de façon illégale ou clandestine, du fait de leur ignorance du système légal et des usages du pays hôte, de leur non compréhension du langage, de leur statut social inférieur, de leur manque de mobilité et de contacts sociaux, voire de leur réclusion. Malgré l'intérêt récent des organisations internationales à ce sujet et la création de normes et de procédures spécifiques, les migrantes restent peu protégées. Les pays d'origine se contentent de mettre en œuvre des refuges et de payer parfois les frais de rapatriement lorsqu'un accord n'a pas pu être trouvé avec l'employeur. Les statistiques pour mesurer la violence ne sont pas compilées de façon systématique et régulière.

La prostitution et le trafic de filles et de femmes est une réalité de plus en plus présente avec le développement du tourisme sexuel et de la migration en général. Le trafic des femmes va du kidnapping direct à la persuasion mensongère, menant à l'exploitation par la violence ou la peur de la violence. Il est facilité par la mondialisation et le développement de la technologie moderne (les fichiers d'enfants et de femmes sur Internet) et est dominé par des réseaux organisés, souvent liés aux mafias. Un million d'enfants de moins de 18 ans travailleraient dans le commerce du sexe en Asie du sud-est. Vingt à trente mille filles birmanes travailleraient dans les bordels thaïlandais et auraient été recrutées contre leur volonté dans leurs villages. Elles sont violées, battues et soumises à de nombreux risques infectieux, notamment le HIV (Riley, 1997)

Lors de situations exceptionnelles

Sans leurs familles étendues et leur réseau social et dans des situations de déstructuration sociale et de haines diverses, es femmes peuvent être particulièrement visées.

D'après le Haut commissariat aux réfugiés les femmes représentent 47 % des 14 millions de réfugiés de par le monde. Hommes et femmes sont confrontés à des situations très difficiles. Cependant, la violence sexuelle touche particulièrement les femmes. Ainsi de nombreuses femmes *somali* réfugiées dans des camps au Kenya de 1991 à 1993 ont été violées par des bandits *somali* puis par des officiers de police kenyans (UNHCR, 1995 : 248).

Les guerres sont depuis longtemps l'occasion de viols, qui expriment à la fois la volonté d'humilier les vaincus, le sentiment de puissance virile des vainqueurs ainsi qu'un moyen de marquer leur pouvoir sur les femmes, d'autant plus faciles que les agresseurs pensent que ces viols resteront impunis, les femmes n'osant pas les déclarer. Ils ont souvent également une fonction stratégique : faire fuir les populations en les terrorisant. Ainsi, entre 250 000 et 400 000 femmes ont été violées au cours de la guerre d'indépendance du Bangladesh en 1972. Parmi les multiples guerres qui ont marqué ces dernières années, le choix de la Bosnie et du Kosovo permettra de montrer les fonctions opposées que peuvent avoir le même acte. En Bosnie, des camps de viols ont fonctionné pendant deux ans et demi, où les femmes une fois fécondées étaient séquestrées pour qu'elles donnent naissance à des enfants serbes (d'après les Serbes), tout en continuant à assurer leur service domestique et sexuel. Au Kosovo, les viols ont commencé depuis 1991 pour terroriser la population albanaise, mais ils se sont multipliés depuis l'agression de 1998. Les "belles jeunes femmes entre 16 et 20 ans" ont été particulièrement visées, et souvent exécutées par la suite pour qu'elles ne puissent pas témoigner, mais aussi les femmes enceintes, parfois frappées à l'estomac, qui ont fait des fausses couches ou accouché d'enfants mort-nés. Il semblerait que la volonté aient plutôt été d'annihiler la population albanaise du Kosovo, dont la propagande serbe dénonçait le taux élevé de natalité comme la marque d'une volonté expansionniste. On rapporte ainsi des assassinats de femmes enceintes, de femmes avec des bébés et de très jeunes enfants. Des femmes ont été mutilées pour ne plus avoir d'enfants, mais l'OSCE rapporte aussi des mutilations de seins, de sexes et de visages³⁴.

Il est difficile de connaître le nombre exact de viols car la virginité et la fidélité sont particulièrement prisées dans ces populations et les femmes risquent donc d'être ostracisées si elles dénoncent le sort qui leur a été fait. Certaines d'entre elles se sont suicidées lorsque leurs noms ont été divulgués. De plus, il est toujours particulièrement difficile d'évoquer des événements aussi traumatiques et cela particulièrement lorsqu'il faut faire face à un contre-interrogatoire qui peut être très éprouvant. En Bosnie début 1993, la presse avait parlé de 10 000 à 60 000 viols, un document de l'ONU de 3 000, avec seulement le nom de 800 victimes. Huit ans après un travail patient a permis de corroborer 10 000 de ces viols (Thomas et Kegan, 1999 : 213).

³³ 69 % des émigrantes de Sri-Lanka et 28 % des Philippines en 1993-94 étaient des travailleuses domestiques. 68 % des travailleuses non-koweïtiennes au Koweït étaient des domestiques en 1995 (Shah et Menon, 1997).

³⁴ Kosovo/Kosova as seen, as told. Chapitre 7 : Rape and other forms of violence, chapitre 16 : les femmes ; chapitre 17 : les enfants.(voir site www.osce.org)

Corps maltraités au nom d'une fécondité imposée ou refusée

Les programmes de planification familiale sont présentés comme un moyen de libérer les femmes d'une oppression pluri-millénaire : les grossesses non désirées et ils ont souvent eu cette fonction. Néanmoins, leur objectif réel a bien souvent été purement néo-malthusien : faire diminuer la fécondité, parfois à n'importe quel prix. On connaît le cas chinois : non seulement seul un enfant, parfois deux, est-il autorisé, mais encore faut-il une autorisation administrative pour décider du moment adéquat et les récalcitrants voient des sanctions diverses s'abattre sur eux. Mais surtout la presse chinoise comme les réfugiés ont fait mention d'avortements imposés jusqu'à sept mois de grossesse (!), de stérilets mis de force, de ligatures imposées (Aird, 1990.). Au Vietnam (Lâm-Thân-Liêm, 1987: 321-336), en Inde, en Indonésie plus exceptionnellement, de tels cas ont été rapportés. Le corps des femmes est alors violenté par les institutions publiques au nom de son bien-être (Gautier, 2 000). Parallèlement et inversement, dans d'autres pays, c'est la fécondité qui est imposée aux Roumaines et Irakiennes –et il n'y a pas si longtemps françaises et Chiliennes – quand la contraception est interdite.

Plus généralement, les institutions publiques chargés de mettre en œuvre les politiques démographiques l'ont souvent fait avec un mépris énorme pour les femmes et leur corps. Ainsi, en Égypte (Zuraik et alii, 1994 : 493-513), on a donné des pilules à des femmes hypertendues, installé des stérilets à des femmes souffrant de descentes d'organes. En Inde (Ramanathan et alii., 1995 : 84-93), dans un camp de stérilisation, pourtant jugé de meilleure qualité que la plupart, le chirurgien réalisait 48 opérations en deux heures, sans changer de gants ni le linge de la salle d'opération. Sans parler de la grande misère de certains dispensaires où il n'y pas d'eau ni de savon pour se laver les mains entre deux examens, pas de gants, pas de spéculums. Aussi, il n'est pas étonnant qu'un tiers des personnes ayant accepté d'être stérilisées au Bihar aient eu des complications (Satia et Jejeebhov, 1991), tout cela sans poser de questions aux femmes sur leurs souhaits en matière de reproduction ou sur leur santé reproductive.

Heureusement, les mouvements contre les stérilisations forcées et pour l'avortement, aux États Unis ou en Inde, réunis depuis 1979 en mouvements pour les droits reproductifs des femmes ont au moins gagné la bataille du Caire et de Pékin et ces droits sont désormais inscrits dans des textes internationaux et même dans de nombreuses constitutions, lois et programmes de santé nationaux, ce qui est un premier pas pour que ces violences médicales faites aux femmes disparaissent. Toutefois, les pays financeurs ayant réduit leur aide, de nombreux pays, qui subissent de plus la crise économique et parfois une crise sanitaire, ne sont pas en mesure d'améliorer la qualité de leurs programmes. Cependant, des protocoles d'analyse des programmes du point de vue de leur qualité, et non plus de la réussite de leurs objectifs quantitatifs de réduction de la fécondité, ont été élaborés, notamment au *Population Council* avec l'analyse de situation, ce qui pourrait accroître la sensibilité à une approche respectueuse des clientes par les services de santé reproductive.

Conclusion

Depuis la remise à jour en 1992 de la convention pour l'élimination de toutes les discriminations envers les femmes, les États signataires doivent prendre toutes les actions nécessaires pour protéger les femmes contre les violences et ils sont comptables de l'absence de progrès. Le développement de modules de recherches concernant les violences faites aux femmes, des transformations législatives visant à mieux les faire reconnaître et à interdire les excisions, des programmes de formation aux policiers, juges, travailleurs sanitaires et autres, souvent en contact avec les associations de femmes, telles sont quelques unes des actions entamées jusqu'à présent pour répondre à cet objectif, dont les avancées sont inégales selon les pays. Les résultats présentés ici, qui montrent à quel point les violences fondées sur le genre sont fréquentes, indiquent l'importance du travail encore à mener, y compris au niveau de la recherche, puisque des études systématiques sont encore à réaliser dans bien des domaines.

Références bibliographiques

- AIRD J. 1990. – Slaughter of the innocents. Coercitive birth control in China. Washington, The AEI press.
- ARNOLD Fred, 1997.– “ Gender preference ”, Demographic and health survey comparative studies N°23,
- BELANGER Danièle, 1997. – “ Changements familiaux au Vietnam depuis 1960 : trente années de formation des couples à Hanoi ”, Autrepart n°2.
- BIAYE Mady 1994. – Inégalités sexuelles en matière de santé, morbidité et de mortalité dans l'enfance dans trois pays de l'Afrique de l'Ouest : hypothèses, mesures et recherche d'explication des mécanismes. Louvain, la Neuve, éditions Academia, *** p.
- BOLIS Monica 1993. – “Treatment of violence against women in Latin American legislation ” , Gender, Women and health in the Americas, Pan American Health organization, scientific publications N°541, : 241.
- CARR Dara, 1997. – “ Female genital cutting : findings from the Demographic and Health surveys ”, Calverton, Demographic and Health Surveys Comparative Studies.
- DAGNE Haile Gabriel, 1994. – “ Early marriage in Northern Ethiopia ”, Health Reproductive Matters n°4, nov. : 35-38.
- FNUAP, 1997. – “ le droit de choisir : droits et santé en matière de reproduction ”, Etat de la population mondiale 1997 : : 23-25
- GAUTIER Arlette, 2 000. – “ Politiques démographiques et liberté reproductive ” à paraître en 2000 in GUILLAUME Agnès et PILON Marc - Maîtrise de la fécondité et planification familiale. Paris, éditions de l'IRD
- GBENYON K. et LOCOH T. 1989 – “ Différences de mortalité selon le sexe dans l'enfance en Afrique au sud du Sahara ” in Pison et Van de Walle – Mortalités et sociétés en Afrique subsaharienne. Paris, travaux et documents de l'INED/PUF.
- HEISE Lori 1993. – “ Violence against women : the hidden health burden ”. Rapport trimestriel de statistiques sanitaires mondiales 46(1), : 79.
- HERTRICH Véronique, 1997. – "Vers la construction d'un espace conjugal chez les Bwa du Mali" in Autrepart, nN°2.
- JOHANSSON et NYGREN, 1991.– – “ The missing girls of China ”, Population and Development Review 17(1), mars 1991 : 35-51.
- LAM-THAN-LIEM, 1987. – “ La planification familiale au Vietnam ”, Population 47(2) : 321-336..
- LOCOH Thérèse, 1998. – “ Pratiques, opinions et attitudes en matière d'excision en Afrique ”. Population 53(6), nov-dec. 1998 : 1227-1240.
- MASON Karen Openheim, 1995. – “ Is the situation of women in Asia improving or deteriorating ? ” , Asia-Pacific population research reports n°6, sept. 1995 : 14-15.
- OUATTARA Mariam et alii, 1998. – “ Forced marriage, forced sex : the perils of childhood for girls ”. Gender and development 6(3), nov. 1998 : 27-37
- POPULATION REPORTS, 1995. – “ Female genital mutilation ” , série J, N°41, oct.1995.

- RAMANANTHAN Mala et alii, 1995. – “ Quality of care in laparoscopic sterilisation camps : observations from Kerala, India ”, *Reproductive Health Matters* N°6, nov. 95 : 84-93.
- RILEY Nancy E., 1997, “ Gender, power and demographic change ”, *Population Bulletin* N°1, mai.
- SANDAY Peggy, 1981. – “ The socio-cultural context of rape : a cross-cultural study ” *Journal of Social Issues* 37(4), 5-27
- SATIA J.K. et JEJEEBHOV S., 1991. – The demographic challenge. A study of four large indian states. Bombay, Oxford University Press.
- SEN Amartya, 1991.– “ Pourquoi un déficit de plus de cent millions de femmes ? ” *Esprit* septembre 1991.
- SHAH Nasra ; MENON Indu 1997. – “ Violence against women migrant workers : issues, data and partial solutions ”, *Asian and Pacific Migration Journal* 6(1), : 5-29.
- THE UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES, 1995. – The state of the world’s refugees. New York, Oxford University press.
- THOMAS Dorothy ; KEGAN Ralph, 1999. – “ Rape in war : the case of Bosnia ” in RAMET Sabrina – Gender politics in the Western Balkans. University Bank, Pennsylvania State University, : 213.
- ZURAIK et alii. (1994)– “ Comment repenser la politique de planification familiale à la lumière des recherches sur la santé génésique ? ”, *Revue internationale des sciences sociales* n°141 : 493-513.

Les rapports de genre au fil des gEnErations, dans les pays en transition démographique rapide

Roberto Ham Chande

Colegio dela Frontera Norte, Tijuana, Mexique³⁵.

Le vieillissement démographique, avenir certain de la population mondiale

Un des principaux défis économiques et sociaux que vont devoir affronter toutes les nations du monde au cours du XXI^{ème} siècle est celui du vieillissement inéluctable de la population, dont les caractéristiques quantitatives et qualitatives nous amènent aux questions suivantes : Quelles en sont les perspectives ? Quelles pourront être ses conséquences économiques et sociales ? Quelle sera son l'incidence sur les niveaux de bien-être ? Quels effets sont à attendre sur les opportunités et les programmes de développement ? Quelles doivent être les prévisions et les actions à suivre par les politiques publiques et les gouvernements ? Toutes ces questions si importantes dans un proche avenir doivent être abordées en tenant compte des rôles respectifs des hommes et des femmes et de leurs situations respectives puisque l'on sait que l'espérance de vie, les risques pour la santé, les conditions d'accès aux revenus, les situations familiales dessinent des contours différents pour les hommes et les femmes au cours de leur dernière période de vie. Toutes les politiques économiques et sociales devront en tenir compte.

Les changements quantitatifs de la structure par âges d'une société, au cours de la transition démographique peuvent être observés au moyen de l'évolution dans le temps de la distribution de la population en trois groupes d'âges : les 0-14 ans qui représentent l'enfance et l'adolescence, les 15-64 ans qui regroupent les jeunes et les adultes et les personnes de 65 ans et plus que l'on considère comme la population âgée. Pays développés et pays en développement ont à l'heure actuelle des structures par âge très différenciées, les premiers ayant déjà une proportion importante de personnes de plus de 65 ans, les seconds ayant encore une très forte proportion de jeunes (45 % de moins de 15 ans en Afrique subsaharienne par exemple). Le tableau 1 et le graphique 1 montrent l'évolution différentielle des pays développés et en développement quant à leur structure par grands groupes d'âge, sur le siècle 1950-2050.

Tableau 1. Proportion des personnes de 65 ans et plus, Pays développés et pays en développement, 1950 – 2050

	Pays en développement		Pays développés	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1950	3,4	4,4	6,9	8,8
1960	3,6	4,3	7,2	9,8
1970	3,5	4,2	8,0	11,6
1980	3,7	4,5	9,2	14,0
1990	4,0	4,9	9,7	15,1
2000	4,6	5,6	11,7	16,9

³⁵ Departamento de Estudios de la Poblacion

2010	5,2	6,4	13,2	18,4
2020	6,7	8,2	16,3	21,7
2030	8,9	10,8	19,7	25,5
2040	11,6	14,0	21,6	27,8
2050	13,5	16,4	22,7	29,0
Source United Nations (1999)				

Pour décrire l'évolution du groupe des personnes de 65 ans et plus selon le sexe, dans les pays développés et dans les pays en développement, on a utilisé pour la période 2000 – 2050 les projections des Nations unies (hypothèse moyenne de fécondité, United Nations, 1999). On y voit croître au fil des années les différences entre hommes et femmes, d'une part, et entre pays développés et en développement, d'autre part. Actuellement la proportion des plus de 65 ans atteint 17 % parmi les femmes des pays développés et moins de 6 % dans les pays en développement. Pour les hommes ces proportions atteignent respectivement 12 % et 5 %. Si l'hypothèse moyenne des Nations unies se réalise, en 2050 29 % des femmes des pays développés et 16 % des femmes des pays en développement auront plus de 65 ans. Ce sera le cas de 23 % des hommes des pays développés et de 13 % d'entre eux dans les pays en développement. Dans les pays en développement comme dans les pays développés, les femmes, du fait de leur plus grande longévité sont actuellement et resteront majoritaires parmi les plus de 65 ans.

GRAPHIQUE 1. PAYS DEVELOPPES ET PAYS EN DEVELOPPEMENT (PVD)

PROPORTION D'HOMMES ET DE FEMMES DE 65 ANS ET PLUS. 1950-2050

Source : United Nations : World Population Prospects. 1998 Revision

En 1950, on dénombrait 64,1 millions de personnes de plus de 65 ans dans les pays développés et 66,5 millions dans les pays en développement, chiffres assez proches. Mais la similitude s'arrête là, car dans les pays développés ce chiffre représentait 8 % de la population et seulement 4 % dans les pays en développement. Les différences bien connues entre les dynamiques démographiques propres à chaque ensemble se répercutent bien entendu aussi aux âges avancés. Dans les pays développés, la population totale atteindra son maximum après 2020 puis commencera à diminuer, alors que la part des plus de 65 ans continuera, elle, à augmenter, passant de 170,6 millions en 2 000 à 299,2 millions en 2 050. Quant à la population des pays en développement, elle continuera encore de croître après 2 050. Le processus de vieillissement démographique ne sera pas achevé et la population de 65 ans et plus continuera à y augmenter à la fois en effectifs et en proportion.

Le vieillissement démographique dans les pays en développement

Les principales caractéristiques de la dynamique démographique des pays en développement qui conduisent à de nouvelles structures par âge sont les suivantes :

- Tout d'abord, son accélération importante. Le processus sera beaucoup plus rapide que celui vécu par les sociétés de transition démographique avancée dont la structure est déjà plus vieillie. Les pourcentages observés dans la moitié du XVIII^{ème} siècle en Europe (un peu plus de 5 % de plus de 65 ans) sont passés progressivement, en deux siècles à 14,7 % en 2 000. Dans les pays en développement, cette proportion est actuellement proche de 5 %, situation de l'Europe au XVIII^{ème} siècle, et atteindra 15 % de plus de 65 ans dès 2 050. *Le niveau actuel de vieillissement atteint en Europe en deux siècles et demi sera atteint en un demi-siècle par les pays en développement.*
- Une autre différence est que les pays développés ont commencé par se développer et accumuler des richesses avant de subir un vieillissement démographique. Une partie de l'accumulation des ressources a été favorisée par l'opportunité historique que ces pays ont eue d'exploiter les régions colonisées. De cette manière, les pays colonisateurs ont eu la possibilité et le temps d'ajuster, au fur et à mesure, les systèmes de santé, les moyens sociaux et les structures économiques aux circonstances du vieillissement, bien souvent de façon non délibérée en créant des politiques sociales dont a bénéficié la population âgée. D'un autre côté, le vieillissement de la population au sein des pays en développement se joue dans un contexte où beaucoup d'urgences sociales et économiques subsistent et accentuent les retards liés au sous-développement. De fait, les problèmes des pays en développement provoquent des situations de crise, qui, dans la plupart des cas n'ont pas de solution immédiate et auxquelles s'ajouteront à terme les contraintes liées au vieillissement démographique, non sans avoir d'abord traversé une période "faste", où les adultes des classes nombreuses d'avant la transition verront diminuer en proportion leurs charges démographiques par diminution des effectifs de jeunes.

**Tableau 2. Rapports de masculinité (nombre d'hommes pour 100 femmes)
par groupes d'âge quinquennaux (2 000-2 050).
Hypothèse moyenne des Nations unies**

Groupes d'âge	Rapports de masculinité (2 000-2 050)							
	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	80-84 ans	85-89 ans	90-94 ans	95-99 ans	100 ans et +
Pays développés								
2000	82,3	72,3	59,4	51,2	40,7	31,6	23,5	19,0

INSTITUT NATIONAL D'ETUDES DEMOGRAPHIQUES

ETABLISSEMENT PUBLIC SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE • 133, BOULEVARD DAVOUT 75980 PARIS CEDEX 20 FRANCE
TEL. 33 (1) 56 06 20 00 • FAX 33 (1) 56 06 21 99

2010	85,1	75,8	67,9	55,6	41,9	31,5	21,7	15,9
2020	85,7	79,9	71,5	59,0	47,6	34,1	21,5	14,5
2030	88,8	81,5	72,6	62,9	50,7	36,2	24,2	15,1
2040	90,9	84,8	76,0	64,7	51,8	38,6	25,6	15,5
2050	92,2	86,5	78,5	68,1	54,9	39,9	26,1	16,0
<i>Pays en développement</i>								
2000	93,0	86,5	77,9	68,7	58,8	46,1	37,5	37,5
2010	92,0	86,1	78,9	69,4	57,7	45,0	34,3	29,3
2020	92,3	86,7	78,8	69,6	58,4	45,2	32,7	25,2
2030	92,3	87,3	79,2	70,2	58,5	44,7	31,8	24,1
2040	93,9	87,6	79,8	71,1	58,4	45,0	31,9	22,4
2050	95,1	89,2	81,7	71,4	59,2	45,7	30,9	21,5
Source : United Nations, 1999								

- Une autre remarque importante concerne *la féminisation du vieillissement*. Le tableau 2 présente les rapports de masculinité au sein de la population de plus de 65 ans répartie par sexe et groupes quinquennaux d'âge. Les rapports de masculinité traduisent la plus longue survie des femmes et donc leur effectif plus important aux âges élevés. S'il s'agit bien là d'un "avantage féminin" en termes de longévité, c'est aussi un facteur de risque de vivre plus longtemps dans des situations difficiles voire inadmissibles. En effet, les discriminations sociales et économiques dont souffrent traditionnellement les femmes risquent d'être particulièrement vives lors de leur vieillesse, à une période de leur vie où elles deviennent dépendantes et à une époque où, la baisse de la fécondité ayant fait son effet aussi dans les sociétés des pays en développement, elles ne pourront plus, comme dans le passé, compter de nombreux descendants pour les entourer.

Des changements rapides à anticiper

Le commencement du XXI^{ème} siècle nous incite non seulement à nous interroger sur le futur mais aussi à le préparer dans les meilleures conditions. Dans le cas des sociétés en développement, les effets du vieillissement ne sont pas encore connus mais ils seront de toute façon déterminés par la situation socio-économique, culturelle, démographique et sanitaire inhérente au développement incomplet. Le vieillissement affectera à son tour les modalités et possibilités de développement. Le vieillissement démographique traduit d'abord des progrès réalisés sur la mortalité et sur la maîtrise de la fécondité, en cela il est un des éléments du progrès, y compris dans les pays les plus pauvres où il commence à se produire. Mais, comme dans les pays développés, il est nécessaire qu'il apparaisse explicitement dans les plans sociaux et économiques, en commençant par identifier et évaluer les conséquences de ce processus pour être en mesure d'anticiper les mesures à prendre, dans cette nouvelle "donne" démographique.

Parmi les dépendants des adultes en âge de production la proportion des jeunes diminuera tandis que celle des personnes âgées augmentera. Ce changement de structure provoquera des évolutions importantes des relations sociales et des besoins économiques d'une nouvelle nature. En ce qui concerne la population âgée, ces changements porteront essentiellement sur i) les conditions de santé, ii) la demande de pensions de retraite, iii) la faible couverture de la sécurité sociale et des services d'assistance, iv) la composition de la force de travail et de l'offre d'emploi, v) les modes de consommation, vi) les relations familiales et résidentielles, vii) la nécessité de transferts intergénérationnels et intrafamiliaux, viii) l'impact sur les groupes vulnérables et les problèmes de genre.

Certains de ces thèmes sont abordés ici ainsi que les moyens de les intégrer à un agenda sur les programmes à privilégier à l'avenir. Ceux-ci doivent être conçus en tenant compte des statuts respectifs des hommes et des femmes puisque les effectifs des uns et des autres seront inégaux et que la plupart des sociétés assignent aux uns et aux autres des positions très inégales, dans le domaine de l'autonomie comme dans celui de l'accès aux ressources et, souvent aussi, à la protection sociale.

Les défis de la santé

La plus grande survie des individus et la proportion plus importante de personnes âgées dans une population a des conséquences importantes sur les besoins en matière de santé. Les causes de morbidité et de mortalité se déplacent des maladies transmissibles vers les pathologies chronico-dégénératives et invalidantes (Bonilla et al., 1990). Plus que la mortalité, ce sont la morbidité et les conséquences non létales de la maladie qui devront être au centre de l'attention portée au vieillissement (Murray & Lopéz, 1996). La transition épidémiologique touche également la population la plus âgée. Les maladies dégénératives augmentent alors que celles qui sont évitables sont en baisse, y compris chez les plus âgés (SSA, 1998). Mais au-delà des chiffres et des statistiques nationales il ne faut pas oublier que les conditions de vie au cours de la vieillesse sont fortement influencées par les différences socio-économiques, culturelles, régionales et, notamment par les statuts respectifs des hommes et des femmes. Les femmes ont une espérance de vie plus élevée mais des recherches ont aussi prouvé qu'elles couraient plus de risque de souffrir de l'incidence et de la prévalence de maladies chroniques et incapacitantes. Il est fort possible que ces différences soient en grande partie liées aux inégalités économiques et sociales vécues antérieurement par les femmes aujourd'hui âgées. Les différences sont importantes entre les strates sociales lorsqu'on regarde les formes et les conséquences de la mortalité et de la morbidité. Les soins de santé, l'accès et l'utilisation des services médicaux, la capacité de prévenir et de soigner, l'alimentation et aussi les atteintes à la santé sont fonction des niveaux d'éducation, de modèles culturels et de l'autonomie d'accès aux moyens de se soigner, à la fois au niveau collectif (disponibilité d'équipements) et au niveau individuel (capacité à se procurer les soins disponibles). Dans les pays où elles sont victimes d'inégalités d'autonomie, d'accès aux ressources, de statut social, on peut escompter que les femmes seront particulièrement exposées à des incapacités au cours de leur vieillesse. La demande de soins aux âges élevés est fortement liée à la répartition par sexe et âge et jusqu'à présent, si dans les pays en développement de nombreux programmes visent à fournir aux femmes des moyens de contrôler leur fécondité, on se préoccupe très peu des pathologies telles que cancer du sein, de l'utérus ou des troubles de la ménopause. Les morbidités différentielles selon le sexe devront être mieux prises en compte.

Revenus et participation à l'activité économique

La transformation rapide des structures par âge et le vieillissement vont changer la composition et le fonctionnement du marché du travail. Lorsqu'un travailleur vieillit, ses capacités physiques et mentales se détériorent, ce qui se répercute sur la rapidité de réponse aux exigences du travail, diminue souvent la productivité et dans beaucoup de cas augmente les risques liés au travail. Vieillir signifie travailler de moins en moins jusqu'à un arrêt total de l'activité. Mais la vieillesse peut aussi se faire sentir par une certaine forme d'obsolescence du travailleur face aux changements technologiques. Ainsi, dans le secteur formel, les patrons ont des préjugés, des doutes sur la capacité d'apprentissage et d'adaptation à de nouvelles méthodes de travail et sont préoccupés par les coûts liés aux mises à niveau et restructurations des emplois du personnel vieillissant, lors de la mise en place de nouveaux investissements de capital (Schultz, 1991).

Dans le cas des pays en développement, ces transformations et attitudes deviennent plus visibles à cause de la place croissante de l'emploi salarié et de l'emploi formel. Mais, dans ces pays une large place reste au secteur informel et la précarité de la vieillesse comme l'insuffisance des pensions poussent les plus âgés à se maintenir dans ce secteur qui, s'il leur assure un revenu quotidien, ne leur procure aucune protection sociale ni moins encore de garantie quelconque pour leur retraite (Pedrero, 1997). Nombreuses sont les femmes âgées, qui doivent continuer à recourir aux activités "informelles" qui leur assure le plus souvent un simple revenu de survie mais ne ménage ni leur santé ni une assurance de revenus de retraite. Et, il va de soi que ces activités productives s'ajoutent aux tâches domestiques souvent très pénibles, faute d'équipements adéquats dont la responsabilité incombe toujours aux femmes (Montes de Oca, 1999), quel que soit leur âge. On pense aux corvées de bois ou de portage de l'eau dans certains pays les moins bien équipés.

Le système de sécurité sociale

Les dernières années du XX^e siècle ont vu apparaître, dans les pays développés et les pays en développement, une crise des systèmes de sécurité sociale. Dans le cas des pays en développement, ces difficultés avaient été annoncées depuis longtemps avec assez de précision par les évaluations actuarielles. Mais les actions ont été prises avec retard alors qu'il était évident que les pensions ne pourraient plus être honorées à cause des déficits financiers (Banque mondiale, 1995). Ceci a motivé les réformes de la sécurité sociale, seul aspect directement lié au vieillissement dans l'agenda politique. D'un système de répartition avec bénéficiaires définis, on passe alors à une capitalisation pleine par le biais de comptes individuels et de cotisations gérés par des organismes privés de fonds de retraite. Si l'on tient compte du fait que la sécurité sociale rassemble, dans chaque pays, plusieurs institutions, chacune s'occupant d'un groupe spécifique, il faut considérer les points suivants, pour le futur dans les pays en développement :

- 1) Comment résoudre l'absence de couverture sociale, car jusqu'à maintenant, celle-ci ne concerne qu'une minorité de la population économiquement active, principalement les salariés du secteur formel urbain, excluant le secteur informel, marginal, la main d'œuvre agricole, les emplois précaires et les chômeurs ?
- 2) Seul un pourcentage minime des personnes de plus de 60 ans touchent une pension, et quand c'est le cas, celle-ci est souvent insuffisante pour couvrir les minima vitaux;
- 3) Il faut définir les conditions de la capitalisation individuelle et du marché du travail qui permettraient la substitution du salaire au moment de la retraite (Hazas, 1996 ; Partida, 1998 ; Salas, 1997) ;
- 4) Il faut créer les conditions pour que la sécurité sociale soit réellement un mécanisme d'épargne interne et d'investissement productif (Sandoval-Bustos, 1998) ;
- 5) Les problèmes des réformes proviennent surtout de la transformation en charge publique des coûts des pensions actuelles et des garanties gouvernementales sur le minimum vieillesse (Bonilla, 1999) ;
- 6) Malgré les maigres concessions faites, les obligations liées aux pensions ne cessent de croître et, converties en dette publique, deviennent ingérables au vu des conditions économiques (Farell, 1998) ;
- 7) Il faut donc reconsidérer et réformer toutes les institutions de sécurité sociale.

Les interactions entre rapports de genre et sécurité sociale méritent une attention particulière dans les pays en développement. Tout d'abord les femmes, plus souvent impliquées dans le secteur informel (petit commerce, artisanat, main d'œuvre agricole d'appoint, etc.), sont moins intégrées dans les systèmes de couverture sociale que les hommes. Lorsqu'elles le sont, elles ont accumulé moins de droits à la sécurité sociale, ont eu des salaires moins élevés, ce qui signifie des avantages moindres. Des rares pensions touchées par les femmes, beaucoup sont des pensions liées au veuvage le plus souvent d'un faible montant. La substitution des régimes fondés sur le principe de répartition par des systèmes de capitalisation ne fera qu'aggraver le phénomène à cause de la plus faible capacité d'accumulation des femmes durant leur vie active. Enfin, même à capitalisation identique pendant leur vie active, la survie plus longue des femmes étant prise en compte dans les calculs actuariels, celles-ci auront des rentes annuelles plus faibles que les hommes, alors que, paradoxalement, en ce qui concerne les pensions d'invalidité, on ne tient aucun compte du risque plus faible des femmes en matière d'accidents. Finalement celles-ci "subventionnent" ce genre de pensions puisque les risques différentiels ne sont pas considérés (Soto, 1999).

Famille et réseaux sociaux

Devant le manque d'appuis institutionnels, les déficiences de la sécurité sociale, la diminution des aides de l'État aux services médicaux, la faible possibilité d'épargne et l'inadéquation des marchés financiers, il est certain que la plus grande partie du coût de la vieillesse continuera de peser sur les familles (Montes de Oca, 1999). Comme pour beaucoup d'autres aspects, la seule alternative possible est d'espérer que la famille continuera de résoudre les problèmes que l'État est incapable de prendre en charge. De fait, jusqu'à maintenant, la famille et les réseaux d'appuis ont réussi à amortir les crises économiques et sociales, atténuant ainsi les risques de conflits sociaux. La famille et les réseaux sociaux sont censés générer suffisamment de transferts monétaires et matériels, réaménagements de domicile, soins de santé, soutiens psychologiques et émotionnels pour pallier les carences institutionnelles. Cependant il semblerait que la capacité de la famille à prendre en charge les membres les plus âgés faiblisse, non seulement à cause d'un changement de structure de celle-ci mais aussi de transformations internes, de problèmes liés au lieu de vie et à l'urbanisation, à la migration, aux changements éducatifs, culturels, aux problèmes d'emploi et, par dessus tout, au vieillissement démographique lui-même (García, 1995). Tant dans les pays en développement que dans les pays développés, malgré une tradition de respect pour les personnes âgées (Owaga et Retherford, 1993), les problèmes économiques et les changements culturels entraînent des attitudes et des conditions propices à la négligence de ces mêmes personnes âgées et les femmes semblent être les plus fragiles. La majeure partie des ménages de personnes seules sont constitués de femmes, généralement veuves.

Par ailleurs, on sait que les soins aux anciens sont généralement dispensés par les femmes plus jeunes, ce qui grève leur charge de travail et peut entamer leur capacité à développer des activités de promotion personnelle (formations en cours d'emploi, cours d'alphabétisation, etc.), voire les exposer à des épisodes d'extrême fatigue ou de dépression (Rosenthal et al., 1993).°

Accompagner le vieillissement démographique dans les pays en développement

Le vieillissement est la conséquence de la transition démographique, avec une baisse de la mortalité et de la fécondité entraînant une augmentation de la population plus âgée, tant en chiffres absolus qu'en proportion. Ce processus démographique est lié aux avancées du développement et à l'amélioration des conditions sociales et économiques. Il faut donc porter une attention accrue à l'impact que va avoir le vieillissement sur les possibilités et les rythmes de développement. Quelques caractéristiques importantes du vieillissement dans les pays en développement, décrites ci-après, aideront à en mesurer les conséquences.

- 1) Parallèlement aux avancées sociales, économiques et éducatives qui ont favorisé le phénomène du vieillissement, il faut reconnaître qu'une partie de ces acquis provient d'éléments créés dans les pays développés : technologie médicale, pratiques sanitaires, mais aussi pratiques sociales et culturelles favorisées par la mondialisation des systèmes de communication et des modèles culturels.
- 2) Les pays développés ont eu plus temps et de moyens pour se préparer et s'adapter aux changements induits par le vieillissement mais cela n'empêche pas une possible banqueroute des systèmes de santé et de sécurité sociale, ainsi que l'incapacité de prodiguer les soins adéquats aux personnes âgées.
- 3) Pour les pays en développement, la rapidité du processus de vieillissement aggrave une situation difficilement prévisible, qui s'explique par le trop grand nombre de problèmes à régler d'urgence comme les retards du système éducatif, les inégalités économiques, le chômage, le manque de logements et les soins de santé. Lorsque au sous-développement s'ajoute le vieillissement, comme actuellement, il ne s'agit pas d'une circonstance additionnelle de moindre priorité mais plutôt d'un facteur intrinsèquement lié à tous les autres problèmes.
- 4) Le vieillissement individuel et collectif ont un point commun : arriver à la vieillesse est un succès mais aussi, en quelque sorte, une situation non désirée. Au niveau de la personne, atteindre un âge élevé est dû à la capacité de survie, à un accomplissement de l'aspiration à vivre longtemps. Au niveau collectif, l'allongement de l'espérance de vie est le signe d'un bien-être croissant de toute la population, comme l'a été la volonté de réduire la fécondité et la croissance de la population dans l'objectif du développement durable. La conséquence directe en est un vieillissement inéluctable, puisque que l'allongement de la vie ne peut se faire que d'un seul côté, celui de la vieillesse, et cela pose la question cruciale de la qualité de la vie.

Pour un vieillissement de qualité

Le vieillissement démographique des pays en développement doit être prévu puisqu'il ne manquera pas d'arriver. S'il comporte de nouveaux défis il est aussi le signe de la réussite de l'amélioration de la santé et de la maîtrise de la fécondité, comme nous l'avons déjà souligné. L'expérience des pays développés, largement engagés dans ce processus peut, dans une certaine mesure aider les économies des pays en développement à se préparer à la gestion de ce processus. Les recherches effectuées dans les pays développés au niveau médical, biologique et économique montrent, par chance, que le vieillissement individuel est d'une grande plasticité et laissent espérer la poursuite des avancées. D'une manière générale, un vieillissement de qualité (Rowe & Kahn, 1998) suppose réunis les conditions suivantes :

- 1) L'incidence et la prévalence des maladies chroniques et incapacitantes diminuent ;
- 2) La population conserve un haut degré de santé physique et mental ;
- 3) Des ressources économiques propres existent ;
- 4) Les interactions sociales et familiales sont satisfaisantes ;

5) Des activités, rémunérées ou non, qui contribuent à l'épanouissement personnel, sont disponibles.

Au côté des familles, des sociétés et de l'État, les principaux acteurs de ces changements sont les personnes âgées elles-mêmes. Elles ont à participer activement à la préparation de leur période de vie après la vie dite active. Il faut mettre à leur disposition des programmes de prévention mais il leur revient d'y recourir à temps. Il s'agit de l'anticipation de leur bien-être en matière de santé mais aussi de leur sécurité économique, de leur insertion dans les activités socialement valorisantes. Atteindre ces objectifs, personnels, collectifs, sociaux est un des grands défis des pays en développement pour le XXI^{ème} siècle.

Il faut reconnaître que, quelle que soit la société, les femmes, si souvent défavorisées dans tous les domaines, ont toujours montré des capacités particulières, qu'elles ont cultivées parce qu'elles leur ont été imposées par leur rôle en tant que femmes, dans l'attention à leur santé, le souci de rester intégrées à la société, la solidarité avec les plus jeunes générations. Elles en tirent des avantages psychologiques et de bien-être qui sont une juste revanche lors de leur grand âge des multiples injustices qu'elles ont subies dans leur jeunesse et leur âge adulte au nom de leur "féminité".

Proposition d'un programme de travail

Le but de cette réflexion est de mettre en lumière l'importance socio-économique du processus de vieillissement dans les pays en développement pour le siècle à venir et de rappeler la pertinence de l'optique de genre dans cet effort de compréhension. Nous suggérons la création de programmes interdisciplinaires qui servent de base incitative pour les politiques publiques, en particulier sur les thèmes suivants :

- 1) Identifier et définir les caractéristiques du vieillissement au niveau économique, social, anthropologique et culturel des pays en développement. Non seulement on observe des différences entre pays mais, à l'intérieur de chaque pays, il existe également des variations dans l'approche culturelle et sociale de la vieillesse.
- 2) Faire des diagnostics, au sein de chaque pays, des inégalités selon les classes sociales, le sexe voire les ethnies ou castes. Elles sont à prendre en considération dans toutes les actions entreprises. Une attention particulière doit être accordée aux "groupes vulnérables" comme le sont les personnes les plus âgées et particulièrement les femmes, les groupes marginalisés et la population indigène. Il est nécessaire de développer aides et moyens envers ces groupes.
- 3) Améliorer la connaissance statistique sur les caractéristiques sociales et économiques des populations âgées et disposer d'informations fiables sur l'évolution de la mortalité, de la morbidité selon le sexe et les milieux socio-économiques. On pourrait alors concevoir des "profils de risque", nécessaires pour l'élaboration de modèles prédictifs à court et moyen terme sur la morbidité, les incapacités physiques et mentales, la mortalité aux grands âges. Le diabète, l'hypertension, l'ostéoporose, les cancers du sein et de l'utérus, causes très fréquentes de maladies pour les femmes, devront recevoir une attention particulière.
- 4) Adapter les systèmes de santé. Ils devront évoluer d'une approche centrée essentiellement sur les maladies aiguës et infectieuses vers une approche plus dirigée vers les pathologies chronico-dégénératives et invalidantes (Gutiérrez, 1993), qu'il est difficile de soigner mais qu'il faut chercher à atténuer, ce qui nécessite une attention sur le long terme. La création de programmes de prévention et d'épidémiologie du vieillissement serait très utile.
- 5) Estimer les besoins spécifiques de la population âgée, de ses modes de consommation et, à l'opposé, des offres de biens et services. Cela concerne les produits de consommation courante mais aussi les assurances maladie qui couvrent les plus de 65 ans et les plans financiers qui prennent en charge les soins nécessaires sur le long terme.
- 6) Analyser l'insertion économique des plus âgés, les transformations du travail dues au vieillissement et aussi l'attitude des employeurs envers les employés les plus âgés.
- 7) Réviser les institutions chargées de la sécurité sociale notamment en ce qui concerne la couverture, l'effectivité de l'épargne, la promotion de l'investissement productif, les droits et conditions de la retraite. Dans les prévisions actuarielles, les différences biométriques entre les sexes doivent être prises en compte.

- 8) Favoriser la disponibilité et l'utilisation des réseaux sociaux et familiaux, leurs caractéristiques et leur potentiel d'appui à travers les logements partagés, les transferts de ressources, l'échange de biens, les soins de santé. Ce genre d'activité doit nécessairement prendre en compte le fait que, dans la grande majorité des cas, ce sont les femmes qui s'occupent des personnes âgées et des malades et que celles-ci ont besoin de d'appuis matériels et moraux spécifiques. Ce point est important dans l'optique de donner les informations et l'entraînement adéquats à l'environnement familial qui, sur le long terme, va prendre en charge les soins (Gutiérrez, 1993).
- 9) Améliorer la capacité de prise en charge en institutions pour les personnes âgées dépendantes et faciliter l'adaptation de ces établissements aux nouvelles aspirations des clients potentiels. Cet objectif requiert un travail d'évaluation des appuis institutionnels, de leurs capacités et de leurs limites.
- 10) Adopter des dispositions légales qui permettent de donner un cadre juridique à la protection et à l'attention des personnes âgées. La particularité du vieillissement, avec la vulnérabilité qu'elle comporte, impose de respecter des conditions précises pour contrôler les abus éventuels à l'encontre de personnes fragilisées par leur état de santé.
- 11) Développer des programmes de recherche, pour disposer, dans chaque société, d'informations sociologiques, économiques, démographiques indispensables à la conception de programmes d'accompagnement du vieillissement démographique, notamment par la création de banques de données pour réunir et systématiser les différentes sources statistiques existantes.

De telles pistes doivent lier les gouvernements aux différents secteurs académiques et aux organisations non gouvernementales afin de développer une coopération et une participation directe des uns et des autres aux objectifs et activités du programme.

Socialement et politiquement, ce début de XXI^{ème} siècle requiert que le thème de la vieillesse figure dans les politiques de population, dans les plans de chaque gouvernement ainsi que dans la coopération internationale. L'élaboration de réponses adéquates au vieillissement démographique impose à l'évidence une approche en termes de genre. C'est là un élément décisif de l'efficacité des politiques et programmes qui seront mis en place.

Références

- Banque Mondiale, 1995. *Envejecimiento sin crisis*. Banco Mundial, Washington DC.
- BONILLA, Alejandro y Alfredo H. CONTE-GRAND, 1999. "Las reformas de los regímenes de pensiones en América Latina" en OIT, *La reforma estructural de pensiones en América Latina: dos décadas de reforma*. Oficina Internacional del Trabajo. Ginebra.
- FARELL, Rosa Maria, 1999. "Evaluación y perspectivas de la seguridad social", en CONAPO, *Envejecimiento Demográfico de México: Retos y Perspectivas*. Consejo Nacional de Población. México, DF.
- HAZAS, Alejandro, 1996. "Futuro del sistema pensionario de los trabajadores sujetos a la nueva ley del IMSS", en Mussot, M. L., *Alternativas de Reforma de la Seguridad Social*. UAM y Fundación Ebert. México, DF.
- GARCIA, Hilda, 1995. "Sistemas de soporte a la vejez: apoyos formales e informales en el área metropolitana de Monterrey". Ponencia presentada en la V Reunión Nacional sobre Investigación Demográfica en México. Sociedad Mexicana de Demografía. México, DF.

- GUTIERREZ, Luis M., 1993. "Aspectos preventivos del adulto mayor". Ponencia presentada en el Seminario Sobre Envejecimiento Sociodemográfico en México. Sociedad Mexicana de Demografía, México, DF.
- MONTES DE OCA, Verónica, 1999. "Diferencias de género en el sistema de apoyo a la población de edad avanzada", en *Papeles de Población*. Año 5, N° 19. Toluca, México.
- MURRAY, Christopher & Alan D. LOPEZ, 1996. *The Global Burden of Disease*. Harvard School of Public Health. Cambridge.
- OWAGA, Naohiro & Robert D. RETHERFORD, 1993. "Care for the elderly in Japan: changing norms and expectations". *Journal of Marriage and the Family*. Vol 55, N° 3.
- PARTIDA, Virgilio, 1998. *La dinámica poblacional y su impacto en el sistema de pensiones*. Taller Sobre Pensiones Estatales. Junio, 1998.
- PEDRERO Mercedes, 1998. *Situación económica en la tercera edad*. Ponencia presentada en el Taller Interdisciplinario sobre Conceptos y Metodología en el Estudio del Envejecimiento. Sociedad Mexicana de Demografía.
- ROSENTHAL, Caroline, J. SULMAN and V. W.. MARSHALL, (1993). "Depressive symptoms in Family Care Givers of Long-Stay Patients". *The Gerontologist*, Vol. 33, N° 2. The Gerontological Society of America.
- ROWE, John W, & Robert L. KAHN, 1998. *Successful Aging*. Pantheon Books, New York.
- SALAS, José Luis, 1998. *Evaluación actuarial de las reformas a la seguridad social*. Ponencia presentada en el Taller Interdisciplinario sobre Conceptos y Metodología en el Estudio del Envejecimiento. Sociedad Mexicana de Demografía.
- SANDOVAL-BUSTOS, Maritza, 1998. *Análisis del efecto de la reforma al sistema de pensiones del IMSS sobre la inversión privada*. Tesis de maestría en economía. El Colegio de la Frontera Norte, Tijuana.
- SCHULTZ, James H., 1991. *The world ageing situation, 1991*, United Nations.
- SOTO, Carlos, 1999. *Reformas a los regímenes de pensiones en América Latina*. Ponencia presentada en el IV Congreso de Actuarios a Nivel Internacional. Girardot, Colombia.
- SSA, 1998. Varios informes estadísticos sobre mortalidad por causas. Dirección General de Estadística.
- UNITED NATIONS, 1999. *World Population Prospects; the 1998 Revision*

Rapports de Genre et Dynamiques migratoires

le cas de l'Afrique de l'Ouest

Philippe ANTOINE

IRD, Dakar

et

Oumar SOW

Université Louis Pasteur, Strasbourg

Introduction

La dégradation des économies locales impose la migration comme stratégie³⁶ de survie, voire une nécessité économique, et la ville en est l'aboutissement. On a souvent pensé que la migration et particulièrement la migration internationale était avant tout l'affaire des hommes. Ceci pour plusieurs raisons dont la plus évidente est le statut³⁷ de la femme dans les sociétés traditionnelles des pays du Sud. Pourtant les nouvelles dynamiques migratoires observées dans le contexte de crise généralisée que traversent ces pays, notamment l'Afrique sub-saharienne, montrent que les migrations ne sont plus majoritairement masculines. Des enquêtes conduites dans la plupart des pays ouest africains (Enquêtes Réseau d'Étude des Migrations et de l'Urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO)) indiquent clairement que les femmes migrent presque autant que les hommes.

On continue néanmoins à considérer en général l'homme comme principal protagoniste du processus migratoire, et à reléguer la femme au rôle passif d'accompagnatrice. Cette invisibilité de la migration féminine trouve ses origines dans le stéréotype de la femme considérée économiquement inactive et dépendante de l'homme. Pourtant les femmes participent activement aux mouvements migratoires.

Quels sont les effets de la migration sur les relations de genre ? Ont-elles un effet sur le partage des décisions au sein du ménage, voire au sein de la communauté ? Les migrations permettent-elles de mettre en œuvre des relations plus égalitaires ou du moins d'améliorer les rapports homme/femme dans des sociétés généralement marquées par un fort système patriarcal ? Nous aborderons ces questions et d'abord la croissance de la migration féminine dont l'importance a été longtemps occultée ou mésestimée par les statistiques comme par la littérature existante. Nous analyserons ensuite les effets réciproques de ces migrations et des relations de genre³⁸.

³⁶ Complexe, la décision de migrer résulte généralement d'une stratégie de survie élaborée par un groupe social pour lever un faisceau de contraintes qui pèse sur lui ou sur l'un de ses membres. À ce titre, elle revêt la forme d'une réaction à une sollicitation économique ou sociale qui s'exerce sur les plus jeunes, c'est à dire les plus valides y compris de plus en plus, les femmes et les enfants.

³⁷ La femme a toujours été perçue comme actrice et gardienne de l'économie domestique. Le système de valeurs hiérarchiques au sein de la société contribue largement à perpétuer une image de la femme qui minimise son rôle productif et sa contribution au développement national.

³⁸ " Nourri par des études sociologiques et historiques, le concept de genre exprime le fait qu'au delà des différences biologiques qui caractérisent chaque sexe, les différences de statut entre hommes et femmes et les rapports qui en découlent ont un caractère socialement construit, et donc contingent. L'analyse de ces rapports met en évidence les inégalités multiples à l'encontre des femmes, mais aussi le fait que les hommes, eux aussi, pâtissent d'une organisation sociale aussi asymétrique et qu'ils pourraient également bénéficier de système de genre plus équitables. Cette problématique renouvelle fortement, non seulement les questions de promotion du statut des femmes mais, au-delà, toute l'approche du développement. En effet, elle impose de prendre en compte, à toutes les étapes des programmes et projets, les rapports hommes/femmes, d'analyser leur structure et leurs effets, pour les femmes et pour les hommes,

La croissance des migrations féminines : un phénomène encore méconnu

Avec les enquêtes R.E.M.U.A.O., de nouvelles évolutions ont été relevées. Si on considère les flux (exode rural, interurbains, inter-ruraux) à l'intérieur des territoires nationaux, on remarque que les femmes sont très mobiles dans la majeure partie des pays du sud. La féminisation de l'exode rural qui en a résulté constitue l'une des caractéristiques majeures des mutations intervenues dans les migrations ces dernières années. Comme le font remarquer Traoré et Bocquier (1996), les femmes contribuent plus à l'urbanisation que les hommes dans les pays du REMUAO³⁹. En ce qui concerne les transferts rural/urbain, les flux de femmes sont plus intenses que ceux des hommes sauf en Guinée et au Niger. Le rapport du CERPOD (1997) indique que si l'on compare les différences d'intensité pour chacun des flux, les flux des femmes, du milieu rural vers la capitale, sont systématiquement supérieurs aux flux dans le sens inverse, sauf en Côte d'Ivoire. Chez les hommes, cette relation se vérifie uniquement pour le Burkina Faso et la Guinée. Dans les autres pays, les deux flux s'équilibrent ou bien même, pour la Côte d'Ivoire, les échanges se font au détriment du milieu urbain.

En somme l'exode rural vers la capitale est massivement féminin dans tous les pays du Réseau sauf pour la Côte d'Ivoire où l'on observe un retour, essentiellement des hommes, en milieu rural. En comparant les flux selon le sexe en ce qui concerne les transferts interurbains, on remarque que les échanges des villes petites et moyennes vers la capitale sont plus importants chez les femmes sauf au Sénégal et en Côte d'Ivoire où les mouvements sont plutôt équilibrés. Une part de plus en plus importante des déplacements se fait d'un centre urbain vers un autre. En Côte d'Ivoire, par exemple, en 1993, 51 % des migrants originaires du pays sont nés dans une autre ville ivoirienne. A Dakar, la même année, parmi les migrants de la génération âgée de 25-34 ans, 44 % sont originaires d'autres villes du pays. Pour les transferts de la capitale aux villes secondaires, la mobilité des femmes est plus élevée que celle des hommes au Niger et au Mali. Elle l'est moins au Burkina Faso et en Mauritanie tandis qu'elle est plutôt équilibrée dans les autres pays. De ces variations complexes on peut en résumé dire que la contribution des femmes à la macrocéphalie urbaine (la croissance de la capitale au détriment des autres villes du pays) est plus importante que celle des hommes (CERPOD ; 1997).

Cette accentuation de la migration féminine ouest-africaine s'est probablement opérée par le passage d'une migration locale (marquée par l'obligation de la femme de rejoindre le domicile de son époux) à une migration de travail à longue distance, en passant par une migration familiale d'accompagnement. Le bilan des échanges internes selon le sexe montre que les femmes se dirigent plus fréquemment vers la capitale (que ce soit en provenance du milieu rural ou des autres villes) et sont moins impliquées dans la migration entre le milieu rural et les villes de moyenne ou de petite taille. À l'inverse, chez les hommes, les échanges entre milieux tendent à s'équilibrer. Ce bilan va à l'encontre de l'idée préconçue d'une migration féminine de proximité. Certes, les femmes sont plus souvent impliquées dans les migrations internes qu'internationales, mais elles contribuent plus que les hommes, par leurs migrations internes, à la croissance urbaine. Ce comportement des femmes, qui semble nouveau par rapport aux observations des années passées, suggère que des bouleversements importants sont intervenus dans le fonctionnement des sociétés ouest-africaines (Bocquier et Traoré, 2000)

Les représentations courantes suggèrent que les femmes se contentent de suivre leur mari ou leur père qui, eux prennent la décision de migrer (Fibbi, 1995) et qu'elles le font dans une large mesure contre leur gré, ce qui constitue un présupposé peu favorable à une participation active des femmes au projet qui sous-tend la décision de partir. Une telle perception est liée à l'opposition entre dimensions économique et extra-économique comme facteurs explicatifs des phénomènes sociaux et à la priorité accordée à la dimension économique. C'est pourquoi la plupart des travaux sur la migration mettent de côté, parfois volontairement, la migration féminine dite passive. Pourtant, Ba O. C., (1996) fait remarquer que les femmes exerçant des activités liées à la pêche ou à l'agriculture ont été très vite concernées par les migrations internes ou entre pays d'Afrique. Il avance que ces mouvements sont plus anciens que ceux ayant concerné leurs consœurs vers l'Europe.

Pourtant la migration des femmes et particulièrement la migration internationale des femmes seules, est perçue de façon négative. Celles qui s'y risquent doivent concilier leur désir d'assurer des ressources d'appoint ou de vivre un peu plus librement avec le souci de ne pas bousculer l'ordre social et d'être marginalisées. Ainsi au Sénégal dans l'entendement général notamment en milieu rural, la migration solitaire des femmes reste stigmatisée (Ba O C 1996). La société de départ, tout autant que ses émigrés (femmes et hommes) en ont souvent une perception négative. Les femmes

dans tous les domaines, social, économique, politique. C'est ce qu'on appelle le *mainstreaming* " (Locoh & Nguessan, 1999)

³⁹ L'équipe du REMUAO (CERPOD), pour mesurer l'intensité des migrations internes entre milieux, a calculé des indices d'intensité migratoire relative entre la capitale, les villes principales, les villes secondaires et le milieu rural. Ces indices prennent en compte à la fois les populations de départ et d'arrivée. Ils reflètent donc bien la probabilité de migrer d'un pays à l'autre. De cette façon, on peut mesurer l'impact de la migration interne sur l'urbanisation selon le sexe. Il ressort de leur analyse qu'au niveau interne, quelque soit le pays (REMUAO), le pourcentage de migrations féminines varie peu (de 44 % à 57 %) pour les migrations au sein de chaque milieu. L'essentiel des variations est dû aux migrations entre milieux (69 %). A l'opposé se situe le Niger, où seulement 37 % des migrations internes sont féminines : là aussi ce sont les migrations entre milieux (33 %) qui sont responsables de la faible participation globale.

INSTITUT NATIONAL D'ETUDES DEMOGRAPHIQUES

ETABLISSEMENT PUBLIC SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE • 133, BOULEVARD DAVOUT 75980 PARIS CEDEX 20 FRANCE
TEL. 33 (1) 56 06 20 00 • FAX 33 (1) 56 06 21 99

originaires de la vallée du fleuve Sénégal, par exemple, sont catégoriques : “ *La migration solitaire d'une femme est une hérésie. Celle qui s'y livre est une prostituée. Une femme peut aller seule acheter de la marchandise dans un pays étranger, mais s'y installer, en célibataire, comme les hommes c'est ni plus ni moins s'adonner à la prostitution* (Ba O.C. 1996). Pourtant, il n'y a aucun argument solide pour disqualifier l'émigration des femmes sinon la force de l'habitude et le poids de la tradition (Dramé, 1993).

Migrations internes et internationales : Des différences entre hommes et femmes ?

Les migrations internes

En Afrique de l'ouest on relève principalement deux formes de mobilité géographique qui se distinguent par leur durée et leur distance. Dans la circulation interne⁴⁰ entre la campagne et la ville, les migrants se rendent dans les grands centres urbains où généralement ils s'insèrent facilement dans les activités informelles avec des revenus parfois précaires. Halice Hamer (1981) fait remarquer que les femmes diolas (Sénégal) qui migrent vers Dakar pour travailler comme domestiques adoptent également ce modèle migratoire.

Dans d'autres villes comme Lomé, par exemple, l'immigration féminine a toujours été plus importante que celle des hommes. Mais, en général, les migrations féminines vers les villes ont d'abord été retardées (Findley, 1989). Les migrations féminines sont aujourd'hui devenues presque partout plus importantes que celles des hommes, sauf rares exceptions (comme Lagos en raison d'une forte concentration ouvrière ou surtout les villes d'Afrique du Sud du tant de l'apartheid).

Tout comme la plupart des grandes villes des pays du Sud, Abidjan a connu une féminisation de ses flux d'immigrés majoritairement ruraux. Ceci marque le passage d'une migration individuelle des travailleurs à une migration plus familiale. La féminisation relative de la population abidjanaise est nette. Cette évolution traduit-elle l'installation et l'insertion de couples dans la ville ou, au contraire, le développement d'une migration féminine indépendante ? Une partie des femmes cherchent à échapper à la condition qui leur est réservée en milieu rural (Antoine & al., 1987).

Toutefois, ce processus présente quelques exceptions notables comme chez les *Baoulé*, où les migrations féminines ont toujours été plus nombreuses. Il y a une quarantaine d'années, la femme *baoulé* recherchait son indépendance, mais aujourd'hui, à Abidjan, l'équilibre entre les sexes au sein de ce groupe se rétablit, sauf pour les jeunes âges : se développe alors le schéma inverse d'un rattrapage masculin ; la campagne *baoulé*, qui ne retenait plus ses filles, ne retient plus ses garçons

Les migrations internationales

Dans les migrations de longue distance et de longue durée, y compris hors des frontières nationales, le processus de féminisation est également à l'œuvre mais avec une intensité moindre. Les hommes restent majoritaires dans les flux migratoires internationaux. En ce qui concerne les mouvements Sud-Sud certains résultats relevés au Burkina Faso montraient déjà des signes de changement dans les migrations féminines : par exemple, les migrations internationales féminines semblaient avoir augmenté et s'être diversifiées avec le temps (Cordell, Gregory et Piché, 1996 : 254).

L'enquête de 1993 confirme que les femmes partent en plus grand nombre dans la période récente, malgré le contexte difficile en Côte d'Ivoire, lieu principal de destination (Ouedraogo et al., 1996)

Dans les pays d'arrivée en Europe le constat est du même ordre (Robin, 1996). Dans la plupart des pays (surtout ceux d'immigration récente) les migrants masculins africains sont bien plus nombreux que les femmes en particulier en Italie, en Espagne, en Allemagne. Dans les pays d'implantations plus anciennes comme le Royaume Uni ou la France, le rapport numérique entre les sexes est plus équilibré sous l'action de mesures facilitant le rapprochement familial.

Les raisons de migrer des hommes et des femmes : convergences et spécificités

⁴⁰ Alors que la migration des hommes de la campagne vers la ville a fait l'objet de beaucoup d'attention et de recherches approfondies, les dimensions genre de la migration ont été largement ignorées, surtout sous l'angle des zones de départ. Pour de nombreux spécialistes du développement et de décideurs, la migration évoque invariablement un flux d'hommes rejoignant les villes en quête d'emploi. Curieusement, même si l'on sait que l'exode rural est initialement provoqué par l'épuisement des terres, les travaux existants sont portés à mettre l'accent sur les zones d'accueil, la migration étant considérée au sein du processus d'urbanisation plutôt que comme un déplacement déterminé à la fois par le milieu d'origine et par le milieu de destination. Ces stéréotypes occultent à la fois la dimension genre de la migration (FAO).

Les incidences économiques de la migration ont davantage focalisé l'attention des chercheurs que les transformations sociales. Les réflexions sur les transformations économiques induites par les migrations ont permis d'avoir une idée des relations très étroites entre les migrants et leur lieu d'origine (Lericollais et Vernière, 1975 ; Gregory 1989 ; Locoh, 1989 ; Fall, 1991).

Les motivations avancées selon que l'étude est faite à partir du pays d'accueil ou de la zone de départ présentent à la fois des similitudes et des différences. On a souvent soutenu que la migration féminine dépendait exclusivement de la migration masculine et que le taux d'activité des femmes en milieu rural était faible et sans grande influence sur la production économique des pays d'Afrique sub-saharienne (Sy M., 1991). La paupérisation progressive des campagnes dans la plupart des pays du Sud a incité un nombre croissant de femmes à migrer. Alors qu'auparavant seules se déplaçaient les épouses des migrants, celles qui poursuivaient des études ou celles étaient confiées à des parents citadins (Locoh, 1989), elles sont de plus en plus nombreuses à partir à la recherche de revenus monétaires pour satisfaire leurs besoins personnels ou ceux de leur famille. Les garçons sont plus concernés par les migrations scolaires mais les filles, de plus en plus, sont envoyées par leur famille à la recherche d'un emploi comme bonnes pour rapporter un peu d'argent au village (Delaunay, 1994). Les femmes partent dorénavant en ville pour trouver du travail, constituer un pécule pour leur famille lorsqu'elles sont jeunes, voire trouver de quoi nourrir leur famille lorsqu'elles sont seules à subvenir aux besoins de leurs enfants.

La rareté de travail rémunérateur dans les villages est l'une des raisons de l'exode les plus fréquemment évoquées. Voici ce que dit une jeune migrante lors d'une enquête à Dakar (quartier de la *gueule tapée*) : " *Ta maman est là à Dakar, tes aînés sont là, toi tu es là, mais qui reste donc au village ? ! Tes grands-parents. Qu'est-ce qu'ils peuvent faire ? Ils ne peuvent plus aller chercher du bois ! Comment les besoins de la famille sont ils satisfaits ? Je vous le demande ? ! Qui gère la maison ? ! Je vous le demande ? ! C'est avec notre travail que nous nourrissons père, mère, mari et enfants, les habillons, eux et nous-mêmes. Les hommes sont à la recherche du travail, ici à Dakar, s'ils en trouvent, c'est la maçonnerie, la construction de bâtiments des gens riches*"⁴¹.

La description attrayante du milieu urbain, évoquée par les anciennes migrantes aux plus jeunes du village, est aussi une cause de départ. Il en est de même des saisonnières lors de leurs passages au village : elles symbolisent la réussite auprès de celles qui sont restées. " *Oui, j'ai étudié jusqu'au CM2, j'ai abandonné. J'ai suivi une formation au centre qui est dans notre village pendant trois ans. J'apprenais la couture. Puis tu sais, l'attrait qu'exerce Dakar sur les jeunes..., j'ai décidé de venir à Dakar. Pour assurer mes besoins, je me suis faite employée de maison*"⁴².

Enfin, les situations de catastrophes (écologiques, alimentaires) peuvent contraindre des individus, y compris des femmes, à chercher hors de leur milieu des moyens de subsistance. Sans que cela soit dit clairement une communauté peut encourager certains à partir pour alléger le nombre de bouches à nourrir dans une communauté. Dans une étude menée dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal, très peu de chefs de ménage ont évoqué explicitement la sécheresse ou les difficultés de subsistance de la famille comme raison de la migration (Findley, 1991). Cependant, les raisons "familiales", qui sont socialement "acceptables" (mariage, visite à des parents...) pour encourager certains des membres à quitter le ménage et réduire ainsi la consommation alimentaire, ont connu une augmentation considérable durant cette période. En 1982, seul le tiers (35 %) des migrations étaient attribuées au mariage ou à de telles raisons. Pendant les années de sécheresse, cette proportion est montée à 53 %.

Quant à la migration internationale, elle nécessite une préparation minutieuse qui entraîne des dépenses importantes, le consentement des membres de la famille parfois difficile à obtenir quand il s'agit d'une femme et l'existence de contacts au lieu de destination etc. Sur les raisons de migrer des femmes vers l'étranger.

Le départ des femmes vers l'étranger est plus ou moins stimulé par les opportunités de travail en pays d'accueil. En Espagne, par exemple du fait d'une forte demande dans le service domestique, il y a une tolérance assez grande envers l'arrivée de femmes. Il est probable que l'immigration féminine va se développer plus rapidement que l'immigration masculine (Ramirez A., 1997).

Migrations et rapports de genre : une interaction dynamique

La migration peut avoir une signification importante pour les femmes, du fait de ses effets sur l'évolution de leur statut et de leur pouvoir. Cependant, selon les cas la migration peut avoir des effets divergents sur le statut des femmes à cause de la diversité des situations féminines dans le tiers monde⁴³ et de la multitude de facteurs qui conditionnent et expliquent ces effets. Les motifs de migrations ont des points communs pour les deux sexes : la crise, la sécheresse, le mariage tardif, les licenciements importants des chefs de famille qui encouragent maintenant leurs épouses à migrer, la

⁴¹ Les *Mbindaan* sans *Mbindou* : Les petites bonnes à Dakar ; Enda tiers monde jeunesse action, février 1996

⁴² idem

⁴³ Marta Tienda et Karen Booth, " Migration, Gender and social change : a review and reformulation ", 1988

monétarisation de l'économie agricole. Des études récentes sur le rôle des femmes dans le développement de l'Afrique et sur la migration féminine font ressortir plusieurs tendances (Sy M., 1991) :

- le caractère autonome des migrations féminines relevé au cours de ces dernières années ;
- la raison économique de ces migrations ;
- des différences selon les ethnies et les âges (il faut avouer que la mobilité des femmes est différemment interprétée selon le milieu socioculturel et géographique) ;
- une destination majoritairement urbaine pour des migrations d'origine rurale ;
- l'ampleur du phénomène qui dépasse en nombre les migrations masculines dans l'ensemble des mouvements internes.

Cependant la dimension genre dans l'étude des migrations n'est toujours pas prise en compte dans les programmes de développement

Les statuts et rôles familiaux : le départ des hommes affecte aussi le statut des femmes

Il y a quelques années C. Oppong (1993) demandait à la communauté de chercheurs de se pencher désormais sur l'étude de la migration féminine et ses conséquences sur les relations de genre. La proposition demeure d'actualité. En effet, les mouvements migratoires affectent la condition des femmes et leurs rapports avec les hommes de leur famille, que ce soit leur mari ou elles-mêmes qui partent. Par exemple, si leur conjoint émigre elles peuvent se retrouver seules sous l'autorité d'un beau-père ou être alors responsables de fait d'une famille, voire d'une terre, sans avoir l'autonomie de décision qu'aurait eue leur époux (FAO, 1998).

Un vaste ensemble de facteurs contextuels accompagne les changements dus aux migrations. On ne peut certes pas attribuer toute l'évolution de la condition féminine et des rapports de genre seulement aux migrations. Celle-ci est liée à la modernité et à l'avènement de puissants mouvements d'émancipation et de revalorisation de la femme dans les pays du Sud. Pourtant il est évident que les migrations ont permis d'importer des modèles jusqu'ici inconnus dans les pays en développement et d'accélérer les transformations sociales.

Dans la vallée du Fleuve Sénégal (Sow, 1991) les migrations masculines ont largement contribué à la prise en charge, par les femmes *halpulaaren*, de leur destin et de celui de leur communauté. L'absence des hommes dans les villages a rendu plus que nécessaire la force de travail des femmes, non seulement au sein de la famille, mais aussi au-delà de la sphère domestique en contribuant à l'élargissement de leurs responsabilités. Ces nouveaux rôles sont susceptibles d'entraîner une renégociation du statut de la femme maintenue dans des rôles secondaires par un pouvoir masculin relativement discriminant. Bâ et Bredeloup (1997) explicitent bien cette problématique : le déplacement des populations masculines mais aussi féminines n'engendre-t-il pas une transformation des rapports sociaux ? La migration " passive " des femmes reproduit-elle les schémas de dépendance de la femme par rapport à ses parents, son mari, sa famille conjugale ou conduit-elle à des changements de comportements ? L'organisation familiale patrilinéaire fait que la gestion du ménage en cas d'absence du mari est souvent confiée à un parent, un autre homme de la famille. Compte tenu du système très inégalitaire qui structure la plupart des sociétés, les femmes ne pouvaient prétendre à cette fonction. Mais c'était sans compter avec les nombreux facteurs conjoncturels qui ont incité les hommes et les communautés de départ de manière générale à accepter de renégocier les pouvoirs de gestion et de prise de décision jadis réservés aux hommes.

De même, Bâ O.C. (1996) pense que *"la généralisation de la migration internationale dans la vallée du fleuve Sénégal, l'absence prolongée des migrants de leurs villages et l'irrégularité, de plus en plus nette de leurs envois monétaires peuvent modifier les relations entre ceux qui partent et ceux qui sont restés. Du coup cette généralisation a entraîné deux situations en permettant d'une part à de nombreuses familles de participer aux mouvements migratoires dévolus pendant longtemps aux seuls hommes et d'autre part a accru l'importance du rôle de la femme. C'est pourquoi aborder les effets induits par la migration dans les relations de genre suppose d'analyser d'une part les impacts de l'absence du mari sur le rôle et le statut et le statut de la femme et, d'autre part, la situation de la femme en situation de migration"* (p. 138).

Dans un autre registre Delaunay (1994) appréhende les migrations saisonnières au Sénégal comme un facteur de propagation des changements et de comportements, en matière de nuptialité et de fécondité. La migration saisonnière dans la région étudiée (Niakhar) touche aussi bien les femmes que les hommes (48,7 % des absences sont féminines). Les conséquences démographiques induites par cette mobilité géographique sont les suivantes : la migration saisonnière peut être un facteur de retard au premier mariage, principalement parce qu'elle est incompatible avec la vie d'épouse et de mère de famille. Elle peut aussi être un facteur favorisant la fécondité pré-nuptiale. D'une part, le retard au mariage qui peut être induit par la migration saisonnière allonge la période d'exposition au risque de conception pré-nuptiale. D'autre part les séjours répétés en milieu urbain semblent amoindrir le contrôle social exercé sur les jeunes filles (qui ont alors plus de liberté pour aller danser, fréquenter des garçons) et les mettre en contact avec les valeurs véhiculées en ville.

Le statut matrimonial conditionne en partie la décision de migrer pour une femme comme pour un homme mais en retour, le fait d'avoir un conjoint migrant peut aussi jouer un rôle important sur l'avenir matrimonial de celui ou celle qui reste. Un exemple, dans la moyenne vallée du Sénégal, Findley (1991) constate que si les hommes en ménage monogame sont plus susceptibles de circuler, c'est le contraire pour leurs épouses. En effet, celles-ci n'ayant pas de co-épouses avec lesquelles partager les responsabilités de la cuisine et des champs de cultures, ont moins la possibilité de se déplacer. Ici la situation familiale devient un facteur bloquant pour le développement des migrations féminines.

À côté des femmes qui migrent, il faut aussi prendre en considération les contraintes et les stratégies des femmes qui restent. Elles jouent parfois un rôle très important dans le départ du conjoint ou dans la gestion des effets de retour de cette migration. Quelques exemples observés au Sénégal montrent l'importance de ces femmes restées au lieu d'origine. En milieu laobé (Diourbel centre ouest du Sénégal), les femmes jouent un rôle stratégique dans l'organisation de la mobilité des hommes et la concurrence pour l'ascension sociale. La forte médiatisation de la réussite socio-économique de certains migrants incite ces Laobé, de familles généralement polygames, à accumuler des ressources pour assurer les

départ d'un de leurs descendants. La méthode la plus utilisée est celle des tontines⁴⁴ financièrement importantes. La motivation la plus importante est la concurrence stimulée par la réussite de l'émigré. En effet, dans une société fortement marquée par la polygamie, le fils qui n'est que le reflet des efforts consentis par la maman dans la maison conjugale, est, dès l'âge adulte, mobilisé pour porter assistance au cercle familial. La redistribution de la carte sociale est considérablement entretenue par la fortune amassée par l'émigré. Cependant, les effets de retour (transferts financiers) sont plus investis chez l'épouse de l'émigré, ce qui peut induire des conflits entre belles-mères et belles-filles. Cette situation est favorisée par l'importance accordée aux investissements de prestige lors des cérémonies familiales. En milieu *lébou*⁴⁵ on note que la mère de l'émigré joue aussi un rôle fondamental dans le projet migratoire. C'est dans la conception particulière de la société *lébou* qui fait du père un "parent subalterne", qu'il faut rechercher le rôle éminent que joue la femme mère dans la migration et qui permet aussi la reproduction ou la permutation de la migration dans la famille. Ainsi un aîné qui part avec les épargnes de la maman est obligé de faire partir par la suite son frère cadet. C'est ainsi que se développe la chaîne migratoire entretenue par un système de solidarité sociale basée sur les liens matrilineaires comme le souligne P. D. Fall (1997).

Enfin dans la vallée du fleuve Sénégal, suite à une recherche menée dans le département de Podor (Sène-Diouf, 1993) le départ des hommes avant la sécheresse dans la zone, donnait plus de temps libre aux femmes qui, après la récolte, pratiquaient l'artisanat, le maraîchage local et le petit commerce. Les rares revenus externes dont disposent les femmes proviennent généralement des émigrés. Selon Parrot (1993) les transferts migratoires sont la seule et unique source de revenu pour 46 % des ménages de migrants. Les apports financiers des émigrés sont pris en compte dans la gestion du ménage. Souvent dans les stratégies mise en œuvre pour migrer et échapper à la rigueur et à l'austérité de la vie au village, les femmes poussent leur mari à partir. Le mariage avec un migrant est toujours bien vu comme c'est le cas aujourd'hui dans la plupart des foyers d'émigration au Sénégal. Déjà en 1965 Abdoulaye Bara Diop rapportait que les jeunes femmes *toucouleur* pilant le mil chantaient avec nostalgie : " *Mi yahat ndar tan ma ndakaru, Abidjan woni leydi mbeldi* ", (j'irai certainement à Saint-Louis sinon à Dakar, Abidjan est le pays du bonheur), sous entendu rejoindre mon mari.

La crise, facteur de changement des rapports entre les sexes

La crise socio-économique que traversent les pays du Sud et les mesures d'ajustement macro-économique n'épargnent aucun ménage aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Avec la persistance de ces difficultés économiques, les femmes sont obligées de travailler pour subvenir aux besoins du ménage. Pour ce faire, on fait venir du village celles qui peuvent aider aux travaux ménagers. La migration des femmes correspond bien à de nouvelles expressions, à de nouveaux besoins à la fois sous la contrainte de la crise généralisée et sous l'impulsion de la formation accrue d'un certain nombre de femmes qui, elles, recherchent dans la migration (urbaine essentiellement) un moyen d'émancipation et de promotion de leur statut.

La crise a joué un rôle déterminant dans l'effritement des valeurs traditionnelles qui empêchaient la femme d'avoir accès à la migration de travail de longue distance. La persistance du malaise social a mis en évidence l'incapacité d'un nombre croissant d'hommes à faire face seuls à toutes leurs exigences (à supposer qu'ils l'aient jamais fait). Le travail féminin, profondément méconnu pendant longtemps est finalement devenu un élément indispensable de la sécurité des familles au quotidien (Locoh, 1996) et une des réponses les plus efficaces aux difficultés du moment. Les vagues de licenciements, la fermeture des entreprises nationales, les conséquences de l'ajustement structurel sont autant de facteurs qui ont contribué à accroître les responsabilités économiques des femmes dans des sociétés proches de la déstabilisation.

La ville, un lieu de contestation des statuts et rôles sexués traditionnels

Mais l'évolution du statut féminin en ville n'est pas seulement dû à la crise il est aussi le fruit de mutations au long cours. La ville est en effet le creuset où se développent des comportements novateurs, de nouvelles valeurs et de nouveaux rapports de sociabilité. Il en va de même des relations de genre : l'espace urbain, en appelant de manière de plus en plus pressante l'apport, souvent décisif, des revenus féminins à l'économie domestique, a ouvert un large champ aux désirs d'émancipation des femmes (attisés par la scolarisation et les médias) à l'égard de leur subordination, plus ou moins stricte selon les sociétés, à leurs maris (Vidal, 1994). Dès les années trente, par exemple, des néo-citadines *baoulés* ont conquis leur indépendance financière dans la petite restauration populaire abidjanaise. Beaucoup d'entre elles se sont émancipées au point de constituer autour d'elles ces petites cellules familiales matrifocales si caractéristiques de la société urbaine. A Lomé, des femmes *mina*, à la même époque, ont acquis un monopole sur la

⁴⁴ Forme populaire d'épargne de l'argent généralement utilisé par les femmes dans les quartiers surtout avec des regroupements d'entraide appelés "*Mbootay*". Ces regroupements permettent non seulement d'épargner l'argent qui sera distribué à tour de rôle aux différents membres mais surtout aux appuis financiers lors des cérémonies familiales.

⁴⁵ Ces interprétations émanent des résultats d'une recherche partagée, menée en collaboration entre l'Institut fondamental d'Afrique noire (IFAN) et l'Université italienne de TRIESTE.

revente des pagnes au grand marché et elles sont devenues ces fameuses “ *Nana-benz* ” qui ont constitué une puissance économique avec laquelle, jusqu’à ce jour, le pouvoir doit compter⁴⁶. Certaines d’entre elles deviendront des investisseurs, essentiellement dans le commerce.

C’est dans l’espace urbain que l’on assiste aux changements les plus évidents dans les relations hommes/femmes, notamment dans les grands centres. Le milieu urbain permet aux femmes (migrantes ou non) de vivre de façon autonome. Les nombreuses avancées dans l’amélioration de la condition des femmes dans les sociétés sub-sahariennes l’ont été dans les zones fortement urbanisées où émergent progressivement des associations favorables à l’émancipation et l’épanouissement des femmes. C’est en milieu urbain aussi que circulent le plus d’idées, de normes et modèles nouveaux, susceptibles de modifier profondément les représentations et le vécu des statuts masculins et féminins et de favoriser la remise en cause des valeurs patriarcales en vigueur. Sans pour autant rejeter toutes les valeurs qui ont constitué le fondement initial de leur vie et de leur famille parentale, les femmes ne veulent plus se sentir marginalisées. Elles veulent participer activement aux grandes décisions concernant la famille et être plus libres de leurs actes. Elles exigent aussi une certaine autonomie dans la gestion financière. Cependant, les résistances aux changements⁴⁷ sont encore très fortes en ce qui concerne les opinions sur le statut de la femme et les normes qui guident la conception du rôle de la femme.

La migration, comme expérience de modèles de comportements différents

Le contact avec d’autres sociétés peut être un moyen efficace de transformation des rapports de genre. L’expérience de la migration permet de relativiser les normes enracinées dans une société puisque dans une autre les normes, obligations et interdits sont différents. De l’expérience des migrants peuvent émerger des compromis entre modèles différents. La migration représente pour les femmes du Sud un changement profond surtout pour celles qui vont dans les pays du Nord. À côté des femmes qui migrent, il y a celles qui restent au pays mais dont les maris sont partis. Elles jouent parfois un rôle très important dans le départ du conjoint ou dans la gestion des effets de retour de cette migration. Dès lors on assiste à une réorganisation interne des familles et les femmes occupent de plus en plus une position centrale. Face à la crise, les hommes sont de plus en plus obligés de remettre leur pouvoir sur la table de négociation. L’ascension sociale de la femme provoquée par les revenus tirés de la migration constitue l’élément moteur des rapports de compromis au sein des ménages. En situation migratoire les terrains de négociation entre le mari et la femme se multiplient. La détermination du nombre d’enfants pour le couple, l’espacement des naissances, l’instruction des enfants (par exemple les femmes migrantes préfèrent emmener de plus en plus leurs enfants à l’école maternelle alors que les hommes privilégient plus l’école coranique), sont autant d’éléments qui relevaient jadis du pouvoir décisionnel du mari et qui dans le nouveau contexte migratoire, sont plus soumis à négociation et font plus de place aux aspirations de la femme à gérer la famille autrement.

Les migrants et les migrantes, porteurs de changements de comportements

La migration induit différents comportements d’adhésion ou de remise en question des systèmes de valeur de la société de départ, dont les rapports de genre sont l’une des expressions majeures. Ils vont du rejet à l’acceptation des valeurs de la société d’accueil. Les attitudes des migrants se déploient sur un vaste éventail d’efforts pour préserver des valeurs de la société d’origine ou de remises en cause de ces valeurs à raison de l’attraction pour les valeurs “nouvelles” du pays d’accueil. La “réponse” des milieux d’accueil va elle aussi façonner les adaptations progressives des migrants (sont-ils rejetés ? incités à s’intégrer ? ont-ils accès aux infrastructures de la zone d’arrivée ?)

Dans leur confrontation avec d’autres réalités culturelles, les migrantes et les migrants deviennent des initiateurs de changements économiques, mais aussi de mutations sociales. D’où le possible côté “ subversif ” de la migration. Car c’est moins d’un déplacement géographique qu’il s’agit que d’un changement qualitatif des relations sociales. Le contact des femmes migrantes avec d’autres cultures (éventuellement plus libérales) leur permet de découvrir d’autres normes, d’autres croyances, de constater que d’autres femmes ont un statut social supérieur au leur, ce qui suscite chez elles un désir profond de changement. L’image de la femme européenne et les rôles que cette dernière joue au sein de la société séduisent parfois la femme sahéenne mais ils ne constituent pas pour autant une référence idéale.

La migration a permis dans une certaine mesure à la femme émigrée de conquérir certains pouvoirs détenus exclusivement par l’homme dans le pays d’origine. Traditionnellement, l’autorité du chef de famille est indiscutable. Dans le nouveau contexte migratoire les femmes remettent en cause cette responsabilité unilatérale. Les femmes

⁴⁶ “ Dynamique de l’urbanisation de l’Afrique au sud du Sahara ” Groupe de travail ISTD, Ministère des affaires étrangères- Coopération et Francophonie, Paris 1998

⁴⁷ Voir à ce propos SOW O. *et al.*, (1999) notamment dans l’exemple des sociétés sénégalaises.

revendiquent ainsi un droit de regard sur toutes les affaires, y compris celles qui sont conclues à l'extérieur du ménage. La participation de plus en plus large de la femme émigrée aux décisions concernant la vie familiale témoigne d'un grand changement dans la société sénégalaise, par exemple, où la notion de couple s'est toujours affrontée à celle de famille agnatique où seul le chef de famille a les pleins pouvoirs.

L'émigration internationale peut entraîner des changements profonds. Les réactions aux changements dépendent fortement de la nature du projet migratoire. Chez *les femmes émigrées de longue durée*, on constate l'amorce d'une rupture avec les valeurs et l'identité culturelle d'origine. Par contre, la migration des femmes qui s'activent dans le commerce transnational avec des voyages de courte durée, n'entraîne pas de rupture d'identité et ne constitue pas un obstacle à une réintégration éventuelle dans la communauté d'origine. Enfin pour les femmes de migrants, restées dans leur société, la reconstitution temporaire ou durable de leur ménage leur impose un minimum de participation à la vie de l'extérieur. En l'absence du mari, ces femmes sont amenées à assumer certaines tâches (contact avec l'école des enfants, visites médicales, achat de produits alimentaires, etc.) qui relevaient jadis de la responsabilité masculine.

Conclusion

Rares sont les analyses des implications de la migration différentielle selon le sexe dans l'évolution de la structure des populations actives dans les différents secteurs de l'économie. L'activité des ménages agricoles, la situation des femmes de migrants restées à la campagne, les stratégies démographiques des familles, la production agricole et la sécurité alimentaire sont autant de variables du développement qui sont fortement dépendantes de la répartition des migrations selon le sexe.

La collecte et l'analyse des données statistiques souffre d'une quasi-totale cécité à l'égard des migrations en fonction du sexe : Il est souvent difficile de mesurer les migrations rurales-urbaines selon le sexe et les données sur les ménages agricoles dirigés par des femmes sont rares. Les informations sur ces ménages mettent l'accent sur les femmes elles-mêmes plutôt que sur les unités que forment les ménages qu'elles dirigent. Ces lacunes expliquent que les décideurs ne sont pas conscients des implications politiques d'une telle situation, si bien que les projets agricoles et les programmes d'urbanisation prennent rarement en compte les rapports de genre comme variable inhérente à la migration.

Les différentes études consultées surtout pour ce qui concerne les pays au sud du Sahara nous ont donné une lecture assez large de la question selon le milieu géographique ou socioculturel ou selon que les femmes sont migrantes ou femmes de migrants.

Au-delà des dissemblances selon les sociétés on peut conclure à une relative convergence des effets des migrations sur les relations de genre. Dans tous les cas étudiés, la mobilité géographique introduit de nouvelles relations basées sur une plus grande considération de la place des femmes dans les sphères de décision familiale ou communautaire jadis monopolisées par les hommes.

Concernant les femmes des émigrés, il faut noter à l'échelle du Sahel (Monimart, 1989) que le seul moyen qui a bouleversé l'ordre en faveur des femmes a été le départ massif des hommes vers d'autres horizons plus propices à l'accumulation financière. Elles se sont libérées en l'absence des hommes, comme le souligne Stamp (1990) : *"elles sont comme des ressorts comprimés, aujourd'hui, elles se détendent face à l'augmentation de leurs responsabilités"*. L'idée de la femme plus ou moins infériorisée, est à revoir. Il ne fait de doute que bien des femmes jouissent d'un statut social en réalité d'autant plus fort que de nombreux hommes sont absents et qu'elles gèrent les revenus de l'immigration mais aussi ceux générés par leur participation aux projets collectifs. Ensuite, le départ des hommes a contribué au relèvement du niveau de participation à la prise de décision des femmes. Lorsqu'il y a des structures d'aide et d'assistance au développement, qui créent des besoins d'encadrement et de leadership local, de nouvelles fonctions sont créées ou revalorisées. Dans certains villages les femmes deviennent représentantes de groupements, présidentes, secrétaires, trésorières ou matrones (Séne-Diouf., 1993). On assiste à un bouleversement de leur position dans les rapports de genre. Les femmes sont propulsées aux devants de toutes les actions de développement accroissant dans le même temps leur pouvoir de décision.

Derrière la migration, il se passe d'autres mutations entretenues par l'accès à un revenu important. Le partage des décisions passe par l'autonomie financière. Avec les diverses opportunités créées pour obtenir des revenus monétaires par le biais de la migration, les femmes essaient de se créer des

espaces d'autonomie. Elles sont conscientes que les activités menées hors de la sphère familiale, si elles renforcent leurs capacités financières peuvent les hisser à des niveaux de responsabilité qui, par la même occasion, augmentent leur pouvoir de décision. Par conséquent l'émigration surtout internationale a offert aux femmes d'Afrique de l'Ouest la possibilité de conquérir certains droits qui lui étaient injustement interdits jusqu'ici. À titre d'exemple on peut noter que la liberté du choix du conjoint s'accroît de plus en plus.

Les femmes émigrées, notamment instruites, essayent de réconcilier leur identité culturelle et les valeurs de leur pays de résidence. Au-delà de la migration, l'instruction constitue un facteur de changements dans les rapports hommes/femmes.

La migration massive des femmes à destination des villes (même pour des périodes de quelques années) a multiplié les expériences urbaines féminines et a contribué à changer les rapports homme/femme en milieu rural. L'urbanisation permet un élargissement de l'espace social de l'individu, le contrôle familial s'affaiblit, la femme et l'homme peuvent s'affirmer davantage.

Références

- ANTOINE PH., DUBRESSON A. & MANOU-SAVINA A., 1987, “ *Abidjan’’côté cours’’*. Pour Comprendre la question de l’habitat ”, Paris, Karthala-ORSTOM, 267 p.
- BA O. C. & BREDELOUP, S. 1997 “ Migrations interafricaines des femmes de la vallée du Fleuve Sénégal ” in *Face aux changements, les femmes du sud*, Jeanne Bisilliat (dir), éd. Harmattan, p. 61-86.
- BA O. C., 1996, “ *Dynamiques migratoires et changements sociaux au sein des relations de genre et des rapports Jeunes/vieux des originaires de la moyenne vallée du Fleuve* ”, thèse de Doctorat de troisième cycle, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Département d’anthropologie, 295 p.
- BAKALTI S., 1997, “ *Femmes méditerranéenne dans les migrations internationales : le cas de la France* ”, Communication au Colloque d'Agadir (Maroc) du 11 au 14 Nov. 1997 sur le thème "femmes, retraités, les oubliés de la migration internationale", 12 p.
- BOCQUIER Ph., TRAORE S., 2000, “*Urbanisation et dynamique migratoire en Afrique de l’Ouest*”, L’Harmattan, Collection Villes et entreprises, 148 p.
- BOP C. 1996, “ *Les femmes chefs de famille à Dakar* ” in *Femmes du sud chefs de famille* , Jeanne Bisilliat (dir.), édition Karthala, p. 61-97
- CERPOD, 1997 “ *Rapport de synthèse des enquêtes du réseau migrations et urbanisation en Afrique de l’ouest* ”, BAMAKO, CERPOD- INSAH-CILSS.
- CORDELL D., GREGORY J. et PICHE V., 1996. – “ *A social history of a circular migration system in West Africa*”, in the United States of America by Westview Press, African Modernization and Development Series, 384 p.
- DELAUNAY V., 1994, “ *L’entrée en vie féconde : expression démographique des mutations socio-économiques d’un milieu rural sénégalais* ”Paris, CEPED, 326 p.
- DIOP A . B., 1965, “ Société Toucouleur et Migrations l’immigration toucouleur à Dakar ”, Initiations et Etudes, n° XVIII, Dakar, Université de Dakar IFAN, 232 p.
- DRAME, M. 1993. “ Rôle et statut des femmes de migrants internationaux restées au village : le cas de Madina Ndiathbé (Développement de Podor) ”, Dakar, Université de Dakar (Dea d’Anthropologie) : 33 p.
- FALL A. S., 1991, “*Réseaux de sociabilité et insertion urbaine dans l’agglomération de Dakar*”, Thèse de doctorat de sociologie à la Faculté des lettres et des sciences humaines, Université Cheikh Anta Diop, Dakar-Sénégal, 1991, 280 p. et 420 p. annexes.
- FALL. P. D, 1997, “*Place et rôle à distance de la femme dans la migration en milieu lébou au Sénégal*” Communication au Colloque d'Agadir (Maroc) du 11 au 14 Nov. 1997 sur le thème "femmes, retraités, les oubliés de la migration internationale".
- FIBBI R., 1995, “ *La condition des femmes étrangères en Suisse* ”, Lucerne : SKAF, documentation, 1995/3.
- FINDLEY, S., 1989, “ *Les migrations féminines dans les villes africaines. Une revue de leurs motivations et expériences* ”, in COULIBALY Sidiki et ANTOINE Philippe (éd.) *L’insertion urbaine des migrants en Afrique*, Lomé, 10-14 février 1987 (Colloques et séminaires ORSTOM), Paris.
- FINDLEY, S. 1991. “ *Sécheresse et Migration dans la vallée du fleuve Sénégal : Les femmes et les enfants dominant dans le nouveau type de migrant* ”, REMI, vol 10,3 : 83-13.
- GREGORY J. W., 1989, “ *L’insertion des migrantes en ville, interrogations méthodologiques* ”, in : Coulibaly Sidiki et Antoine Philippe (éd.) *L’insertion urbaine des migrants en Afrique*, Lomé, 10-14 février 1987 (Colloques et séminaires ORSTOM), Paris,
- HAMER H., 1981, “ *Diola women and migration : A case study* ” *the uprooted of the werstern Sahel*. Colvin, Lucie Gallistel et alii, eds. New York : Preager
- LERICOLLAIS, A. VERNIÈRE, M. 1975. “ L’émigration toucouleur du fleuve Sénégal à Dakar ”, *cahiers. orstom*, série Sciences Humaines, 122.

- LOCOH T., 1989, " Le rôle des familles dans l'accueil des migrants vers les villes africaines ", in Coulibaly Sidiki et Antoine Philippe (éd.) *L'insertion urbaine des migrants en Afrique*, Lomé, 10-14 février 1987 (Colloques et séminaires ORSTOM), Paris,
- LOCOH T. & NGUESSAN K., 1999, " Genre, Population et Développement en Afrique de l'Ouest " Abidjan, FNUAP, ENSEA, Coopération française, 165 P.
- LOCOH Thérèse, 1996, "Changements de rôles masculins et féminins dans la crise : la révolution silencieuse", in : Jean Coussy et Jacques Vallin (dir.) *Crise et population en Afrique. Crises économiques, programmes d'ajustement et dynamiques démographiques*, p.445 - 470 .- Paris, CEPED, x p.+580p. (Les Études du CEPED, n°13).
- LOCOH T., LABOURIE-RACAPÉ A. & TICHIT C., 1996 " *Genre et Développement : Des pistes à suivre* ". – Paris, CEPED [documents et manuels n° 5], 154 p.
- MONIMART, M. 1989. " *Femmes du Sahel : la désertification au quotidien* ", OCDE et Karthala, Club du Sahel, 263 pages.
- OPPONG CH., 1993, " *Some roles of women : what do we know ? conceptual and methodological issues in sub-saharan Africa*", in Seminar on women's Status and population change in subsaharan Africa organized by the committee on gender and IUSSP, Senegal, March 3-6, 32 p.
- OUEDRAOGO D., PICHÉ V. ET MARCOUX R., 1996, " *Les migrations internationales au Burkina Faso : Les années 90 viendraient –elles effacer un siècle de migrations circulaires masculines et bouleverser la division sexuelle de la mobilité spatiale ?* ", communication présentée au colloque, Systèmes et dynamiques des migrations internationales en Afrique de l'Ouest, Ifan-Orstom, Dakar décembre 1996.
- PARROT, L. 1993. " *Le rôle des transferts migratoires dans l'économie des ménages de la Vallée du fleuve Sénégal* ", Dakar, ORSTOM, 55p.(Rapport de stage).
- RAMIREZ F. A., 1997, " *Les migrations internationales et les rapports de sexe : femmes marocaines en Espagne* ", Communication au Colloque d'Agadir (Maroc) du 11 au 14 Nov. 1997 sur le thème "femmes, retraités, les oubliés de la migration internationale", 13 p.
- ROBIN N., 1996 : *Atlas des migrations ouest-africaines vers l'Europe 1985-1993*. Eurostat-ORSTOM, Paris, 109 p.
- SARR I. ET NDIAYE M. (1999), " *L'émigration sénégalaise dans le monde: tendances passées et caractéristiques actuelles* ", Communication in Colloque sur "l'émigration sénégalaise : situation et perspectives, rencontre parlementaire germano-sénégalaise, Dakar, 10 6 11 juillet 1999.
- SÈNE-DIOUF B,1993, " *Ressources Naturelles , Connaissances et Techniques de la Femme, dans le domaine de l'Alimentation et de la Santé, études de cas : Village de Meri (Département de Podor au Sénégal)*", Projet WEDNET , IFAN, CRDI ,55 pages.
- SOW, F.1991, " *Le pouvoir économique des femmes dans le Département de Podor*, Dakar, IFAN, UCAD, 111 pages.
- SOW O., GAYE A., DJIBA B., GUISSÉ Y. M., 1999, " *Femmes et migrations internationales au Sénégal : De la marginalisation à la participation active* ", in actes de la troisième conférence de l'Union pour l'Étude de la Population Africaine sur le thème : La population africaine au 21^e siècle, Durban (Afrique du sud) du 06 au 10 décembre, 20 p.
- STAMP P,1990," *La technologie, le rôle des sexes et le pouvoir en Afrique*", CRDI, 213 pages.
- SY M., 1991;," Les raisons de migrer des sénégalaises déterminées par l'appartenance ethnique et le statut social ", in *Pop Sahel* n°16, CERPOD-INSAH-CILSS, p. 29-36
- TRAORÉ S. & BOCQUIER P. (1998) " *Synthèse régionale, pour le réseau Migrations et Urbanisation ,en Afrique de l'Ouest (REMUAO)*, dans Études et travaux du CERPOD-N° 15-Octobre 1998
- TIENDA M. et BOOTH K. (1988) " *Migration, Gender and social change : A review and reformulation* ".

VIDAL C., 1994, " La promotion de femmes africaines dans une cité surmédiatisée ", *Revue critiques sociales*, n°5-6, janvier.

Des femmes au risque de la guerre :

Une Etude de cas de la Somalie et du Soudan

Marc-Antoine Pérouse de Montclos

IRD, CEPED

Une vision classique fait de la femme une victime toute désignée des conflits armés (Martin, 1992)⁴⁸. En effet, les affrontements d'aujourd'hui n'épargnent plus la vie des femmes et des enfants comme autrefois, quand les épouses du vaincu fournissaient le harem du vainqueur. Les tabous traditionnels à ce sujet ont volé en éclats. En Afrique subsaharienne particulièrement, la déliquescence de l'État, la criminalisation des luttes armées et la dislocation des guérillas en factions rivales ont bouleversé les règles de la guerre et l'encadrement social des combattants. En état d'insurrection armée depuis une vingtaine d'années, le sud du Soudan et la Somalie constituent des cas d'école de ce point de vue, où nous puiserons la plupart de nos exemples.

Pour autant, les femmes ne sont pas que des victimes. Elles sont aussi partie prenante des conflits, quand elles n'y sont pas directement engagées. Le problème des programmes humanitaires en leur faveur est justement de prendre en compte cette double dimension. En l'occurrence, la difficulté tient à une évaluation précise du contexte social quant au statut de la femme. Bridé par la tradition et la religion, celui-ci paraît de prime abord entraver la capacité des femmes à assumer les risques spécifiques dont elles qu'elles doivent affronter en temps de guerre. Une analyse un peu plus fine découvre cependant des ouvertures dans ce domaine.

Une position de victime

Une des conséquences les plus évidentes d'un conflit tient, pour les femmes, à la mortalité... des hommes ! De fait, bien des affrontements laissent une majorité de femmes dans la population civile, à l'instar du Rwanda après le génocide de 1994 et du sud du Soudan à présent, où les organisations humanitaires estiment qu'elles représentent jusqu'à 63 % des habitants. Un tel déséquilibre démographique se retrouve bien entendu dans les camps de réfugiés (tableau 1). Certes, ce n'est pas toujours le cas. La "versatilité" des statistiques de guerre et la spécificité des trajectoires de migration au cours d'un conflit interdisent de se référer à un modèle unique en la matière. Les statistiques publiées par le Haut commissariat aux réfugiés (HCR) dans le tableau ci-dessous montrent plutôt un relatif équilibre entre hommes et femmes dans ses camps.

Tableau 1. Proportion de femmes parmi quelques populations réfugiées en 1995

<i>Pays d'asile</i>	<i>%</i>	<i>Pays d'asile</i>	<i>%</i>
Algérie	63	Kenya	58
Bénin	55	Mauritanie	56
Burundi	52	Bangladesh	51
Cameroun	45	Iran	45
Centrafrique	53	Iraq	47
Côte d'Ivoire	53	Népal	49
Djibouti	53	Pakistan	53
Ghana	56	Mexique	49

Source : Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

De nombreux obstacles s'opposent à l'émigration des femmes hors des zones de combat et les discriminations dans ce domaine sont parfois institutionnalisées en fonction du sexe. En Tanzanie par exemple, le *Citizenship Act* de 1995 autorise seulement les ressortissants de sexe masculin à obtenir la nationalité du pays pour leur épouse d'origine étrangère. En Europe au contraire, le resserrement des procédures de réunification familiale empêche surtout les femmes de rejoindre leur famille. De la part des parents déjà installés sur place, cela nécessite la preuve d'une indépendance financière, voire d'un travail régulier comme en Hollande, où les 30 000 Somaliens qui vivent dans ce

⁴⁸ Pour des cas d'études plus précis, voir P. Daley (1994) ainsi que H. Christensen (1985).

pays n'ont pas déposé plus de 200 demandes en ce sens depuis le début des années 1990, entérinant un déséquilibre du rapport entre les sexes qui, dans l'immédiat, ne va pas beaucoup évoluer en faveur des femmes.

Or l'Occident fait figure d'Eldorado relativement à la vie misérable des réfugiés dans des camps. Sur ce plan, les femmes sont défavorisées quand les hommes décident de s'exiler les premiers. Sur les routes de l'exode, les stratégies familiales privilégient fréquemment les membres masculins du lignage. La diaspora somalienne est éloquente à cet égard car elle se compose de célibataires plutôt jeunes et de sexe masculin. Aux Pays Bas, près de la moitié des Somaliens demandeurs d'asile sont des hommes adultes, 27 % sont des jeunes de moins de seize ans et seulement 28 % sont des femmes. En Norvège, plus de 48 % des 4 117 Somaliens recensés en 1998 ont moins de vingt ans et 143 sont des enfants seuls. L'Italie, qui colonisa la Somalie, abrite aussi une communauté jeune ; les deux tiers ont moins de 35 ans (Istituto Nazionale di Statistica 1996). En revanche, les trois quarts y sont des femmes, sans doute parce que leur implantation est déjà ancienne et que celles-ci avaient plus facilement pu profiter en Somalie des possibilités d'émigration pour suivre des soins de santé à l'étranger.

Avec le temps, la tendance est de toutes façons au rééquilibrage des effectifs masculins et féminins et les femmes représentent désormais 55 % des Somaliens du Canada (Opoku-Dapaah, 1993). Mais celles-ci sont généralement confrontées à des situations très difficiles. Il s'agit trop souvent de veuves ou de filles mères ; la majorité des Somaliennes établies au Canada vivent ainsi seules avec des enfants à charge (Affi, 1997). Quant aux femmes mariées, elles sont, plus fréquemment que les hommes, illettrées et parlent moins les langues du pays d'accueil parce qu'elles doivent rester à la maison (Middleton, 1994 ; Opoku-Dapaah, 1995). À Toronto, 66 % d'entre elles sont au chômage, contre 48 % des hommes.

La situation, certes, est autrement plus dramatique à proximité des zones de combats, où de nombreux chercheurs observent une féminisation de la pauvreté (Bryden et al. 1998). Les exactions à l'encontre des civils sont malheureusement devenues la règle. Le viol, en particulier, frappe durement les réfugiées (Aitchison, 1984 ; Mohamed, 1997). Sachant la fréquence des pratiques d'infibulation en Afrique, il arrive que les violeurs ouvrent carrément les vagins au couteau, avec tous les risques d'infection et de stérilité que cela comporte. Les conséquences sont aussi psychologiques et sociales. Le viol étant une infamie, les victimes ont parfois été rejetées par leur famille et ont dû se prostituer pour survivre au déshonneur d'une virginité perdue. Ce dernier trait est caractéristique de l'aviilissement des femmes réfugiées. Point n'est besoin de viol en l'occurrence. Selon certaines estimations, 90 % des prostituées de Port Soudan et de Djibouti sont des Érythréennes et des Éthiopiennes qui ont fui la guerre ou la misère. La dégradation de la femme sur le marché de l'emploi est significative des besoins pressants qui la poussent à accepter n'importe quel moyen de subsistance. À Khartoum par exemple, 76 % des réfugiées Érythréennes ou Éthiopiennes qui avaient trouvé du travail étaient domestiques (Kebbede, 1991).

D'une manière générale, les conflits bouleversent le rôle de la femme. L'éclatement de la famille élargie, les dispersions de l'exode et le recrutement des enfants dans les mouvements de lutte armée réduisent d'autant l'autorité des mères en matière d'éducation. En outre, la guerre oblige les femmes à repeupler les régions dévastées, quand elle n'incite pas la famille de leur père à fournir une sœur au mari dont l'épouse aurait été tuée. Les pressions en ce sens sont de plus en plus fortes de la part des hommes. Dans le sud du Soudan en pays *dinka* et *nuer*, elles ont abouti à raccourcir la durée d'allaitement des bébés et à lever les interdictions traditionnelles quant aux rapports sexuels pendant cette période. On assiste désormais à des mariages " fantômes " qui consistent à épouser un " mari par procuration ". Cette pratique procure une descendance aux hommes qui seraient décédés sans enfants et qui assument ainsi la paternité morale, mais pas physique, de la progéniture. Le procédé est différent du lévirat, qui intervient à la mort du mari et qui place la veuve sous la protection maritale d'un oncle, d'un beau-frère ou d'un beau-fils. Il rappelle plus le " mariage entre femmes " qui permet aux épouses stériles de désigner une mère porteuse et un amant chargés d'assurer leur descendance. Les statistiques disponibles sur les réfugiées et les déplacées sont cependant trop lacunaires pour tirer de ces exemples un modèle quant à l'évolution de la fécondité dans des situations similaires en Asie ou en Amérique latine. Une tendance souvent observée révèle simplement une augmentation de la fécondité à court terme puis une diminution à plus long terme, lorsque la crise se prolonge et entraîne une perte de confiance dans l'avenir. On ne peut guère en dire plus car les réactions psychologiques et les traumatismes résultant de l'exode ou des combats sont difficiles à apprécier dans la durée.

Une réalité plus subtile que les apparences

Dans un tel contexte, il ne semble pas moins naturel que les programmes d'aide humanitaire privilégient les femmes. La difficulté est que les cultures traditionnelles ne facilitent pas ce genre d'approche, notamment en pays musulman, où les femmes sont assujetties à la double contrainte de l'Islam et de la coutume. Le verset 34 de la quatrième sourate du Coran donne le ton : " les hommes ont autorité sur les femmes, en vertu de la préférence que Dieu leur a accordée sur elles, et à cause des dépenses qu'ils font pour assurer leur entretien ". Or la dépendance à l'égard du mari rend les femmes très vulnérables en cas de crise, lorsque celles-ci se retrouvent seules à prendre en charge la vie du foyer (annexe 1).

Pour autant, le statut de la femme dans les pays du Sud n'est pas aussi diminué qu'on pourrait le croire de prime abord. L'effacement de la femme musulmane dans l'ombre de son mari, en particulier, a souvent été exagéré par des Occidentaux trop bien intentionnés et sûrs de leur bon droit (Ahmed, 1995). Dans la pratique, les liens du mariage ont été moins stricts que les apparences. Le concubinage a largement été toléré en dépit des interdictions du Coran quant au lévirat et au mariage avec les épouses du père, la mère, les filles, les sœurs, les tantes paternelles ou maternelles, les filleules, les mères ou sœurs des épouses, les belles-filles, les nourrices ou les sœurs de lait⁴⁹. Le soufisme somali, notamment, admet bien des libertés en la matière. A propos de l'adultère par exemple, il s'avère moins répressif que les versets quinze et deux des quatrième et vingt-quatrième sourates du Coran, qui prévoient la peine de mort ou la flagellation. L'islam somali connaît même des femmes saintes comme Dada Masiti à la fin du XIX^e siècle à Brava, un petit port qui avait aussi pour particularité de voir des enseignantes professer dans les écoles coraniques. Plus à l'intérieur du pays, en milieu pastoral, les femmes n'étaient pas voilées, habitaient relativement peu chez leur mari et s'occupaient du petit bétail, moutons ou chèvres. Certaines légendes présentent même une tournure résolument féministe. Chez les Isaaq Habr Awal du nord de la Somalie, la reine Arraweelo aurait ainsi assassiné son époux afin d'asservir les hommes en faisant émasculer les nouveaux nés mâles ! De telles dispositions étonnèrent d'ailleurs les Européens qui explorèrent le pays au XIX^e siècle⁵⁰.

Par la suite, la modernité post-coloniale a confirmé l'émancipation de la femme somalienne. Les migrations vers la ville ont été un facteur de promotion en ce sens. D'après un sondage réalisé à Mogadiscio en 1983, près de 40 % des habitantes de 15 à 49 ans étaient nées dans la capitale (Health Survey, 1985). Or l'enracinement urbain des femmes est allé de pair avec une baisse des mariages arrangés. À cette époque sont aussi apparues de grandes femmes d'affaires, pour ne pas dire affairistes. La première épouse du président Siad Barre, Khadija Meslah, fut fort active en matière de contrebande d'ivoire et de khat. Quant à Aïcha Bogoreh, la femme du président Hassan Gouled à Djibouti, elle contrôlait officiellement la Société générale d'importation du khat et en a tiré de gros profits.

De son côté, l'État a précipité le mouvement de façon volontariste. En effet, les femmes constituent un important soutien électoral, en particulier dans les campagnes vidées de leurs hommes par l'exode rural⁵¹. De ce point de vue, la Somalie a même pu être en avance relativement aux autres pays musulmans de la région. Dans le sud sous tutelle italienne, les femmes y ont obtenu le droit de vote dès 1958. Trois ans plus tard, la disposition fut étendue dans le nord autrefois protectorat britannique, alors que les Soudanaises ne bénéficièrent d'une telle mesure qu'en 1965.

En 1969, l'arrivée au pouvoir à Mogadiscio d'un régime " socialiste " officialisa alors le discours sur l'égalité des sexes. La dénonciation de la condition de la femme dans un système patriarcal devint un leitmotiv du gouvernement⁵². La dictature Siad Barre établit une "*Somali Women's Democratic Organization*" et, dans la plus pure tradition communiste, mit en scène des journées de la femme célébrées tous les 8 mars. Des campagnes d'information furent notamment lancées contre l'infibulation et la circoncision féminine, qui était perçue comme une garantie de virginité, y compris par les femmes (Merryman, 1996). L'objectif était là de convaincre la population de ne pas rejeter les filles non circoncises, qui redoutaient la condamnation morale des Anciens et craignaient de ne plus pouvoir se marier.

Des femmes engagées dans les conflits

⁴⁹ Contredisant ces préceptes, le cinquantième verset de la trente-troisième sourate reflète d'ailleurs l'état des mœurs : " Ô toi, le Prophète ! Nous avons déclaré licites pour toi les épouses auxquelles tu as donné leur douaire, les captives que Dieu t'a destinées, les filles de ton oncle paternel, les filles de ton oncle maternel -celles qui avaient migré avec toi- ainsi que toute femme croyante qui se serait donnée au Prophète pourvu que le Prophète ait voulu l'épouser. Ceci est un privilège qui t'est accordé, à l'exclusion des autres croyants ".

⁵⁰ Le témoignage de l'un d'entre eux est éclairant à ce sujet : " Toute la journée, (les femmes) tressent des nattes, ou se livrent aux soins du ménage ; ce sont elles qui vont chercher l'eau, le bois, etc. Malgré cela, leur condition est de beaucoup préférable à celle des femmes arabes. Elles sont d'abord seules maîtresses, car le Çomali, quoique polygame, n'a jamais une femme avec lui, sous le même toit. Elles peuvent en outre aller et venir en toute liberté, sans être le moins du monde inquiétées par leurs maris ou par leurs parents " (Révoil, 1880).

⁵¹ Voir par exemple Southall, Roger (1981).

⁵² Voir notamment Abdalla, Raqiya Haji Dualeh (1982)

Une vision trop passive de la femme serait donc trompeuse, même dans des situations de conflits armés. A priori, la guerre, comme la chasse, paraît être exclusivement une affaire d'hommes. Mais les femmes ne sont pas complètement absentes des affrontements. Elles ont pu constituer jusqu'au tiers des effectifs des guérillas comme le Front populaire de libération en Érythrée. Il est même arrivé que certaines soient à la tête de bandes armées telles que le mouvement du Saint Esprit dans le nord de l'Ouganda, qui a été mené par une prophétesse du nom d'Alice Lakwena. En exil dans un camp de réfugiés au Kenya, celle-ci n'a rien perdu de sa combativité et annonce dans la presse locale son retour en force sur l'Ouganda. Elle raconte que " *les femmes peuvent se battre quand elles doivent se défendre, quand on ne les respecte pas et qu'on les traite comme des moins que rien* " ⁵³.

Âgée de 50 ans, elle ne défend cependant pas des positions féministes et dit vouloir rester au Kenya pour se marier et avoir deux autres enfants. " *La femme, explique-t-elle, doit fidélité et obéissance à son mari. C'est à lui de se battre. Je suis l'épouse, il est le maître* ". De fait, les partisans du Saint Esprit étaient les " anges " *malaika* tandis que les femmes étaient appelés *agaba*, un parasite en *acholi* et, par association, une pécheresse et une " Marie-couche-toi-là " ! La majorité des combattants du mouvement étaient des hommes.

En réalité, point n'est besoin de participer directement aux affrontements pour y jouer un rôle majeur. Les femmes contribuent à la guerre autrement, en tentant des missions de conciliation ou en ravitaillant les combattants. En pays *nuer* dans le sud du Soudan, il n'était pas rare de les voir accompagner leur mari au champ de bataille et secourir les blessés. C'est en menaçant de cesser ce soutien moral que la représentante des femmes *nuer* du clan *Leek* a réussi à mettre fin aux hostilités qui, fin 1995, opposaient sa communauté à un clan rival, les *Bul*.

De nouvelles responsabilités en temps de guerre

Des divers conflits qui ravagent les pays du Sud, la femme n'est donc pas qu'une victime. La dislocation des foyers l'oblige en effet à acquérir une position publique impensable jusqu'alors. Les tragédies de l'exode s'accompagnent souvent d'un accroissement de ses responsabilités (Braukämper, 1982). Paradoxalement, les troubles peuvent être un facteur d'émancipation car les femmes sont autorisées à prendre quelques libertés pour subvenir aux besoins de leur famille, notamment en faisant du commerce.

Une étude de Khartoum montre par exemple que les déplacées sont plus impliquées dans ce domaine que les autochtones ; les femmes originaires de l'Ouest du Soudan, en particulier, y tenaient 68 % des étals recensés à l'intérieur de cinq marchés sondés en 1997 (Loveless, 1999). Les réfugiées somaliennes ont pareillement dû se résoudre à investir le commerce de détail, surtout la revente de *khat*. Dans le quartier somali de Nairobi, elles gèrent deux tiers des boutiques sur le marché de Garissa Lodge. L'exode vers la ville est en l'occurrence un fait significatif car l'urbanisation va souvent de pair avec une certaine forme de libération.

Ainsi, les femmes déplacées à Mogadiscio semblent plus enclines que les hommes à rester en ville (Meeus, 1994). Nombre d'entre elles ont pris la tête des camps de déplacés qui se sont créés dans la capitale. Elles dirigent les comités chargés des relations avec les organisations humanitaires ou les miliciens et elles ont souvent donné leur nom aux camps en question, par exemple à 'Aasha, Barni, Hamaria, Kalmoy, Rati, Bonaya et Asli. Sur ce plan, les présidentes de comités, telle la "Mère Blanche" (*Habr Ade*), n'ont pas échappé aux sobriquets, qui sont courants dans la culture somali, et leur renommée s'est bâtie autour de leur " puissance " (*Kahda*), leur " bon sens " (*Kasto*), leur " beauté " (*Qura'le*), leur " charme " (*Muhubo*), leur " peau marron " (*Dimtu*)... ou leur obligation en ce qui concerne la collecte du " bois " (*Odo*). À moins qu'elles n'aient rendu hommage à leur père, comme dans le camp de Roble et l'orphelinat de Shandinle...

À leur façon, les camps de réfugiés à la campagne ont aussi favorisé de semblables promotions. Dans ceux de Dadaab au Kenya par exemple, le commerce de gros est laissé aux hommes mais la revente au détail est plutôt une affaire de femmes. Celles-ci ont en effet la réputation d'être moins dépensières et plus patientes que les hommes pour tenir des échoppes qui rapportent peu. Elles ont par ailleurs pour avantage de bénéficier d'une certaine immunité qui les protégerait plus du banditisme ambiant. Elles savent surtout s'organiser efficacement. Originaires de l'actuel Somaliland, leurs collègues d'infortune en Éthiopie ou à Djibouti poussent la sophistication jusqu'à envoyer des déléguées *sharshari* faire les achats outre-mer.

Il faut dire que ces réseaux commerçants prolongent les tontines de femmes qui existaient déjà avant guerre (Little, 1994). En ville, la constitution de tels clubs d'épargne reposait souvent sur des solidarités lignagères pour garantir des liens de confiance et se prémunir contre les risques de la dispersion urbaine. À la campagne en revanche, l'adhésion concernait une demi-douzaine de femmes en moyenne, moins qu'en milieu urbain, et elle se faisait sur la base du voisinage *daris* plutôt qu'autour d'une parenté commune. Dans un cas comme dans l'autre cependant, ces mutuelles n'avaient pas qu'une fonction économique et jouaient aussi un rôle social, ainsi qu'en témoigne le nom des *ayuta*, qui dérive de l'italien *aiuto*, c'est-à-dire " secours ". Elles aidaient notamment leurs membres à demander le divorce et, une fois celui-ci obtenu, à assurer les dépenses liées à la garde éventuelle des enfants.

Aujourd'hui, les associations de femmes ne limitent pas non plus leurs prérogatives à la sphère économique qu'elles se sont attribuée. À Hargeisa par exemple, le *Committee of Concerned Somalis* soutient les femmes qui voudraient lancer un commerce et il leur prête des sommes qui vont jusqu'à 500 dollars. En même temps, il entend transcender les divisions claniques et promouvoir par ce biais des mécanismes de médiation, d'apaisement et de réconciliation. De son

⁵³ Interview, Dadaab, 29/5/1998.

côté, la *Sudanese Women Association of Nairobi* revendique pareillement des actions en faveur de la paix et affiche pour but l'unité de toutes les femmes soudanaises, y compris les musulmanes du Nord. Enregistrée auprès des autorités kenyanes en 1994, elle comptait 467 adhérents en 1998. À l'instar du *Committee of Concerned Somalis*, elle a été fondée en 1992 par des femmes éduquées, autrefois employées d'organisations internationales.

Les réactions aux coups du sort s'avèrent en fait assez différentes suivant les situations familiales, le statut social et le lieu de résidence. Les " modernes " paraissent parfois s'opposer aux " traditionnelles ", tel le *Committee of Concerned Somalis* par rapport au " syndicat " des vendeuses de lait de Hargeisa, qui se contente de défendre ses propres intérêts. Ainsi pour Amina Sharif, responsable d'une organisation pacifiste, les femmes restées en Somalie sont plus émancipées que leurs collègues en exil en Occident ; les premières sont confrontées à une multitude de problèmes qui les obligent à prendre position publiquement alors qu'au contraire les secondes sont plus enclines à se replier sur des valeurs traditionnelles pour affirmer leur identité culturelle dans un environnement foncièrement étranger⁵⁴.

En Somalie même, les caractéristiques exogame et patrilinéaire de la société traditionnelle donnent à la femme une position centrale dans le système lignager, à la confluence de plusieurs allégeances claniques, celle du mari et du père notamment. Ceci confère aux épouses des capacités de médiation que n'ont pas les hommes. Leur neutralité vient de ce qu'elles ne sont pas censées représenter les clans, les transmissions généalogiques se faisant par les hommes. C'est aussi à ce titre que les mariages peuvent sceller des accords de paix (Lewis, 1993). Appelée *tol*, la généalogie patrilinéaire des Somali accorde en particulier une place importante aux alliances consacrées par mariage avec le clan du frère de la mère, le *rer abdi*.

D'une certaine manière, les conflits armés ont donc pu valoriser le rôle des femmes à cet égard. Une réfugiée soudanaise à Nairobi en faisait le constat. Autrefois, les femmes du Sud Soudan n'avaient pas accès à l'éducation, surtout les paysannes. C'est la guerre et l'exode qui leur ont permis d'aller à l'école dans les camps de réfugiés ou en ville. Les chercheurs sont parvenus à des conclusions identiques. En dépit d'une montée de l'islamisme, notent-ils, les réfugiées somali revenues en Éthiopie sont devenues plus indépendantes que les femmes qui n'avaient pas connu l'exil : elles prennent désormais part aux débats publics, veulent choisir leur mari, réclament leur part d'héritage lorsqu'elles sont veuves et n'hésitent plus à tenir leur foyer seules, sans la protection d'un homme (Getachew, 1996).

L'Institut américain pour la paix, basé à Washington, résume la situation dans un de ses rapports à propos de la Somalie. Contrairement aux prévisions de nombreux observateurs, la chute du régime Siad Barre et la réhabilitation des valeurs religieuses ne se sont pas traduites par un retour au statut ancien de la femme. " Si l'islam a effectivement connu une montée en puissance, les femmes n'en ont pas trop souffert. Au contraire, des femmes de Mogadiscio se sont engagées activement en faveur de la paix. Elles s'expriment maintenant en public sur des questions politiques, religieuses et même économiques. Elles transcendent les clivages claniques pour monter en commun des programmes d'éducation et de santé, renvoyant aux hommes l'image d'une génération perdue, celle de leurs enfants " (USIP, 1999).

L'aide humanitaire et la remise en question des rapports de genre

Bien entendu, l'aide humanitaire n'a pas été pour rien dans ces phénomènes de promotion de la femme. Les jeunes filles seules et les veuves avec ou sans enfants ont été classées comme un groupe " vulnérable ", c'est-à-dire prioritaire. À ce titre, elles ont été privilégiées " au détriment " des hommes, ce qui n'est pas allé sans problèmes. De telles politiques ont en effet abouti à une recomposition de la structure familiale et à une " culture du mensonge " qui a mis en avant le rôle de la femme à la tête du foyer. Des maris ont par exemple envoyé leur épouse quémander l'assistance qu'ils n'auraient pu obtenir pour eux-mêmes.

En Occident, les quotas censés assurer la parité des sexes sur le marché de l'emploi ou dans la vie politique provoquent déjà l'ire d'une partie de leurs bénéficiaires supposés, à l'instar d'une Elizabeth Badinter en France, qui voit là une forme d'humiliation. Dans les pays du tiers monde en guerre, le principal reproche à ce propos concerne la remise en cause de l'ordre traditionnel. L'éducation des filles, en particulier, porte atteinte à l'autorité des hommes. À tout le moins, elle est perçue comme telle. En outre, les familles sont réticentes à scolariser les filles. L'école apparaît être un investissement perdu, qui bénéficie finalement au futur époux.

De ce point de vue, les programmes humanitaires en faveur des femmes menacent de ne pas parvenir à leurs buts ou, pire encore, d'attiser les dissensions. Une définition de la vulnérabilité en fonction des sexes et des revenus peut être trompeuse ; dans les conflits, le riche a souvent plus à perdre que le pauvre et son déclassement social est d'autant plus traumatisant. Cela ne signifie évidemment pas qu'il faut négliger la grande misère des femmes mais qu'il faut prendre conscience des dangers d'une aide trop recentrée. De deux choses l'une : soit on travaille avec des intermédiaires masculins et on entérine des rapports de force qui manquent de légitimité démocratique ; soit on recherche au contraire des éléments plus représentatifs de la réalité sociale et on court le risque d'aboutir à des organes incapables de mettre en œuvre les décisions prises. Le plus souvent, la promotion institutionnelle des femmes s'avère être de pure façade, qu'il s'agisse de leur accorder dans un gouvernement un Ministère insignifiant, comme l'industrie ou le tourisme, dans des pays agricoles ravagés par la guerre, par exemple au sein du gouvernement régional de l'Ogaden éthiopien, ou qu'il s'agisse de leur céder une place au jeu des chaises musicales, quitte à ce que le perdant donne son siège à son épouse (Kelly, 1997).

⁵⁴ Interview, Toronto, 9/6/1999. Voir aussi El-Solh, Camilla Fawzi, (1993).

Sur le site d'Al-Gahain au Yémen, le Haut Commissariat aux Réfugiés a ainsi imposé une femme dans le comité censé canaliser les demandes des occupants du camp. Celle-ci est certes influente du fait des privilèges accordés par les organisations humanitaires à leurs intermédiaires. Mais elle ne participe guère aux réunions dudit comité. Ce serait contraire à la coutume somali qui réserve à l'usage des hommes les débats publics de ce qu'on a pu appeler une " démocratie pastorale ". De même au Somaliland, les Occidentaux ont pu inciter les femmes à lancer des organisations non gouvernementales (ONG). Mais ces dernières n'ont pas participé directement aux conférences de réconciliation organisées par les Conseils d'Anciens. Elles ont plutôt été cantonnées. Elles ont plutôt se contenter de faciliter les rencontres, en coulisses, en s'occupant des tâches ménagères de telles assemblées (Farah et al., 1997). Aujourd'hui, il est d'ailleurs significatif que l'on assiste à une montée de l'endogamie en Somalie. Dans la perspective d'une " guerre à outrance " qui voit les combattants tuer des bébés en bas âge afin d'exterminer la progéniture du clan adverse, cela témoigne non seulement d'un repli sur des solidarités lignagères plus étroites mais aussi de l'incapacité des femmes à assurer des passerelles de médiation à travers le mariage. L'institution n'est pas fiable et elle n'a pas résisté aux bouleversements de l'exode. L'instabilité des mariages va de pair avec celle des alliances. Pour certains anthropologues, elle correspond fondamentalement à la fluidité des sociétés pastorales et de leurs alignements politiques (Lewis, 1994).

Sur ce plan, les programmes humanitaires pourraient être un facteur de remise en cause des systèmes de genre traditionnels y compris dans la sphère conjugale. Il y a néanmoins fort à parier que les situations de guerre dans lesquelles s'appliquent ces programmes sont largement plus déstabilisantes encore.. La protection des populations vulnérables ne peut se concevoir sans les hommes et s'envisager en dehors de son contexte culturel. Elle a très peu de chances de déboucher sur des améliorations concrètes si elle est imposée " par le haut " en étant formatée d'après des standards occidentaux. Édifiée par la dictature, la loi somalienne de 1975 en est un bon exemple. Sans consultation préalable, elle a interdit la polygamie et a donné les mêmes droits d'héritage aux femmes qu'aux hommes. Mais elle a du coup privé ces dernières du mobilier qui leur revenait autrefois et elle les a obligées à se marier à la mairie sans échanger les dots traditionnels. Autant d'assurances vie qui, sous forme de bijoux notamment, disparurent en laissant les femmes démunies quand le pays s'enfonça dans la guerre civile...

En résumé, les femmes sont des victimes évidentes des guerres du tiers monde mais elles ne constituent pas pour autant une majorité silencieuse et passive. Les organisations humanitaires ont fini par prendre en compte les deux facettes de la question, quitte à se leurrer quant aux capacités de médiation des femmes. La difficulté est de mesurer l'impact social des programmes qui s'adressent uniquement aux femmes, sans prendre en compte les rapports de genre valorisés jusqu'alors dans la société. Le risque est de paraître favoriser la position de l'un au détriment de l'autre. Le constat oblige à repenser l'aide destinée aux femmes en étudiant plus précisément ses conséquences dans la durée. Quelques recommandations peuvent d'ores et déjà être faites.

-- Qu'il s'agisse de scolarisation, de complément nutritionnel, d'assistance médicale ou de prévention sanitaire, les programmes destinés aux femmes doivent considérer les rapports de pouvoir qui existent dans la société considérée et en tenir compte dans la conception des programmes et les campagnes d'information.

-- Dans les conflits, les femmes ne sont pas que des victimes et leur rôle peut aussi s'envisager de façon constructive. Un soutien économique et moral à leurs activités de médiation et de commerce paraît justifié par le rôle économique croissant qu'elles sont amenées à jouer dans les situations de catastrophe auxquelles elles doivent répondre.

-- D'un point de vue scientifique, on ne sait quasiment rien de l'impact des programmes humanitaires. Les seules données immédiatement disponibles concernent le volume de nourriture ou de médicaments effectivement distribués, un bilan vite exploité à des fins publicitaires et médiatiques. Les opérations engagées en faveur des femmes nécessitent donc une évaluation *ex post* afin de recenser les aspects positifs et négatifs du volontarisme occidental en la matière : les résultats obtenus relativement aux objectifs déclarés, d'une part, et les conséquences insidieuses, d'autre part.

La difficulté, nous en sommes conscients, est de mettre en relation des éléments quantitatifs (couverture sanitaire, morbidité, taux de scolarisation, mortalité infantile, etc.) et des appréciations qualitatives (divergences de perception des programmes par les hommes et les femmes, effet " d'entraînement culturel ", succès des médiations lancées par des femmes et soutenues par les donateurs, etc.). Le défi est ici de proposer des instruments de mesure susceptibles de répondre aux interrogations légitimes des décideurs, des opérateurs et des bénéficiaires supposés.

ANNEXE

Des femmes africaines sous influence

En Afrique, véritable terre d'élection des réfugiés (jusqu'à un tiers de ceux recensés dans le monde), les règles relatives au mariage, au divorce et aux successions sont significatives de la fragilité et de la dépendance des femmes. Les musulmanes, en particulier, subissent les contraintes d'une polygamie qui autorise jusqu'à quatre épouses selon le troisième verset de la quatrième sourate du Coran. Dans cette perspective, les prérogatives de la mariée se résument souvent à une sorte de droit d'accès dans la demeure du mari, similaire à celui dont la jeune fille jouissait sur le domaine de son père ; le lignage patrilinéaire des tribus arabophones du nord du Soudan s'appelle ainsi *khashm bayt* par référence à " la porte d'une maison ". De surcroît, l'islam rend les procédures de divorce extrêmement faciles pour les hommes puisqu'il leur suffit pour cela de répudier par trois fois leur femme en public. Dans bien des cas, les garçons restent alors avec leur père et les filles avec leur mère.

Afin d'éviter des divorces trop fréquents, l'islam a certes imposé un contrat de mariage en vertu duquel le prétendant doit donner un cadeau *meher* à la famille de sa future épouse et assurer les frais fort onéreux d'une cérémonie qui se déroule en général chez les parents de la fiancée. Chez les Somali, un tel douaire prend des formes assez diverses et répond au nom de *kaalo*, *gabbaati*, *guf*, *yarad* ou *sooryo*. Dans le nord du Soudan, il est appelé *mal* et il est remis à la mère de la fiancée plutôt qu'au père (Delmet, 1989). Il consiste en animaux et en numéraire afin d'acheter les articles *shayla* du trousseau de la mariée. En principe, il ne peut être repris car il pourvoit aux besoins de la femme en cas de divorce.

La plupart du temps cependant, la femme ne le reçoit concrètement qu'à la mort de son mari et y renonce souvent lorsqu'elle veut divorcer. En Somalie, il ne s'agit que d'une formalité, qui est pour partie reversée sous la forme du *yabadh* à la famille du mari après le mariage, ceci sans compter les cadeaux ultérieurs que l'on appelle *dhibaad* et que l'épouse ne manque pas de recevoir à chaque visite auprès du lignage de son père. En réalité, cette dot à l'envers ne présente pas de garanties suffisantes. Au contraire, les jeunes vierges sont littéralement " achetées " à leur famille. Dans bien des sociétés africaines, même non-musulmanes, leur mariage repose sur un échange avec du bétail et donne lieu à d'après négociations⁵⁵. Les traditions sont impitoyables à cet égard. Dans le sud-est du Nigeria par exemple, elles consistaient à engraisser les femmes destinées à être mariées, quand il ne s'agissait pas, tout simplement, de sacrifier des filles albinos au dieu des Blancs sur l'Île du Perroquet près de Calabar à l'époque de la traite !

En Somalie, le mari battait carrément sa femme à l'issue de la cérémonie du mariage et avant le dépucelage, ceci afin de marquer son autorité future. Dans ce pays, la femme est en effet assimilée à la catégorie des mineurs *maahays*, qui sont irresponsables sur le plan juridique. Elle est une petite fille *dhoorey* après l'excision et jusqu'à la puberté, entre 7 et 13 ans, puis une adolescente *sindheer* jusqu'à 21 ans, une femme mariée *bilane* jusqu'à 35 ans, une mère *marwo* jusqu'à 45 ans et une grand-mère *duqay* au-delà... Comme tant d'autres, la société somali est patrilinéaire. La référence au groupe agnatique *habr*, centré autour du frère aîné, l'emporte sur celle à la mère, *ba*. D'après la loi du prix du sang, cela signifiait par exemple que le meurtre de l'épouse entraînait la vengeance de la famille du mari mais que l'assassinat de ce dernier n'impliquait pas le clan de la femme. La subordination de celle-ci était telle que l'enterrement d'une épouse ou la naissance d'une fille n'occasionnaient aucune cérémonie ; à l'inverse, la naissance d'un garçon nécessitait le sacrifice d'un mouton dont le sang servait à bénir la tête du nouveau-né. Même l'adultère n'était pas considéré comme une affaire très sérieuse et se concluait par le versement de compensations au mari.

La soumission de la femme somali a bien entendu choqué les premiers Européens qui colonisèrent le pays. " The Somali, disait l'un d'entre eux, *has no more regard for a woman than he has for a camel. She is a valuable asset necessary to the well-being of a tribe ; and he extends to her the same marked consideration with which he treats his camel - and for precisely similar reasons* " (Jardine, 1923). Il n'est pas jusqu'à des écrivains somaliens qui aient fini par s'en émouvoir. " *Les filles, lit-on dans un roman de Nuruddin Farah, étaient des choses, juste comme les objets ou les articles sur le rayon de la boutique. Elles étaient vendues et achetées comme les bergers vendent et achètent leurs chèvres au marché, ou les boutiquiers vendent leurs marchandises aux clients. Pour un boutiquier, quelle était la différence entre une fille et des biens ? Rien, absolument rien* " (Farah, 1970).

⁵⁵ Voir par exemple Turton (1980).

De fait, la subordination de la femme était partout la règle, et pas seulement en milieu pastoral. Une société matrilineaire comme celle des paysans bantous de la Juba, qui se définissait autour de groupes *mviko*, a ainsi dû adopter des généalogies patrilinéaires pour se faire accepter par les éleveurs somali (Declich, 1995). Dans les petits villages qui s'égrènent le long de la rivière Juba, les femmes d'agriculteurs ont pareillement été écartées des Conseils d'Anciens et des débats publics. La coutume les a cantonnées dans un espace physique et social restreint, forme de ségrégation qui les a notamment obligées à prendre des chemins de traverses et à éviter les routes principales pour se rendre chez une voisine ou au village d'à côté lorsqu'elles y étaient autorisées (Pellion, 1993). En temps de guerre, tout ceci rend les femmes d'autant plus démunies qu'elles sont largement exclues de l'héritage dévolu aux hommes. Plus précisément, le onzième verset de la quatrième sourate du Coran, qui traite des femmes, "ordonne d'attribuer au garçon une part égale à celle de deux filles". Suivant les cas, la répartition peut certes être plus équilibrée. "Si les filles sont plus de deux, les deux tiers de l'héritage leur reviendront ; s'il n'y en a qu'une, la moitié lui appartiendra". Dans la même sourate toujours, le verset 176 prévoit que la moitié de la succession reviendra à la sœur de celui qui n'a pas d'enfants, l'intégralité à celui dont la sœur n'a pas d'enfants. Le principe de fond reste cependant qu'à l'homme revient "une part égale à celle de deux femmes". Ainsi à Djibouti, la femme somali ne reçoit que la moitié de l'héritage de son mari et la fille que le tiers de la part de ses frères (Ministère des travaux publics, 1996).

La tradition coutumière est tout aussi sévère à propos des veuves, qui étaient enfermées ou qui devaient vivre à part avec les vieilles femmes, par exemple dans des huttes spéciales que l'on appelle *bull* en Somalie. En milieu pastoral, les femmes pouvaient hériter du petit bétail, de terres ou d'une hutte mais pas de chameaux, exclusivité des hommes. Dès sa naissance, le jeune mâle recevait un animal femelle au titre du don *xuddunxid* et cet avantage n'était pas comptabilisé sur sa part d'héritage. Après l'Indépendance de la Somalie, le *Land Registration Act* n°73 et la réforme du code de la famille en 1975 n'y ont pas changé grand chose à cet égard. Afin de cacher leur richesse réelle, des hommes ont pu mettre quelques titres fonciers au nom de leurs épouses ou filles. Mais seulement 7 % des terres ont été enregistrées par des femmes et les lopins de celles-ci étaient généralement plus petits que la moyenne (Roth, 1993).

Au regard de ces observations, la dépendance de la femme africaine ne se prête évidemment pas aux défis que posent les conflits armés en matière de prise en charge des enfants, de gestion autonome du foyer et de dispersion familiale sur les routes de l'exode. Les veuves, en particulier, doivent répondre à des situations extrêmes, quitte à bouleverser la tradition.

Références

- ABDALLA, Raqiya Haji Dualeh (1982), *Sisters in Affliction : Circumcision and Infibulation of Women in Africa*, Londres, Zed Press
- AFFI, Ladan (1997), “ The Somali Crisis in Canada : The Single Mother Phenomenon ”, in Adam, Hussein Mohamed & Ford, Richard (ed.), *Mending Rips in the Sky. Options for Somali Communities in the 21st Century*. Lawrenceville (NJ), Red Sea Press, pp.441-48.
- AHMED, Christine Choi (1995), “ Finely Etched Chattel : The Invention of a Somali Woman ”, in Jimale Ahmed, Ali (ed.), *The Invention of Somalia*, Lawrenceville, Red Sea Press, pp.157-90.
- AITCHISON, Roberta (1984), “ Reluctant Witnesses : The Sexual Abuse of Refugee Women in Djibouti ”, *Cultural Survival Quarterly* vol.8, n°2, pp.26-7 ;
- BRYDEN, Matt & STEINER, Martina, (1998), *Somalia between peace and war : Somali women on the eve of the 21st Century*, Nairobi, UN Development Funds for Women, p.49.
- CHRISTENSEN, H. (1985), *Refugees and pioneers. History and field study of a Burundian Settlement in Tanzania*, Genève, UN Research Institute for Social Development, 139 p.
- DALEY, P. (1994), “ Gender, Displacement and Social Reproduction. Settling Burundi refugees in Western Tanzania ”, *Journal of Refugee Studies* vol.4, n°3, pp.248-66,
- DECLICH, Francesca (1995), “ Gendered Narratives, History, and Identity : Two Centuries Along the Juba River Among the Zigula and Shanbara ”, *History in Africa* (Atlanta) vol.22, pp.93-122. Delmet, C. (1989), “ Sociétés rurales et structures sociales au Soudan central ”, in Lavergne, M. (ed.), *Le Soudan contemporain*, Paris, Karthala, pp.57-86.
- FARAH, Ahmed Y. & Lewis, Ioan M. (1997), “ Making Peace in Somaliland ”, *Cahiers d'études africaines*, vol.37, n°2, p.366.
- FARAH, Nuruddin M. (1970), *From a crooked Rib*, Londres, Heinemann, p.84, cité in Morin, Didier (1997), *Littérature et politique en Somalie*, Bordeaux, CEAN, Travaux & Documents n°56, p.28.
- GETACHEW, K.N. (1996), “ The displacement and Return of Pastoralists in Southern Ethiopia : A Case Study of the Garri ”, in Allen, T. (ed.), *In search of cool ground. War, flight and homecoming in Northeast Africa*, Trenton (NJ), Africa World Press, p.122.
- HEALTH SURVEY (1985), *Fertility and Family Planning in Urban Somalia, 1983*, Mogadiscio, Ministry of Health, p.17.
- ISTITUTO NAZIONALE DI STATISTICA (1996), “ Statistiche sui permessi di soggiorno degli stranieri, 1991-1994 ”, *ISTAT Notiziario* (Rome) vol.17, n°1, pp.20-1 & 26, Février 1996.
- JARDINE, Douglas (1923), *The Mad Mullah of Somaliland*, Londres, Herbert Jenkins, p.29.
- KEBBEDE, G. (1991), “ The Agonies of Displacement : Ethiopian women refugees in Khartoum, Sudan ”, *GeoJournal* n°23, p.102.
- KELLY, Hilarie (1997), “ The Potential Role of Women's Groups In Reconstruction ”, in Adam, Hussein Mohamed & Ford, Richard (ed.), *Mending Rips in the Sky. Options for Somali Communities in the 21st Century*. Lawrenceville (NJ), Red Sea Press, p.366. Braukämper, U. (1982), “ Ethnic identity and social change among Oromo refugees in the Horn of Africa ”. *Northeast African Studies* vol.4, n°3, p.9.

- LEWIS, I.M. (1993), *Understanding Somalia. Guide to Culture, History and Social Institutions*, Londres, Haan, p.15.
- LEWIS, I.M. (1994), *Blood and bone. The call of kinship in Somali society*, Lawrenceville (NJ), Red Sea Press, p.69
El-Solh, Camilla Fawzi, (1993) “ Be True to Your Culture : Gender Tensions Among Somali Muslims in Britain ”, *Immigrants and Minorities* vol.12, n°1, mars 1993, pp.21-46.
- LOVELESS, Jeremy (1999), *Displaced Populations in Khartoum : a Study of Social and Economic Conditions, sept. 1998-apr. 1999*, Londres, Save the Children Denmark, polycop., p.23.
Prunier, G. (1997), “ Segmentarité et violence dans l’espace somali, 1840-1992 ”, *Cahiers d’études africaines* vol.37, n°2, p.389.
- MARTIN, S. (1992), *Refugee Women*, Londres, Zed Press.
- MEEUS, W. (fév. 1994), *Displaced in Mogadishu, may 1993*, Mogadiscio, Save the Children UK, polycop., p.31.
- MERRYMAN, N.H. (1996), “ Women’s Welfare in the Jubba Valley : Somali Socialism and After ”, in Besteman, C. & Cassanelli, L. (ed.), *The Struggle for Land in Southern Somalia. The War Behind the War*, Boulder (Colorado), Westview Press, p.193.
- MIDDLETON, David (1994), *The Somali Community in Cardiff*, Cardiff, Save the Children Fund, polycop., p.37 ;
- Ministère des travaux publics, de l’urbanisme et du logement de la République de Djibouti (juin 1996), *Rapport National présenté à la conférence des Nations Unies sur les établissements humains*, Istanbul, Habitat, pp.52-3.
- MOHAMED Hamdi, S. (1997), “ The Somali Refugee Women’s Experience in Kenyan Refugee Camps and their Plight in Canada ”, in Adam, Hussein Mohamed & Ford, Richard (ed.), *Mending Rips in the Sky. Options for Somali Communities in the 21st Century*. Lawrenceville (NJ), Red Sea Press, pp.431-40.
- OPOKU-DAPAAH, Edward (1993), *Somali Refugee Community in Toronto, an overview*, Toronto, York University, Centre for Refugee Studies, polycop., p.2.
- OPOKU-DAPAAH, Edward (1995), *Somali Refugees in Toronto, a profile*, Toronto, York University, Centre for Refugee Studies, pp.4 & 6.
- PELLION, O. (1993), “ Ségrégation et résistance à la ségrégation : les formes de solidarité entre les femmes de Marerrey ”, in Mohamed-Abdi, M. (ed.), *Anthropologie somalienne. Actes du deuxième colloque des études somaliennes, Besançon, 8-11 oct. 1990*, Paris, Annales littéraires de l’Université de Besançon, pp.21-32.
- REVOIL, Georges (1880), *Voyage au cap des Aromates*, Paris, E. Dentu, p.263.
- ROTH, M. (1993), “ Somalia Land Policies and Tenures Impact : The Case of the Lower Shebelle ”, in Bassett, T.J. & Crummey, D.E. (ed.), *Land in African Agrarian Systems*, Madison, University of Wisconsin Press, pp.308 & 313.
- SOUTHALL, Roger (1981), “ Buthelezi, Inkatha and the Politics of Compromise ”, *African Affairs* vol.80, p.455.
- TURTON, D. (1980), “ The economics of Mursi bridewealth ”, in Comaroff, J. (ed.), *The meaning of marriage payments*, New York, Academic Press.
- USIP (1999), *Removing Barricades in Somalia*, Washington, United States Institute of Peace, p.18.

Les organisations internationales de coopération, les femmes et le genre

Sophie Bessis
Journaliste spécialisée

En juin prochain, les Nations unies se pencheront de nouveau sur la question des femmes, au cours d'une session spéciale de l'Assemblée générale destinée à dresser un bilan de la condition féminine et des actions menées dans le monde pour l'améliorer, cinq ans après la Conférence de Pékin. Cette conférence, qui avait réuni en 1995 plus de trente mille femmes dans la capitale chinoise, clôturait deux décennies d'implication du système des Nations unies en faveur de "l'intégration des femmes au développement". Elle ouvrait aussi un nouveau cycle de leur action, davantage axé sur la problématique du genre, c'est-à-dire sur l'ensemble des retombées économiques et sociales de la division sexuelle de la reproduction et de la production. Il n'est plus, aujourd'hui, une organisation internationale qui n'ait introduit ce concept dans ses documents et ses discours, à défaut d'en tenir compte dans ses projets. Depuis quelques années, l'ensemble de ces organisations ont mis en place des procédures de concertation devant théoriquement leur permettre d'inclure systématiquement les questions de genre dans leurs analyses et leurs actions. Un sous-groupe genre, piloté par l'Unifem, a été créé au sein du groupe de travail des Nations unies sur le développement, en même temps qu'un "Comité inter-agences sur les femmes et l'égalité des genres". La préparation de "Pékin + 5", c'est ainsi qu'a été baptisée la prochaine réunion de juin, a vu se multiplier les déclarations en faveur d'une accélération des politiques féminines de ces organisations.

Cette omniprésence de la question femmes qui se traduit par une inflation des discours, des protestations de bonnes intentions, des projets "femmes" ou "genre", les deux termes étant hélas souvent confondus, mérite qu'on s'arrête sur son contenu et son influence sur la condition des femmes et les rapports de genre à travers le monde. Le dernier quart du XX^e siècle, au cours duquel les institutions internationales ont découvert les femmes, a-t-il réellement changé leur façon d'être et de faire vis-à-vis de cette moitié marginalisée de l'humanité? De quelles avancées et de quelles contradictions sont porteuses leurs discours ?

L'analyse de ces derniers demande d'abord qu'on ne prenne pas l'ensemble du système international comme un tout homogène. Dès les années 1970, et plus encore par la suite, les organisations des Nations unies stricto sensu ont eu une approche de la question différente de celle de la Banque Mondiale. Tandis que l'Onu a plutôt invoqué le droit et la justice pour tenter de faire avancer l'égalité, la Banque voit dans les progrès de la condition féminine un gage de l'efficacité de ses actions. Mais toutes les agences de la galaxie onusienne ne font pas preuve de la même détermination dans un domaine qui se révèle être souvent politiquement gênant. Si certaines ont voulu être à la pointe du combat pour l'égalité des sexes, d'autres ont du mal à voir dans les femmes autre chose qu'une catégorie spécifique incluse dans le vaste sous-ensemble des "populations vulnérables", pour laquelle il suffirait de mettre en œuvre des projets "adaptés". Or l'approche en termes de genre implique justement d'abandonner les actions catégorielles pour mettre en place des politiques tendant à modifier l'organisation de la vie en société et la division sexuelle des sphères publique, privée, économique et sociale, et à agir ainsi sur les mécanismes et les dynamiques de la ségrégation sexuelle. Les Nations unies en sont loin. Trop souvent encore, le terme de genre y masque le vide conceptuel que cache son utilisation. En rebaptisant, en 1992, sa division femmes en "programme genre et développement", le PNUD a certes voulu montrer que la question du genre prenait désormais pour lui rang de problème central, sans pour autant l'intégrer concrètement à l'élaboration de ses stratégies globales.

Les contradictions de la galaxie onusienne

Force est toutefois de constater que les Nations unies ont joué, depuis un quart de siècle, un rôle essentiel dans le dévoilement planétaire de la question féminine. Grâce, en partie, à leur action, celle-ci ne peut plus, comme jadis, être internationalement occultée sans autre forme de procès. En matière normative, la Convention de 1979 sur l'abolition de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, entrée en vigueur en 1981, a marqué un tournant. Plus récemment, la mention des sévices sexuels dans la définition des crimes justiciables de la Cour Criminelle Internationale, la création d'un poste de rapporteur spécial des Nations unies sur les violences faites aux femmes et la rédaction d'un protocole additionnel, facultatif hélas, à la Convention de 1979 permettant la saisine de son organe de suivi, sont autant d'avancées importantes. Dans le domaine du droit toujours, le BIT a contribué à l'élaboration d'un

droit international du travail sexuellement égalitaire et a mis en place dès 1987 un plan d'action pour l'égalité de traitement et d'opportunités au travail entre les sexes. L'UNIFEM, créée en 1976, au lendemain de la première conférence internationale sur les femmes convoquée en 1975 à Mexico a, pour sa part, été la première organisation onusienne à introduire dans le débat public officiel la question des violences contre les femmes commises dans la sphère privée. Le FNUAP quant à lui, bête noire des segments les plus conservateurs des églises et des mouvements natalistes d'extrême-droite d'Amérique du Nord, joue, outre sa fonction officielle d'assistance aux pays du Sud en matière de planification familiale et de contrôle des naissances, un rôle politique non négligeable en militant pour la reconnaissance du droit des femmes à la maîtrise de leur procréation et en liant étroitement la question de la décélération de la croissance démographique à celle des progrès de la condition féminine. Les houleux débats de la Conférence du Caire de 1994 sur la population et le développement, dont le FNUAP était l'organisateur, ont montré le caractère éminemment conflictuel dans les relations internationales de toutes les questions touchant à la modification des hiérarchies et des rôles sexuels.

C'est justement là que le bât blesse. Institutions inter-étatiques ayant érigé le consensus en vertu cardinale, les organisations des Nations unies semblent avoir du mal à gérer les conflits nés de l'introduction des questions de genre dans le débat public international. La tradition consistant à contenter tout le monde en ne mécontentant personne, la multiplicité des enjeux qui s'entrecroisent au sein de l'Onu et la technique bien rodée par les États du donnant-donnant, ont affadi nombre de résolutions touchant les femmes, augmenté la propension à la timidité des discours et réduit dans bien des cas à peu de choses la traduction sur le terrain des pétitions de principe. Ainsi le PNUD, qui a apporté une importante contribution à la prise en compte des problématiques liées au genre en élaborant, en 1995, un indice sexo-spécifique de développement humain⁵⁶, provoquant d'ailleurs l'ire de quelques États membres, se montre beaucoup moins inventif dans ses actions sur le terrain. L'UNICEF, de son côté, a longtemps réduit les femmes à leur dimension maternelle sans guère se préoccuper de leurs droits, et la Convention de 1979 ne lui sert de référence que depuis peu. Elle en a toutefois surtout retenu que les femmes ont des besoins "spécifiques"⁵⁷, notamment en matière de santé, qu'il convient de satisfaire. Pendant longtemps, son souci de ne heurter ni les autorités ni les traditions des pays dans lesquels elle intervient l'ont conduite à faire preuve d'une étonnante discrétion sur les mutilations génitales féminines et sur les violences faites aux femmes et aux fillettes.

Il est vrai qu'au sein de nombreuses agences des Nations unies, le légitime souci de tenir compte de la pluralité des cultures et de ne pas imposer de norme dominante a conduit, dans la pratique, à des dérives relativistes qui ont conforté les idéologies dominantes de la supériorité masculine, et dont les droits des femmes ont plus d'une fois fait les frais. Cette époque semble toutefois en passe de se clore. La montée en puissance, tout au moins verbale, de l'idéologie des droits humains et la réaffirmation de leur universalité et de leur indivisibilité à la conférence qui leur a été consacrée en 1993, la multiplication des résolutions y faisant référence, le lustre avec lequel a été célébré en 1998 le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ont poussé les agences les plus timides à faire preuve de davantage d'audace et à se réclamer plus systématiquement, y compris auprès de leurs partenaires gouvernementaux, d'un droit international égalitaire et de normes juridiques universelles que nombre d'États ont entérinées sans les appliquer. Sur ce plan, les Nations unies devraient désormais concentrer leurs pressions sur l'application par leurs États membres des conventions qu'ils ont ratifiées, et sur la levée des réserves que nombre d'entre eux ont mises à leur ratification.

⁵⁶ PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1995*. Depuis cette date, le PNUD n'a cessé d'affiner son travail dans le domaine, essentiel, de la production d'indicateurs sexués.

⁵⁷ UNICEF, *Droits fondamentaux des enfants et des femmes: comment l'UNICEF les fait vivre*, août 1999.

Le “féminisme” instrumental de la Banque mondiale

Toute autre est l'approche de la Banque Mondiale, seule organisation issue du système de Bretton Woods à s'occuper directement de développement, à en formuler les théories dominantes et à les mettre en oeuvre. Cette institution à vocation économique, donc “sérieuse”, accorde une importance de plus en plus grande aux questions de genre depuis une dizaine d'années, au point d'être devenue le principal bailleur de fonds multilatéral de la scolarisation des filles. A ses yeux il est vrai, les femmes ont révélé, au cours des difficiles années de l'ajustement structurel dans les pays du Sud, qu'elles étaient des acteurs économiques d'un dynamisme insoupçonné et les agents majeurs de la lutte contre la pauvreté dont la Banque a fait, officiellement du moins, une de ses priorités. Ajoutées au fait que toute politique d'amélioration du sort des femmes a des retombées quasiment immédiates sur leur fécondité, donc sur une croissance démographique des pays du Sud qui ne laisse pas d'inquiéter les puissances vieillissantes du Nord, ces constats ont converti la Banque Mondiale à un “féminisme” qu'on pourrait qualifier de fonctionnel. Les arguments principaux qu'elle avance pour justifier sa conversion aux analyses fondées sur le genre sont en effet d'ordre purement économique ou stratégique: ce n'est pas parce que la condition féminine est scandaleuse au regard du droit qu'il convient de la faire évoluer, mais parce qu'elle devient un obstacle à la reproduction, dans les pays du Sud, des modèles économiques dominants. La captation du dynamisme des femmes par la sphère marchande serait ainsi, aux yeux des experts de la Banque, un pas significatif vers la généralisation tant souhaitée des logiques de marché. La question du droit est donc secondaire pour une institution qui voit d'abord dans les femmes des acteurs économiques d'un type nouveau et des garantes possibles d'une stabilité sociale s'avérant de plus en plus difficile à assurer dans la conjoncture mondiale actuelle. Les femmes y sont donc instrumentalisées au sens où leur promotion n'est pas une fin en soi mais l'instrument de ses politiques de croissance et d'endiguement de la pauvreté.

Qu'elles soient traversées par des contradictions pouvant sembler insurmontables ou qu'elles affichent un cynisme de bon aloi, les politiques de genre des organisations internationales paraissent en tous cas jalonnées d'une série de paradoxes. Alors que les références au droit à l'égalité se généralisent et que la redéfinition des rôles sexuels est officiellement considérée comme une nécessité, les actions des agences des Nations unies sur le terrain reproduisent souvent, de façon presque caricaturale, la division sexuelle dominante du travail. Certes, chaque région a désormais son “point focal” genre, et les fonctionnaires des Nations unies, qui demeurent pour l'essentiel des hommes, ont appris à en maîtriser le vocabulaire. L'approche intégrée (*mainstreaming*) n'a plus de secrets pour eux. Mais qui n'a vu, dans nombre de pays en développement et en Afrique sub-saharienne en particulier, les “activités génératrices de revenus” réservées aux femmes continuer d'être cantonnées dans la broderie, métier d'ailleurs traditionnellement masculin en Afrique mais qui s'est féminisé sous l'effet des modèles dominants diffusés par les experts, la teinturerie, la fabrication de savon et autres activités qui accentuent la ghettoïsation des femmes dans les secteurs les moins valorisés de l'activité économique? L'on continue en fait de vouloir “intégrer” les femmes au développement, sans s'attaquer au renversement des logiques productrices d'inégalités. Si le discours sur le genre y a acquis droit de cité, ni les agences des Nations unies, ni la Banque mondiale n'ont changé la logique androcentrée de leurs schémas d'intervention macro-économique, de leurs outils politiques, de leurs interventions de terrain ou de leurs projets d'infrastructures. Des organisations comme le PNUD ont pourtant conscience des blocages qui empêchent l'extension de la problématique genre à l'ensemble de ses stratégies. Une telle prise en compte demanderait, à l'en croire⁵⁸, une révolution dans la culture de l'organisation et dans ses modalités de travail, façon de dire peut-être qu'elle n'y est pas prête, non plus que ses homologues du système. L'ensemble de ces institutions s'efforce en fait de trouver des solutions pour réaliser progressivement, et sans heurter les conservatismes et les intérêts dominants, une plus grande justice sexuelle dans le domaine social, sans que, pour l'instant, cette stratégie soit porteuse de changements d'envergure.

Ce relatif immobilisme est-il dû au fait que les organisations internationales n'avancent que très lentement vers la parité et que, malgré la présence de femmes à la tête de plusieurs agences (UNIFEM, FNUAP, UNICEF, OMS, PAM, HCR), la quasi-totalité du haut encadrement reste masculine? Certes, la présence de femmes dans les instances dirigeantes n'est pas toujours la garantie d'une meilleure prise en compte des questions féminines, mais elle peut y aider. Les Nations unies, comme la Banque mondiale, pourraient mettre plus résolument en oeuvre au niveau interne ce *mainstreaming* qui fait officiellement partie de leurs stratégies. Le développement de la concertation avec les ONG féminines et les mouvements de femmes, qui a commencé sans réellement s'institutionnaliser, pourrait également faciliter une prise en compte plus résolue de l'approche genre. Tout en étant elle-même influencée par les thèmes popularisés par les luttes féministes, l'action des Nations unies a facilité, ces dernières décennies, l'apparition et le développement d'un mouvement associatif féminin parfois puissant dans les pays du Sud. Il conviendrait aussi de continuer dans cette voie. L'action menée en ce sens par les pays scandinaves montre que les bailleurs de fonds disposent, à cet égard, d'une marche de manoeuvre non négligeable.

En fait, le succès de l'approche en termes de genre (elle est devenue banale au point de faire partie de la langue de bois de l'ONU ou de la Banque Mondiale) peut cacher des résistances au sein même du système devant la lutte pour l'égalité des droits des femmes et la diversification de leurs rôles. Le contenu souvent approximatif des termes employés, le recours fréquent à la notion d'équité alors même que le mot égalité apparaît plus rarement dans les

⁵⁸ PNUD, *Guidance note on gender mainstreaming* et *Building capacity for gender mainstreaming*, documents internes, février 1997 et mars 1998.

documents de travail de ces institutions, l'absence quasi-totale de femmes dans les organismes internationaux ou départements des Nations unies rattachés aux questions stratégiques ou macro-économiques, sont autant de signes de la difficulté d'aborder la question du genre sous un angle politique. De grands pas ont été effectués au cours des dernières années, et plus personne ne peut aujourd'hui occulter la question du genre dans l'univers de la coopération internationale, mais il convient aujourd'hui d'essayer d'imposer à ces lourdes machines à la fois un changement de rythme et une clarification du langage en matière de droits des femmes, pour que la référence désormais quasi-incantatoire au genre ne puisse servir d'alibi à la timidité des actions.

Liste des sigles utilisés

HCR : Haut commissariat aux réfugiés.

BIT : Bureau international du travail.

OMS : Organisation mondiale de la santé.

PAM : Programme alimentaire mondial

PNUD : Programme des Nations unies pour le développement.

UNIFEM : Fond de développement des Nations unies pour les femmes.

FNUAP : Fond des Nations unies pour les activités en matière de population.

UNICEF : Fond des Nations unies pour l'enfance.

ANNEXES

ANNEXE 1

Politiques françaises de développement social en matière de coopération au développement : l'objectif "Egalité femmes-hommes"

Brigitte Curmi

Ministère français des Affaires étrangères (DGCID/DCT/HSO⁵⁹)

La France a pris lors de la Conférence internationale sur les femmes à Pékin (1995) un certain nombre d'engagements à l'instar des autres pays de la communauté internationale. Son attention s'est portée pour des raisons historiques essentiellement sur l'Afrique. Deux objectifs essentiels sont poursuivis : aider les pays africains à élaborer leur plan d'action de mise en oeuvre des objectifs de Pékin et favoriser l'organisation de rencontres régionales et sous-régionales afin de renforcer les échanges, les capacités et la visibilité des femmes africaines et partant l'amélioration de leur statut. La participation des femmes francophones dans tous les débats internationaux doit être en effet renforcée et soutenue afin qu'une partie des pays en développement et leurs problèmes spécifiques ne soient pas oubliés. L'aide à l'édition des rapports nationaux, en particulier leurs versions en langue française, est un des aspects de ce partenariat. Par ailleurs, les références bibliographiques et les travaux des chercheurs francophones sur le sujet restent trop mal connus du grand public et des organisations internationales. L'aide ainsi apportée par la France permet la diffusion de travaux originaux, porteurs d'une vision du développement spécifiquement française, enrichit le débat international dans ce domaine et rend visible de longues années d'aide au développement très ancrée dans le terrain.

La France a pour objectif d'aider à la prise en compte de la dimension des rapports de genre dans l'ensemble des projets et programmes spécifiquement dans les secteurs de l'éducation et de l'État de droit (mainstreaming), en faisant connaître la notion de parité, spécifiquement française. Une attention particulière est portée à la promotion de l'égalité entre les sexes, à l'intégration des femmes en tant qu'actrices et responsables de leur développement. Outre les contributions du Ministère de l'emploi et de la solidarité et du secrétariat d'État aux droits des femmes pour l'hexagone, le Ministère des affaires étrangères aide au renforcement de la capacité de décision des femmes des pays partenaires au développement, via les politiques sectorielles (réduction de la mortalité maternelle, soutien aux associations, femmes juristes, coopératives rurales, etc.) sous formes de projets dit "pilotes" et de programmes de recherche-action.

Le "Programme mobilisateur Femmes et développement" initié en 1992 et achevé en février 1996 avait déjà amorcé le dialogue avec les partenaires sur ce thème, surtout ceux de l'ancien "champ" du Ministère de la Coopération française. Une aide spécifique avait été apportée à l'organisation de rencontres-bilans entre opérateurs du développement, chercheurs et décideurs : participation des femmes francophones aux conférences internationales (conférences régionales de Dakar, Nouakchott, N'Djamena et Bamako et participation d'une centaine de femmes francophones à Pékin), appui institutionnel aux différents comités et réseaux en cours de constitution, recherche-développement sur projets pilotes (coopératives de femmes au Sénégal, au Tchad et au Mali) et formation.

Partant des conclusions de l'évaluation de ce programme et prenant en compte les débats internationaux sur le sujet, la France est ensuite passée d'une logique de programmes "femmes et développement" à une logique "genre et développement", qui se concrétise dans les orientations stratégiques actuelles. Pour 1999-2000, l'action de la France prend essentiellement la forme d'un projet dédié aux pays de la "zone de solidarité prioritaire" (Projet d'Intérêt Général "Mise en oeuvre du programme d'actions de Pékin (Genre) - Promotion des femmes") dont l'objectif est de donner aux pays en voie de développement les moyens de participer plus directement, "de l'intérieur", à l'évolution de leurs propres sociétés concernant l'égalité hommes-femmes.

Projets multilatéraux

⁵⁹ Direction.générale de la coopération internationale et du développement. Direction du développement et de la coopération technique..

Plusieurs projets multilatéraux en cours reprennent dans leurs objectifs les conclusions des deux autres grandes conférences des Nations Unies sur le développement durable, la population (Le Caire, 1994) et le développement social (Copenhague, 1995) dont les thèmes s'entrecroisent avec ceux de Pékin. La scolarisation des filles est aidée dans un projet global mené avec l'UNICEF et concernant 10 pays ("initiative France-UNICEF"). Un programme bi/multi avec le FNUAP en Cote d'Ivoire et à Madagascar permet de renforcer les actions en matière de planning familial, d'apporter une aide spécifique aux programmes de santé de la reproduction et de valoriser l'image de la femme et de la jeune fille à travers différents programmes éducatifs. La France contribue également à l'UNIFEM, seul fonds des Nations Unies réellement dédié aux femmes et qui oeuvre pour le renforcement de leur rôle économique, l'accroissement de leur participation en politique et la promotion de leurs droits fondamentaux (en particulier l'élimination de toute forme de violence). Une magistrate française mise à disposition du bureau régional de l'UNIFEM à Dakar a d'ailleurs contribué, en collaboration avec les associations sénégalaises à l'adoption récente par le Sénégal d'une loi interdisant l'excision. Par ailleurs, la protection sociale des femmes est un des thèmes fédérateurs de l'accord entre le bureau international du travail et le ministère des Affaires étrangères (B.I.T-MAE signé en mai 1999). On réfléchira à une composante "genre" dans un programme futur avec l'OMS.

Projets bilatéraux

Sur le plan bilatéral, de nombreux projets menés par les postes diplomatiques dans les domaines de la santé, de l'éducation, du développement rural et urbain, des droits de l'homme ont une composante "genre". Par ailleurs, des projets sont soutenus à partir de l'administration centrale :

- La France a financé une recherche sur les mutilations sexuelles dans quatre pays d'Afrique (Bénin, Burkina Faso, Cote d'Ivoire et Mali) qui débouchera cette année sur un programme d'actions pour aider à lutter contre ces mutilations sur ces mêmes quatre pays.
- Des partenariats pour la recherche-action en faveur de la promotion des femmes sont en cours entre instituts de recherche et ONG du Nord et du Sud : INED, CEPED, ENSEA d'Abidjan, CEFORP de Cotonou, URD de Lomé. Ces actions valorisent les chercheurs des pays du Sud et les aident à devenir des experts pour l'élaboration et le suivi des projets nationaux et régionaux de développement.
- Une coopération spécifique est menée avec l'ENSEA d'Abidjan qui forme la plupart des cadres statisticiens d'Afrique francophone, sur un programme de 3 à 5 ans selon les filières. Il s'agit d'introduire dans la formation existante une approche "Genre et développement", de manière à rendre systématique la prise en compte les rapports socialement définis entre hommes et femmes dans toute opération de développement. Les programmes de cours de l'ENSEA d'Abidjan vont être revus avec l'aide des spécialistes français en genre et d'un expert de la FAO de manière à modifier les programmes de formation dans cet objectif. Pour compléter cet apport, une coopération "Sud-Sud" est en cours entre le CREDIF de Tunis - qui a acquis une bonne expérience dans ce domaine - et l'ENSEA.
- On peut citer à titre d'exemple dans le domaine de la santé le projet de création d'une filière de formation des sages-femmes en Haïti visant à améliorer la prise en charge de la santé de la reproduction dans les hôpitaux de référence et à améliorer l'encadrement des matrones traditionnelles qui assurent 80 % des accouchements.
- L'accès des groupes de femmes aux nouvelles technologies de l'information est également facilité : aide aux organisations qui produisent des données statistiques sur le travail des femmes, aide à la publication de données sur internet, mise en place de centres d'information communautaires dans quelques pays-pilotes en Afrique.
- Un soutien est apporté aux mouvements et associations de femmes luttant pour dénoncer les violences subies par les femmes lors des conflits, en particulier aux réseaux de femmes des pays des Balkans. De même sont accrus les appuis aux associations de femmes des États à régime autoritaire. Le discours sur la démocratisation et l'État de droit doit

s'accompagner clairement d'une dénonciation des violences faites aux femmes et aux filles et non plus être seulement centré sur les systèmes institutionnels de représentation politique ou de sécurité intérieure.

-- Dans les pays où le droit commence à évoluer positivement pour les femmes (âge minimum et consentement au mariage, interdiction des mutilations corporelles, droit à hériter, etc.), la France soutient les relais d'information sur ces droits et leur application.

Les programmes de coopération internationale menés par la France dans le domaine du "genre" peuvent être aussi présentés par thèmes traités. Ainsi, la 4^{ème} conférence des Nations Unies sur les femmes avait retenu douze thèmes prioritaires définis dans la "Plate-Forme d'Actions de Pékin". L'un de ces thèmes, sur lesquels la communauté internationale s'était engagée à réaliser des progrès concernait "la petite fille". Cette préoccupation n'est pas nouvelle. Le faible taux de scolarisation des filles dans beaucoup de pays, ou les mutilations sexuelles dont elles sont victimes, ont régulièrement été dénoncées. En même temps, les programmes proposés pour y remédier n'ont eu que peu d'impact, car prenant insuffisamment en compte des contextes socioculturels où l'image de la femme victime est intégrée par les femmes elles-mêmes, et reproduite de génération en génération.

L'analyse des échecs d'actions volontaristes mais trop tardives, opérée après Pékin a conduit à de nouvelles orientations. Une intervention plus en amont a été visée, centrée sur la promotion de l'intégrité physique et morale de la petite fille. La France a été partie prenante de cette démarche à travers les deux projets présentés plus avant : le soutien à l'abolition des pratiques de mutilations sexuelles en Afrique et la recherche-action en vue de l'amélioration de la scolarisation des petites filles dans sept pays d'Afrique.

Un partenariat bi-multilatéral associant la société civile en Afrique sub-saharienne

Le programme "France-Unicef pour l'éducation des filles" est un programme bi-multilatéral contribuant directement à la mise en oeuvre des plans d'actions de Jomtien (éducation pour tous) et de Pékin. L'initiative concerne sept projets en faveur du Bénin, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de Djibouti, de la Guinée, de Madagascar, du Tchad et du Togo. Elle vise à identifier, afin d'y remédier, les diverses causes des disparités entre garçons et filles - traditions sociales et culturelles, représentation de la femme, résistance à la scolarisation, profils de formation pour une bonne insertion sociale, etc. Le projet associe différentes ONG, comme le Forum des éducatrices africaines, plus connu sous le nom de "FAWE", afin de faciliter son appropriation en amont.

Les études psychosociologiques pédagogiques et des évaluations ciblées portent sur l'analyse du milieu (représentations, rôles, attentes), la recherche de solutions pour favoriser l'implication des communautés dans la scolarisation des filles, le développement d'alternatives d'éducation non formelle - dont celle des parents -, l'amélioration des programmes scolaires et des pratiques pédagogiques et l'évolution des curricula. L'analyse des résultats de l'ensemble de ces recherches-actions, attendue pour 2001, permettra d'orienter les réformes institutionnelles et sociales devant contribuer à terme à améliorer la scolarisation des filles.

Le soutien à l'abolition des mutilations sexuelles se fait à travers deux types d'interventions :

- En 1998, l'UNIFEM a pris la tête d'une série de campagnes régionales lancées en collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies afin d'éliminer la violence à l'égard des femmes. Ces campagnes commencent à porter leurs fruits et la France peut se féliciter d'avoir contribué à la réalisation d'un des objectifs : le détachement au bureau régional de Dakar (29 pays couverts) d'une magistrate, experte des questions relatives au droit des femmes, a permis la rédaction d'un projet de loi audacieux, visant à interdire les mutilations génitales de femmes. Le Sénégal a été l'un des premiers pays en Afrique à adopter une loi en ce domaine en janvier 1999. La législation est mise en application dans l'ensemble du pays sur une période trois ans de concert avec une campagne d'information du public sur les conséquences néfastes de cette pratique : traumatismes, hémorragies prolongées, infections, stérilité ou risques à l'accouchement, voire décès.
- La France a financé l'analyse de 4 plans nationaux (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Mali) concernant la santé et les droits fondamentaux des femmes en matière de sexualité et de santé de la reproduction, avec pour objectif l'identification d'actions concrètes et pérennes débouchant sur l'éradication de l'excision. Des actions d'IEC (information-éducation-communication) sont prévues en 2000-2001, en partenariat avec le Comité Inter-Africain sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes, créé en 1984 à Dakar, et le Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles (GAMS, ONG française).

La démarche adoptée pourra s'appliquer à d'autres régions

L'évolution simultanée des mentalités et de la législation apparaît de plus en plus comme un déterminant du succès des programmes de développement social. Un nouveau projet est à l'étude sur le thème du droit des femmes et de la famille pour les pays du pourtour méditerranéen (Maghreb, Machrek). Ce projet, qui pourrait démarrer en 2 001, vise à consolider par la loi les acquis du changement social, favorisant ainsi l'égalité des droits et des chances dès l'enfance. Le souci du ministère des Affaires étrangères est en effet d'élargir le champ traditionnel de l'Afrique francophone pour intégrer cette problématique dans les pays de la nouvelle zone de solidarité prioritaire (Afrique anglophone, Maghreb, Proche-Orient, etc...) ou avec de nouveaux acteurs de la société civile.

Le soutien à des publications

Enfin, un certain nombre d'ouvrages ont été publiés ou sont en cours de publication grâce au concours financier du MAE, avec, pour certains d'entre eux, une traduction envisagée en langue anglaise :

- *Femmes du Sud, sources d'information pour le développement*, édité par l'ORSTOM, Paris, août 1995, IBISCUS où on peut trouver en pp 140-148 un bilan de l'action de la coopération française dans la plupart des pays relevant de sa compétence;
- *Genre et développement : des pistes à suivre*, édité par Thérèse Locoh & al, Paris, décembre 1996, CEPED;
- *Répertoire des groupements de promotion féminine au Sénégal*, publié par le Ministère sénégalais de la femme, de l'enfant et de la famille, Octobre 1997, Dakar;
- *Genre, population et développement en Afrique de l'Ouest*, publié par le FNUAP, l'ENSEA d'Abidjan, Décembre 1999.
- *Gestion de l'eau et de l'assainissement : bilan et recommandations pour une meilleure implication des femmes* (qui sera publié début 2000 par le "programme Solidarité-Eau" - pS-Eau - avec un soutien financier du MAE), qui analyse a posteriori la part réservée à l'approche "Genre" dans les projets de coopération française, comme le FAC "intégration des femmes aux activités des projets d'hydraulique au Niger " (1994), pour en tirer des recommandations dans la construction de projets.

ANNEXE 2

SantÉ reproductivE dans les pays Emergents : Persistance de taux ElevEs de la mortalitÉ maternelle et Emergence de morbiditEs trop souvent nEgligEes

Patrick Thonneau
INSERM – Université Paul Sabatier⁶⁰

À L'OREE DE CE NOUVEAU MILLENAIRE ON NE PEUT QUE CONSTATER QUE L'EQUITE EN MATIERE DE SANTE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES D'UNE PART ET, ENTRE PAYS INDUSTRIALISES ET EN DEVELOPPEMENT D'AUTRE PART, NE S'EST GUERE AMELIOREE. DANS CE VASTE TABLEAU, LA SANTE DE LA REPRODUCTION DES FEMMES DANS LES PAYS EMERGENTS DEMEURE CERTAINEMENT UN DES PRINCIPAUX SUJETS DE PREOCCUPATION ET MERITERAIT UNE ECOUTE ET UNE MOBILISATION ACCRUES DE LA PART DES DECIDEURS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX.

Après avoir mobilisé, au début des années 1990, l'attention des Institutions internationales, la réduction de la mortalité maternelle ne fait plus recette, et cela malgré des données toujours aussi dramatiques en provenance de la plupart des pays en développement. Ainsi le nombre de femmes décédées des suites directes ou indirectes de la grossesse semble en augmentation et dépasserait 600 000 par an. Les causes restent désespérément les mêmes, *insuffisance chronique d'une ossature obstétricale minimale* aboutissant à des retards et/ou des erreurs dans le diagnostic et la prise en charge de la patiente, avec comme conséquence les habituelles complications hémorragiques et infectieuses, *inadaptation du système de santé aux demandes et besoins en matière de planification familiale* amenant de nombreuses femmes à recourir à des avortements, pratiqués avec des méthodes et dans des conditions trop souvent déplorables, contribuant ainsi à faire de l'avortement une des principales causes de décès maternel. A ce premier constat d'une absence de décroissance des taux de mortalité maternelle et d'une pérennisation des complications d'avortement, il convient de faire état d'une autre composante, plus occulte mais néanmoins très prévalante, la morbidité maternelle. Ainsi, au risque de mourir au cours de la grossesse ou de l'accouchement, vient s'ajouter le risque de séquelles graves et souvent définitives (stérilité, incontinence) liées à des complications obstétricales. Dans ce domaine, où l'évaluation est difficile, plusieurs équipes de recherche ont récemment mis l'accent sur l'importance quantitative (on parle d'un rapport de 1 à 5 entre mortalité et morbidité maternelles) et qualitative (traumatisme psychologique majeur) de cette face cachée de l'iceberg, que représente la morbidité maternelle. Si la mesure et le suivi des taux de décès maternels doivent demeurer des composantes essentielles pour la planification sanitaire des pays émergents, il convient certainement aussi de se doter d'outils et d'approches (pluridisciplinaires) permettant de mieux appréhender les diverses facettes de la santé maternelle (morbidité, accessibilité aux services).

Dans les pays industrialisés la réduction de la mortalité liée au cancer est, à juste titre, considérée comme une priorité de santé publique et, chez la femme, les cancers génitaux (cancer du sein, cancer de l'utérus, cancer de l'ovaire) font l'objet de programmes substantiels de recherche et de

⁶⁰ Groupe de Recherche en fertilité Humaine /INSERM, Service d'Urologie – Andrologie Hôpital La Grave, Toulouse
INSTITUT NATIONAL D'ETUDES DEMOGRAPHIQUES
ETABLISSEMENT PUBLIC SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE • 133, BOULEVARD DAVOUT 75980 PARIS CEDEX 20 FRANCE
TEL. 33 (1) 56 06 20 00 • FAX 33 (1) 56 06 21 99

prise en charge thérapeutique ainsi que de campagnes importantes en matière de dépistage. Force est de constater, la-aussi, la disparité croissante entre pays industrialisés et pays émergents où, pour ces derniers, les programmes de santé sont inexistantes ou erratiques. Obtenir une mammographie ou un frottis de dépistage du cancer du col utérin doivent-ils être considérés comme un luxe en Afrique ou en Asie ?

Les quelques données disponibles sur l'incidence des pathologies cancéreuses de la sphère génitale montrent, dans les pays émergents, leur émergence croissante et, parallèlement, une demande accrue des femmes d'accéder à un dépistage et une prise en charge minimale vis-à-vis de ces pathologies tumorales. L'organisation de campagnes d'information, la mise en place de programmes de dépistage et l'accessibilité à des services de gynécologie efficaces (permettant de traiter les processus tumoraux à des stades peu évolués avec des chances de survie élevées) devraient certainement aussi faire l'objet d'attentions particulières de la part des décideurs nationaux et internationaux.

ANNEXE 3

Genre et statistique : un chantier A dEvelopper

Alain Lery

CEPED⁶¹

Pour un changement significatif des concepts et des pratiques

L'approche dite de "genre" concerne bien entendu tous les domaines d'observation de la société et toutes les disciplines et méthodes permettant cette observation. La présente fiche s'attache seulement à l'examen de l'outil statistique, dans sa capacité à fournir des informations quantitatives et qualitatives sur les situations et les rôles des femmes et des hommes dans la société. La recherche d'information requiert évidemment la prise en compte de différents "niveaux", comme disent les statisticiens, tels que le niveau individuel (les caractéristiques propres de chaque personne), les relations entre les conjoints, la situation au sein de la famille ou du ménage, les contextes proche ou plus lointain, les relations avec d'autres acteurs.

En simplifiant, on peut considérer que l'intervention de la statistique, c'est-à-dire des statisticiens, s'exerce dans trois domaines :

- les thématiques choisies pour l'investigation statistique, les concepts mis en œuvre et les questions posées ;
- le traitement de l'information recueillie (codage, redressements, tabulations, analyses...);
- la diffusion des résultats, y compris la valorisation faite en direction de certains "publics" et tout particulièrement des décideurs en matière politique ou économique.

Trop souvent, les critiques et les propositions se limitent – ce qui est déjà fort honorable - aux deux derniers domaines. Or les carences relevées ont aussi des racines profondes, bien cachées et tenaces, au niveau du choix des thèmes abordés dans les questionnaires d'enquêtes (certains thèmes sont bannis *a priori*), du choix des questions elles-mêmes et des formulations utilisées, ou encore de leur place dans le questionnaire. En bref, le statisticien est parfois bien timoré et n'exploite pas suffisamment les possibilités d'articulation des sources statistiques pour répartir les questions sensibles, délicates ou difficiles entre différents outils de collecte. La première partie du texte explore deux thèmes présents dans la quasi totalité des enquêtes et recensements en raison de leur importance et souligne les changements à introduire, progressivement mais avec obstination, si l'on veut avancer réellement vers une meilleure connaissance des relations de genre, surmontant les nombreux préjugés et les inhibitions qui prévalent encore largement.

⁶¹ Centre français sur la population et le développement

Choix des thèmes, concepts et questionnements

Les statisticiens et leurs questionnaires sont, qu'ils le veuillent ou non, souvent des émanations fidèles de la pensée ou des idéologies ambiantes. Ils sont des reflets de la culture et des principales normes et valeurs qu'elle véhicule.

Ainsi, le concept de “ chef de ménage ” occupe-t-il toujours une place prépondérante dans les questionnaires statistiques, même si la notion de “ personne de référence du ménage ” a été peu à peu introduite dans certains pays développés. Au demeurant, cette introduction est quelque peu hypocrite puisque le statisticien s'est efforcé de définir les critères permettant de désigner la personne de référence de telle sorte que la notion et les résultats obtenus soient très proches de ce dont on disposait pour le chef de ménage. Sans épiloguer sur les difficultés qu'il y a à définir les entités ménage et famille, il importe d'admettre que l'essentiel est de bien relever la composition de ces entités et les relations, notamment familiales, qui existent entre leurs membres et avec des personnes absentes ou durablement éloignées. Au lieu de chercher à identifier, parfois de façon arbitraire, LA personne de référence, il serait plus objectif et plus neutre, de définir le groupe, ou “ noyau ”, de personnes sur lequel repose l'entité, notamment pour ce qui concerne ses ressources, les principales activités exercées, les prises de décisions, etc. Ce “ noyau de référence ” serait très souvent le couple, mais il pourrait être élargi dans le cas de la polygamie à l'homme et à ses épouses, ou réduit à un adulte (femme ou homme) dans le cas des familles monoparentales.

Rien n'empêche le statisticien d'identifier de façon neutre et objective toutes les personnes composant une famille, ou les habitants d'un logement..., en relevant leurs caractéristiques démographiques (date de naissance, sexe, situation matrimoniale...) et leurs relations, notamment de filiation. Il n'est pas nécessaire au stade de la collecte d'imposer une quelconque hiérarchie entre les personnes enquêtées.

Un autre concept fréquemment utilisé, mais comportant à son insu un certain biais, est celui d'activité, concept trop souvent confondu avec celui d' “ activité professionnelle ”. Or, les rôles des femmes et des hommes sont de fait assez différents et si l'on veut en faire une observation précise il est important de ne pas privilégier la seule activité professionnelle. La vie ne se réduit pas au travail, même pour les personnes d'âge actif. Dans les recensements de la population, bases de l'information statistique sur les individus, les familles et les ménages, on est souvent surpris par le luxe de détails et de questions visant à décrire l'activité professionnelle, alors qu'aucune question n'est posée sur le temps passé à d'autres occupations essentielles (préparer la nourriture, éduquer les enfants, se soigner, etc.) ou sur certaines activités sociales (pour la communauté par exemple) ou encore sur l'acquisition ou le transfert de ressources financières. Sans doute rétorquera-t-on que ce sont là des thèmes complexes qu'il est impossible de traiter sérieusement et complètement dans un recensement. C'est l'évidence, mais de là à les ignorer et à refuser toute articulation entre le recensement et d'autres outils plus sophistiqués et mieux adaptés, il y a un fossé que nous devons refuser de regarder béatement sans rien faire. Bien des thèmes réputés difficiles ont été longtemps victimes d'un tel ostracisme, jusqu'au jour où des statisticiens plus ouverts (ou des demandeurs plus opiniâtres) se sont aperçus qu'il était possible de partager le recueil d'information entre plusieurs vecteurs de collecte – par exemple un recensement, une grosse enquête et une enquête qualitative approfondie – sans nuire à chacun, mais au contraire en profitant de leurs qualités respectives pour obtenir un ensemble d'informations riches et cohérentes. À titre d'exemple, ou du moins d'analogie, on peut noter le dispositif s'appuyant sur le recensement de la population de 1999 en France, et sur une première enquête liée, visant à repérer les personnes handicapées et à connaître la nature de leurs handicaps.

En conséquence, il est fortement suggéré de greffer un minimum de questions sur l'emploi du temps des personnes et sur la nature et le niveau de leurs ressources dans les questionnaires des recensements ou de certaines grosses enquêtes, et de compenser ces ajouts par une réduction du nombre ou du détail des questions posées sur l'activité professionnelle. Simultanément, des

modules de questions plus détaillées, articulées aux précédentes, seraient utilisés dans des enquêtes approfondies, administrées sur de petits échantillons par des personnels spécialement formés.

En résumé, nous recommandons pour les statistiques de base, telles que celles tirées des recensements :

- de remplacer la notion individuelle et déséquilibrée de “ chef de ménage ” ou de “ personne de référence ” par un concept de “ noyau de référence ” (en général, le couple...);
- d’élargir la collecte d’information, au-delà de la seule “ activité professionnelle ”, aux “ principales activités ” permettant la vie et le développement des membres de la famille ou du ménage, en se donnant les moyens d’observer la “ nature de l’activité ”, le “ temps consacré ” (à l’activité) et les “ ressources ” qui en sont tirées.

Répétons, pour couper court aux objections systématiques, qu’il ne s’agit pas de surcharger les questionnaires, mais de mieux doser le questionnement, d’une part en l’adaptant au contexte socio-économique du pays et, d’autre part, en répartissant (et en articulant) les questions relatives à un thème donné entre les outils statistiques existants ou à développer.

Traitement de l’information statistique

Entre l’information recueillie, “ déclarée par les personnes ”, et les fichiers de données apurées puis les tableaux, graphiques et résultats, la route est longue et les nombreux traitements infligés par le statisticien à la matière originelle ne sont pas sans une part d’arbitraire. Il n’est d’ailleurs pas toujours aisé de choisir les bons indicateurs et les bonnes méthodes d’analyse. Sans mettre en doute la rigueur et l’objectivité du traitement, il faut souligner la nécessité de veiller à une réelle symétrie des approches et à un équilibre à tous les niveaux (procédures de codage, définition et présentation des tableaux, agrégation de modalités, dénominations utilisées, etc.). Souvent, parfois de façon indirecte, le sexe féminin disparaît des tableaux, ou n’est que trop apparent lorsqu’on décrit des activités dites secondaires. Souvent encore, une moyenne, ou une situation à un moment donné, dissimulent des disparités ou des évolutions importantes... Enfin, il faut éviter les simplifications abusives qui attribuent délibérément à la variable sexe l’explication de différences observées en matière de revenus, d’emploi, de position sociale, etc. À vouloir trop prouver, on perd en crédibilité.

Diffusion et interprétation des résultats

De façon générale, il n’est pas forcément bénéfique de diffuser et de publier des résultats exclusivement relatifs aux femmes, ou au sexe féminin. Il est sans doute préférable de conserver une symétrie, au moins quand la nature des phénomènes et des observations s’y prête. Dans la mesure du possible, il est intéressant de diffuser des résultats relatifs aux couples, aux familles et aux ménages, dûment classés selon des typologies pertinentes.

Toute diffusion de résultats dans ce domaine, si souvent mal compris, des relations de genre doit être abondamment et correctement documentée, en fonction des publics ciblés.

Une démarche spécifique en direction des femmes ou de certaines catégories de femmes, souvent victimes du manque d’informations, devrait être systématiquement entreprise. Une autre démarche spécifique à l’égard de certains hommes ne serait pas forcément inutile...

EN TOUT ETAT DE CAUSE, LA LIGNE DIRECTRICE DE TOUTE COMMUNICATION SERIEUSE, ETAYEE PAR DES RESULTATS STATISTIQUES ELABORES AVEC RIGUEUR, SUR LES QUESTIONS DE GENRE DOIT INTEGRER FORTEMENT DES NOTIONS TELLES QUE : LES RELATIONS ET LA REPARTITION DES ROLES ENTRE FEMMES ET HOMMES ; LA DYNAMIQUE D'EVOLUTION DE CES RELATIONS ET RAPPORTS (SOIT POUR UNE FAMILLE OU UNE GENERATION DONNEES, SOIT ENTRE GENERATIONS SUCCESSIVES) ; LES COMPLEMENTARITES EXISTANTES OU POTENTIELLES DANS UNE OPTIQUE DE DEVELOPPEMENT INDIVIDUEL, FAMILIAL OU COLLECTIF.